

# VOYAGE

DU

CHEVALIER

DES MARCHAIS

EN GUINÉE,

ISLES VOISINES,

ET A CAYENNE,

Fait en 1725, 1726 & 1727.

Contenant une Description très exacte & très étendue de ces Païs, & du Commerce qui s'y fait.

*Enrichi d'un grand nombre de Cartes & de Figures en Tailles douces.*

Par le R. Pere LABAT, de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

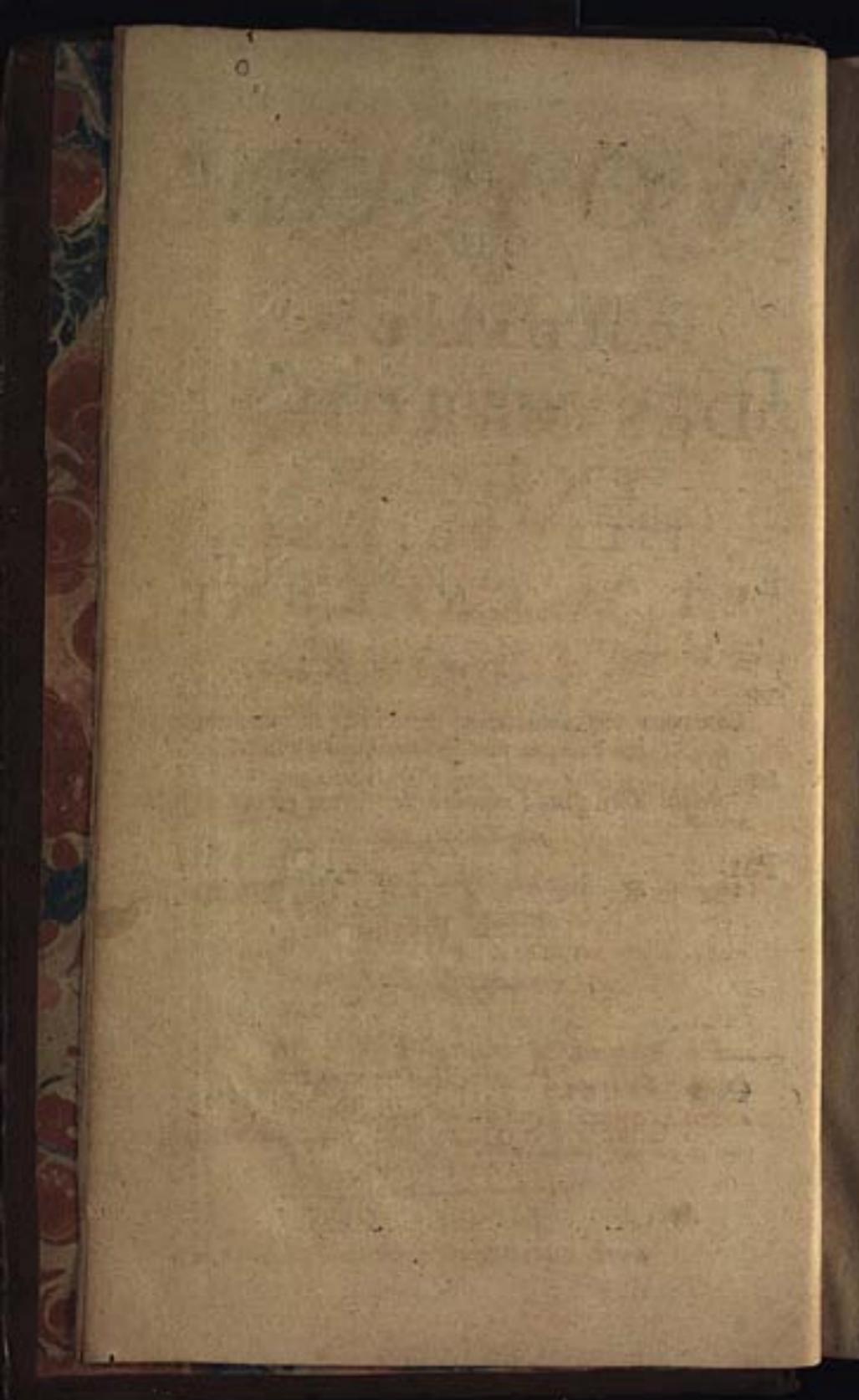
T O M E II.

A PARIS,

Chez SAUGRAIN, Quay de Gesvres,  
à la Croix Blanche.

M. DCCXXX.

*Avec Approbation, & Privilège du Roy.*





# TABLE DES CHAPITRES.

## TOME SECOND.

- CHAP. I. **D**E la Riviere de Volta. Bornes anciennes & nouvelles du Royaume d'Ardes. pag 1
- CHAP. II. Du Royaume de Juda. Sa situation, son étendue. Qualité du País. 10
- CHAP. III. De la Barre de Juda. Du Village de Gregoué & des Forts François & Anglois. 28
- CHAP. IV. De la Ville de Xavier. 44
- CHAP. V. Des Rois de Juda. Leur éducation, leur couronnement, leurs occupations, leurs revenus & leur mort. 50
- CHAP. VI. Du Commerce du Royaume de Juda. 103
- Traité de Paix ou de neutralité entre les quatre Nations d'Europe qui trafiquent à Juda, tant à terre qu'en rade, & même à la vûe de la rade. 109

TABLE DES CHAPITRES.	
CHAP. VII. De la Religion du Royaume de Juda.	158
CHAP. VIII. Mœurs & Coutumes du Royaume de Juda.	201
CHAP. IX. D'un Peuple appellé Malais.	273
CHAP. X. Du Royaume d'Ardres.	283
CHAP. XI. Difficultez qui arriverent entre les François & les Hollandois.	333
CHAP. XII. Abregé de ce qui se passa en France à l'occasion de l'Ambassade du Roi d'Ardres.	342

Fin de la Table du Tome II.

de  
58  
du  
01  
s.  
73  
83  
en-  
33  
en  
du  
42





VOYAGE  
 DU CHEVALIER  
 DES M.\*\*\*  
 EN GUINÉE.  
 SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA RIVIERE DE VOLTA.

*Bornes anciennes & nouvelles du Royaume  
 d'Arda ou d'Ardres.*

**L**E Chevalier des M.\*\*\* se trou-  
 va par le travers de la Rivière  
 de Volta environ à dix lieues  
 au large le neuvième Janvier  
 1725. Cette Rivière est la véritable bor-  
 ne de la côte d'Or à l'Est. Le Royaume

1725. neu-  
 vième Jan-  
 vier.

ou Seigneurie d'Abrampour termine ce riche païs. La ville ou village de Pomi est le lieu le plus considerable de cet Etat; il est à treize lieues à l'Ouest de la Riviere de Volta.

Riviere de  
Volta.

L'on ne convient pas du nom que portoit cette Riviere avant que les Portugais lui eussent donné le nom de Volta qu'elle porte aujourd'hui, & sous lequel elle est connue de tous les Européens qui trafiquent sur les côtes d'Afrique.

Embouchure  
de la Volta.

C'est la prodigieuse rapidité de son courant qui a obligé les Portugais à lui donner ce nom; elle est telle qu'on connoit aisément ses eaux à plus de deux lieues dans la mer, & qu'on les distingue de celles de la mer; elles sont blanches & douces, pendant que celles qui les environnent sont verdâtres & salées. Son embouchure qui est extrêmement large, est coupée dans son milieu par une petite Isle escarpée de tous côtés, deserte & couverte d'arbres. Elle est couverte d'un banc qui avance environ deux lieues en mer, contre lequel son courant se rompt avec impetuosité, & rejette ses eaux du côté de l'Est.

Elle vient de fort loin, mais on ignore la longueur de son cours, aussi bien que les païs par lesquelles elle passe; on

fait seulement que ses débordemens causent bien du ravage. Cela paroît par les gros arbres que le courant entraîne à la mer, elle est alors impraticable; il n'y a point de Negres assez hardis pour oser la traverser en canot. La saison des pluyes étant passée, on la peut passer plus aisément, parce qu'alors la rapidité de son courant étant diminuée, le choc que font ses eaux avec celles de la mer étant bien moindre, le clapotage l'est aussi. Je crois que si le país étoit plus riche qu'il n'est, & que le commerce y attirât plus de Negotians, on trouveroit les moyens de se faire des passages, & de remonter cette Riviere.

Le país ou Royaume de Coto ou de Lampi, commence au bord Oriental de cette Riviere. On compte treize à quatorze lieues de la Volta au Village de Coto, c'est la residence du Roi; ce Prince étoit autrefois assez puissant, & le seroit encore, si la guerre continuelle que lui fait le Roi de Popo ne le reduisoit souvent à de grandes extrémités. Il auroit peut-être déjà entierement exterminé ces peuples, si le Roi d'Abrampour ne les avoit soutenus en leur envoyant des troupes auxiliaires, mais plutôt par politique que par amitié. En effet il craint également ceux de Popo & ceux

Royaume de  
Coto ou de  
Lampi,

Politique des  
Rois Negres

de Coto, & il est persuadé que si un des deux se rendoit absolument le maître de tout le païs qui compose les deux Royaumes, il ne passât la Volta, & ne vint l'attaquer & se rendre maître de son païs, que les mines d'or qui y sont rendent infiniment plus riche que ceux de Coto & de Popo. Son interêt est donc de tenir l'équilibre entre ces deux Royaumes, d'y entretenir la guerre, afin qu'ils se consomment peu à peu sans souffrir qu'un parti détruise entierement l'autre, parce qu'alors il seroit à craindre qu'il ne portât la guerre chez lui, & qu'il ne le chassât de son païs. C'est pour cela que quand les troupes auxiliaires qu'il a envoyés au Roi de Coto lui ont fait remporter quelque avantage sur celui de Popo, il ne manque pas de faire une querelle au vainqueur, de prendre le parti du vaincu, & de lui envoyer du secours par le moyen duquel il remet la balance en équilibre, & leur donne le moyen de se faire une guerre continue qui les ruinera à la fin, ou du moins qui les affoiblira de maniere qu'il n'aura rien à craindre d'eux.

*Pais de Coto.*

Les païs de Coto & de Popo sont tous differens de ceux de la côte d'Or. Ceux-ci sont pleins de montagnes, & les autres sont des terres unies, sablonneuses,

seches, arides, infertiles. On n'y voit presque d'autres arbres que des palmiers; à peine y trouve-t-on du bétail suffisamment pour la nourriture des habitans; ils seroient fort à plaindre si leurs rivières étoient moins poissonneuses; c'est leur unique ressource, car la côte, quoique très poissonneuse, leur est inutile à cause de la barre, qui est plus difficile à passer que dans tout le reste de la côte jusqu'au Royaume d'Arde.

Tout leur commerce se réduit à la vente des esclaves, c'est-à-dire, des prisonniers de guerre qu'ils font les uns sur les autres, & qu'ils enlèvent dans leurs courses & brigandages continuels. Le nombre des captifs que l'on tire de chez eux est quelquefois très considérable, mais comme ce commerce n'est pas réglé, & qu'il se passe souvent des années entières sans qu'on en trouve à traiter, les Européens n'ont fait aucun établissement dans leur pays.

Les Européens qui ont commercé avec ces peuples se loüent beaucoup de leurs bonnes manières, ils disent qu'ils sont civils, serviables, & qu'ils aiment les étrangers; mais ils conviennent qu'on peut les regarder, sans se tromper, comme les normands de l'Afrique, c'est-à-

dire, qu'ils sont interessés, dissimulés, fourbes, & traitres au souverain degré. Ils sont menteurs & parjures, & quand un Européen a été assez simple pour se livrer entre leurs mains avec ses marchandises, il est rare qu'il en sorte sans perdre au moins ses marchandises; il lui en coute souvent la vie, après quoi ils ne manquent jamais de rejeter le vol & l'assassinat qu'ils ont commis sur les partis ennemis qui courent dans le país, dont ils n'ont pas été les maîtres d'arrêter la violence.

Religion des  
Negres de  
Coto.

Il n'y a qu'une chose de laquelle les Negres de Coto & de Popo sont très-bien pourvus, c'est des Fetiches, du reste ils sont très-pauvres. Ce sont de tous les Negres de la côte, ceux qui ont le plus grand nombre de Dieux, il faut qu'un Negre soit bien pauvre quand il n'en a qu'une douzaine. Leurs maisons, les grands chemins, les champs, tout en est plein, & ils n'en font pas plus riches, ni plus heureux, ni plus honnêtes gens.

Royaumé de  
Popo.

On compte dix lieux ou environ de Coto à Popo, la force de ce village consiste dans sa situation, il est bâti dans une Isle au milieu d'une riviere considerable qui porte le même nom. C'est, de tout cet Etat, le seul endroit qui

EN GUINÉE ET A CAYENNE. 7

merite le nom de Village, tout le reste n'est composé que de petits hameaux de dix ou douze cases, dont les habitans se retirent au village du Roi dès qu'ils ont avis que leurs ennemis sont en campagne. Leur côte est presque inaccessible, la mer y brise pendant la plus grande partie de l'année d'une manière qui ne permet pas aux plus habiles canotiers d'en approcher. Leur commerce, par une suite nécessaire est très peu de chose, & leur pauvreté les rend après au gain, fripons, fourbes & interressés au dernier point. Les courses continues qu'ils font sur leurs voisins, les mettent en état d'avoir assez souvent des captifs; c'est ce qui oblige la compagnie de France d'avoir une case ou petit comptoir à Popo, où elle entretient deux Commis & quelques Negres qui dépendent du Directeur General de Juda, de qui ils reçoivent les marchandises de traite, & à qui ils envoient les captifs qu'ils traitent. Ce petit commerce se fait par terre, avec les précautions nécessaires pour n'être pas dévalisé en chemin, car la sûreté de ces transports ne consiste que dans le pouvoir, où on se trouve de repousser la force par la force, quand on est attaqué par ces gens sans foi & sans hon-

neur. Il est vrai qu'on exige d'eux pour l'ordinaire, qu'ils escorteront les traitans & leurs marchandises jusqu'aux frontieres de Juda, & cela suffit parce que l'on est dans une sûreté entiere dès qu'on est sur les terres de ce Royaume.

Quelques Voyageurs on prétendu que l'Etat de Popo a été autrefois si puissant, que celui de Juda en relevoit. C'est un erreur, ces deux Royaumes, aussi-bien que celui de Coto, sont des démembrements de celui d'Ardra, contre lequel ils sont souvent en guerre, & presque toujours entre eux, avec des succès differens qui n'ont pas été assez avantageux à l'un d'eux pour assujettir entierement l'autre; mais qui ont extrêmement diminué leurs forces, & sur tout celles de Popo, qui sont à présent si peu de chose, qu'ils ne doivent leur conservation & leur liberté, qu'à la situation avantageuse de leur village principal.

Il y a vingt-cinq à trente ans que le Roi de Coto, nommé *Aforri*, étoit un brave du premier ordre, & de plus, très entreprenant. Il portoit la guerre de tous côtés, & conduisoit ses entreprises avec tant de valeur & tant de sagesse, qu'il réussissoit toujours; il étoit devenu la terreur de tous ses voisins. Le Roi

d'Ardra l'engagea de déclarer la guerre au Seigneur d'Offra & au Roi de Juda, qui s'étoient soustraits de son obéissance, & qui avoient maltraité ses gens dans quelques occasions. Il vint assez facilement à bout de ceux d'Offra, il les défit à plate couture, prit leur chef qu'il envoya au Roi d'Ardra, ravagea le païs, & s'avança jusqu'aux frontieres du Royaume de Juda; mais comme il manquoit de poudre, il fut obligé de suspendre sa marche en attendant que le Roi d'Ardra lui en eût envoyé comme il le lui avoit promis. Ce Prince ni manqua pas, il lui en envoya un convoi très considerable & bien escorté, mais le Roi de Juda en ayant eu avis, alla au-devant du convoi, l'enleva & défit l'escorte, & marcha sur le champ à Aforri, qui ayant été averti par quelques fuyards de la perte du convoi qu'il attendoit, décampa sur le champ fort à propos, & se retira. Il apprit en chemin que le Roi de Popo venoit au secours de celui de Juda. Il crut qu'il pourroit défaire ce Prince aussi aisément qu'il avoit fait dans plusieurs autres occasions, & sans considerer qu'il manquoit de poudre, il le chercha, le trouva, & l'attaqua. Par malheur pour lui, il se rencontra posté très avantageusement, & dès le

premier choc il perdit beaucoup de monde. Cette perte le mit en fureur, il se jeta sur ses ennemis & fit des prodiges de valeur, il demeura enfin sur la place avec presque toute son armée. Son frere lui succeda, mais n'étant pas, à beaucoup près, si brave ni si entreprenant, & se trouvant d'ailleurs fort affoibli par la perte des meilleures troupes de son Etat qui étoient périées dans cette bataille, il fit la paix avec les Rois de Popo & de Juda à la maniere des Negres, c'est-à-dire, sans cesser de faire des courses les uns sur les autres quand ils en trouvent l'occasion favorable.

---

## C H A P I T R E II.

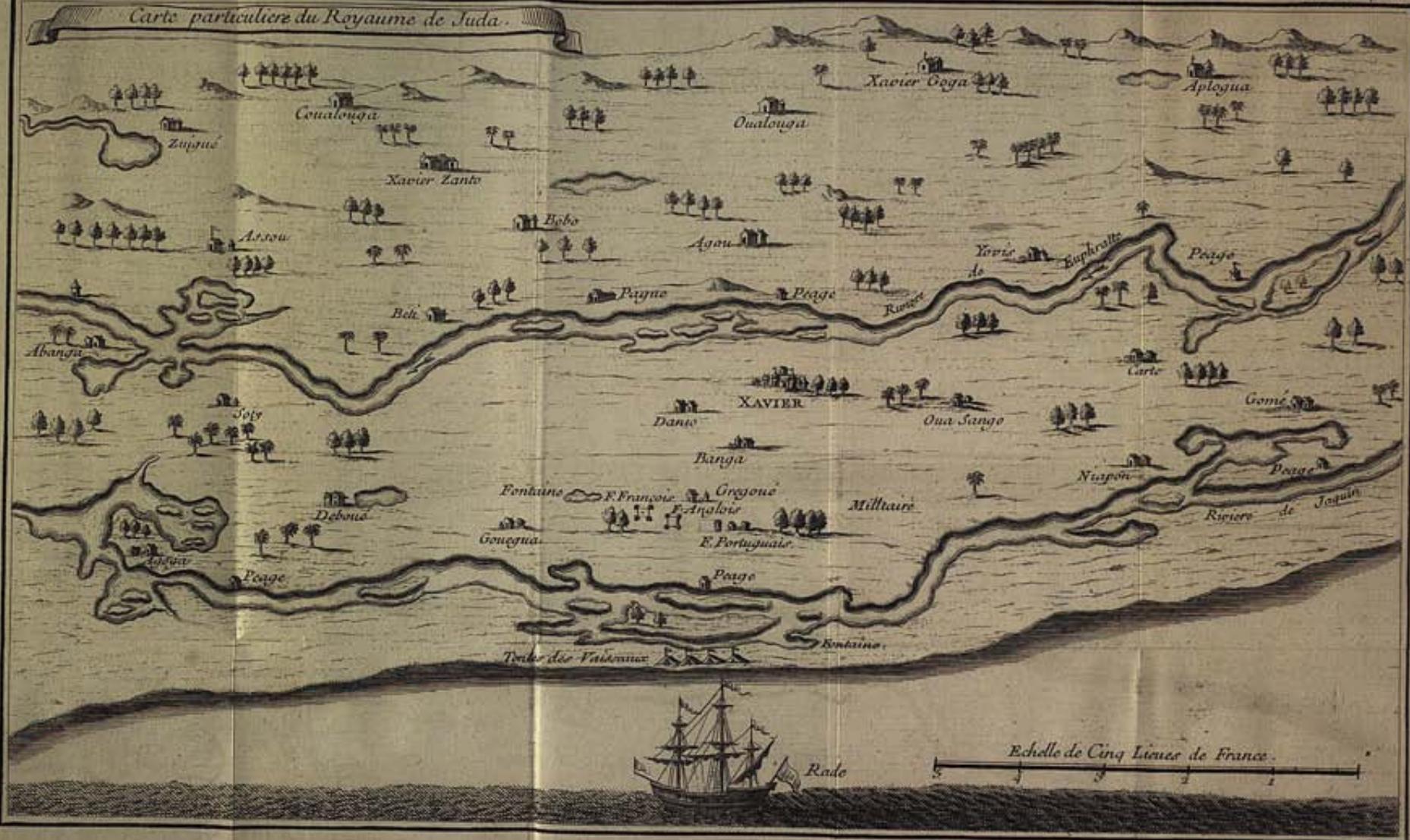
### D U R O Y A U M E D E J U D A.

*Sa situation, son étendue. Qualité du Pays.*

**L**Es Hollandois appellent Fida, le Royaume que nous appellons Juda ou Juida. Il est difficile de décider qui a plus de raison d'eux ou de nous.

Il est certain que cet Etat faisoit partie du Royaume d'Ardra, dont il relève encore aujourd'hui, comme nous le ferons voir dans la suite.

Carte particulierz du Royaume de Juda.





Si nous voulions suivre l'Abbé Baudran, nous dirions comme lui que le Royaume d'Ardra ou d'Ardres, est situé entre celui de Benin à l'Orient, & la riviere de Benin à l'Occident, qui le sépare de la côte d'Or. Ce que nous avons dit ci-devant, nous empêche de suivre ce sentiment dans toute son étendue. Nous convenons bien que le Royaume d'Ardra est borné à l'Orient par celui de Benin; mais le bon sens & la raison nous empêchent de convenir que la riviere de Benin soit celle qui le sépare de la côte d'Or. Celle qui lui sert de borne de ce côté là, est la riviere de Volta. Celle de Benin est réellement celle sur laquelle est située la ville de Benin. C'est un erreur de près de cent lieues que le Public ne nous passeroit pas, quand même nous aurions assez de politesse pour la passer à ce Geographe.

Le Royaume de Fida ou de Juda, commence à cinq ou six lieues du village de Popo. On distingue communément deux villages de ce nom, le grand & le petit, peut-être y en avoit-il deux de ce nom dans les temps passés. On en chercheroit en vain deux à présent; il n'y en a plus qu'un seul, & c'est celui que nous avons dit être situé dans une Isle de la riviere qui porte le nom du

Sentiment de  
l'Abbé Baudran sur le  
Royaume de  
Benin.

village, ou qui lui donne le sien.

Situation de  
Juda.

Le Royaume de Juda n'a que quatorze à quinze lieues d'étendue le long du bord de la mer, il est par les six degrés vingt minutes de latitude septentrionale, & par les... degrés de longitude. Sa largeur ou son étendue dans les terres n'est que de huit à neuf lieues.

Ses bornes.

Ses bornes au Nord-Ouest sont le Royaume de Popo, & au Sud-Est celui d'Ardres, dont on appelle le Prince le grand Roy, parce qu'en effet ses Etats sont très considérables, & l'étoient bien davantage lorsqu'ils s'étendoient jusqu'à la riviere de Volta, qui étoit sa borne du côté de l'Ouest, avant que les Provinces de Coto, de Popo & de Juda se fussent soustraites de son obéissance, & se fussent érigées en Royaumes.

Rivieres.

Il n'y a que deux rivieres assez considérables dans tout cet Etat pour meriter ce nom. Les fontaines qui y sont en assez grand nombre ne font que de très-petits ruisseaux qui se perdent dans ces deux rivieres; elles viennent toutes deux du Royaume d'Ardre, soit qu'elles y aient leurs sources, soit qu'elles n'y fassent que passer. Celle qui est la plus voisine du bord de la mer dont elle n'est qu'à une demie-lieue ou environ, se nomme la riviere de Jaquin, parce qu'elle

passe par la ville de ce nom qui est dans le Royaume d'Ardres, & le lieu du plus grand commerce de cet Etat. L'eau en est jaunâtre; elle ne peut porter que des canots, parce qu'il y a plusieurs endroits où elle est gueable, n'ayant qu'environ trois pieds d'eau & souvent moins.

On a donné le nom d'Eufrate à la seconde; elle passe par la ville d'Ardres, & elle est éloignée d'environ une demie-lieue de la ville capitale du Royaume de Juda, appelée Xavier ou Sabié. Cette riviere est plus considerable que la premiere, elle a beaucoup plus de profondeur, son eau est excellente; elle porteroit d'assez gros bâtimens si elle n'avoit pas des hauts fonds qui la rendent gueable en quelques endroits.

Les Rois de Juda ont établi depuis bien longtems des Peages à ces gués. Peages. Tous ceux qui y passent sont obligés de payer deux bouges ou cauris. Personne n'est exempt de ce droit que les grands du païs & ceux de leur suite, & les Européens & leurs domestiques.

Cet Etat tout petit qu'il est, est divisé en vingt-six Provinces qui sont autant de Gouvernemens, qui sont donnés aux grands du païs & héréditaires dans leurs familles. Le Roi est à la tête

de ces Gouverneurs, & a le Gouvernement de la Province Xavier, Ville capitale & premiere Province de ses Etats.

*Voici les noms des autres Provinces dont le Village principal donne le nom à la Province & à celui qui en est Gouverneur.*

Les 26. Gouverneurs.

- 1 Le Roi.
- 2 Xavier Goga. Le Gouverneur a la qualité de Prince & de Vice-Roi.
- 3 Beti, Sacrificateur.
- 4 Aploga, Prince.
- 5 Niapon, Prince.
- 6 Xavier Zonte, Prince.
- 7 Gregoire Zonte, simple Gouverneur.
- 8 Abinga, Gouverneur.
- 9 Gourga, Gouverneur.
- 10 Doboé, Gouverneur.
- 11 Abingato, Gouverneur.
- 12 Carté Gouverneur.
- 13 Agou, Interprète & Gouverneur.
- 14 Affou, Prince.
- 15 Oussaga, Gouverneur.
- 16 Pagne, premier Valet & Gouverneur.
- 17 Ovalonga, Gouverneur.
- 18 Danio, Gouverneur.
- 19 Zingua, Gouverneur.
- 20 Coulafouto, Gouverneur.

- 21 Zoga, Gouverneur.  
 22 Hamar, Capitaine & Gouverneur,  
 23 Couagouga, Commandant des Fusiliers du Roi.  
 24 Agricoquoüé, Tambour-Major,  
 25 Guiaga, Boureau & Gouverneur,  
 26 Babo, Oncle du Roi,

Il ne faut pas croire que ces vingt-six Gouverneurs ne consistent que dans les vingt-six villages qui donnent les noms à ces Provinces & à leurs Gouverneurs. Chacun de ces villages en a plusieurs qui dependent du principal, & quoique l'étenduë du Royaume, & par consequent de chaque Province ne soit pas bien considerable; le pais est tellement peuplé & rempli de tant de hameaux, que tout l'Etat ne paroît que comme une très-grande ville, divisée en plusieurs quartiers, separés les uns des autres par des terres cultivées avec soin, qui semble n'être que des jardins, dont le sol est d'une si prodigieuse fécondité, qu'à peine une recolte est elle faite, que la même terre est semée ou plantée sur le champ d'autre chose, de maniere qu'on y fait trois ou quatre recoltes par an. Les pois succedent au ris, le millet suit les pois, le mahis ou bled de Turquie prend la place du millet,

Bonté du terrain.

les patates & les ignames suivent le mahis, & le bord des hayes, les revers des fossés, les pieds des murs de cloture sont employés à planter les melons de différentes especes & quantité d'autres legumes. Il n'y a pas un pouce de terrain inutile ou negligé, & cela sans discontinuer & sans donner à la terre le moindre relache. Les Negres sont tellement ménagers de leur terrain, que les grands chemins ne sont presque par tout que des sentiers étroits. On ne connoît point en ce païs fertile la nécessité de laisser reposer la terre.

Culture de la terre,

Ils la cultivent très-proprement par sillons; ceux des terres du Roy sont plus élevés que ceux des particuliers. Ces petites montagnes, si on peut se servir de ce terme, & les vallons qui sont entre deux augmentent la superficie du terrain presque de la moitié. Les pluyes & les rosées qui tombent abondamment toutes les nuits, penetrent plus aisément la terre, l'humectent & l'engraissent, & la chaleur du Soleil l'échauffant plus aisément de tous côtés, fait germer, croître & meurir les fruits plutôt & plus aisément que dans une terre unie & toute platte.

Le terrain de toute la longueur du Royaume depuis le bord de la mer,

jusqu'à  
l'Euf  
dre  
de q  
lieu  
est a  
s'élev  
qui  
haut  
tes m  
born  
l'enf  
Etats  
culie  
tend  
po &  
Volt  
confi  
O  
bord  
frate  
port  
d'eu  
raiso  
dant  
sent  
vinit  
ses b  
il ne  
lui q  
eu P

jusqu'à une lieue ou environ au-delà de l'Euphrate, est tout uni & sans la moindre coline ou élévation ; c'est une plaine de quinze lieues de longueur, sur trois lieues ou environ de largeur. Quand on est au-delà de cette borne, le terrain s'éleve insensiblement en pente douce, qui ne finit qu'à six ou sept lieues plus haut, où l'on se trouve au pied des hautes montagnes qui font une chaîne qui borne le Royaume au Nord-Est, qui l'enferme & qui le separe des autres Etats qui sont de ce côté-là, & en particulier du Royaume d'Ardres, qui s'étend au-dessus de ceux de Juda, de Popo & de Coto, jusqu'à la riviere de Volta. Cela lui donne une étendue très-considerable de l'Est à l'Ouest.

On voit très-peu d'arbres depuis le bord de la mer, jusqu'au-delà de l'Euphrate, encore sont ils steriles, ils ne rapportent aucun fruit, & ils tombent d'eux-mêmes sans qu'il paroisse aucune raison de leur chute imprevûë ; cependant tout inutiles qu'ils sont, ils ne laissent pas d'être respectés comme des divinités. Abbatre un arbre ou couper ses branches, est un crime irremissible, il ne peut s'expier que par la mort de celui qui l'a commis & de ceux qui y ont eu part. Cette loi est non seulement

Bornes du  
Royaume de  
Juda au  
Nord-est.

Il y a très-peu d'arbres, on les regarde comme des divinités.

pour les naturels du païs, mais encore pour les étrangers. Quelques Hollandois s'étant un jour avisés d'abattre un arbre, le peuple s'émut, il prit les armes, courut sur eux, les massacra & pilla tous les effets qu'ils avoient à terre apparemment par maniere d'interêts civils.

Je ne sçauois me persuader que cette terre ait toujourns été destituée d'arbres, pendant que toutes les autres côtes de la Guinée en sont toutes chargées. Je serois assez porté à croire qu'elle en avoit autant que les autres, mais qu'ayant été abatus sans discretion, ou par les naturels ou par les étrangers qui jugeoient peut-être qu'ils les empêchoient de jouïr des vents & du frais qui vient de la mer, sur tout le soir & la nuit, le Roi jugea à propos de conserver ce qui en restoit, & pour le faire plus aisément on insinua au peuple que les arbres étoient des divinités qu'il falloit bien se donner de garde de maltraiter, de crainte d'attirer des malheurs extrêmes sur le païs & sur le peuple. Les Marabous eurent soin d'appuyer cette fourbe, & ils n'eurent pas grande peine de l'inculquer dans les esprits timides, ignorans & superstitieux. On mit donc les arbres au nombre des divinités tutelaires du païs, & on ordonna la peine de mort contre

F  
les im

Cet

viguer

perfor

Mai

faisan

fans q

s'en g

serpen

en gr

ber su

les pi

qu'ils

que i

mort.

No

d'une

loin

comr

qui o

oblig

Ri

à cet

ont

c'est

bouc

pand

bana

quel

de c

cône

les impies qui les insulteroient.

Cette loi est observée dans toute sa vigueur depuis un tems immémorial, personne n'en est exempt.

Mais ces divinités sont des plus mal-faisantes, outre qu'ils tombent souvent sans qu'on ait pû prévoir leur chute & s'en garantir, ils servent de repaires aux serpens venimeux qui y sont toujours en grand nombre, qui se laissent tomber sur ceux qu'ils voyent au pied, qui les piquent & répandent dans les playes qu'ils font, un venin qu'il est presque impossible d'empêcher de causer la mort.

Nous parlerons dans un autre endroit d'une autre espece de serpens, qui bien loin d'être mal-faisans, sont honorés comme des divinités bien-faisantes, à qui on prétend que le país a d'extrêmes obligations.

Rien n'est plus agréable que ce país à ceux qui viennent de dehors, & qui ont eu le bonheur de passer la barre, c'est un paísage charmant; de petits bouquets d'arbres de haute futaye répandus d'espace en espace, des amas de bananiers & de figuiers, au travers desquels on voit les sommets d'une infinité de cases, qui, pour être la plupart en cônes & couverts de paille ou de feuilles

de palmier, ne laissent pas de diversifier agréablement cette vaste plaine.

Le tout est d'aborder & de descendre à terre sans autre inconvenient que d'être mouillé, ce contre-tems est si ordinaire, qu'on n'y prend seulement pas garde. On en est quitte en changeant seulement d'habits, mais tout le monde n'a pas ce bonheur, bien d'honnêtes gens y ont perdu la vie. Il est vrai, & il en faut convenir, qu'il y a eu souvent de leur faute, & que leur précipitation & leur témérité à vouloir aller à terre dans des tems trop rudes, contre la volonté & l'expérience des canotiers, leur a attiré ce malheur.

Rade de  
Juda.

L'atterrage de Juda est très-difficile, ce n'est qu'une rade foraine qui n'a aucune marque pour être distinguée du reste de la côte, à moins qu'on n'en soit assez proche pour voir quelques bouquets d'arbres assez hauts à la verité & éloignés les uns des autres, placés sur un terrain bas & tout uni, au coin d'un desquels, qui est le plus gros & le plus élevé, on apperçoit le pavillon qui est élevé sur la pointe d'un des bastions du Fort François; mais il faut pour cela avoir bonne vûë & que le tems soit bien clair. Ce qui indique plus sûrement le mouillage, ce sont les vaisseaux que l'on

voit  
l'on  
leur  
vers  
lieux  
ses c  
Est  
seurs  
mou  
en é  
Le  
rade  
y tr  
nom  
coup  
qu'i  
Che  
c'éto  
les v  
C  
à-vi  
est c  
pres  
C  
Fran  
fort  
sequ  
non  
leur  
M.\*  
renc

voit mouillés en rade ; il est rare que l'on n'y en trouve pas toujours. Le meilleur endroit pour mouiller est par le travers du gros bouquet de bois à une lieue ou environ de terre sur douze brasses d'eau fond de vase. On affourche Est & Ouest, & quand il y a des vaisseaux de sa nation, l'ordinaire est de mouiller auprès d'eux, afin d'être plus en état de se secourir dans le besoin.

Le Chevalier des M.\*\*\* mouilla à la rade de Juda le 11. Janvier 1725. Il y trouva un navire de la Compagnie, nommé l'*Avanturier*, qui le salua de cinq coup de canon, & qui amena la flamme qu'il avoit au grand mât, parce que le Chevalier étant plus ancien Capitaine, c'étoit à lui à la porter & à commander les vaisseaux de sa nation dans la rade.

On donne ici une vûe de la côte vis-à-vis du mouillage des vaisseaux. Elle est d'une si grande exactitude, qu'il est presque impossible de s'y méprendre.

On ne manqua pas de saluer le Fort François, & comme en ce país on aime fort le bruit, & que l'on juge de la consequence des gens par les coups de canon qu'ils tirent pour saluer, & qu'on leur rend exactement, le Chevalier des M.\*\*\* en fit tirer onze, que le Fort rendit aussi-tôt coup pour coup.

Differenc  
des saluts.

Il est bon de sçavoir que les vaisseaux qui saluent une forteresse, ne le font qu'après qu'ils sont mouillés, & que quand ils saluent un vaisseau qui est mouillé, ils le font étant sous voile. Il faut encore remarquer que les vaisseaux qui saluent, soit avec le canon, soit de la voix, le font toujours en nombre impair. Le salut de la voix se fait par un cri de vive le Roi, qu'on repete selon l'honneur que l'on veut rendre. Les Galeres saluent du canon ou de la voix en nombre pair, & leur cri est *Hou*, qu'on repete plus ou moins, selon que l'on veut honorer les personnes, & toujours en nombre pair.

La rade de  
Juda est fort  
poissonneuse.

Quoi que la mer soit très grosse à la côte, la rade ne laisse pas d'être très poissonneuse. Les Negres canotiers & pêcheurs, bravent cet obstacle, & pendant qu'ils font un mistere aux blancs de la maniere de surmonter cette difficulté, il ne paroît pas qu'il y en aye pour eux, quand il s'agit d'aller à la pêche ou de venir à bord des vaisseaux pour leur interêt; ce que nous dirons dans la suite, justifiera ce que j'avance ici.

Differentes  
manieres de  
pêcher,

La mer est trop grosse à la côte pour qu'on puisse employer la senne ou d'autres filets pour la pêche quand on est obligé de tirer le filet à terre. Il n'y a

seaux  
font  
que  
i est  
le. Il  
seaux  
it de  
e im-  
r un  
selon  
Ga-  
ix en  
u'on  
l'on  
ours

à la  
boif-  
pê-  
pen-  
ancs  
diffi-  
pour  
èche  
pour  
ns la

pour  
'au-  
est  
y a

*Poisson apelle' Lune.*



point non plus de tartanes ou barques avec les instrumens necessaires à cet exercice. Elle ne se fait qu'à la ligne & ne laisse pas d'être bonne, & le seroit beaucoup davantage si les requiens & autres poissons carnassiers, qui sont en grand nombre sur la côte, ne venoient pas, sans en être priés, partager la proye avec les pêcheurs.

Dès qu'un vaisseau est mouillé, les matelots n'oublient pas de jeter leurs lignes, les Officiers, en cas de besoin, les en feroient souvenir. C'est un rafraichissement considerable pour les équipages, & une épargne encore plus grande pour la Compagnie.

Entre une infinité de poissons que les gens du Chevalier des M. \*\*\* prirent à la rade de Juda, je n'en rapporterai que deux.

On a donné au premier le nom de Lune, parce qu'il a quelque rapport avec un poisson de ce nom que l'on trouve dans les mers de l'Amerique. Ceux qui voudront prendre la peine de lire le premier Tome de ce Voyage des Isles, page 312. verront la figure & la description & la figure de la Lune de l'Amerique, & la difference qu'il y a entre elle & le poisson de Guinée, à qui on a donné le même nom dont on donne ici la figure.

Poisson extraordinaire  
appellé Lune

Cette dernière a 18. à 20. pouces de la tête à la queue, douze à treize pouces de large, près de deux pouces d'épaisseur; c'est un poisson plat qui feroit un ovale sans sa queue qui est assez large & échan-crée; sa peau est blanche & argentée; sa face si on peut se servir de ce terme, est plate, sa gueulle est petite & armée de deux rangs de dents; une avance médio-cré qui est au-dessus marque assez bien un nez avec deux narines, & tout ce qui est au-dessus qu'on pourroit regarder comme son front est partagé par plusieurs rides saillantes; ses yeux sont ronds, assez grands & fort rouges. Il n'a que deux nageoires assez grandes, elles sont à côté des ouïes & une empanure qui commence environ à la moitié du dos, & qui finit à la naissance de la queue; il en a une plus petite sous le ventre.

La chair de ce poisson est blanche, ferme, grasse, delicate, d'un fort bon goût & très-nourrissante. Ce poisson ne mord point à l'hameçon à l'Amérique, il y mord à la côte de Guinée. S'il étoit moins gourmand, il ne seroit pas pris, car comme j'ai dit il n'y a point de filets en ce pays-là, & la mer est trop rude à la côte pour qu'on s'y puisse servir de la senne.

Description  
du poisson  
appelé Singe.

On a donné le nom de Singe au poisson dont je vais parler. Je ne ferai point de procès

proc  
il lu  
qua  
meç  
vien  
mort  
très-  
de lo  
de c  
jusq  
dimi  
mine  
C'est  
lui o  
la t  
les y  
sup  
ment  
du c  
empe  
cour  
empe  
penn  
ble à  
larg  
queu  
nage  
leine  
s'app  
mens  
né; i

procès à ceux qui lui ont donné ce nom, il lui convient, on le pèche à la ligne quand il juge à propos de mordre à l'hameçon, ou on le harponne quand il vient assez près des Vaisseaux pour se mettre à portée de la varre. C'est un très-gros poisson, on en voit de dix pieds de longueur, sur trois ou quatre pieds de circonférence depuis le défaut du col jusqu'aux deux tiers de sa longueur; il diminue ensuite insensiblement & se termine en une queue longue & ronde. C'est cette longue queue & sa tête qui lui ont fait donner le nom de Singe; il a la tête ronde, la gueule assez grande, les yeux petits, des poils sur la levre supérieure en manière de moustaches, le menton abbatu, le col bien distingué du corps, & sur le haut de la tête une empenne ronde qui fait une espèce de couronne; il a quatre nageoires & deux empennes, la plus grande de ces empennes est au défaut du col, elle ressemble à une spatule, elle est forte, longue & large; celle qu'il a à la naissance de la queue est un peu moindre: ses quatre nageoires sont comme des fanons de baleine, les deux antérieures pourroient s'appeler des bras à cause des mouvemens singuliers que la nature leur a donné; il les peut joindre sous son ventre &

sur son col, & il pourroit s'en servir à retenir ce qu'il voudroit porter à la gueule, si les extrémités étoient partagées en plusieurs doigts & qu'elles eussent des articles. Les deux nageoires postérieures sont placées vers le milieu du ventre, elles sont un peu moins grandes que les premières, & n'ont que les mouvemens ordinaires de celles des autres poissons; il est très-vif & très-vîte. Quand il s'éleve assez à la surface de l'eau pour qu'on le puisse voir, les differens mouvemens qu'il fait avant de mordre à l'hameçon donnent du plaisir. Il s'en approche, il le considère, il le goûte de l'extrémité des lèvres, il le quitte, il lui donne des coups avec ses nageoires ou avec sa queue, il s'en éloigne, il y revient, & après avoir bien marchandé, il se jette enfin sur l'appas & l'avale; mais quand il sent l'hameçon qui le pique & qu'il est contraint de suivre la ligne qui le tire, c'est alors qu'il fait des sauts & des bonds qui donnent un plaisir infini à ceux qui le regardent. Il prend la ligne avec ses nageoires, il la tire de toutes ses forces pour la porter à sa gueule, & ne manqueroit pas de la couper avec ses dents, si on lui en donnoit le tems. Sa queue est à craindre quand il est sur le pont, non qu'il l'ait

Pêche du  
Singe.

assez  
roit  
est  
étran  
roit.

Ce  
couv  
grain  
quin  
comm  
est vi  
qu'il  
elle m  
l'ord  
peut  
n'est  
meille  
des h  
car on  
tre. J  
les cé  
comm  
donné  
celui

assez forte pour l'enfoncer comme feroit un puissant requin, mais comme elle est longue & forte, il blesseroit d'une étrange maniere ceux qu'il en frapperoit.

Ce poisson n'a point d'écaille, il est couvert d'une peau chagrinée à petits grains, à peu près comme celle du requin; elle est toute noire & lustrée comme du geais pendant que le poisson est vivant, elle cesse d'être lustrée dès qu'il est mort. Sa chair est bonne, mais elle n'est pas délicate, parce que pour l'ordinaire elle n'est pas bien grasse. On peut la comparer à celle d'un bœuf qui n'est pas gras; les jeunes sont beaucoup meilleurs. Ce poisson vit de proye & des herbes qui sont au fond de la mer, car on trouve de tout cela dans son ventre. Je m'étonne que, se trouvant sur les côtes de la Guinée & étant noir comme les habitans, on ne lui ait pas donné le nom de Negre plutôt que celui de Singe.



## CHAPITRE III.

## DE LA BARRE DE JUDA.

*Du village de Gregoué & des Forts François & Anglois.*

**D**ES qu'un vaisseau est mouillé, les Nègres se pressent d'y aller & d'y porter du poisson & des fruits quand ils en ont. Ils sont assurés d'en être bien payés & de boire de l'eau de vie, il n'en faut pas davantage pour les engager à tout risquer, plutôt que de manquer une si bonne occasion. Les Capitaines des vaisseaux leur font amitié, les font boire sur toutes choses, & se servent d'eux pour écrire au Directeur du commerce de leur nation, & lui donner avis de leur arrivée.

Dans un pays d'un accès moins difficile, on ne manqueroit pas d'envoyer la chaloupe à terre, prendre langue & porter les paquets, cela n'est pas praticable à la côte de Juda. Le Chevalier des M.\*\*\* après avoir donné les ordres nécessaires aux Officiers qu'il laissoit à bord, & être convenu des signaux, pour se faire entendre à ceux qui demeu-

Toient dans les tentes qu'on fait sur le  
 bord de la mer, se mit dans sa chaloup-  
 pe le douze sur les trois heures après  
 midi, & vint mouïller à cent pas ou en-  
 viron du lieu ou commencent les grosses  
 lames. Il y trouva un canot de Negres  
 qui l'y attendoit & qui le porta à terre.  
 Les gens sages se mettent en camisolle &  
 en calceçon, il y auroit de l'imprudence  
 à se charger d'habits. Le moins qu'il  
 puisse arriver, c'est d'avoir le chagrin  
 de les voir gâtés d'eau de mer, parce  
 qu'il est très-rare qu'on ne soit pas bien  
 mouillé quand on franchit ce dangereux  
 passage. Il le fut en effet depuis la tête  
 jusqu'aux pieds, & malgré l'adresse des  
 canotiers & les précautions qu'ils pri-  
 rent, ils ne purent empêcher que la troi-  
 sième lame ne se répandît sur le canot,  
 & ne le couvrît d'un bout à l'autre. Le  
 bonheur qu'il eut, fut que le canot  
 toucha le fond & ne tourna point, &  
 que les canotiers s'étant jettés à l'eau &  
 étant secondés des autres Negres qui les  
 attendoient au bord de la mer, ils en-  
 leverent le canot & ceux qui étoient  
 dedans, & le mirent à terre.

Risques au  
 passage de la  
 barre.

Avant de passer outre, je crois qu'il  
 est bon d'expliquer ici ce que c'est que  
 la barre qui regne tout le long de la côte  
 de Guinée, & qui est plus ou moins

grosse, & par conséquent plus ou moins dangereuse, selon l'exposition & le gissement des côtes & les vents qui soufflent.

Ce qu'on entend par le nom de barre.

On entend par barre l'effet que produisent trois lames qui viennent se rompre à terre l'une après l'autre, dont la dernière est la plus à craindre, parce qu'elle est cabanée, c'est-à-dire, qu'elle fait une espèce de voute assez haute & d'un diamètre assez grand pour couvrir un canot tout entier de l'arrière à l'avant, & pour le remplir d'eau, le submerger ou le tourner sans dessus dessous quand elle se rond & se brise dessus avant qu'il ait touché la terre.

Les deux premières lames ne cabanent point, c'est à-dire, qu'elles ne forment point de voute en s'approchant de terre; la première, parce qu'elle ne trouve point le retour des eaux d'une autre qui l'ait précédée, y ayant eu une espace de temps assez considérable pour que les eaux de celle qui l'a précédée se soient écoulées & mises de niveau, après avoir frappé la terre & s'y être rompuës; la seconde cabane un peu, parce qu'elle trouve les eaux de la première, qui, retournant au large, la frappent & l'obligent de s'élever, mais la troisième, rencontrant les eaux de la seconde, déjà en-

flées  
cont  
ce q  
conf  
ou a  
se tr  
tour  
fait  
s'est

Ce  
porte  
mer  
plat  
craint  
not à  
re. L  
jette  
& de  
de m  
la to  
Dan  
deda  
char  
reté  
dear

Le  
men  
que  
qu'il  
nots  
endr

flées de celles de la première, elle est contrainte de se replier sur elle-même, ce qu'elle ne peut faire qu'en s'enflant considérablement & faisant une voute ou arcade d'autant plus haute, qu'elle se trouve frappée à son pied par le retour des eaux de la seconde. Voilà ce qui fait cette barre si terrible sur laquelle il s'est perdu tant de monde.

Ces lames commencent environ à une portée de fusil de terre, parce que la mer trouve à cette distance un haut fond plat, lequel étant passé, on n'a plus à craindre que la houle qui porte le canot à terre d'une vitesse extraordinaire. L'adresse des canotiers consiste à se jeter tous à la mer & tout d'un coup, & de soutenir le canot des deux côtés, de manière qu'il arrive à terre & qu'il la touche sans s'y briser & sans tourner. Dans un instant les personnes qui sont dedans, & les marchandises dont il est chargé sont débarquées & mises en sûreté, quelques pesans que soient les fardeaux.

Les Negres canotiers se sont tellement familiarisés avec la barre, depuis que les Européens trafiquent à Juda, qu'il est à présent aussi rare que les canots qu'ils conduisent perissent dans cet endroit dangereux, qu'il étoit autrefois

*Adresse des  
Canotiers.*

commun de les y voir perir avec les blancs qui y étoient embarqués; car pour eux, ils savent fort bien se tirer d'affaire, ce sont d'excellens nageurs, qui savent si bien se faire porter sur le dos d'une lame, ou plonger sous une autre, qu'ils gagnent toujours la terre, & comme ils sont nuds, ils s'embarassent peu d'être mouillés.

C'est ce dangereux passage qui favorise le pillage qu'ils font des bouges & de l'eau de vie, qu'ils portent à terre quand il n'y a point de blanc dans le canot pour avoir l'œil sur les marchandises. Dans ces occasions, ils cessent de nager ou de pagayer quand ils se trouvent entre deux lames, ils se contentent de soutenir le canot avec leurs pagalles, pendant que quelqu'un des plus adroits percent les barils d'eau de vie & emplissent les bouteilles de toute la troupe, & après qu'ils ont fait leurs affaires, ils se mettent à pagayer d'une grande force & viennent à terre, disant aux Commis qui se plaignent de leur retardement, qu'il y avoit une voye d'eau dans le canot qu'il a fallu raccommoquer, & que ce n'est pas sans peine qu'ils en sont venu à bout & qu'ils ont échappé le danger où cet accident les avoit exposé.

Les canots de barre sont tout d'une

piec  
fort  
ze  
trois  
deu  
bre  
Lesp  
long  
a qu  
larg  
bois  
à de  
vers  
vern  
qui  
le p  
ce p  
galle  
s'aff  
seau  
attac  
tés  
d'un  
qui  
plus  
com  
lorse  
plier  
mou  
Lo  
re,

piece. Ils sont faits d'un arbre creusé fort léger ; ils ont pour l'ordinaire quinze à dix huit pieds de longueur, sur trois pieds de large & autant de profondeur. Ils y sont ordinairement au nombre de dix, chacun une pagalle à la main. Les pagalles sont comme des pelles à four, longues de quatre à cinq pieds, la pelle a quinze pouces de longueur sur huit de large ; elles sont toutes d'une piece d'un bois bien liant. Les Negres sont deux à deux dans le canot, le visage tourné vers le lieu où ils vont, celui qui gouverne l'arriere répond à la voix de celui qui est à l'avant qui sert de pilote, c'est le plus habile de la troupe qui occupe ce poste. Ceux qui nagent ou qui pagallent n'ont point d'autres sieges pour s'asseoir que des bambous ou gros roseaux qui traversent le canot, & qui sont attachés par leurs extrémités aux côtés opposés du canot. Ils nagent au bruit d'un certain ton que le pilote donne, qui marque s'il faut nager de force, ou plus lentement. C'est un plaisir de voir comme ils employent toutes leurs forces lorsque le pilote le juge à propos. Ils se plient en deux, & donnent au canot un mouvement extraordinaire.

Lorsqu'ils conduisent des blancs à terre, ils les font asseoir dans le fond du ca-

Figures des  
canots & des  
pagalles.

not les uns derriere les autres à l'avant du canot. Si au contraire ils les conduisent de terre aux Vaisseaux, ils les font mettre à l'arriere. Cette conduite est sage, on est moins exposé en allant à terre étant à l'avant, parce que la lame prend le canot par l'arriere, & qu'en cet endroit on est bien plutôt débarqué; au contraire en allant aux Vaisseaux, la lame rencontre l'avant du canot, s'y brise & peut y faire plus de mal qu'à l'arriere. Ils donnent en ces occasions tous leurs soins pour sauver les blancs qu'ils portent, & pourvû qu'on s'en rapporte à eux, qu'on les laisse faire & qu'on ne les ait pas maltraité, il est rare qu'il arrive rien de facheux aux personnes.

Il n'en est pas de même des marchandises; quelque soin que les Capitaines se donnent pour empêcher leurs pillages, il est presque impossible d'y réussir entierement, les Negres en fait de vol feroient des leçons aux plus habiles Meuniers, Tailleurs & filoux qui soient en Europe, & quand on les observe si bien ou qu'on a pris des mesures si justes que leur adresse est à bout, ils sont tourner le canot dans les endroits où les barils ou caisses de bouges qui ne flottent point vont à fond, & où ils les viennent repêcher pendant la nuit.

Dès que les marchandises sont à terre, on les met dans les tentes que les Capitaines ont soin de faire dresser au bord de la mer. Ces tentes ont un ou plusieurs batons de pavillon avec des pavillons, & des flammes qui servent à donner aux chaloupes mouillées hors des lames & de la barre les signaux de ce que l'on veut faire sçavoir; car on est hors de la portée de la voix humaine, & quand on le serviroit des meilleurs portevoix, le bruit des lames & de la houle empêcheroit de pouvoir rien entendre.

Ce n'est pas seulement dans le passage de la barre que les Negres font leurs pillages, ils en font encore dans le transport des marchandises depuis les tentes jusqu'à la ville capitale où est la résidence du Directeur general, & les magasins de la Compagnie. On ne se sert en ce pais ni de charettes ni de chevaux, ni d'autres sortes de voitures, tout se porte sur la tête des Negres. C'est pour cela que tous les porteurs ont de gros bonnets de jonc assez hauts pour contenir une bouteille platte de gros verre, ou unealebasse de la même figure contenant environ une pinte mesure de Paris, ou un sac dans lequel ils mettent les bouges qu'ils ont pillés; car c'est principalement ces deux sortes de marchandises

qui les tentent le plus, & ils n'ont que ce seul bonnet dont ils puissent couvrir leurs vols étant du reste tous nuds, & n'ayant qu'un très-petit morceau de toile pour couvrir leur nudité.

Lors donc qu'on a mis à terre une quantité suffisante de marchandises pour faire un convoi & les transporter au magasin general, on fait venir les porteurs avec leur chef qui ne manque pas de promettre que ses gens seront fideles. Malgré ces assurances auxquelles tout homme sage ne doit jamais s'arrêter, on met cinq ou six blancs armés qui les conduisent, qui empêchent que les porteurs ne s'écartent les uns des autres, & que chemin faisant ils ne percent les barils d'eau de vie ou ceux qui renferment les bouges.

Le Chevalier des M.\*\*\* qu'une longue experience avoit instruit de l'adresse des Negres, & du penchant prodigieux qu'ils ont à voler, ayant un assez grand convoi à faire conduire à Xavier, ordonna à six de ses gens de l'accompagner, de voltiger sur les ailes, & de ne pas perdre un moment de vûë ses porteurs. Il fut exactement obéï, le convoi avoit déjà passé les trois rivieres, c'est ainsi qu'on appelle les trois bras que fait la riviere de Jaquin à l'endroit du gué

Stratageme  
des Negres  
pour voler.

où on la passe, sans que les porteurs eussent pu trouver une occasion un peu favorable de piller, parce qu'ils étoient éclairés de trop près par les gens qui les conduisoient, lorsqu'il s'éleva tout d'un coup une querelle entre deux porteurs qui mirent aussitôt leur charge à terre, & commencerent à se battre d'importance; les autres porteurs de concert avec les deux combattans quitterent aussi les leurs, quelqu'uns prirent parti dans la querelle, & les blancs qui les conduisoient ayant voulu faire cesser le desordre, se trouverent dans un instant environnés de tout le reste des porteurs qui les prioient d'empêcher qu'il n'arrivât quelque meurtre. Les François qui ne connoissoient pas encore ce piège, y donnerent entierement, ils firent des efforts extraordinaires pour arrêter les combattans, mais ils y employerent plus d'une heure sans en pouvoir venir à bout. La querelle ne fut appaisée que quand ceux des porteurs qui étoient demeurés auprès des barils de bouges, qui les avoient entrouvert adroitement, & en avoient tiré pour eux & pour leurs compagnons, rejoignirent la troupe. Leur présence appaisa la querelle, chacun reprit sa charge, & on continua le voyage en paix comme s'il ne fut rien arrivé; les

porteurs disparurent dès qu'ils eurent mis leurs charges au magasin, & les conducteurs blancs ayant raconté au Directeur general & au Chevalier des M.\*\*\* ce qui étoit arrivé dans le chemin, ces Messieurs se doutèrent qu'il y avoit eu du dessein dans cette querelle. On examina de plus près les barils de bouges, & on trouva que plusieurs avoient été ouverts & qu'on y avoit beaucoup volé. On s'en plaignit au Capitaine Assou, mais il étoit trop tard, les porteurs étoient échapés & leur vol en sûreté, parce qu'en arrivant chez eux ils avoient pris d'autres bonets; de sorte que la perte tomba sur le Chevalier des M.\*\*\* La Compagnie, toujours attentive à ses interêts & peut-être dans la vûë de rendre ses Officiers plus vigilans, rend les Capitaines responsables en leur propre & privé nom du coulage des eaux de vie, & de ce qui se trouve de manque dans les barils de bouges.

On croit pourtant qu'elle diminueroit beaucoup de cette conduite severe, si elle consultoit la dessus ses Directeurs, & qu'elle fût convaincuë comme elle le devrait être de l'impossibilité où sont ses Capitaines d'empêcher entierement les pillages des Negres.

On avoit cru y remedier en mettant

les bo  
ble fu  
de re  
Les  
d'un  
fer qu  
s'éloig  
les pra  
tion m  
grand  
ner les  
pêche  
qui se  
car ils  
que da  
bien q  
On  
les bo  
eonten  
trois b  
moins  
auroie  
vir. C  
deux,  
courts  
pas de  
perte  
Ce qu  
voir te  
qui po  
de fais

les bouges & l'eau de vie dans de double fusts, les Negres ont trouvé le secret de rendre cette précaution inutile.

Les Anglois font cercler leurs barils d'un bout à l'autre avec des cercles de fer qui se touchent & qui ne peuvent s'éloigner les uns des autres, parce que les premiers sont cloués; cette précaution n'a servi qu'à leur causer de plus grandes pertes, les Negres faisant tourner les canots sur la barre, & allant pêcher pendant la nuit les marchandises qui sont demeurées au fond de la mer, car ils ont l'adresse de ne faire tourner que dans les endroits où ils sçavent fort bien qu'ils les pourront pêcher.

On avoit encore proposé de mettre les bouges dans des caisses qui en pussent contenir cent liv. qui fussent garnies de trois bandes de fer. Comme il y avoit moins de joints qu'à un baril, les Negres auroient moins de facilité à les entrouvrir. Cela pourroit réussir une fois ou deux, mais si les Negres se trouvoient courts de ce côté, ils ne manqueroient pas de les faire tomber à la mer, & la perte seroit encore plus considerable. Ce qu'on peut faire de mieux, est d'avoir toujours des blancs dans les canots qui portent les marchandises à terre, & de faire escorte les convois qui les por-

tent à la ville par des gens habiles, qui dans des occasions pareilles à celle dont je viens de parler, laissent battre les Negres tant qu'il leur plaira & qui se tiennent auprès des Marchandises tant que la querelle dure.

Bouges ou  
Cauris, mon-  
noye du païs.

Je crois avoir dit dans un autre endroit, que les bouges sont des coquilles blanches qui se pêchent aux environs des Isles Maldives. C'est l'argent monnoyé du Royaume de Juda, & de beaucoup d'autres lieux de la côte; on les appelle aussi Cauris.

Quarante bouges font ce qu'ils appellent un toque de bouges, cinq toques ou 200. bouges font une galine, vingt galines ou quatre mille bouges font une cabeche.

Selon le prix du marché, un captif ou esclave vaut dix-huit à vingt cabeche, 70000. à 80000. bouges qui pèsent environ 180. livres poids de Paris.

Village de  
Stegoué

Le Village de Gregoué, qui donne le nom à une des 26. petites Provinces du Royaume de Juda, est environ à une lieuë & demie de la mer, après qu'on a passé la riviere de Jaquin. Il est assez considerable & ses habitans riches, tant parce qu'ils sont tous pêcheurs & canotiers, que parce qu'ils sont voisins des Forts François & Anglois qui en  
sont

font à une très-petite distance. Les maisons sont de terre ou de branchages d'arbres entrelassés de roseaux avec un enduit de terre grasse de près d'un pied d'épaisseur. Chaque famille a plusieurs cases, jamais un mari ne met deux de ses femmes ensemble sous le même toit, elle sont logées séparément. On croit que cela est nécessaire pour conserver la paix entre elles, car là, comme par tout ailleurs, les femmes sont jalouses, criardes, soupçonneuses, impatientes & de fort mauvaise humeur, quand elles s'imaginent que leur mari partage inégalement son cœur entre elles. Il est vrai que la première qu'il a épousé y a de droit une double portion, & quelquefois davantage, quand elle est féconde & qu'elle a des enfans mâles. Nous traiterons cette matière plus amplement dans la suite. On voit qu'il faut beaucoup de cases à un homme qui a bien des femmes, toutes ces cases sont renfermées dans une enceinte de murs de terre de sept à huit pieds de hauteur, & de dix-huit à vingt pouces d'épaisseur, dont le chapperon est couvert de paille ou de feuilles de palmier, de crainte que l'eau de pluie ne s'infinuë dans le mur, ne le détrempe & ne le fasse tomber.

maisons des  
Nègres.

Fort des  
François à  
Gregoué.

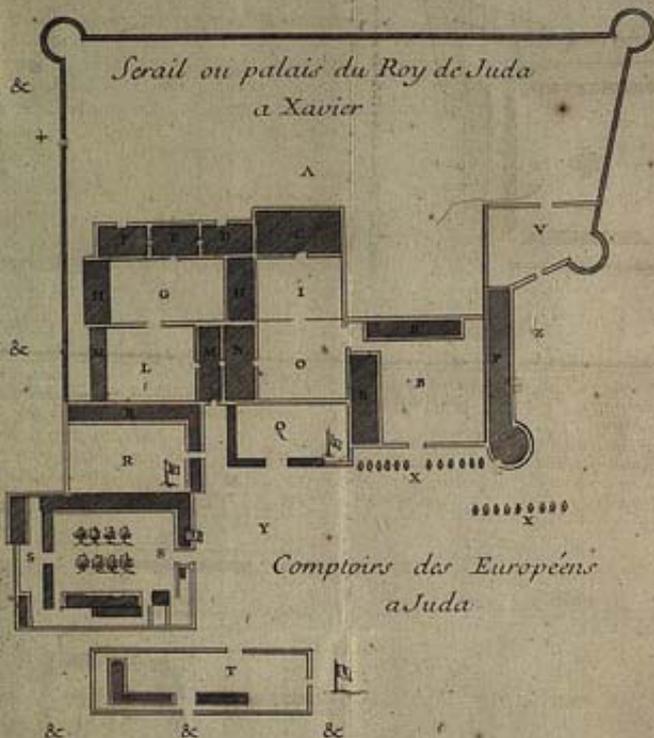
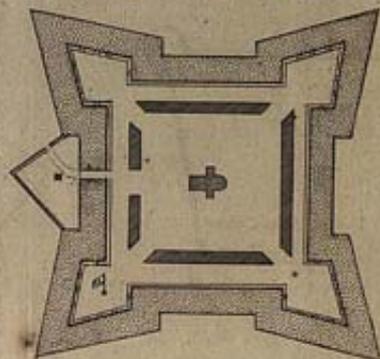
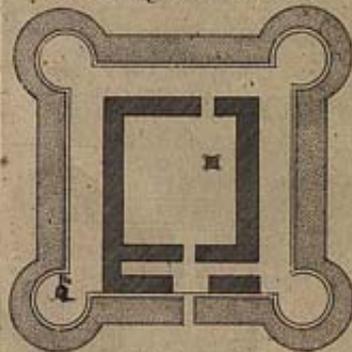
42

V O Y A G E S

Les François & les Anglois ont chacun un Fort à l'Ouest de ce village. Celui des François est le plus à l'Ouest, il est composé de quatre bastions, avec des fossés larges & profonds, sans chemin couvert, glacis ni palissades, excepté à un ouvrage en forme de demie lune qui couvre la porte, qui, outre les vantaux se ferme avec un pont levis. Il y a trente canons montés tant sur les bastions que sur les courtines, & principalement sur celle qui regarde le Fort des Anglois. Les quatre corps de logis, qui forment une grande place d'armes quarrée, servent de magasins, de logement pour les Officiers & la garnison, & de captiverie; c'est ainsi qu'on appelle le lieu où l'on garde les captifs, en attendant le moment de les embarquer. Il y a au milieu de cette place une chapelle, où l'on dit la messe quand il y a un aumônier. Ce Fort est sous le commandement du Lieutenant du Directeur general qui réside à Xavier, ville capitale du Royaume. La garnison n'est que de dix soldats blancs, deux sergens, un tambour, deux canoniers, & trente esclaves Bambaras qui appartiennent à la Compagnie.

Le Fort des Anglois est à l'Est de celui des François, à une grande portée

t cha-  
e. Ce-  
uest,  
avec  
che-  
, ex-  
demie  
tre les  
levis.  
ur les  
rinci-  
Fort  
logis,  
armes  
loge-  
nison,  
n ap-  
prifs,  
mbar-  
place  
quand  
ous le  
u Di-  
, ville  
n'est  
gens,  
trente  
nt à la  
  
de ce-  
portée

*Fort François à Juda**Fort Anglois à Juda*

A. Grand Serail

B. Petit Serail

C. Salle d'Audience

D. Cabinet du Roy

E. Salle d'Entrée

F. Logement de la Mere du Roy

G. Cour

H. Corps de Garde

I. Cour des Coutumes

J. Première Cour

K. Corps de Garde

L. Salle

M. Cuisine du Roy

N. Logement du premier Valet

O. de Chambre

P. Logis des Hollandois

Q. Logis des Anglois

R. Hotel de la Compagnie des

Indes Françoises

S. Logement des Portugais

T. Cour du Couronnement

U. du Roy

X. Canons du Roy

Y. Place

Z. Grande Place

&amp; La Ville

+ Porte de derrière du Serail

de fusil; il est carré; au lieu de bastions ses angles sont couverts de boulevards avec des Fossés secs, larges & profonds, sans palissades & sans chemin couvert. Il y a un pont levis & vingt-six canons, ils y ont une garnison à peu près comme celle du Fort François, commandée par le Lieutenant de leur Directeur general qui réside aussi à Xavier. Son logement, dans cette ville, est à côté de celui des François, il n'en est séparé que par un mur qui est mitoyen.

Fort des  
Anglois à  
Gregoué.

Les Portugais n'ont point de Forteresse à Gregoué. Le Roi de Juda leur a donné un terrain à quatre portées de fusil au Sud de celui des Anglois pour y en bâtir une, ils ont eu des raisons pour ne le pas faire jusqu'à présent. Leur Directeur demeure à Xavier, dans une assez grande maison, à côté de celle des François.

Terrain assigné  
cordé aux  
Portugais à  
Gregoué.

Mais les Hollandois n'ont point de Forteresse dans cet Etat. Les Rois de Juda n'ont jamais voulu leur permettre d'y en avoir aucune, ils connoissent ces peuples, & savent trop bien comment ils traitent ceux qui ont eu la facilité de les laisser bâtir des Forts sur leurs terres, pour s'exposer eux & leurs peuples à un esclavage, dont ils ne se

Les Hollandois  
n'ont  
point de Fort  
à Juda.

que les cochons soient lachées & qu'ils ayent fait leur curée de toutes ces ordures, l'odeur qu'elles rendent est capable de faire soulever le cœur à ceux même qu'une longue demeure dans le país devoit en rendre moins susceptibles.

*Difference de la chair des cochons des Isles de l'Amérique avec celle des cochons de Guinée.*

J'ai remarqué dans mon voyage aux Isles de l'Amérique que les cochons qu'on y élève sont infiniment plus propres & plus délicats; ils ne touchent jamais aux ordures, aussi leur chair est elle plus propre & plus saine que celle des cochons de Guinée, qui quoique grasse & bien entrelardée est indigeste, & peut causer des maladies dangereuses à ceux qui en feroient leur nourriture ordinaire; cela se doit entendre des blancs, car les Negres sont d'un temperament bien different. Ils ont l'estomach si chaud qu'ils digerent tout, même les viandes crues, & il est à croire qu'ils vivoient bien plus qu'ils ne font sans les excès qu'ils font d'eau de vie & des femmes qui les énervent, & leur causent des maux qui deviennent à la fin tout à fait incurables.

Il a plû aux blancs établis dans le país, de donner le nom de Serail aux bâtimens que le Roi occupe. L'enceinte est fort grande, elle est fermée par un mur

de te  
d'en  
chap  
pail  
pent  
angl  
la m  
re qu  
les f  
ne ic  
tout

C  
rail  
C'est  
bâti  
n'est  
mil  
laqu  
Il y  
sur  
sans  
il y  
fem  
pre  
l'ou  
vale  
cour  
des  
une  
côté  
ci

de terre de huit à dix pieds de hauteur, d'environ de deux pieds d'épaisseur, le chaperon de ces murs est couvert de paille, afin que les pluyes ne les détrem-pent pas, & ne les fasse pas ébouler. Les angles sont couverts de tours rondes de la même hauteur & de la même matie-re que les murs; elles servent à mettre les sentinelles. Le plan que l'on en don-ne ici est juste, & marque exactement toutes les parties de ce Serail.

On le distingue en grand & petit Se-rail; ce dernier sert d'entrée au grand. C'est une grande cour environnée de bâtimens de trois côtés; le quatrième n'est fermé que par une muraille, au milieu de laquelle est la grande porte, à laquelle il y a toujours deux sentinelles. Il y a au dehors douze pieces de canon sur des affuts de marine à platte terre sans embrasure. Vis-à-vis la tour du coin il y a une autre batterie de neuf canons semblable à la première. Le logement du premier valet de chambre du Roi, que l'on appelle communement le maître-valet, occupe l'aille droite de cette cour. On entre de cette cour dans celle des cuisines du Roi, & de celle-ci dans une troisième qu'on appelle la cour des-coutumes, parce que c'est dans celle-ci que l'on paye les droits du Roi,

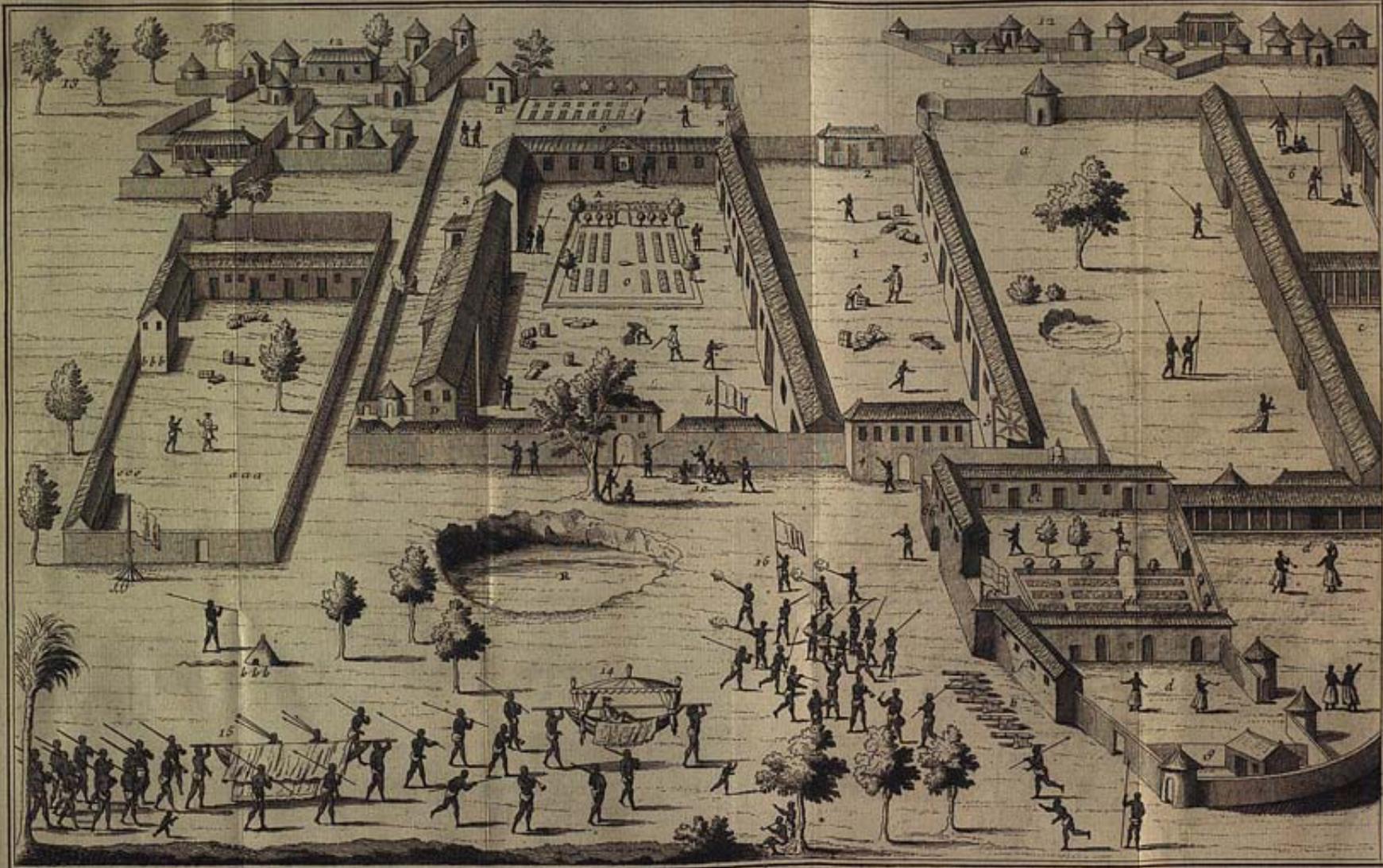
Serail ou Pa-lais du Roi à Xavier.

Description du Palais du Roi de Jéda.

tant ceux qu'il exige de ses sujets, que ceux que les Européens se sont obligés de lui payer pour avoir la liberté de commercer dans ses Etats, que pour jouir de sa protection. Le fond de cette cour est occupé par un grand salon, qui sert de Salle d'audience. Le Trône du Roi est un grand fauteuil posé sur une large estrade couverte d'un tapis de Turquie; il y a des nattes sur tout le reste du plancher, & des fauteuils pour les blancs qui vont à l'audience. La coutume n'est pas qu'ils entrent dans l'intérieur du Palais, mais cette regle n'est pas si generale qu'elle n'ait quelque exception, puisque le Chevalier des M.\*\*\* en a levé le plan que l'on voit ici. Les curieux y trouveront de quoi se contenter & s'instruire, en suivant les chiffres & les lettres qui marquent la distribution & l'usage de toutes les pieces qui le composent. On doit seulement sçavoir, que tous ces bâtimens n'ont que l'étage du rez de chaussée, qu'ils sont tous bâtis de terre grasse & rouge qui fait de bons murs, & qu'ils sont tous couverts de paille ou de feuilles de palmier, nattées proprement & d'une épaisseur à ne pouvoir être pénétrés de la pluie ni de la chaleur du soleil, qui est extrême en ce pays-là.

ts, que  
obligés  
de com-  
ar jouir  
te cour  
qui fert  
du Roi  
ne large  
arquit;  
u plan-  
nes qui  
'est pas  
Pâlais,  
enerale  
puise  
a levé  
ieux y  
s'inf-  
es let-  
& l'u-  
ompo-  
, que  
ge du  
bâris  
bons  
rts de  
attées  
pou-  
de la  
en ce

Les



Comptoirs des Européens a Xavier

- A. Hôtel de la Compagnie des Indes
- B. Salle
- C. Logement du directeur
- D. Logement du sous-directeur
- E. Messagerie
- F. Logement des Employés
- G. Logement des domestiques
- H. Pavillon de France
- I. Borne
- L. Cuisine
- M. Comptoir des
- N. Messagerie au Fin

- O. Jardins potagers
- P. Eglise sur le Borne
- Q. Grande porte
- R. Grand Trou des onniers de la terre pour l'eau
- S. Arrière Cour
- T. Comptoir Anglois
- U. Cuisine
- V. Logement des Employés
- W. Pavillon du directeur
- X. Logement du directeur
- Y. Logement du directeur
- Z. Logement du directeur

- aa. Logement des Employés
- bb. Jardins
- cc. Arrière Cour et Pavillon Hollandais
- dd. Comptoir Portugais
- ee. Logement du Directeur
- ff. Logement des employés
- gg. Borne pour
- hh. Logement des Capitaines
- ii. Pavillon portugais
- kk. Cote du drapeau qui est sur le petit
- ll. Cote du drapeau qui est sur le grand
- mm. Cote du drapeau qui est sur le grand
- nn. Cote du drapeau qui est sur le grand

- oo. Cote du drapeau qui est sur le grand
- pp. Cote du drapeau qui est sur le grand
- qq. Cote du drapeau qui est sur le grand
- rr. Cote du drapeau qui est sur le grand
- ss. Cote du drapeau qui est sur le grand
- tt. Cote du drapeau qui est sur le grand
- uu. Cote du drapeau qui est sur le grand
- vv. Cote du drapeau qui est sur le grand
- ww. Cote du drapeau qui est sur le grand
- xx. Cote du drapeau qui est sur le grand
- yy. Cote du drapeau qui est sur le grand
- zz. Cote du drapeau qui est sur le grand

- 1. Grande place du Marché qui se tient le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> jours
- 2. Marche du Directeur Française avec le Cap<sup>e</sup> N<sup>o</sup> Notre protecteur de la Nation
- 3. Le Directeur Français parti dans un Corbillon
- 4. Le Capitaine Arceva dans un Bateau espagnol
- 5. Le Pavillon Français
- 6. Eglise d'après du grand Corail de côté des Européens

- 7. Le Serpentin, un animal qui se tient le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> jours
- 8. Marche du Directeur Française avec le Cap<sup>e</sup> N<sup>o</sup> Notre protecteur de la Nation
- 9. Le Directeur Français parti dans un Corbillon
- 10. Le Capitaine Arceva dans un Bateau espagnol
- 11. Le Pavillon Français
- 12. Eglise d'après du grand Corail de côté des Européens

Les comptoirs des Directeurs des Compagnies sont à la gauche du Palais du Roi. On leur a donné le nom d'Hôtel ou de Palais.

Maisons des Directeurs du commerce.

Celui des François est le plus grand & le mieux bâti, il consiste en une grande cour plus longue que large, fermée par des corps de bâtimens uniformes, au milieu de laquelle il y a un jardin potager avec quelques gros pieds d'orangers en pleine terre. Il y a un corps de logis au-dessus de la grande porte, & un corps de garde avec le pavillon de la nation. Il y a encore un jardin dans la basse-cour, derrière le corps de logis du fond, une forge, des cuisines, des offices, & les autres pièces nécessaires à une grande maison. Le Directeur tient ordinairement une grosse table pour les Capitaines de vaisseaux & pour les Officiers, où il invite souvent les grands du pays & les Officiers du Roi, dont le credit est nécessaire aux affaires de la Compagnie.

Le comptoir des Anglois est à côté de celui des François; le mur qui les sépare est mitoyen.

Comptoirs des Anglois, Hollandois & Portugais.

Celui des Hollandois est à côté du petit serail,

Et celui des Portugais est à côté de celui des François, dont il est séparé par une rue.

On tient tous les jours un marché à côté de la porte de l'Hôtel de France.

Les maisons des particuliers qui composent la ville, sont répandues autour de ces comptoirs & des serails du Roi.

On en voit assez dans le dessein que l'on en donne ici, pour faire juger de tout le reste.

## CHAPITRE V.

### DES ROIS DE JUDA.

*Leur éducation, leur couronnement, leurs occupations, leurs revenus & leur mort.*

**L**E Royaume de Juda est héréditaire ; l'aîné succède à son pere, à moins que les grands n'ayent de très fortes raisons pour priver l'aîné de la Couronne, & de la mettre sur la tête d'un de ses freres, comme il est arrivé en 1725.

J'ai remarqué dans la Relation du Sénégal & des autres Royaumes de l'Afrique occidentale, que le Trône est toujours occupé par un Prince du Sang Royal, & que pour être assuré qu'il en est du moins du côté de sa mere, les enfans des Rois en sont exclus, & qu'on y élève les enfans de sa sœur, à moins que

EN  
le Roi  
dont le  
même  
Roi. C  
ment r  
qu'à la  
parce c  
Reines  
fans qu  
tiennet

On a  
dans le  
croye  
leur ve  
permet  
dans ce

C'est  
heritie  
il faut c  
que le  
a eu av  
n'ont r  
de com  
leur pe  
bien &  
sont re  
de pou

Mais  
plus ex  
d'être e  
d'exem

le Roi n'ait eu pour femme la Princesse dont les enfans auroient été Rois, quand même elle n'auroit pas été femme du Roi. Cette Loi est presque universellement reçûe dans toute la Guinée, jusqu'à la riviere de Volta, apparemment parce qu'on doute assez de la vertu des Reines, pour ne pas croire que les enfans qu'elles mettent au monde, appartiennent tout entiers au Roi.

On a meilleure opinion des femmes dans le Royaume de Juda, soit qu'on les croye plus sages, soit qu'on s'assure de leur vertu d'une maniere à ne pas leur permettre de faire prendre le change dans cette occasion.

C'est donc le fils aîné du Roi qui est heritier presomptif de la couronne, mais il faut que ce soit celui qui est né depuis que le Roi est couronné; car ceux qu'il a eu avant d'être monté sur le Trône n'ont rien à y prétendre. On les regarde comme de simples particuliers, à qui leur pere, devenu Roi, peut faire du bien & donner des emplois, mais qui sont regardés comme exclus par les loix de pouvoir prétendre à la couronne.

Mais voici une autre ceremonie bien plus extraordinaire, & qui ne laisse pas d'être comme une Loi dont il n'y a point d'exemple qu'on se soit encore écarté,

L'heritier  
présomptif  
est élevé loin  
de la Cour.

c'est que dès que l'enfant qui doit succéder à la couronne est né, les Grands du Royaume le prennent & le font porter dans la Province de Zingué sur la frontiere du Royaume, où ils le font élever comme un simple particulier, sans lui donner aucune connoissance de sa naissance, sans lui faire connoître le rang auquel il doit être élevé, & sans lui donner la moindre teinture des affaires de l'Etat. Aucun d'eux ne le visite, ce seroit un crime d'Etat de l'aller voir ou de recevoir sa visite, s'il lui prenoit envie d'en aller voir quelqu'un. Il doit demeurer à Zingué, chez le particulier à qui on l'a donné à élever, qui, à la verité, a le secret de sa naissance, mais qu'il n'ose lui reveler sous peine de la vie, & qui le traite, sans distinction, comme un de ses enfans. Celui qui est à présent Roi de Juda, gardoit les cochons de son pere putatif, lorsque les Grands le vinrent chercher pour le faire asseoir sur le Trône de son pere qui venoit de mourir.

On voit assez quel est le motif des Grands dans cette maniere d'élever l'heritier présomptif de la couronne. Comme il le font monter sur un Trône dont il ne connoit ni les interêts ni les maximes, il est obligé de s'en rapporter à

eux, & ment c dans leurs sont he de la fa plus E pere.

Cet dans le tier de gouter Royau Trône bien e reux regarc dans de laq vec u culte encor fait de voir s Dès d'auch terre on es Trôn parle l'une

eux, & de leur abandonner le gouvernement de l'Etat & à leurs Successeurs, dans les postes qu'ils remplissent; car leurs gouvernemens & leurs dignités sont hereditaires, & c'est toujours l'aîné de la famille qui succede au titre & à la plus grande partie des biens de son pere.

Cet état d'ignorance & d'abaiffement, dans lequel le Prince présomptif heritier de la couronne est élevé, lui fait goûter à longs traits le plaisir de la Royauté, quand il se voit assis sur le Trône; & assurément il a lieu d'être bien content, puisque dès que cet heureux moment est arrivé, il n'est plus regardé comme un homme, il devient dans un instant une espece de divinité de laquelle on ne s'approche jamais qu'avec un si profond respect, qu'il tient du culte qu'on rend aux divinités du pais, encore faut-il être appelé ou en avoir fait demander la permission, pour pouvoir être admis en la présence du Roi. Dès qu'on est arrivé à la porte de la Salle d'audience, on se prosterne le ventre à terre, on s'avance en rampant, & quand on est arrivé à une certaine distance du Trône & qu'il a donné la permission de parler, en frappant legerement ses mains l'une dans l'autre, on lui parle d'un ton

maniere de  
parler au  
Roi.

bas, en peu de paroles, & toujours la face contre terre. Personne n'est exempt de la loi incommode & humiliante de ce ceremonial, les plus grands Seigneurs du Royaume y sont sujets comme les autres. Il n'y a que le Capitaine du Serail & le grand Sacrificateur, qui puissent entrer au Palais sans en demander permission; mais s'ils veulent parler au Roi, ils sont obligés, comme tous les autres, de le faire dans la posture que je viens de marquer.

Audience  
d'un grand.

Lorsqu'un Grand veut parler au Roi & qu'il en a obtenu la permission, il va au Palais accompagné, ou pour mieux dire, escorté de tous ses gens armés, de ses tambours, de ses trompettes & de ses flutes. Lorsqu'il arrive à la porte du petit Serail, ses gens font une décharge de coups de fusil, ses tambours, flutes & trompettes se font entendre, & tous ses gens poussent de grands cris. Il entre ainsi avec tout son monde dans la première cour, & là il se dépouille de toutes ses pagnes, & ne met sur lui qu'une seule pagne d'herbes. Il n'est permis à qui que ce soit de paroître devant le Roi avec des pagnes de soye; il ôte aussi ses brasselets, ses colliers, ses bagues, & généralement tous les bijoux. Dans cet état, il est conduit par les gens du Roi

jusqu'  
Il s'  
jusqu'  
le le  
audie  
sans  
entra  
Per  
tende  
proft  
dure.  
trop  
arrive  
maîtr  
cherc  
tout  
on ne  
s'étoi  
ou de  
Palais  
qu'ils  
Roi  
même  
sauvé  
C  
accom  
cens  
que le  
lais, &  
Serail  
grand

jusqu'à la porte de la salle d'Audience. Il s'y prosterne, s'avance en rampant jusqu'au pied du Trône du Roi, lui parle le visage contre terre, & quand son audience est finie, il se retire à reculons sans changer la posture qu'il a prise en entrant.

Pendant l'audience, tous les gens l'attendent dans la première cour, & sont prosternés pendant tout le tems qu'elle dure. Mais s'il leur semble qu'elle soit trop longue, & qu'ils craignent qu'il soit arrivé quelque chose de fâcheux à leur maître, ils forcent les Gardes & vont chercher leur maître. Ils perdroient tout le respect dû à la Majesté Royale si on ne le leur représentoit pas; & si le Roi s'étoit mis en devoir de le faire arrêter ou de le faire tuer, ils mettroient le feu au Palais, & feroient main basse sur tout ce qu'ils rencontreroient; la présence du Roi ne les arrêteroit pas, il pourroit même lui couter la vie; & s'il s'étoit sauvé, tout seroit mis au pillage.

Ces Grands sont toujours très-bien accompagnés, il y en a qui ont six ou sept cens hommes armés à leur suite, au lieu que le Roi n'en a pas cent dans son Palais, & qu'il n'est servi & gardé dans son Serail interieur, que l'on appelle le grand Serail, que par des femmes, qui

*Fidélité des  
serviteurs des  
Grands.*

ne seroient pas capables de s'opposer à la fureur des gens d'un Grand qui auroit été maltraité ou tué.

Les exemples qu'on ait fait violence à un Grand dans le Palais du Roi sont si rares, qu'on ne se souvient point que cela soit arrivé. Les Grands ont intérêt de se soutenir tous, & quand même ils auroient des differens entre eux, des querelles, & même qu'ils seroient en guerre ouverte, car ils se la font sans demander congé à personne quand ils le jugent à propos, ils oublient tous leurs ressentimens, pour courir à la défense de leurs privileges, auxquels ils ne souffrent jamais que le Roi donne la plus legere atteinte.

Lorsque le Grand, qui a été à l'audience, a rejoint ses gens qui l'attendoient dans la cour du petit Serail, il reprend ses habillemens & ses bijoux, & donne avis au Roi de sa sortie, par quantité de coups de fusil que ses gens tirent, & par le bruit de ses tambours & autres instrumens entremêlé de cris de joye des plus éclatans.

Ce ceremonial incommode est cause que les Grands ne vont que très-rarement au Palais, à moins qu'ils n'ayent des affaires bien pressantes & qu'il faille nécessairement communiquer au Roi,

ES  
ils se t  
affaire  
comm

Les  
Capita  
ment  
Roi,  
vant à  
point  
dienc  
luent  
Seign  
main  
avec  
visite  
sont c  
Vaiss  
sept c  
Palais

Il  
M. \*  
Janvi  
fit affe  
le fit f  
il for

L'H  
est à  
une p  
trois  
gnent  
qu'au

ils se tiennent chez eux, & vacquent aux affaires de leurs Gouverneurs & de leur commerce.

Les Directeurs des Compagnies, les Capitaines des Vaisseaux, & generallyment tous les blancs qui ont affaire au Roi, ou qui le viennent saluer en arrivant à Xavier, ou à leur départ, ne sont point sujets à ces ceremonies. Ils ont audience dès qu'ils la demandent, ils saluent le Roi comme on saluë les grands Seigneurs en Europe, il leur donne la main, les fait asseoir, boit des liqueurs avec eux, & quand c'est une premiere visite qu'ils lui rendent, sur tout si ce sont des Directeurs ou des Capitaines de Vaisseaux, il les fait saluer de cinq ou sept coups de canon quand ils sortent du Palais.

Il en usa ainsi avec le Chevalier des M.\*\*\* quand il l'alla saluer le 12. de Janvier 1725. il lui donna la main, le fit asseoir, but des liqueurs avec lui, & le fit saluer de sept coups de canon quand il sortit du Palais.

Honnêteté  
du Roi de Ju-  
da pour les  
blancs.

L'habillement du Roi & des Grands, est à peu près le même. Il consiste en une piece de toile blanche d'environ trois aulnes de longueur, dont ils se ceignent les reins, & qui leurs tombe jusqu'aux pieds comme une juppe. Ils met-

Habillement  
du Roi & des  
Grands.

tent sur cette toile une piece de soye de même grandeur, qui fait le même effet que la premiere, & sur celle-cy une autre piece d'étoffe de soye plus riche de six à sept aulnes de longueur, ils la lient sur leurs reins par les deux bouts, & font avec le reste un gros rouleau sur leur hanche droite, & laissent pendre le reste à terre, ce qui fait une queue fort longue. Ils portent des brassulets & des colliers de perles, d'or, de corail & d'autres bijoux avec des chaînes d'or. La plupart vont la tête nuë, quelqu'uns ont des chapeaux à la Françoisë avec des plumes, & une canne à la main; la figure que l'on donne icy, represente un grand en habit de ceremonie.

Le peuple est pour l'ordinaire tout nud, & n'a qu'un morceau de pagne d'herbes ou de coton de la largeur & longueur d'une serviette, nouée sur les reins pour couvrir ce que la pudeur défend de laisser voir.

A l'égard des femmes de la même condition, elles ont sur les reins cinq ou six pagnes les uns sur les autres, dont la plus longue leur couvre la moitié des jambes, & les autres vont toujours en diminuant, ce qui fait comme une jupe prérintaillée, comme les femmes en portoient ces années passées en France.

Habillement  
des femmes  
du commun.

Peut-être  
prérinta  
France.

Les f  
font com  
ture en l  
les ont c  
cotton à  
leur tor  
les autre  
font tou  
relet au  
de desse  
ne mép  
billeme  
Elles c  
au Sen  
au col,  
coudes  
très-pr  
qui est  
veut un  
comme  
veux f  
& orné  
de cor  
Le  
qu'on  
mis en  
il se p  
années

Peut-être que la mode des falbalas & des prétintailles étoient venue de Juda en France.

Les femmes du Roi & des Grands, sont comme les autres, nuës de la ceinture en haut & de la ceinture en bas, elles ont deux ou trois pagnes de toile de coton & de soye, dont la plus longue leur tombe jusqu'à la cheville des pieds, les autres sont un peu plus courtes; elles sont toutes fort amples, & font un bourelet autour des reins qui donnent à celle de dessous un air de panier, que l'on ne mépriseroit pas, à présent que cet habillement ridicule est si fort à la mode. Elles ont des chaînes de pied comme au Senegal, plusieurs rangs de brasselers au col, & au-dessus des poignets & des coudes, & sur la tête un panier de jonc très-proprement travaillé, peint & léger, qui est fait comme une ruche, ou si l'on veut une comparaison plus magnifique, comme la Thiare du Pape. Leur cheveux sont tressés proprement & avec art, & ornés de menilles d'or & de grains de corail ou de rassade.

Habillement  
des femmes  
du Roi & des  
Grands.

Le Roi n'est pas couronné aussi-tôt qu'on l'a amené de Zingué & qu'on l'a mis en possession du Palais & du Trône, il se passe bien des mois & souvent des années avant qu'on fasse cette ceremo-

Temps du  
couronne-  
ment du Roi.

nie. Les Grands en reglent le tems selon leurs interêts particuliers, & le reculent tant qu'ils peuvent, quelquefois jusqu'à jusqu'à sept ans, mais c'est le plus long terme qu'ils peuvent donner au délai de cette ceremonie. Pendant tout ce tems-là, le gouvernement est plus entre les mains des Grands, qu'en celles du Roi, il ne laisse pas d'être servi en Roi, d'être visité & respecté comme s'il étoit Roi, excepté qu'il ne lui est pas permis de mettre le pied hors du Palais.

A la fin, quand les Grands sont convenus entre eux du jour de cette ceremonie, ils en donnent avis au Roi, qui les assemble tous dans son Palais où l'on tient un grand Conseil, où ce que les Grands ont résolu entre eux est déterminé d'un consentement universel, dont le Roi fait donner avis à ses peuples par une décharge de dix-sept coups de canon, qu'il fait tirer sur les onze heures du soir à la sortie du Conseil.

Le peuple de Xavier en témoigne sa joye par des cris qui s'entendent de village en village, parce qu'ils sont fort proches les uns des autres, de manière qu'en moins d'une heure tout l'état en est averti.

Le grand Sacrificateur que l'on nomme toujours Beti, ne manque pas d'aller

le lend  
du ma  
part d  
qu'il d  
me co  
le poin  
prête d  
plait,  
l'offran  
plus,  
immol  
té à un  
sonnab  
de Juc  
ronné  
en pre  
teur g  
du Ch  
autres  
teurs A  
Il n'er  
cheval  
quatre  
Palais  
au mi  
propri  
té des  
bien f  
le gran  
gaule  
au hav

le lendemain au Palais sur les dix heures du matin, & d'ordonner au Roi de la part du grand Serpent, les offrandes qu'il doit faire en cette occasion. Comme cette prétenduë divinité ne parle point, son Sacrificateur qui est l'interprète de ses volontés ordonne ce qui lui plaît, & quand même il ordonneroit l'offrande des femmes que le Roi aime le plus, il faudroit en passer par là & les immoler. Je ne sçais s'il s'est jamais porté à une telle extrêmité. Il fut assez raisonnable au couronnement d'Amar Roi de Juda à present regnant, qui fut couronné au mois d'Avril de l'année 1725. en presence du sieur Derigouin, Directeur general de la Compagnie de France, du Chevalier des M.\*\*\* & de plusieurs autres Officiers François, & des Directeurs Anglois, Hollandois & Portugais. Il n'en coûta la vie qu'à un bœuf, un cheval, un mouton & une ponde. Ces quatre animaux furent égorgés dans le Palais, & ensuite portés en ceremonie au milieu de la place publique, & posés proprement sur des nattes. On mit à côté des victimes neuf petits pains de mil bien frotés d'huile de Palme, après quoi le grand Sacrificateur planta en terre une gaule de neuf à dix pieds de longueur, au haut de laquelle il avoit attaché un

Sacrifice pour  
le couronne-  
ment.

morceau de toille en guise de pavillon ou d'étendart.

Ces victimes demeurerent exposées en cet endroit jusqu'à ce que les oiseaux les eussent devorées, sans qu'il fût permis à personne de les changer de place, encore moins d'en emporter quelque morceau pour en manger, il y va de la vie. On se met peu en peine si la puanteur que ces corps morts rendent, incommode les voisins ou les passans. Toute cette ceremonie se fait au bruit des tambours, des flutes, des trompettes & des cris de joye, que le peuple pousse tout de son mieux.

Les femmes  
du Roi por-  
tent une ido-  
le.

Aussi-tôt que la ceremonie de l'exposition est achevée, les femmes du Roi de la troisième classe, c'est-à-dire celles qui par leur âge ou par quelque autre raison ne sont plus propres aux plaisirs du Roi, sortent du Palais au nombre de dix-huit, elles marchent gravement deux à deux. Elles ont à leur tête les flutes du Roi avec quatre de ses tambours, elles sont escortées de vingt fusiliers; la plus considerable d'entre elles marche la dernière, & porte une figure de terre cuite qui représente grossièrement un enfant allis qu'elle pose & qu'elle laisse auprès des victimes; elles chantent, tant en venant qu'en s'en retournant, une chanson

FE  
& s'acc  
mens.

Tou  
min de  
faire p  
de gran  
nuent j  
rentrés  
décharg  
le Roi  
trées.

Apr  
Grand  
tus de  
sont ac  
flutes &  
leurs g  
pouille  
sent, &  
les aut  
& fort  
images.

La c  
ne dur  
les fem  
cris de  
compa  
peuple  
cris, &  
fil; &  
ville,

& s'accordent très-bien avec les instrumens.

Tous ceux qui se trouvent sur le chemin de cette troupe se retirent pour lui faire place, se prosternent & poussent de grand cris de joye, ce qu'ils continuent jusqu'à ce que ces femmes soient rentrés dans le Serail. On fait alors une décharge de vingt boëtes, pour avertir le Roi & le peuple qu'elles sont rentrées.

Après ces deux ceremonies, tous les Grands vont au Palais. Ils sont alors vêtus de leurs bijoux les plus précieux, ils sont accompagnés de leurs tambours, flutes & trompettes, & escortés de tous leurs gens armés. Ils entrent sans se déposer, parce que le Roi n'est pas présent, & vont se prosterner les uns après les autres devant le Trône qui est vuide, & sortent dès qu'ils ont rendu les hommages.

La ceremonie de l'hommage au Trône dure quinze jours, pendant lesquels les femmes du Roi ne cessent de faire des cris de joye dans le Palais, qui sont accompagnés de décharges de boëtes. Le peuple qui est hors du Palais repete ces cris, & les accompagne de coups de fusil; & les Grands, qui sont alors dans la ville, ne manquent pas de faire tirer bien

Hommage  
que les  
grands ren-  
dent au Trô-  
ne du Roi.

des boëtes ; & de trois jours en trois jours le Roi ordonne des décharges de canon dès que le Soleil est couché. On n'entend que des cris, & des coups de fusil, de boëtes & de canon jour & nuit pendant tout ce tems-là. Alors, dort qui peut, la chose n'est pas impossible, mais on a beaucoup de peine à s'y faire : & cependant tout ce bruit est de l'essence de la ceremonie, on augureroit mal de regne du Roi, si on manquoit à la moindre circonstance.

Grand du  
Royaume  
d'Ardres, qui  
a droit de  
couronner le  
Roi de Juda.

L'hommage des Grands étant achevé, ils députent un d'entre eux pour aller à Ardres avec un très-grand cortège, & en amener un des Grands de ce Royaume là, qui de tems immémorial a droit de couronner les Rois de Juda. Cette prérogative est affectée au chef d'une certaine famille. On l'amene donc avec toute sa suite, on le défraye par le chemin, & on lui fait tous les honneurs imaginables.

Lorsqu'il est arrivé à deux lieuës de Xavier, il trouve des logemens neufs qu'on lui a préparé, où on le prie de se reposer avec toute sa compagnie, & comme s'il avoit besoin d'un grand repos, après avoir fait un voyage de quinze à vingt lieuës, on l'y laisse pendant quarante jours, après qu'on lui a déclaré qu'il

EN  
qu'il ne  
un de sa  
Pend  
galé par  
lui font  
de leur  
ger de  
ce & u  
Ce son  
qui por  
dées de  
du Ro  
siliers.

Les c  
voye u  
à Xavie  
avec le  
lui a p  
suite, à

Le C  
nie l'E  
entend  
réponc  
de Juc  
toutes  
la part  
le Ro  
princip  
du Ro  
de Juc  
conver  
To

qu'il ne doit point venir à Xavier ni pas  
un de sa suite, jusqu'à la fin de ce terme.

Pendant ce tems-là, il est visité & re-  
galé par les Grands du Royaume, qui  
lui font des presens, & qui le divertissent  
de leur mieux. Le Roi lui envoie à man-  
ger deux fois le jour, avec une abondan-  
ce & une magnificence toute Royale.  
Ce sont les femmes du troisième ordre  
qui portent les plats, elles sont préce-  
dées des tambours, flutes & trompettes  
du Roi, & escortées par dix de ses fu-  
siliers.

Les quarante jours expirés, le Roi en-  
voye un Grand pour le convier de venir  
à Xavier, & l'assure qu'il y sera reçu  
avec le respect qui lui est dû, & qu'on  
lui a préparé des logemens & à toute sa  
suite, à côté des murs du Palais.

Le Grand d'Ardres reçoit en ceremo-  
nie l'Envoyé du Roi, & après qu'il a  
entendu le compliment qu'il lui fait, il  
répond qu'il est prêt à faire ce que le Roi  
de Juda demande de lui, mais qu'avant  
toutes choses, il faut qu'il soit assuré de  
la part du Roi d'Ardres son maître, que  
le Roi de Juda a fait reparer la porte  
principale de la ville d'Offra, capitale  
du Royaume d'Ardres, comme le Roi  
de Juda y est obligé selon les anciennes  
conventions des deux Royaumes.

Le Royaume  
de Juda rele-  
ve de celui  
d'Ardres.

Ce seroit en vain que les peuples du Royaume de Juda prétendroient ne point dépendre de celui d'Ardres, leur dépendance est trop marquée par ces deux Actes. C'est un hommage qu'ils lui rendent à chaque mutation de Roi, & dont on ne voit point qu'ils ayent jugé à propos de se dispenser jusqu'à présent, quoi qu'ils soient fort en état de le faire, & que tout le monde convienne, que le Royaume de Juda, quoique bien plus petit que celui d'Ardres, lui est pourtant supérieur en valeur & en nombre de troupes. Mais ils tiennent religieusement les traités qu'ils ont fait, & en cela ils sont très-loüables & peuvent être proposés pour exemple à des peuples, qui, éclairés des lumieres de l'Evangile, devroient les surpasser en bonne foi & en bien d'autres choses.

Le Roi de Juda ayant reçu cette réponse, envoie des Experts à Offra pour faire les reparations nécessaires à la porte de cette Ville. Ils les font en diligence, & reviennent avec un Officier du Roi d'Ardres, qui assure de la part de son maître, le Grand qui doit faire le couronnement, que la porte est réparée, & que rien ne l'empêche d'achever la fonction pour laquelle il a été appelé.

Dès que cette réponse est arrivée, les

E  
Grands  
suite c  
digueu  
ceremo  
duifens  
du can  
du Ser  
pas de  
On c  
logeme  
Serail.  
le Roi  
qu'il es  
d'envo  
nouvel  
fon, &  
dont il  
le Roi  
Palais  
sans qu  
il parle  
ner. La  
jours d  
Ces  
Grands  
cessions  
pour lu  
va cou  
table q  
fleurir  
gieux

Grands de Juda, accompagnés de leur suite ordinaire, & d'un concours prodigieux de peuple, vont chercher en cérémonie le Grand d'Ardres, & le conduisent à Xavier. Il y est reçu au bruit du canon & aux cris de joye des femmes du Serail, auxquels le peuple ne manque pas de répondre de son mieux.

On conduit le Grand d'Ardres aux logemens qu'on lui a préparé à côté du Serail. Il y est traité magnifiquement par le Roi, qui l'envoie complimenter dès qu'il est arrivé, & qui ne manque pas d'envoyer tous les matins sçavoir de ses nouvelles. Il peut alors sortir de sa maison, & aller voir ses amis & les Grands dont il a reçu les visites, mais il ne va voir le Roi que le troisième jour. Il entre au Palais avec les principaux de sa suite, sans quitter ses habits ni ses joyaux, & il parle au Roi debout & sans se prosterner. La coutume est qu'il demeure cinq jours dans ce nouveau logement.

Ces cinq jours sont employés par les Grands & par le peuple, à faire des processions à la maison du grand Serpent, pour lui demander que le Prince qu'on va couronner soit aussi bon & aussi équitable que son prédécesseur, qu'il fasse fleurir le commerce, qu'il soit un religieux observateur des Loix, & qu'il les

*Préparation  
pour le cou-  
ronnement.*

maintienne dans leurs privilèges & dans leurs libertés. Le jour entier, depuis le lever du Soleil jusqu'à son coucher, est employé à ces actes de religion, & la nuit à faire grand chere, à se faire des festins les uns aux autres, à danser, à pousser des cris de joye, à faire des décharges de mousqueterie, à remplir l'air du bruit des tambours, des flutes & des trompettes; & en un mot, à faire un tintamare si grand, qu'on auroit peine à entendre le tonnerre.

Le Soleil n'est pas plutôt couché le cinquième jour, que le Roi fait tirer neuf coups de canon, pour annoncer qu'il sera couronné le lendemain, qu'il se fera voir à son peuple assis sur son Trône dans la Cour du Palais destinée à cette ceremonie, & que les portes du Palais, seront ouvertes à tout le monde. Il fait avertir par un de ses Officiers, les Directeurs François, Anglois, Hollandois & Portugais du tems & du lieu de la ceremonie, & les convie de s'y trouver.

Cette agréable nouvelle est reçüe du peuple avec des grands cris de joye, & un redoublement de coups de fusil. Les Grands de Juda vont passer la nuit chez celui qui doit faire la ceremonie du couronnement; ils s'y entretiennent, ils

font des  
quand i  
pour s'e  
del'esser

Enfin  
res-du f  
accompa  
tes, sup  
les pag  
dans les  
chands  
chargés  
d'or, d  
lets & c  
& de bi

On  
que le R  
ches qu  
nes, de  
précieu  
couvert

En c  
Girdes  
Palais,  
posé de  
de vesti  
fait un  
te du P  
ge. On  
du cou  
grand

font des prières en silence, ils boivent quand ils sont las de prier, ils fument pour s'empêcher de dormir: tout cela est de l'essence de la cérémonie.

Enfin le sixième jour sur les cinq heures du soir, le Roi sort de son Serail, accompagné de quarante de ses favorites, superbement couvertes des plus belles pagnes de soye qu'on ait pu trouver dans les magasins du Roi & des marchands Européens. Elles sont encore chargés plutôt que parées de colliers d'or, de pendans d'oreilles, de brassellets & de chaînes de pied d'or, d'argent & de bijoux des plus riches.

Habits du  
Roi & de ses  
favorites.

On peut croire sans que je le dise, que le Roi est paré des étoffes les plus riches qu'il a pu trouver; qu'il a des chaînes, des colliers & des bagues des plus précieuses. Il a sur la tête un casque doré couvert de plumes rouges & blanches.

En cet équipage & environné de ses Gardes, il traverse à pied les cours du Palais, & va s'asseoir sur son Trône, posé devant un grand bâtiment en forme de vestibule, qui est dans une cour qui fait un angle du côté de l'Est de l'enceinte du Palais, & qui ne sert qu'à cet usage. On l'appelle à cause de cela, la cour du couronnement. Son Trône est un grand fauteuil de bois doré, au derrière

duquel sont les armes de France, marque assurée que c'est un present qui lui a été fait par les François. Il y est assis sur un couffin de velours galonné d'or, il a un semblable couffin sous ses pieds.

Trône du Roi pour le couronnement.

L'estampe qu'on en donne icy, représente au juste la disposition du lieu, & des personnes qui assistent à cette cérémonie.

Rang des Européens à la cérémonie du couronnement du Roi.

Les quarante femmes du Roi qui sont venues avec lui du Serail, sont assises par terre à sa gauche. Les Européens sont assis sur des fauteuils à sa droite. Le Directeur François, c'étoit en 1725. le sieur Derigouin, occupoit la premiere place, & la plus proche du Roi. Le Chevalier des M. \*\*\* étoit assis auprès de lui, & tout de suite les principaux Officiers du Comptoir. Au dessous d'eux étoit le Directeur Anglois, après lui le Directeur Hollandois. Tous ces Messieurs étoient assis & couverts. Le Directeur Portugais & ses Officiers occupoient les dernieres places, & étoient debout & découverts. Comment accommoder cela avec le faste & la hauteur qui n'abandonne jamais les Portugais? Ne feroient-ils pas mieux de ne se point trouver à cette cérémonie, que d'y assister d'une maniere si humiliante? Si j'avois un conseil à leur donner, ce seroit

Situation humiliante des Portugais dans cette cérémonie.

d'abandonner  
merce qu  
posés au  
Européen  
fait char  
changem  
vent que  
sent pas  
voir sur  
& peut-ê  
dant qu  
rés à un  
ont mal  
la main f  
tuer, sa  
chose qu  
& d'aff  
qu'il s'e  
sçais pas  
jouïssen  
comme  
mes me  
cuser de  
té. Ce e  
c'est que  
les Eur  
avec un  
& que c  
nations  
villon d  
marche

d'abandonner plutôt le païs & le commerce qu'ils y font, que d'être ainsi exposés au mépris des Negres & des autres Européens. Il faut qu'ils ayent tout à fait changé de nature en ce païs là. Ce changement va si loin, que s'ils reçoivent quelque affront d'un Negre, ils n'osent pas le frapper, de crainte de recevoir sur le champ le double des coups, & peut-être quelque chose de pis, pendant qu'ils voyent les François respectés à un point, que si un Negre qu'ils ont maltraité avoit le hardiessse de lever la main sur eux, il leur est permis de le tuer, sans qu'ils soient obligés à autre chose que d'en aller donner avis au Roi, & d'affirmer qu'il les a maltraités, ou qu'il s'est mis en devoir de le faire. Je ne sçais pas si les Anglois & les Hollandois jouissent d'un semblable privilege, & comme je ne trouve rien là-dessus dans mes memoires, je prie le public de m'excuser de ne pouvoir satisfaire sa curiosité. Ce que je sçais très-certainement, c'est que les François ont le pas sur tous les Européens, que le Roi les reçoit avec une distinction toute particuliere, & que dans toutes les ceremonies où les nations Européennes se trouvent, le pavillon de France a le rang d'honneur, & marche toujours le premier. Les dése-

Respect  
qu'on porte  
aux Fran-  
çois.

Privilege du  
Capitaine Af-  
sou Protec-  
teur des Fran-  
çois.

rences que l'on a pour la nation s'étendent jusqu'au Capitaine Assou, qui en est le protecteur, il est assis à terre selon le rang qu'il tient dans le Royaume, pendant que tous les autres Grands & Princes, sans excepter même le grand Sacrificateur, & les Protecteurs des autres nations sont prosternés tous de leur long le visage contre terre.

Il y a à côté du Roi un Grand qui est de bout, & qui tient un parassol. On voit bien que ce n'est que par grandeur ou par parade, car la ceremonie ne se faisant que de nuit, il n'y a pas danger que le Roi soit incommodé du Soleil. Ce parassol a dix pieds de diametre; il est d'une étoffe d'or très-riche, la doubleure est brodée d'or, la pente est garnie de franges & de glans d'or. Il est surmonté d'un coq de bois doré gros comme nature, & le baton qui le soutient a six pieds de haut & est doré. Celui qui le tient le fait tourner continuellement, afin de rafraichir le Prince qui est dessous.

Parassol du  
Roi.

Officier qui  
évente le Roi.

Outre cet Officier il y a un Grand à genoux devant le Roi, qui l'évente avec une pagne de soye de la largeur d'une serviette ordinaire.

Deux nains du Roi sont debout à quatre pieds du Trône; ils lui representent  
l'us

EN  
l'un ap  
son pré  
té, les  
ples, il  
à le sur  
finisse  
qu'ils f  
la long  
Ces  
querir  
ronner  
monie  
saluent  
on n'er  
des Tan  
pettes.

Il en  
suite. S  
distanc  
ne du l  
inclinat  
fait un  
monie  
qu'il a  
mains,  
On fait  
les instr  
il se fa  
Grand  
soyez  
écourés  
To

L'un après l'autre les bonnes qualités de son prédécesseur, sa justice, sa liberalité, les bontés qu'il avoit pour ses peuples, ils l'exhortent à l'imiter, & même à le surpasser. Ces deux petites créatures finissent leurs harangues par des vœux qu'ils font pour sa prospérité, & pour la longue durée de son Regne.

Nains du  
Roi & leurs  
offices.

Ces harangues étant achevées, on va querir le Grand d'Ardres qui doit couronner le Roi : on le conduit en cérémonie, le canon & la mousqueterie le saluent, les cris de joye redoublent, & on n'entend de tous côtés que le bruit des Tambours, des Flutes & des Trompettes.

Il entre dans l'assemblée avec toute sa suite. Ses gens l'escortent à une certaine distance, lui seul s'avance jusqu'au Trône du Roi, le saluë avec une profonde inclination, mais sans se prosterner. Il fait un petit discours au Roi sur la cérémonie qu'il va faire, & lui ôte le casque qu'il a sur la tête, & le tenant entre ses mains, il se tourne du côté du peuple. On fait alors un signal, & dans l'instant les instrumens & les cris de joye cessent, il se fait un profond silence. Alors le Grand dit à haute voix : voilà votre Roi, soyez lui fideles, & vos prieres seront écoutés du Roi d'Ardres mon maître. Il

Cérémonie  
du couronne-  
ment.

repête trois fois ces paroles & remet le casque sur la tête du Roi, & lui fait une profonde reyerence.

L'artillerie & la mousqueterie se font entendre aussitôt. Les instrumens & les cris de joye recommencent tout de plus belle, & pendant que quelques Grands reconduisent le Grand d'Ardres à son logement, le Roi accompagné de ses Femmes, de ses Gardes & des Européens qui ont assisté à la ceremonie, rentre dans son Serail. Les Européens lui firent leurs complimens à la porte. Il y répondit gracieusement & rentra chez lui. Tout le monde se retira, & on passa le reste de la nuit en festins & en danses, pendant lesquels la poudre ne fut pas épargnée; on n'entendoit que des coups de canon & de fusil, & des cris de joye.

Droits du Grand qui a fait le couronnement.

Tous les habillemens & tous les bijoux que le Roi avoit sur lui en cette occasion, appartiennent de droit à celui qui l'a couronné; mais comme cela tire à conséquence, il se contente d'un present magnifique que le Roi lui envoie le lendemain avec quinze captifs, ou leur valeur en or ou marchandises, après quoi il faut qu'il s'en retourne chez lui, il ne lui est pas permis de demeurer plus de trois jours dans le Royaume.

Si les Negres sçavoient écrire les an-

nales de curieux Rois d'Ardres ces c au défav si heure ce des év aussi pre de se pas core pre

On v remonie lui d'Ar tems qu leur libe font fid tés.

Le Ro presens lendema Grands aller re & de l ches & garder comme & de Grands homma tribut c

Les f

nales de leur Etat, ce seroit une piece curieuse, que le traité fait entre les Rois d'Ardres & de Juda, par lequel toutes ces ceremonies sont prescrites; mais au défaut d'écriture ils ont la memoire si heureuse, que la moindre circonstance des évènements les plus reculés leur est aussi presente, que si les choses venoient de se passer, & qu'elles leur fussent encore presentes.

On voit par tous les actes de cette ceremonie que le Roi de Juda relève de celui d'Ardres, & on s'apperçoit en même tems que ces peuples sont aussi jaloux de leur liberté & de leurs privileges, qu'ils sont fideles observateurs de leurs traités.

Le Roi ne manque pas d'envoyer des presens à tous les Grands de son Etat le lendemain de son couronnement, & ces Grands ne manquent pas aussi de l'en aller remercier les uns après les autres, & de lui en presenter de bien plus riches & de plus magnifiques. On peut regarder ce que le Roi fait à ces Grands comme un acte de bonté, de generosité & de reconnoissance, & ce que les Grands presentent au Roi comme un hommage qu'ils font à leur Prince, & un tribut qu'ils lui payent.

Les fêtes qui suivent le couronnement

du Roi, durent encore quinze jours après que la ceremonie est faite. Elles finissent par une procession solennelle que l'on fait à la case, maison ou temple du grand Serpent, qui est la principale divinité du pais, quoiqu'elle soit la plus nouvelle. Je parlerai de cette procession, & du Serpent à l'honneur duquel elle se fait dans un chapitre particulier où je traiterai de la religion du pais.

Occupation  
du Roi de  
Juda.

Les Rois de Juda sont assez desœuvrés dans leur Palais. Ce qu'il y a de commode, c'est qu'on est sûr de les trouver tous-jours, ils n'en sortent qu'une seule fois qui est trois mois après leur couronnement; ils vont en ceremonie rendre leurs respects au grand Serpent. Comme c'est la même que j'ai promis d'écrire en traitant de la religion du pais, je ne fatiguerai pas mes Lecteurs par la repetition de la même chose.

La plupart des affaires se traitent au coucher du Soleil, à moins qu'elles ne soient d'une consequence qui demande une prompte expedition, & qui ne puisse souffrir de retardement; il est rare qu'on aille importuner le Roi pendant le jour, c'est ordinairement le soir qu'il donne audience aux Directeurs Européens & à ses principaux Officiers & aux Grands, quand ils ont quelque chose

EN  
à lui con  
hors les  
ne s'em  
la cour-  
vons de  
hant, à  
dispense  
commu  
Le fi  
de la C  
que tou  
soit sou  
Roi à r  
les Gra  
voit av  
celui qu  
celui qu  
redeva  
je, ave  
union,  
ment p  
pour le  
taire d  
l'avis d  
moind  
elle me  
mauva  
devoit  
Trône  
Grand  
dont il

à lui communiquer ou à lui demander ; hors les cas d'une nécessité absolüe, ils ne s'empresrent guerres de lui aller faire la cour. Le cérémonial tel que nous l'avons décrit cy-devant est trop humiliant, & comme personne ne s'en peut dispenser, ils tachent tous d'avoir peu à communiquer avec le Roi.

Le sieur Derigouin Directeur general de la Compagnie de France, faisoit presque toutes les affaires de l'Etat ; il passoit souvent les nuits tête à tête avec le Roi à regler une infinité de choses que les Grands lui recommandoient, & il vivoit avec le Roi, pere & prédecesseur de celui qui fut couronné en 1725. & avec celui qui regne à present, & qui lui est redevable de la Couronne, il vivoit, dis-je, avec ces Princes dans une si grande union, qu'il pouvoit passer non-seulement pour leur premier Ministre, mais pour leur ami intime, pour le dépositaire de tous les secrets de l'Etat, sans l'avis duquel les Rois ne faisoient pas la moindre chose : aussi son autorité étoit elle montée au point, que connoissant le mauvais naturel du fils aîné du Roi qui devoit lui succeder, il fit mettre sur le Trône le cadet, & obligea tous les Grands à consentir à ce changement, dont il n'y avoit jamais eu d'exemple de-

Monsieur  
Derigouin  
Directeur de  
la Compagnie  
de France.

puis le commencement de la Monarchie.

Le Roi ne vient dans la salle d'audience que quand les Directeurs des Compagnies ou les Grands ont des affaires à lui communiquer, & sur lesquelles il faut recevoir ses ordres, ou quand il faut écouter les differens de ses sujets, & leur rendre justice. Il passe le reste du tems dans l'interieur du Serail accompagné de ses femmes, dont il y en a toujours six du premier ordre habillées magnifiquement, & parées à l'envie les unes des autres, qui sont à genoux à ses côtés & la tête baissée presque jusqu'à terre. En cette posture elles l'entretiennent & tâchent de le divertir, ce sont elles qui l'habillent & qui le servent à table; elles n'oublient rien pour s'en faire aimer.

Lorsqu'il veut demeurer seul avec une de ses femmes, il la touche légèrement, & fait un peu de bruit en frappant ses mains l'une dans l'autre, aussitôt les cinq autres se retirent, & après avoir fermé les portes du lieu où le Roi est demeuré avec leur compagne, elles le gardent jusqu'à ce que cette heureuse sorte d'avec le Roi. Alors six autres prennent les places des premières, & se relevent ainsi les unes les autres quand le Roi en fait le signal.

Il a t  
femmes  
le pren  
premier  
me ils c  
Toutes  
comman  
sus d'el  
credit e  
le Roi l  
manier  
qu'elle  
parteme  
claves d  
venus p  
a beauc  
coup de  
de sa p  
garde le  
lui est p  
qu'elles  
Le p  
est com  
& des p  
rail. Le  
Le se  
n'est re  
eu des  
quelqu  
pouvoir  
- Le tr

Il a trois classes ou trois ordres des femmes du Roi. Celle qui lui a donné le premier enfant mâle est à la tête de la première classe. C'est la Reine, ou comme ils disent, la grande femme du Roi. Toutes les autres la respectent, elle commande dans le Serail, & n'a au-dessus d'elle que la mere du Roi, dont le credit est plus ou moins grand selon que le Roi l'aime, ou qu'elle a de talens pour manier l'esprit de son fils. On peut dire qu'elle n'est d'aucune classe, elle a un appartement séparé dans le Palais, des esclaves de son sexe pour la servir, des revenus pour son entretien; & quand elle a beaucoup de credit, elle reçoit beaucoup de présens de ceux qui ont besoin de sa protection, mais il faut qu'elle garde le célibat. Quoique veuve, il ne lui est pas permis de se marier, il est vrai qu'elles sont alors hors d'état d'y penser.

Femmes du Roi distribuées en trois classes.

La mere du Roi.

Le premier ordre des femmes du Roi est composé des plus jeunes personnes & des plus belles qui soient dans le Serail. Le nombre n'est pas fixe.

Le second ne l'est pas davantage, il n'est rempli que de celles qui ont déjà eu des enfans du Roi, ou que l'âge ou quelque maladie a mis hors d'état de pouvoir servir aux plaisirs du Prince.

Le troisième enfin n'est que de celles

qui ne sont entrées dans le Serail que pour le service du Roi & de ses femmes. Elle ne laissent pas d'être regardées comme femmes du Roi, & en cette qualité il ne leur est pas permis d'en sortir ni d'avoir commerce avec aucun homme, sous peine de la vie pour elles & pour l'homme avec lequel elles auroient eu quelque galanterie.

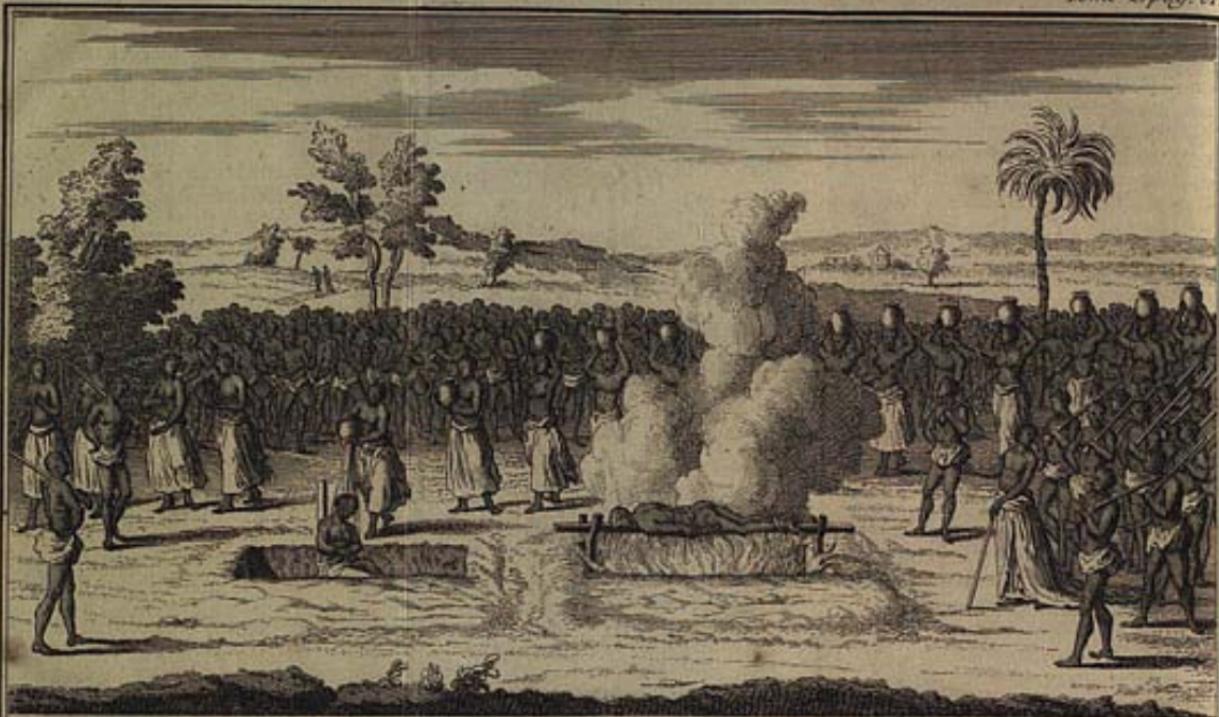
Condition  
des Femmes  
du Roi.

Elles sont aussi recluses que nos Religieuses en Europe, & dès qu'elles sont une fois entré au Serail, il faut qu'elles gardent le célibat aussi sévèrement que si elles avoient fait un vœu solennel, aussi n'y-a-t-il pas presse à jouir de l'honneur d'être femme du Roi. Le temperament des filles de ce país, y est directement opposé & le climat qu'elles habitent ne l'est pas moins. On n'en voit gueres qui ne fuyent cet honneur.

Il est arrivé plus d'une fois que les Officiers qui ont soin de fournir des filles pour le service ou pour les plaisirs du Roi en ayant enlevées quelqu'unes, celles qui ont pû s'échaper de leurs maisons ont mieux aimé se précipiter dans des puits & se tuer, que d'entrer dans ce lieu qu'elles regardent comme un enfer, quoi qu'elles y soient bien vêtues & bien nourries, mais où il leur manque absolument ce qu'elles regardent comme

que  
nes.  
om-  
lité  
ni  
me,  
our  
t eu

eli-  
ont  
l'el-  
nent  
em-  
r de  
em-  
est  
l'el-  
n'en  
eur.  
les  
illes  
du  
cel-  
nai-  
dans  
dans  
en-  
és &  
que  
nme



*Supplice d'un homme et d'une femme adulteres a Juda.*

L'unique félicité dont elles puissent jouir en ce monde, car pour l'autre, elles s'en mettent peu en peine & n'ont là-dessus que des idées confuses & très peu intéressantes.

Les Rois, les Grands, & même le commun peuple n'entendent point raillerie sur cet article, ils sont jaloux à l'excès. Si un homme est surpris avec une femme du Roi, il en coûte la vie à tous les deux, rien ne peut les en délivrer. Il est vrai qu'il arrive rarement qu'elles soient surprises, car comme elles sont toutes dans le même besoin, elles s'aident les unes les autres, elles se secourent, & comme elles ont la garde de l'intérieur du Serail, elles prennent si bien leurs mesures, que les hommes qu'elles y font entrer déguisés en femmes ne seroient jamais surpris, si la jalousie, dont le sexe n'est pas plus exempt en ce pays là que dans tous les autres, ne leur faisoit pas découvrir ces mystères d'iniquité.

Si l'homme & la femme sont pris, le Roi prononce sur le champ la Sentence de mort contre l'un & l'autre. Les Officiers du Serail font aussitôt creuser deux fosses de six à sept pieds de longueur, quatre de largeur & cinq de profondeur, assez près l'une de l'autre pour

Supplice d'un  
homme &  
d'une femme  
adultères,

que les patiens se puissent voir & se parler. On plante un poteau au milieu d'une de ces fosses, auquel on attache la femme les bras liés derrière le poteau, elle est assise toute nue au fond de la fosse, elle est encore liée au-dessus des genoux & des chevilles des pieds.

On plante deux fourches de bois aux deux extrémités de l'autre fosse, & l'homme, dépouillé tout nud, est attaché sur une grosse barre de fer comme sur une broche avec des chaînes de fer, de manière qu'il ne se peut remuer. En cet état, & avant qu'on le pose sur les deux fourches qui sont plantées dans la fosse, les femmes du troisième ordre apportent des paquets de menu bois qu'elles étendent dans le fond de la fosse. Avant d'y mettre le feu, l'homme attaché à la broche est posé sur les deux fourches comme sur deux landiers, & on met le feu au bois, de manière qu'il n'y a que la pointe des flammes qui arrive jusqu'à son corps. On le fait ainsi brûler à petit feu, supplice cruel & qui seroit très-long si on n'avoit pas la charité de le tourner, de sorte qu'il a le visage en bas, & dans cette situation la fumée l'étouffe avant qu'il soit entièrement grillé. Quand il ne donne plus aucun signe de vie, on détache les chaînes, le corps

EN  
tombe  
terre,  
pour re  
On d  
meayan  
Serail,  
quelle c  
fut conc  
lut jama  
il avoit  
presloit  
attaché  
exciter  
pressem  
gnoient  
brûler,  
bouche  
riant, e  
pressées  
voir eu  
leur suis  
Lorsc  
du Roi e  
Palais au  
xante pa  
elles son  
& accom  
ses Flute  
grand pe  
qu'elles  
tête de c

tombe dans la fosse & on le couvre de terre, le bois est trop rare en ce pais pour reduire le corps en cendre.

On dit qu'un homme deguisé en femme ayant été surpris dans l'interieur du Serail, sans qu'on eût découvert à laquelle des femmes il avoit rendu service, fut condamné à ce supplice, & ne voulut jamais découvrir celle ou celles dont il avoit eu la compagnie. Comme on le pressoit de les découvrir lorsqu'il étoit attaché à la fatale broche, & que pour l'y exciter on lui faisoit remarquer l'empressement que ces femmes témoignent à apporter le bois qui le devoit brûler, on ne put jamais rien tirer de sa bouche, il se contenta de dire en soupirant, elles ont raison de faire les empressées, on les soupçonnera moins d'avoir eu besoin de mes services, mais je leur suis inutile à present.

*Histoire d'un  
homme con-  
damné au  
feu,*

Lorsque l'homme est mort les femmes du Roi de la troisième classe sortent du Palais au nombre de cinquante ou soixante parées comme en un jour de fête, elles sont escortées des Fusiliers du Roi, & accompagnées de ses Tambours & de ses Flutes; elles ont toutes sur la tête un grand pot de terre plein d'eau bouillante qu'elles versent l'une après l'autre sur la tête de celle qui est attachée dans la fosse,

& quand elles ont versé l'eau, elles la jettent leur pot sur la tête de toute leur force. Morte ou non, il faut que toute l'eau & tous les pots qui sont sortis du Serais tombent sur la tête & sur le corps de cette miserable, après quoi, morte ou non, on coupe les cordes qui l'attachoient au poteau, on arrache le poteau & on comble la fosse de terre & de pierres.

Punition de  
l'adultere  
pour les  
grands.

Lorsque la femme d'un Grand est surprise en adultere, il est permis au mari outragé de la vendre aux Européens ou de la faire mourir, s'il prend ce dernier parti, il lui fait couper la tête, ou la fait étrangler par le boureau du país. Il est quitte en dénonçant le fait au Roi, & en payant le salaire de cet officier: mais comme il n'a point de pouvoir sur l'homme qui l'a deshonoré, à moins qu'il ne l'ait pris en flagrant delit, auquel cas il peut le tuer avec sa femme sans autre forme de procès, il faut, quand il ne l'a pû prendre, qu'il demande justice au Roi, qui ne manque jamais de condamner le coupable à la mort.

Le Chevalier des M.\*\*\* fut témoin d'une execution de cette espece en 1725 peu de tems après le couronnement du Roi à present regnant. Un Grand se plaignit au Roi, qu'un particulier avoit abu-

Execution  
d'un adulte-  
re

EN  
sé d'une  
avançoit  
ble fût  
quelque  
& qu'on  
de pâtu  
satellites  
mirent a  
verent p  
ne fut pa  
coups de  
au mêm  
voisins a  
du Serais  
tout le  
l'eussent  
nir du E  
& le jete  
où il n  
officier  
peines p  
le Princ  
pas l'ad  
je fais,  
dans me  
où il es  
devoré  
geaux é  
prendra  
d'autru  
passans

sé d'une deses femmes & prouva ce qu'il  
 avançoit; le Roi ordonna que le coupa-  
 ble fût assommé à coups de baton en  
 quelque endroit qu'on le pût trouver,  
 & qu'on le laissât sur la place pour servir  
 de pâture aux bêtes & aux oiseaux; les  
 satellites du Gouverneur de Xavier se  
 mirent aussitôt à le chercher, ils le trou-  
 verent prêt à rentrer dans sa maison; il  
 ne fut pas plus loin, ils l'assommerent à  
 coups de baton, & laisserent le cadavre  
 au même lieu selon l'ordre du Roi. Les  
 voisins allerent représenter au Capitaine  
 du Serail que ce corps mort infecteroit  
 tout le quartier avant que les animaux  
 l'eussent devoré, & le prierent d'obte-  
 nir du Roi qu'ils le pussent enlever delà,  
 & le jetter à la voirie dans quelque lieu  
 où il n'incommoderoit personne. Cet  
 officier préalablement bien payé de ses  
 peines présenta leurs raisons au Roi, &  
 le Prince lui répondit: si je ne punissoit,  
 pas l'adultère avec toute la severité que  
 je fais, il n'y auroit personne en sûreté  
 dans mon Royaume. Le cadavre restera  
 où il est jusqu'à ce que les bêtes l'ayent  
 devoré; le peuple le verra & se fera sa-  
 geaux depens de ce miserable, & il ap-  
 prendra à ne pas regarder les femmes  
 d'autrui: si la puanteur incommode les  
 passans & les voisins, ils n'ont qu'à passer

par un autre chemin ou changer de quartier. Tout ce que je puis faire à votre recommandation, c'est de permettre qu'on mette pendant le jour une natte sur le corps, mais de telle sorte que le visage soit découvert, afin qu'on le connoisse tant qu'il sera connoissable.

Le Roi n'en demeura pas là; il donna au Grand qui avoit été offensé tous les biens du mort avec ses femmes & ses enfans, pour les retenir comme esclaves ou les vendre aux Européens, en un mot en disposer comme il lui plairoit.

Malgré ces châtimens rigoureux les femmes enfermées dans le Serail du Roi, & celles dont les maris en ont un si grand nombre qu'ils ne peuvent pas les contenir toutes, aiment mieux courir les risques d'être surprises & châtiées, que de se passer d'hommes. On feroit de gros volumes de leurs histoires galantes & de leurs intrigues.

Cette loi dure & raisonnable n'est que pour les femmes mariées. Les filles n'y font point sujettes, on ne court aucun risque quand on est surpris avec une fille; son pere, sa mere, sa famille entiere n'ont rien à lui dire, parce qu'elle est maîtresse de son cœur & de son corps. Bien loin que ce soit une infamie pour elle d'avoir eu des enfans avant d'être

Privileges des  
filles.

EN  
mariée,  
cherché  
ques de  
qui la r  
nera de  
dans ce  
fans, &  
plus gr  
avoir, &  
Les fem  
peine en  
deux or  
croire  
femme  
aux Phi  
quoi ce  
tant d'e  
homme  
monde  
avoir. M  
elles ne  
La r  
fans est  
voir le  
qu'il le  
fera tou  
conver  
nisme.  
Le F  
me on  
Marche

mariée, elle est assurée d'être plutôt recherchée en mariage, parce que ces marques de fécondité font espérer à ceux qui la rechercheront qu'elle leur donnera des enfans; chose très-estimable dans ce pays où les peres regardent les enfans, & sur tout les mâles comme les plus grandes richesses qu'ils puissent avoir, & le soutien de leurs familles. Les femmes ne sont pas fort fécondes, à peine en trouve-t-on qui ayent plus de deux ou trois enfans. On ne sçauroit croire à quel point on estimeroit une femme qui en auroit cinq ou six. C'est aux Philiciens à nous dire la raison pourquoi ces femmes qui recherchent avec tant d'empressement la compagnie des hommes, mettent si peu d'enfans au monde & soient sitôt hors d'état d'en avoir. En effet dès l'âge de 24. à 26. ans elles ne deviennent plus meres.

On souhaite un grand nombre d'enfans dans les familles.

La nécessité d'avoir beaucoup d'enfans est une raison pour les Negres d'avoir le plus grand nombre de femmes qu'il leur est possible, & cette raison fera toujours un obstacle invincible à la conversion de ces peuples au Christianisme.

Le Roi est meublé à peu près comme on l'est en Europe. Les Grands & les Marchands riches tâchent de l'imiter,

meubles du Roi & des Grands.

ils ont en cela bien mieux profité que les autres Negres du commerce des Européens. Le Palais du Roi est bien distribué, on y voit des lits magnifiques, des fauteuils, des canapés, des miroirs; et un mot, tout ce qui peut orner une maison selon le climat du pays.

Ils ont des cuisiniers qu'ils ont fait instruire par ceux des Européens, & qui réussissent à merveille, de sorte que les Européens, à qui ils donnent à manger, ne trouvent aucune différence des tables de ces Seigneurs Negres à celles des gens les plus délicats d'Europe.

Maniere de  
vivre du Roi  
& des osands.

Il n'y a que les habits dont ils n'ont pu s'accommoder jusqu'à présent, peut-être que cela viendra dans la suite, & que nos modes passeront chez eux comme nos meubles & nos manieres d'accommoder les viandes.

On leur porte des vins d'Espagne, de Canarie, de Madere, & même des vins François; ils aiment les liqueurs & l'eau de vie, & il leur faut de la meilleure, des confitures, du thé, du café & du chocolat; leurs tables, du moins quand ils donnent à manger, n'ont plus rien qui resente la barbarie ancienne du pays. Le linge est beau, ils ont de la vaisselle d'argent & des services de porcelaine. Ce sont à présent des hommes, & même des

EN  
des honn  
& des g  
jours le  
grands  
Le Ro  
elles for  
garde sa  
seul dan  
les Dire  
Capitain  
les reço  
fait don  
vrir, le  
boit a  
c'est une  
saluer en  
canon.

Les N  
tempera  
buste &  
donnent  
vieillesse  
parvien  
beaucoup  
Européen  
& autres  
vant ce  
faire des  
excès le  
ceux d'  
sans s'en  
To

des hommes polis. Je parle des Seigneurs & des gens riches, car le peuple est toujours le même, & n'a pas encore fait de grands efforts pour se dégrader.

Le Roi n'est servi que par des femmes, elles sont chargées de tout ce qui regarde sa personne; il est pour l'ordinaire seul dans l'intérieur de son Serail. Quand les Directeurs des Compagnies ou les Capitaines des vaisseaux le vont voir, il les reçoit dans sa Salle d'Audience, leur fait donner des fauteuils, les fait couvrir, leur fait présenter des liqueurs, boit aussi & fume avec eux; & quand c'est une première audience, il les fait saluer en sortant de quelques coups de canon.

Les Negres sont pour l'ordinaire d'un tempérament extrêmement fort & robuste & sans les excès auxquels ils s'abandonnent, ils arriveroient à une extrême vieillesse. On en voit quelques uns qui y parviennent, mais cela est rare, & l'est beaucoup depuis que le commerce des Européens y a introduit les eaux de vie & autres liqueurs fortes. Il est vrai qu'avant ce tems-là ils ne laissoient pas de faire des excès de vin de palme, mais ces excès leur étoient moins funestes que ceux d'eau de vie. Ils en conviennent sans s'en corriger, & leur passion pour

les liqueurs fortes est au-delà de tout ce qu'on se peut imaginer.

Mort du Roi  
de Juda.

Lorsque le Roi de Juda est mort, c'est à la Reine ou à la grande femme du Roi défunt à le faire sçavoir aux Grands. Ils sont obligés à garder le secret de cette mort pendant trois mois. Ils s'assemblent pendant ce tems & conviennent de celui des enfans du Roi qu'ils mettront sur le Trône, quand l'aîné, à qui la couronne appartient de droit, n'est pas jugé digne de la porter, comme il est arrivé à l'aîné de celui qui est assis aujourd'hui sur le Trône.

Les trois mois étant passés, on rend la mort du Roi publique par tout le Royaume.

Desordre  
après la mort  
du Roi.

Cette déclaration est comme un signal & une permission generale à tout le peuple de faire tout ce que bon lui semble. Les loix, la police, la justice semblent être mortes avec le Roi. Ceux qui ont des ennemis prennent ce tems-là pour se venger & pour commettre toutes sortes d'excès. Les gens sages s'enferment & se baricadent dans leurs maisons; ceux qui ne prennent pas ces précautions sont exposés à être volés, maltraités, souvent même à être tués s'ils ont des ennemis qui en veulent à leur vie. Il n'y a que les Européens & les

Grands  
en sûret  
qu'avec  
assez gr  
craindre  
ple tum  
mal fair  
fermées  
roient à  
soient e  
desordre  
ble ne d  
qu'on a  
ces cinq  
Prince c  
mettre e  
un nomb  
tir le pe  
tout le  
le bon c  
commer  
s'ouvrer  
affaires  
sûreté q  
La ce  
ser de fo  
est dece  
qui ont  
autre o  
résidenc  
femmes

Grands qui puissent sortir de chez eux en sûreté, encore ne l'osent-ils faire qu'avec des gardes & des gens armés en assez grand nombre pour n'avoir rien à craindre de la licence effrenée d'un peuple tumultueux, & qui ne cherche qu'à mal faire. Les femmes se tiennent renfermées dans les maisons, elles s'exposeroient à être outragées si elles paroissent en public. Tout est dans un desordre affreux, mais ce tems de trouble ne dure que cinq jours depuis celui qu'on a déclaré la mort du Roi. Il faut ces cinq jours pour aller chercher le Prince qui doit remplir le Trône & le mettre en possession du Palais. On tire un nombre de coups de canon pour avertir le peuple qu'il a un Roi, & aussi-tôt tout le desordre cesse, la tranquillité & le bon ordre paroissent de nouveau; le commerce recommence, les marchés s'ouvrent, & tout le monde vacque à ses affaires avec la même paix & la même sûreté qu'auparavant.

Les Blancs & les Grands ne sortent point sans gardes.

La coutume du païs étant de renverser de fond en comble le Palais où le Roi est decédé, on employe les trois mois qui ont suivi sa mort à en édifier un autre où le nouveau Roi doit faire sa résidence, & on y transporte toutes les femmes du Roi défunt; le nouveau Roi

On abbat le Palais du Roi défunt

en herite, elles deviennent les siennes. Il n'y a que la mere du défunt & celle du Roi regnant qui soient exemptes de cette loi.

On annonce  
les funeraillles  
du Roi.

Le nouveau Roi étant en possession du Palais, ordonne les funeraillles du défunt. Il les fait annoncer au peuple par cinq coups de canon qu'on tire au point du jour, cinq à midi, & cinq au coucher du soleil.

Le bruit de ces derniers est suivi de cris & de hurlemens effroyables qui retentissent dans tout le Palais, d'où il n'est plus permis à aucune femme de sortir.

Le grand Sacrificateur, qui a l'intendance des funeraillles, fait faire une fosse de quinze pieds en quarré, & de cinq de profondeur, au milieu de laquelle on creuse un caveau ou fosse beaucoup plus profonde de huit pieds en quarré. On met en ceremonie le corps du Roi dans le milieu de ce caveau. Le grand Sacrificateur choisit huit des favorites du défunt pour l'aller servir en l'autre monde. On les fait parer de leurs plus beaux habillemens, & on les charge de viandes & de boissons pour porter au Roi défunt. Sous ce prétexte on les conduit au caveau, dans lequel on les enferme toutes vivantes, & on les y laisse mourir; ce qui est bien-tôt fait, parce

Caveau où  
l'on met le  
corps du Roi  
avec huit  
femmes vi-  
vantes.

qu'on les  
amour qu  
Prince c  
trouve p  
servir en  
tant qui  
s'offrir d  
pour elle

Après  
ne les ho  
servir le  
pas fixe  
Roi viva  
Comme  
tombera  
tant hon  
s'enfuir  
que qua  
ceremon  
tes pour  
fait d'av  
qu'il éto  
infinité  
courage  
monde  
mort-les  
âge à jo  
ils n'ont  
On se p  
grace,  
Vivant,

qu'on les accable de terre. Quelque amour qu'elles ayent témoigné pour le Prince quand il étoit vivant, il s'en trouve peu qui aillent de bon cœur le servir en l'autre monde. Il s'en voit pourtant qui ont assez de générosité pour s'offrir d'elle-mêmes; c'est un honneur pour elles & pour leur famille.

Après la mort de ces femmes, on amène les hommes qui doivent aussi aller servir le Roi défunt; le nombre n'en est pas fixe, il dépend de la volonté du Roi vivant & du grand Sacrificateur. Comme on ne sçait pas sur qui le sort tombera, les domestiques du Roi défunt, tant hommes que femmes, tâchent de s'enfuir ou de se cacher, & ne paroissent que quatre ou cinq jours après que la cérémonie est achevée; ils en sont quittes pour essuyer les reproches qu'on leur fait d'avoir mangé le pain du Roi pendant qu'il étoit vivant, d'en avoir reçu une infinité de graces, & de n'avoir pas eu le courage de l'accompagner en l'autre monde. Ils répondent que l'idée de la mort les a effrayés, & qu'étant dans un âge à jouir encore des plaisirs de la vie, ils n'ont pû se résoudre à la quitter sitôt. On se paye de ces excuses, on leur fait grace, ils rentrent au service du Roi vivant, & promettent que s'il vient à

mourir, ils le suivront avec plus de fidélité qu'ils n'ont suivi son prédecesseur; bien entendu que si le cas arrive & qu'ils soient du nombre des victimes destinées à la mort, on les observera de si près, qu'elles ne trouveront pas le moyen de s'échapper, & comme on a veillé les femmes qui ont été immolées, on ne s'en tiendra point du tout à leurs paroles.

Celui de tous les Officiers ou domestique du Roi qui doit infailliblement le suivre en l'autre monde, est son favori. Celui que le Roi honore de ce titre n'a aucune fonction particulière dans sa maison, il ne lui est pas même permis d'y entrer lorsqu'il a même quelque chose à lui demander; il doit s'adresser au grand Sacrificateur, qui expose ses demandes au Prince, & qui ne lui refuse jamais rien, quelque chose qu'il lui demande. Il a droit de prendre dans les marchés tout ce que bon lui semble, il n'est permis à qui ce soit qu'aux Européens de l'en empêcher. Il est vêtu d'une robe longue avec de grandes manches, & un capuchon, à peu près comme celles que portent les Benedictins; il la peut faire de toille blanche ou d'indienne à fleurs, ou d'étoffe de soye, & quand il paroît en public, il a une canne à

Favori du  
Roi.



Favory du Roy



Sepulcre du Roy



EN

la main.  
toutes se  
vées, de  
est des  
avec cel  
penser c  
l'autre n  
que le R  
à qui on  
vorites c  
caveau.  
servir le  
coupée  
erificate  
assis avec  
enterés

Lorsq  
de terre  
de terre  
met de la  
le Roi av  
les envir  
petites fr  
me les d  
dent.

Cela f  
Roi déf  
au dedar  
neuf pou  
On brûl  
tible, fa

la main. On le respecte, il est exempt de toutes sortes de contributions, de corvées, de peages, d'impositions, sa vie est des plus heureuses; mais elle finit avec celle du Roi, rien ne le peut dispenser d'accompagner son maître en l'autre monde. Il est gardé à vûë dès que le Roi est mort, & il est le premier à qui on coupe la tête après que les favorites du Roi sont étouffées dans le caveau. Tous ceux qui sont destinés à servir le Roi défunt, ont aussi la tête coupée & suivant l'ordre du grand Sacrificateur, leurs corps sont couchés ou assis avec leurs têtes à côté d'eux, & sont enterés autour du caveau du Roi.

Lorsque tous ces corps sont couverts de terre on élève dessus une grosse motte de terre terminée en pyramide, au sommet de laquelle on plante les armes dont le Roi avoit coûtume de se servir, & on les environne de quantité de fetiches ou petites figures de terre qui en sont comme les divinités tutélaires & qui les gardent.

Cela fait, on cullebutte tout le Palais du Roi défunt; il ne reste que l'enceinte, au dedans de laquelle on a bâti un Palais neuf pour le logement du Roi regnant. On brûle tout ce qui se trouve combustible, sauf à reparer dans la suite ces

mêmes logemens, ou comme ils étoient, ou d'une autre maniere selon le goût du Roi.

Couleur du Roi.

La couleur rouge est tellement affectée au Roi, qu'il n'y a que lui, ses femmes & ceux de sa famille qui la puissent porter, soit en soye, en coton, en laine & en fil; les femmes du Roi portent toujours une écharpe de cette couleur large de six doigts, & de deux aulnes de longueur, elles portent cette écharpe autour des reins dessus leurs pagnes, la lient par devant & laissent tomber les bouts.

Echarpes des femmes du Roi.

Ce sont celles du troisieme ordre dont le Roi se sert pour executer ses jugemens dans la ville de Xavier. Lorsqu'il veut châtier quelqu'un, il les envoie avec chacune une gaulle, elles ne manquent pas d'être suivies du peuple qui les respecte infiniment, & qui trouve toujours quelque chose à gagner dans ces occasions; lorsqu'elles sont arrivées à la maison de celui qu'elles doivent châtier, elles lui declarent la volonté du Roi, & aussi-tôt elles se mettent à piller, briser ou brûler tout ce qu'elles y rencontrent. Il ne faut pas songer à s'y opposer; outre que ce seroit un crime d'Etat d'empêcher l'execution des ordres du Roi, c'est un crime irremissible de toucher à une

EN C  
 une femme  
 poussé si le  
 que si en p  
 me touche  
 me du Ro  
 Serail, l'u  
 l'instant;  
 qu'ils se  
 qu'on ne  
 comme u  
 d'une intr  
 venduë fu  
 executé à  
 qués au p

Aussi le  
 dans les c  
 tre des se  
 dans les au  
 quent pas  
 à-dire, ga  
 de, afin c  
 tirer; ce  
 faire aussi

On vo  
 choisir de  
 ordres, q  
 rien ne le  
 qui elles  
 momens.

Les Re  
 quefois d

Tom

une femme du Prince. Les Negres ont poussé si loin la délicatesse sur ce point, que si en passant dans une rue un homme touche par un pur hazard une femme du Roi, elle ne peut plus rentrer au Serail, l'un & l'autre sont vendus dans l'instant; que si on avoit lieu de croire qu'ils se fussent touchés à dessein, ce qu'on ne manqueroit pas de regarder comme un commencement ou une suite d'une intrigue criminelle, la femme est vendue sur le champ, & l'homme est exécuté à mort, & tous ses biens confisqués au profit du Roi.

Delicatesse  
des Negres  
sur leurs  
femmes.

Aussi les hommes qui veulent entrer dans les cours du Palais, où l'on rencontre des femmes du Roi plus souvent que dans les autres lieux de la ville, ne manquent pas de crier plusieurs fois *Azo*, c'est-à-dire, gare, retirez vous, prenez garde, afin d'avertir les femmes de se retirer; ce qu'elles ne manquent pas de faire aussi-tôt.

On voit par là, que le Roi ne peut choisir de meilleurs exécuteurs de ses ordres, que ses femmes; tout leur cede, rien ne leur résiste, un particulier chez qui elles entrent est ruiné en peu de momens.

Les Rois de Juda se sont servi quelquefois de ce moyen pour châtier les

Grands qui avoient eu le malheur de leur déplaire, mais cela est arrivé très-rarement; les Rois, quoique très-absolute, craignent les Grands, il faut, quand ils en viennent là, qu'ils prennent bien leurs mesures & qu'ils soient bien assurés, auparavant, que les autres Grands ne le trouveront pas mauvais, qu'ils approuveront leur conduite, & qu'ils ne prendront pas le parti du Grand qui aura été maltraité; car s'ils le prennent & s'ils s'unissent pour en tirer vengeance, le Roi est détroné, & sa vie est en grand danger.

Les Rois de Juda craignent les Grands.

Coutumes observées quand on entre chez les Grands.

On observe en entrant chez les Grands de crier *Ago*, pour faire retirer les femmes, comme on fait en entrant chez le Roi; il est vrai que la peine n'est pas la même, mais le Grand est en droit de faire donner des coups de bâton à un imprudent qui entreroit chez lui sans prendre cette précaution; & si malheureusement & sans dessein il avoit rencontré quelque une de ses femmes, & qu'il l'eût touché en passant, qu'il l'eût vûe ou regardée avec un peu d'attention, il ne peut éviter au moins d'être ruiné & bien maltraité, si le Grand en porte ses plaintes au Roi.

J'ai marqué ci-devant que les terres du Roi se sultivent sans qu'il lui en cou-

te rien, & ces, qu'il de l'eau. Les terres avant qu'a mission de ce des sien fois l'année gens devant du jour, dans un be de ces gen jour de ba les instrum ensemble c du travail. Ils laboure & une pro née achevé le Palais du alle & leu repos qu'il Les terre aux enviro rentes Prov soin de les la moisson, dans les ma gratis & ava faire travail de semblab

rien, & par corvées tellement gratuites, qu'il ne leur donne pas seulement de l'eau à boire. Il faut ajouter ici que les terres sont labourées & ensemencées avant qu'aucun de ses sujets ait la permission de labourer & de semer un pouce des siennes. Ces travaux se font trois fois l'année; les Grands conduisent leurs gens devant le Palais du Roi au point du jour, ils y dansent & chantent pendant un bon quart d'heure; la moitié de ces gens est armée comme dans un jour de bataille, l'autre moitié n'a que ses instrumens de labourage. Il vont tous ensemble chantant & dansant sur le lieu du travail, & là, au son des instrumens, ils labourent en cadence avec une vitesse & une propreté qui fait plaisir. La journée achevée, ils reviennent danser devant le Palais du Roi. Cet exercice les délasse & leur fait plus de bien que tout le repos qu'ils pourroient prendre.

Les terres du Roi ne sont pas toutes aux environs de Xavier, il en a en différentes Provinces. Les Gouverneurs ont soin de les faire cultiver, de faire faire la moisson, & de faire porter les fruits dans les magasins du Roy, & tout cela gratis & avant que qui que ce soit puisse faire travailler pour soi. C'est aussi par de semblables corvées que l'on bâtit &

Cultures des  
terres du Roi

que l'on entretient les logemens du Roi & ceux du grand serpent.

Le produit de ces terres est un des meilleurs revenus de la couronne. Comme le Roi ne peut pas consommer dans sa maison, quoique très nombreuse, tout ce qu'il recueille, il en vend pour de grosses sommes qui entrent dans ses coffres.

Autres revenus du Roi

Le Roi retire cinq galines de bouges de chaque tête de captif qui se vendent dans les Etats, ce qui fait une somme considérable.

Il retire encore dix pour cent ou le dixième de tout ce qui se vend dans les marchés, & de tout ce qui entre dans le Royaume, de quelque nature que ce soit.

Les fix peages qu'il a sur les passages des rivières & aux avenues de l'Etat, lui rendent de très grosses sommes, quoiqu'on ne paye que deux bouges par tête à chaque passage des rivières. Ceux que l'on paye aux frontières de l'Etat ne sont pas fixes, les Commis à la recette de ces droits les font monter le plus haut qu'ils peuvent. C'est une incommodité très grande pour les voyageurs & les négocians, personne n'est exempt de payer ces droits que les Européens, les Grands, & leurs domestiques.

On  
ronfil  
les d  
grand  
plus o  
tion d  
ne. L  
quelq  
me ce  
fort n  
bre d  
font e  
d'un c  
claves  
rassé d  
que l  
d'Eur  
achete  
à vend  
Ajo  
du Ro  
il pren  
à prop  
envoy  
où elle  
la mar  
achett  
de l'A  
Tel  
craint  
Grand

On peut regarder les amendes & les confiscations, comme les parties casuelles du Roi; elles produisent de très-grandes sommes, selon que le Prince est plus ou moins severe dans l'administration de la justice & des ordres qu'il donne. La faute d'un particulier s'étend quelquefois sur toute sa famille, & comme ces familles sont pour l'ordinaire fort nombreuses, à cause du grand nombre de femmes & d'enfans dont elles sont composées, le Roi se trouve tout d'un coup avoir un grand nombre d'esclaves à vendre, & n'est jamais embarrassé de trouver des marchands, parce que les Directeurs des Compagnies d'Europe sont toujours en état de les acheter, quelque nombre qu'il y en ait à vendre.

Ajoutez à cela que quand les prisons du Roi manquent de captifs à vendre, il prend sans façon tel nombre qu'il juge à propos de ses propres femmes, & les envoie aux comptoirs des Européens, où elles sont sur le champ marquées de la marque de la Compagnie qui les achette, & envoyées dans les colonies de l'Amérique.

Tel nombre qu'il en vende, il ne craint point que son Serail diminuë. Les Grands sont obligés de lui fournir de-

Le Roi vend  
ses propres  
femmes.

quoi remplacer celles qui sont sorties, il ne fait aucune dépense pour cela. Ils enlèvent les filles qu'ils trouvent dehors, dès qu'ils les jugent propres aux plaisirs du Prince, les parens n'osent s'y opposer.

Les coutumes ou présens ordinaires que les Européens font au Roi, pour être assurés de sa protection & avoir la liberté du commerce, lui produisent encore un revenu considerable; de sorte qu'on peut dire, qu'un Etat des plus petits de la côte de Guinée, sans mines d'or ou d'autre métal, sans trafic de cuirs, d'ivoire, de maniguette, de bois, de plumes d'autruches, de gomme, ou des autres marchandises que l'on trouve dans le reste de l'Afrique, ne laisse pas de faire un Royaume très-riche, & un Roi des plus puissans, seulement par le commerce des esclaves, qui est le plus considerable de toute la côte.



O  
sout  
mill  
tem  
Il  
viga  
vert  
fray  
le c  
cap  
auc  
d'As  
alors  
cuffi  
valo  
de F  
merc  
la pe  
ne t  
re d  
sons  
leur  
qui t  
suite

## CHAPITRE VI.

## Du Commerce du Royaume de Juda.

On s'étonnera avec raison qu'un aussi petit Royaume que celui de Juda, fournisse tous les ans seize à dix-huit mille esclaves, cela est pourtant exactement vrai.

Il ne paroît pas que nos premiers navigateurs Normands, qui ont découvert les côtes de l'Afrique, & qui ont frayé aux autres nations Européennes le chemin des Indes Orientales par le cap de Bonne-Espérance, ayent établi aucun commerce dans les Royaumes d'Ardres & de Juda. Nous n'avions point alors de colonies à l'Amerique, où nous eussions besoin d'esclaves pour les faire valoir. Les Compagnies de Dieppe & de Rouën ne s'attachoient qu'au commerce de la maniguette, de l'ivoire, de la poudre d'or & de la gomme, que l'on ne trouve plus dès qu'on a passé la rivière de Volta, Ils négligerent par ces raisons ces deux Royaumes, & n'établirent leur commerce que dans les Royaumes qui sont à l'Ouest de la Volta, & ensuite dans ceux de Benin & de Congo,

où ils trouverent de l'or & de l'ivoire.

Les Portugais qui profiterent de la route de nos Compagnies & de notre commerce, ayant aussi profité de nos établissemens dans le Bresil, comprirent qu'ils avoient besoin d'esclaves pour les faire valoir d'autant que les Indiens, ne se trouvoient pas propres à ces sortes de travaux. Il-en firent venir des endroits de l'Afrique où il avoient des établissemens. Les François, les Anglois & les autres Européens firent la même chose, & c'est ainsi que le commerce des esclaves s'est établi en Afrique, & que ces peuples se sont formé la mauvaise habitude de se voler les uns les autres, de se faire des guerres qui n'ont pour but que d'enlever des captifs, & que la passion des boissons fortes, & des autres marchandises d'Europe les a porté à faire un trafic indigne de leurs semblables.

Les François & les Anglois s'étant établis dans l'Isle de saint Christole en 1626. & n'ayant dans ces commencemens que de leurs compatriotes engagés à leur service pour un nombre d'années, se virent bientôt obligés d'aller chercher des esclaves aux côtes d'Afrique. Sans ces secours les colonies seroient tombées, ou si elles s'étoient augmentées en nombre d'hommes blancs, elles n'au-

Etablissem-  
ent du  
commerce  
des Esclaves.

roient pas pû entreprendre les manufactures de Sucre, qui sont les richesses du païs, mais qui demandent un grand nombre d'hommes, & d'hommes capables de résister à ces travaux.

Les Anglois devancerent les François dans le trafic des esclaves aux côtes d'Afrique, les François les suivirent; il se forma des compagnies pour cette traite. Les premiers esclaves Afriquains vinrent du Senegal, du Cap Verd, de la riviere de Gambie, de celle de Serrelionne, & enfin de la côte de Guinée. On reconnut bientôt à quoi ces differens esclaves étoient propres, & ce que les uns valoient plus que les autres, & on poussa la traite de ceux qui réussissoient d'avantage au travail de la terre que des autres. Nous donnerons dans cette relation les marques qui font connoître les païs differens dont on les tire, & nous aurons soin de marquer leurs bonnes & leurs mauvaises qualités.

Le commerce des esclaves à l'Est de la riviere de Volta, n'étoit ouvert que dans le Royaume d'Arda ou d'Ardres, vers l'année 1660. Les François ne s'étoient point établis à Juda avant ce tems là. Les peuples de ce Royaume les reconnoissent comme ceux à qui ils doivent tout ce qu'ils font par rapport au

trafic: & par un retour de reconnoissance qu'on ne croioit pas trouver parmi des gens qu'on regarde comme des barbares, on voit des sentimens aussi vifs: & aussi marquées d'une parfaite gratitude, qu'on en pourroit exiger de la nation du monde la plus polie. Ils donnent le pas & la preference à la nation Françoisse, ils la distinguent en toutes les occasions, ils lui donnent, autant qu'il est en leur pouvoir, tous les avantages du commerce; & si nos Compagnies n'y ont pas mieux fait leurs affaires jusqu'à présent, c'est assurément leur propre faute.

Il y a quatre Nations Européennes établies dans le Royaume de Juda.

Les François.

Les Anglois.

Les Portugais.

Et les Hollandois.

Les François & les Anglois ont des Forteresses dans la Province de Gregoué à une lieuë & demie de distance du bord de la mer.

Les Portugais ont un emplissement pour en bâtir une à quatre portées de fusil au Sud-Est du Fort Anglois, ils ont eu des raisons pour ne la pas bâtir jusqu'à présent.

Le Roi de Juda a eu les siennes & très-

bonn  
lan  
est a  
dre v  
M  
proi  
j'en  
cem  
L  
tion  
ayar  
son  
que  
qu'il  
asser  
tem  
cipa  
qu'il  
leurs  
que  
qui  
terr  
vûë  
loie  
con  
dans  
& c  
pou  
C  
aux  
land

bonnes pour ne pas souffrir que les Hollandois en eussent sur ses terres. Ce qui est arrivé à ses voisins lui a fait craindre un pareil sort.

Mais ces quatre Nations ont des Comptoirs à Xavier auprès du Palais du Roi ; j'en ai donné la description au commencement de ce volume.

La guerre qui s'éleva entre ces Nations au commencement de ce siècle ayant fait craindre au Roi de Juda que son païs n'en devint à la fin le théâtre, & que son commerce ne fût détruit, ou qu'il ne souffrit beaucoup ; ce Prince fit assembler dans son Palais au mois de Septembre 1714. les chefs & les principaux de ces quatre Nations, & leur dit qu'il ne vouloit point entendre parler de leurs differens chez lui ; qu'il prétendoit que le commerce fût libre à tous ceux à qui il l'avoit ouvert, non seulement à terre, mais encore en rade & même à la vûe de la rade ; qu'il falloit s'ils vouloient continuer leur commerce, qu'ils convinssent d'une parfaite neutralité dans les lieux que je viens de marquer, & qu'ils s'engageassent solidairement pour les armateurs de leurs nations.

Cette proposition déplût infiniment aux Portugais, aux Anglois & aux Hollandois ; comme ils étoient tous trois li-

gués contre la France, ils se croyoient assez forts pour ruiner absolument le commerce qu'elle faisoit dans le païs. Ils voulurent d'abord faire croire au Roi, qu'ils aimoient mieux abandonner le commerce de son païs, que de ne pas poursuivre les François leurs ennemis par tout où ils les trouveroient. Le Roi leur donna le choix ou de quitter le païs, ou d'accepter la neutralité qu'il proposoit, & voyant qu'ils ne se rendoient pas, il leur dit d'un ton fort haut que s'ils n'acceptoient pas sa proposition dans une heure, il ne leur seroit plus libre d'y revenir, & qu'il se saisiroit de tous leurs effets, & peut-être de leurs personnes, jusqu'à ce qu'ils satisfissent aux autres Rois Negres ses alliés.

Ces menaces qui auroient été suivies des effets, intimiderent ces trois nations. Ils se retrancherent à dire que n'ayant pas de pouvoirs de leurs Princes pour une affaire de cette consequence, ils demandoient du tems pour recevoir leurs ordres. Le Roi repondit qu'il n'empêchoit point qu'ils n'écrivissent à leurs maîtres, mais qu'en attendant leurs réponses, & telles qu'elles pussent être, il vouloit que le traité de neutralité fût conclu sur le champ, & qu'il fût inviolablement observé.

La  
d'y  
ticle  
depu  
recte  
qui v

Trait  
tr  
da  
la

L  
tion  
Com  
me &

L  
dama  
sent  
avoir  
vien  
paix  
dué  
à la v  
de N  
Trai  
gner  
il de  
avec

La fermeté de ce Prince les obligea d'y donner les mains: on en dressa les articles qui furent signés, & qui ont été depuis ratifiés par tous les nouveaux Directeurs & autres principaux Officiers qui viennent dans le païs. Les voicy.

---

*Traité de Paix ou de neutralité entre les quatre Nations d'Europe qui trafiquent à Juda, tant à terre qu'en rade, & même à la vûë de la rade.*

LE Roi de Juda ayant fait assembler dans son Palais les Chefs des Nations d'Europe qui ont des Forts ou des Comptoirs dans l'étenduë de son Royaume & tous les Grands de son Païs.

Leur a déclaré qu'il veut qu'indépendamment des guerres qu'ils ont à présent en Europe, ou qu'ils pourront avoir les uns contre les autres, ils conviennent ensemble en sa présence d'une paix ferme & durable dans toute l'étenduë de son Royaume, à sa rade & même à la vûë de sa rade, & que chaque Chef de Nation d'Europe signera le present Traité, & que si aucun refuse de le signer & de l'exécuter dans tous les points, il déclare qu'il le fera sortir de ses Etats avec tous ses gens, sans esperance d'y re-

*Traité de neutralité.*

110 VOYAGES  
venir jamais, & il en jure par le grand  
Serpent.

ARTICLE I.

Il ne sera permis de prendre aucun Navire en rade de Juda, ni même à la vûë de Juda, ni de s'inquieter ou insulter dans ladite rade, à peine de payer par le Directeur de la Nation contrevenante huit captifs mâles à l'offensé, & à son choix.

Ceci se doit entendre, si deux Navires venant de la mer, & que l'un prit l'autre à la vûë de la rade.

Comme aussi s'il arrivoit quelque dispute en rade entre deux Navires de différente nation qui y seroient mouillés.

ARTICLE II.

Si un Navire étant en rade apperçoit un Navire à la vûë qui viendroit pour mouiller, appareilloit pour courir dessus & le prendre, & qu'il le prit & l'amena en rade: le Directeur de la Nation de l'agresseur sera obligé de payer huit captifs mâles au choix de l'offensé pour chaque pied de quille du Vaisseau de la Nation de l'offensé pour dommage, suivant la visite qui en sera faite par gens connoisseurs, en présence d'un valet du Roi, qui rapportera la mesure au Roi.

## ARTICLE III.

Que tous les Capitaines de vaisseaux qui viendront en rade, seront obligés de signer le présent Traité avant que d'y faire aucun commerce; ou le Directeur de leur Nation pour eux, à peine de payer un captif mâle au Roi.

## ARTICLE IV.

Si un Capitaine fait quelque pillage en rade, soit en tems de guerre ou de paix en Europe, lorsqu'il sera prêt de partir pour l'Amérique après avoir fait la traite, le Directeur de l'agresseur payera le dommage à l'offensé, sur le rapport qu'il fera avec son équipage.

## ARTICLE V.

Voulons que toutes les Nations d'Europe vivent en paix & en bonne intelligence en terre & en rade, sans retenir aucun domestique, esclave ou gens des équipages des vaisseaux, à peine de payer par les contrevenans, au profit des plaignans, quatre écus d'or par jour par homme, pendant tout le tems de la détention.

Et si aucuns de nos Sujets insultent ou volent aucuns des Européens, permettons à ceux qui les prendront sur le

fait, de les tuer ou les prendre pour captifs, à condition qu'ils nous informerront des cas.

## ARTICLE VI.

En temps de guerre en Europe, aucun navire ne partira de la rade en même tems qu'un autre, mais vingt-quatre heures après; en cas que l'on contrevienne à cet article, le Directeur de la Nation contrevenante payera dix captifs mâles au Roi.

Tous les Articles ci-dessus, au nombre de six, ont été arrêtés chez le Roi, en sa présence, celle des Grands de son païs, & des Directeurs des Nations, Capitaines & Officiers qui ont été appelés, & ce pour le tems de vingt-quatre mois, à commencer de ce jour, afin que chaque Directeur ait le tems d'en informer son Roi, & afin de faire sçavoir au Roi de Juda si les puissances d'Europe agréent ce Traité. Le Roi de Juda se faisant fort cependant de maintenir tout en paix pendant ce terme. La minute du présent Traité restera entre les mains du Roi. Fait à Xavier, Royaume de Juda, dans la grande Salle d'Audience, le sixième Septembre 1704. Signé AMAR, Roi de Juda. GomelWembrock, Dufiele, Perrere, Doublet, Ferondat, Adrien, Demont,

Demont, le Chevalier des M.\*\*\* le Chevalier du Tot.

Et plus bas, ce Traité a été renouvelé par les sieurs Dufert, Bourgolle, Noircourt & Derigouin, Directeurs François, avec Jean Bodin, le Prince, Abraham Ingol Grafe, & Brugement.

Ce Traité a été exécuté si exactement par toutes les Nations établies à Juda, que depuis ce tems-là elles ont vécu ensemble dans une grande union, sans qu'il se soit passé entre elles la moindre chose qui ait troublé leur commerce.

Or, comme tout le commerce ne regarde que l'achat des captifs que l'on transporte aux Isles & terre ferme de l'Amérique, pour faire valoir les manufactures qu'on y a établies, il est à propos de faire connoître les marchandises & la quantité que l'on en donne par tête de captifs.

*Prix des Captifs.*

Bouges ou Cauris, le poids de cent quatre-vingt livres pour	un homme.
Eau de vie en ancre, quatre jusqu'à cinq pour	un homme.
Toilles platilles, quarante à cinquante pieces pour	un homme.
Poudre de guerre, 300. liv.	Idem.

Fufils ordinaires, vingt-cinq à trente	
pour	un homme.
Barre de fer longues, quarante à quarante-cinq	
pour	un homme.
Chittes de Ponticheri, dix à douze	
pour	un homme.
Guinées bleues, douze	pour un homme,
& dix	pour une femme.
Guinées blanches,	Idem.
Salampouris blancs,	Idem.
Salampouris bleues,	Idem.
Pipes à fumer d'Hollande longues, vingt	
grosfes	pour un homme.
Tapfols, feize pieces	pour un homme,
& dix	pour une femme.
Nicanés,	Idem.
Bafcas,	Idem.
Limineas,	Idem.
Mouchoirs de Ponticheri,	Idem.

Les Bouges ou Cauris, qui font des coquilles que l'on pêche aux Isles Maldives, font la monnoye courante du païs: Voici comme on les compte.

On appelle une toque de Bouges le nombre de quarante Bouges enfilés.

Une gualline de Bouges vaut cinq toques ou deux cens Bouges.

Une cabeche de Bouges, vaut vingt gallines ou quatre mille Bouges.

Il faut, fuyant le cours du marché,

EN GUINÉE ET A CAYENNE. 115  
dix-huit à vingt cabeches de Bouges,  
pour faire le prix d'un captif, c'est-à-  
dire, 70000. ou 80000. mille Bou-  
ges, qu'on estime peser 180. liv. poids  
de Paris.

Avant de commencer la traite des  
captifs pour en charger un vaisseau, il  
faut payer certains droits sous le nom  
de coutumes, tant au Roi qu'aux Grands  
du pais, & prendre d'eux un certain  
nombre de captifs, dont même on n'a pas  
le choix. Ces droits ou coutumes ne  
changent jamais & personne n'en est  
exempt.

*Droits du Roi & des Grands.*

Au Roi, 24. mesures de Bouges, qui  
posent ensemble, 1080. l.

Aux Capitaines ou Grands, 225. l.

Au Tonnelier du Roi, deux  
poignées, 75. l.

en tout 1310. l.

Plus à celui qui annonce la permis-  
sion de traiter, un pot d'eau de vie.

Après quoi on est obligé de prendre  
& de marquer au Roi, 3. captifs.

Au Capitaine Carte, 2.

Au Capitaine Agou, 2.

Au Capitaine Allou, 2.

9. captifs.

Pour l'ordinaire, ces neuf captifs n'en valent pas un bon étant tous vieillards ou vieilles femmes; mais c'est une nécessité de les prendre & de les payer comme bons.

Après avoir marqué ces neuf captifs, on est encore obligé de donner un pot d'eau de vie à celui qui a annoncé que la traite est tout-à-fait ouverte. C'est ce qu'on appelle le Droit de Gongon.

Marque des captifs.

On se sert, pour marquer les captifs qu'on achete, d'une lame d'argent mince, contournée de manière qu'elle représente les lettres ou les armes de la Compagnie, ou des particuliers qui traitent les captifs; elle a un manche d'argent ou de fer, enchassé dans une poignée de bois; on la fait chauffer, on frotte avec du snif l'endroit où on la veut appliquer, & on met dessus un papier graissé ou huillé, & on applique dessus légèrement l'estampe. La chair s'enfle aussi tôt & cause de la douleur comme une brulure, qui est bientôt guérie, & alors les lettres ou les armes paroissent en relief & ne s'effacent jamais. On choisit pour cette application, ou le gras du bras ou le côté de l'estomac. Chaque Nation ou chaque particulier acheteur à sa marque & le lieu pour l'appliquer.

iliqua e

*Autres droits qu'il faut payer après que la traite est achevée.*

Au Roi, pour ses prisons où il fait garder les captifs qu'on a marqués & dont il répond, pour ce droit, un captif.

Aux trois Capitaines marqués ci-dessus, chacun une piece de soye, contenant six à sept aulnes, on appelle ce présent la Pagne.

Au Capitaine Agou, interprete, un captif.

Au Conducteur des Marchandises, un captif.

Au Conducteur des captifs, un captif.

A la blanchisseuse, un demi captif.

Ces quatre captifs & demi se payent en marchandises de moindre prix, aussi bien que les pagnes de soye, lorsqu'on n'en a point pour les donner en espèces.

Plus au Capitaine de l'eau, un captif.

Aux rouleurs d'eau, quarante Bouges par barrique.

Aux porteurs de marchandises, cent & vingt Bouges par homme.

Et par hamar deux gallines & deux toques, ou quatre cens quatre-vingt Bouges.

Ces droits étant payés on peut partir.

## Traite à Jaquin.

Coutumes  
du Roi d'Ar-  
dres à Ja-  
quin.

Lorsqu'on fait la traite des captifs à Jaquin, lieu dependant du Royaume d'Ardres à sept lieues au Sud-Est de la rade de Xavier, voici les coutumes que l'on paye au Roi d'Ardres.

- Au Roi, 6. captifs.
- Au Capitaine Grand, 1.
- Au Capitaine Blanc, 1.
- Au Fidalque ou Viceroy de Jaquin, 4.
- Au Capitaine de terre, 1.
- Aux autres Capitaines du pais, 1.
- Aux Conducteurs des marchandises, 1.
- Au Capitaine de l'eau, 1.

## Prix de ces coutumes en marchandises.

- En Bouges six mesures ou 120 l.
- En Platilles, 25. pieces.
- En Fusils, 15.
- En poudre de guerre, 120 l.
- En eau de vie, 3. aneres.
- En Salampouris bleu & blanc, 6. piec.
- En barres de fer, 30.
- En Indiennes, 6. pieces.
- En Liminés, Idem.
- En Bastas, 6. pieces.
- En Calogis Anglois, 10. pieces.
- En Serviettes, 20. ptes.

Sur quoi il faut remarquer que le Roi

le F  
peur  
mes  
ni ob  
ni q  
com  
Juda  
L  
dire  
Com  
miff  
paye  
du p  
ou X  
pour  
difes  
fiffen  
pour  
On  
aux d  
tocq  
falair  
A l  
que c  
Sur  
blier  
par na  
au me  
prend  
fubtil  
loupp

le Fidalque, ni les Grands du païs ne peuvent exiger qu'on paye leurs coûtumes en une seule espece de marchandise; ni obliger qu'on leur en prête à credit, ni qu'on marque des captifs pour leur compte comme on est obligé de faire à Juda.

Les Vaisseaux de permission, c'est à dire ceux qui n'appartiennent pas à la Compagnie, mais qui vont avec sa permission faire la traite, doivent avant de payer les coûtumes cy-dessus, convenir du prix du loyer d'une maison à Jaquin ou Xavier, avec quelque Grand du païs pour y mettre en sûreté leurs marchandises, en suite de quoi il faut qu'ils choisissent les courtiers & les domestiques pour le service du magasin.

On n'est obligé de payer autre chose aux domestiques qu'une ou au plus deux tocques de Bouges par jour pour leurs salaires & leur nourriture.

A l'égard des courtiers on ne les paye que quand la traite est achevée.

Sur toutes choses il ne faut pas oublier que les Negres sont tous voleurs par nature, & des plus adroits qu'il y ait au monde, c'est pourquoi on ne peut prendre trop de précautions contre leur subtilité, soit pour la décharge des chaloupes dans les pirogues au passage de

Avis aux  
Navires de  
permission.

la Barre, soit pour la décharge à terre, soit pour le transport à Xavier, soit pour leur conservation dans les tentes & dans les magasins. C'est principalement à l'eau de vie & aux bouges que les Negres en veulent. Ils ne trompent que rarement aux autres marchandises qui sont en ballots ou dans des caisses ou dans des coffres, & cela n'arrive que quand les caisses ou les coffres sont mal fermés ou entr'ouverts pour avoir été déchargés rudement à terre.

Le Chevalier des M.\*\*\* propose une maniere de décharger les ancrs d'eau de vie d'une maniere plus sûre que celle dont on se sert ordinairement, en les chargeant dans les pirogues ou canots des Negres, & dont il assure s'être servi très-utilement. C'est de les amarrer ensemble & d'en faire un ras qu'on laisse flotter après en avoir attaché le bout à l'arrière de la pirogue. Ils passent ainsi sans danger les trois grosses lames, & la pirogue ayant touchée terre & étant tirée à sec, il est aisé d'y tirer ensuite les ancrs d'eau de vie qui se tiennent tous les uns aux autres.

Je me suis servi indifferemment des noms de canot & de pirogue en parlant des petits bâtimens dont les Negres se servent. Il y a pourtant de la différence  
entre

E  
entre  
canot  
tre ca  
voir a  
qu'on  
pagalle  
La  
bouts  
nail, i  
avec u  
té, ca  
d'un g  
pirogu  
ses de  
avant.  
pe: qu  
chang  
à l'arr  
veller  
mouv  
sans ca  
le mo  
manie  
re tou  
point  
val au  
Les  
gues,  
creuse  
quelq  
le fonde  
Te

entre ces deux especes de bâtimens; le canot n'est pointu que par un bout, l'autre est coupé quarément afin d'y pouvoir appliquer un gouvernail, quoiqu'on le puisse aussi gouverner avec un pagalle.

La pirogue est pointuë par les deux bouts; elle ne peut porter de gouvernail, il faut de nécessité la gouverner avec une pagalle. C'est une incommodité, car il est plus aisé de tenir la barre d'un gouvernail qu'une pagalle. Mais la pirogue a cet avantage sur le canot, que ses deux bouts sont également, son avant & son arriere, sa prouë & sa poupe: qu'il n'est pas besoin de virer pour changer de route, & que celui qui est à l'arriere pour gouverner peut renouveler autant qu'il le juge à propos, le mouvement qu'il imprime au bâtiment sans crainte de diminuer ou de rompre le mouvement qu'il lui a imprimé, de maniere que dans un besoin on peut faire tourner une pirogue autour d'un point, comme on feroit tourner un cheval autour d'un piquet.

Les Negres ne se servent que de pirogues, elles sont faites d'un seul arbre creusé, dans le fond duquel ils mettent quelquefois des courbes pour renforcer le fond & les côtés. On les achete tou-

A l'avantage de  
la pirogue  
sur le canot.

tes faites à la côte d'or à l'Ouest de la riviere de Volta; car comme j'ai remarqué cy-devant, les arbres sont rares à l'Est de la riviere de Volta, & dans les Royaumes de Coto & de Juda, ou pour conserver le peu qu'il y en a, on en a fait des divinités.

Les barils de bouges ne peuvent point être mis en ras; c'est une marchandise pesante qui ne flotte pas. Il faut donc nécessairement la confier aux Negres, & la mettre dans leur pirogue, mais il faut mettre un Blanc dans chaque pirogue, & au lieu qu'ils font mettre les Blancs à l'avant de la pirogue quand ils vont à terre, afin qu'ils soient moins exposés à être mouillés par les lames, & plus aisément sauvés, en cas d'accident, il faut les placer à l'arriere, afin qu'ils aient les yeux sur les barils des bouges, & qu'ils empêchent ainsi les Negres canottiers de les entr'ouvrir, & d'en faire sortir la marchandise.

Il faut encore faire escorter les porteurs qui vont à Xavier par un nombre suffisant de Blancs, pour obliger les Negres à marcher tous ensemble, & s'il arrive des differens entre eux, les laisser se battre & faire bonne garde autour des Bouges. L'histoire que j'ai rapporté cy-devant doit être une leçon pour les

Euro  
blier  
Ap  
& qu  
oblig  
le Pri  
sur le  
que la  
les ma  
fer le  
cette p  
s'expo  
Le Ro  
fus; i  
été ar  
trois c  
Le  
de fer  
ses son  
lets, e  
de fer  
ces, &  
son pl  
dont c  
de fer,  
de fix  
aient le  
bagnet  
manier  
ble au  
de son

2

EN GUINÉE ET A CAYENNE. 125

Européens qu'ils ne doivent jamais oublier.

Après que les coûtumes sont payées & qu'on a marqué les captifs qu'on est obligé de prendre du Roi & des Grands, le Prince fait tirer trois coups de canon sur les sept heures du soir. C'est le signal que la traite est ouverte, & que tous les marchands de captifs peuvent exposer leur marchandise en vente. Avant cette permission ceux qui en vendroient s'exposeroient à être vendus eux-mêmes. Le Roi n'entend point de raison là-dessus; il faut même que la permission ait été annoncée par le Gongon après les trois coups de canon.

Le Gongon est une espece de cloche de fer à peu près semblable à ces grosses sonnailles qu'on met au col des mulets, excepté qu'elle a un manche aussi de fer; elle est longue de dix-huit pouces, & elle a six pouces de large dans son plus grand diamètre, la baguette dont on se sert pour frapper dessus est de fer, elle est d'un pied de longueur & de six lignes de diamètre. Le crieur tient le Gongon de la main gauche & la baguette de la droite. Il y a différentes manieres de la frapper. Le peuple s'assemble autour du crieur, dès qu'il entend le son & écoute le commandement qu'il

Description  
du Gongon.

fait au nom du Roi. Il ne faut pas craindre que qui que ce soit y contrevienne, le châtiment suit de près la desobéissance, dont le moindre est d'être vendu pour esclave, avec la confiscation de tous ses biens au profit du Roi. On ne sçait en ce país ce que c'est que d'accorder des graces; aussi n'y a-t'il point de Princes au monde plus absolus que les Rois des Negres.

Tous les Negres de quelque país qu'ils soient, sont marqués au visage & souvent en d'autres parties de leurs corps, C'est la premiere chose qu'on fait aux enfans dès qu'ils ont 12. ou 15. jours. Ces marques se font avec la pointe d'un couteau, & ne s'effacent jamais si entierement qu'il n'en reste assez de vestiges pour les distinguer, & pour faire connoître de quel país ils sont.

Il ne faut pas s'imaginer que tous les captifs qu'on traite à Juda & à Ardres, soient originaires de ces deux Royaumes. Ces deux Rois ne vendent leurs sujets que dans les cas que nous avons marqué cy devant, & que nous pourrons marquer dans la suite. Ils auroient bientôt depeuplé leurs Etats s'ils en tiroient tous les ans seize à dix huit mille esclaves. Ils y sont emmenés des environs, & souvent de quatre & cinq cent lieues dans les terres.

T  
men  
bien  
pris à  
perie  
ceux  
sance  
quair  
Les  
que  
d'Ar  
avec  
ils n'  
dans  
au No  
te lie  
fidele  
tionn  
leur  
qu'ils  
de de  
eux,  
bien  
les en  
petite  
esclav  
des d  
Or  
tion  
front  
remex

Tous ces esclaves ne sont pas également bons pour le travail, il s'en faut bien; les colonies de l'Amérique ont appris à les connoître par une longue expérience. Il est à propos d'en instruire ceux qui n'ont pas acheté cette connoissance aussi cherement que nos Américains Européens.

Les Aradas sont les meilleurs esclaves que l'on traite au Royaume de Juda & d'Ardes; ils ne faut pas les confondre avec les naturels du Royaume d'Ardes, ils n'en viennent point. Ils sont amenés dans celui de Juda d'un país qui en est au Nord-Est, environ à cent ou cinquante lieues. Ils sont bonnes gens, dociles, fideles, adonnés au labourage, affectionnés à leurs maîtres; l'esclavage ne leur fait que très peu de peine, parce qu'ils y sont nés, & pour peu qu'on ait de douceur & de bonnes manieres pour eux, on peut s'attendre d'en être très-bien servi. Les hommes, les femmes & les enfans à la mamelle sont marqués de petites incisions aux jouës. Ceux qui sont esclaves des Grands de leurs país, ont des découpures autour du front.

On reconnoît les Negres de cette Nation à de longues rayes qu'ils ont au front, dont l'assemblage forme grossièrement les figures de quelques animaux.

Negret ARAS  
dansNegres Nax  
go.

Ces Negres sont bons pour le travail, il y a peu de difference entre eux & les Aradas.

*Negres Toin.*

Les esclaves de cette Nation sont mauvais, ils sont sujets à s'étouffer, à manger de la terre pour se faire mourir; ils se chagrinent aisément, ce que les Levantins appellent prendre fantaisie. Ils n'aiment point le travail, & y sont lâches quand ils y sont obligés. Ce sont des gourmands, des paresseux & des voleurs en titre d'office. On les reconnoît à plusieurs scarifications qu'ils ont aux temples.

*Negres Tebou.*

Ceux de cette Nation sont encore plus mauvais que les précédens, ils ne valent absolument rien, à moins qu'on ne les prenne quand ils n'ont que dix ou douze ans; pour lors on les élève comme on le juge à propos, & on les rend propres au service de la maison, & à quelque métier. On les reconnoît à plusieurs grandes scarifications qu'ils ont sur les joues, ils en ont aussi de travers sur la poitrine & sur le ventre.

*Negres Guimba.*

Ceux-ci approchent si près des deux Nations dont nous venons de parler, qu'on peut les regarder comme n'en faisant qu'une, par leurs mœurs & par leurs inclinations; c'est pourquoi il ne faut s'en charger que le moins qu'il est

possib  
les T  
qui n  
autres  
portes  
se del  
faim.  
l'espr  
re les  
entre  
jours  
ne pr  
l'extr  
artere  
On  
esclav  
à Juda  
un au  
dire  
Juda,  
sont p  
ces pe  
les au  
nent c  
& que  
vû qu  
Tebou  
dre es  
loin,  
tiers e  
bord

possible. Ils ont les mêmes marques que les Tebou; ce sont de mauvais esprits qui mettent le chagrin dans la tête des autres, il n'en faut pas davantage pour porter toute une cargaison d'esclaves à se desesperer & à se laisser mourir de faim. Dès que le chagrin s'empare de l'esprit des Negres, ils s'assoient par terre les coudes sur les genoux & la tête entre leurs mains, & en trois ou quatre jours ils meurent; supposé même qu'ils ne prennent pas le parti de se renverser l'extrémité de la langue dans la trachée artère, & de s'étouffer.

On a donné le nom de Mallais aux esclaves que les Mallais amènent vendre à Juda. Nous parlerons des Mallais en un autre endroit. Ce que nous pouvons dire ici des esclaves qu'ils amènent à Juda, Ardres & Jaquin, c'est qu'ils ne sont pas de la Nation des Mallais, car ces peuples ne se vendent point les uns les autres. Ils achètent ceux qu'ils amènent des Royaumes où ils vont trafiquer, & quelques marques qu'ils ayent, pourvu que ce ne soient point celles des Tebou & des Guiamba, on peut les prendre en assurance. Ils viennent de fort loin, il y en a qui ont été trois mois entiers en chemin avant de se rendre au bord de la mer. Ces Negres sont forts,

Negres mallais.

accoutumés au travail & aux plus grandes fatigues. Il faut les traiter humainement, & on est assuré d'en tirer tout ce qu'on veut. Les Marchands de Juda & d'Ardres les sçavent bien distinguer des autres, & les tiennent toujours à plus haut prix.

Negres  
Ayois.

Les Negres de cette Nation sont tous guerriers, hardis, braves, entreprenans; ils sont robustes, ils aiment le travail & le suportent plus qu'aucune autre nation. On les reconnoit à des rayes qui commencent aux yeux & qui finissent aux oreilles, qui les rendent effroyables. Tous les Negres les craignent; quand on en a dans un vaisseau, il faut se défier d'eux, un seul est capable de faire soulever tous les autres & d'exceiter une revolte, d'autant plus à craindre qu'elle est difficile à appaiser, parce que ces gens méprisent les plus grands perils, ne se soucient point de leur vie, & poussent les choses aux dernières extrémités sans s'embarasser des consequences. Il y a des vaisseaux de toutes les Nations qui en ont fait la triste experience, dont les Capitaines & les Equipages ont été massacrés, après quoi les vaisseaux sont venus s'échoüer en pleine côte avec la perte des Negres qui étoient dessus.

On appelle Minois, les Negres qui

font d  
la Mi  
prop  
qu'ils  
mais  
& pou  
neur  
fidels  
des da  
se bat  
recule  
avoir  
de la  
fait c  
rive,  
aussi  
verre  
avec  
patien  
manq  
extren  
Maîtr  
des ex  
aux 16  
Les  
très b  
à quo  
fort a  
conno  
le dos  
zards

font du Royaume de Saint George de la Mine; pour l'ordinaire ils ne sont pas propres au travail de la terre, parce qu'ils n'y sont pas élevés dans leurs païs, mais ils sont excellens pour domestiques & pour des metiers. Ils ont de l'honneur, de la raison, du bon sens, ils sont fidels à leurs maîtres, braves & intrepides dans les plus grands dangers; s'il faut se battre, ils ne savent ce que c'est que reculer. Ceux qui sont assez vieux pour avoir de la barbe, se font un honneur de la porter longue. Ils n'ont que le défaut de fantaisie, & quand cela leur arrive, ils se pendent ou se poignent aussi tranquillement qu'ils boiroient un verre d'eau de vie; il faut les traiter avec douceur & par raison, ils souffrent patiemment le châtement quand ils ont manqué, mais ils se portent aux dernières extremités quand ils ont affaire à des Maîtres brutaux & capricieux. On a vû des exemples terribles de ce que je dis aux Isles de l'Amérique.

Les Negres de cette Nation sont de très bons sujets, & capable de tous ce à quoi on les veut employer; ils sont fort affectionnés à leurs maîtres. On les connoît à des découpures qu'ils ont sur le dos & sur la poitrine en forme de lézards & de serpens,

Negres  
mois

Negres  
Aqueras

Voilà à peu près les différentes Nations des Negres qu'on traite à Juda & à Jaquin; ceux de ces deux Païs ont les joies pointillées, qui paroissent à la fin comme des marques de petite verolle. Ils sont laboureurs de profession, d'un grand travail; ils ont de la politesse, mais ce sont de grands voleurs, du reste fort adroits pour les métiers & fort affectionnés aux Maîtres qui les traitent avec humanité.

Examen des  
esclaves a-  
vant de les  
acheter.

Ce n'est pas assez d'avoir connu de quel païs sont les Negres qu'on présente à vendre, il faut les visiter ou les faire visiter; c'est l'office des Chirurgiens. Il doivent examiner leurs yeux, leurs dents, leurs parties nobles; il faut les faire marcher, courir, remuer & étendre les bras & les jambes, les faire tousser violemment, en tenant la main sur l'aîne, & quand on est content de la marchandise, il faut se débattre du prix avec les vendeurs; surtout, il faut bien se garder de donner toute l'espece de la marchandise qu'ils demandent, on gâteroit ses assortimens, & quand ils s'apercevraient qu'on n'auroit plus d'une sorte de marchandise, ce seroit uniquement de celle-là qu'ils voudroient avoir, afin de vendre plus cher leurs captifs. Il est de la prudence d'un acheteur de

EN  
pousser  
vaife m  
que tre  
ter, su  
femme  
Il fa  
de cap  
le tiers  
cherch  
dont l  
& plus  
mes.

Les  
meille  
re à  
prenne  
peuve  
cés de  
minen  
seuls f  
avoir,  
usage  
On sç  
comm  
vingt-  
de trè  
quand  
rer, il  
ponce  
comm  
la vüe

pousser toujours d'abord la plus mauvaise marchandise, & de ne témoigner que très-peu d'empressement pour acheter, surtout quand on lui présente des femmes & des petits enfans.

Il faut observer dans une cargaison de captifs, de ne prendre au plus que le tiers des femmes, elles sont moins recherchées aux Isles que les hommes, dont le travail est bien plus nécessaire & plus recherché que celui des femmes.

Les enfans de dix à quinze ans sont les meilleurs captifs que l'on puisse conduire à l'Amérique. Les Portugais n'en prennent que de cet âge; quand ils n'en peuvent pas trouver & qu'ils sont forcés de prendre de plus vieux, ils examinent avec une attention, dont eux-seuls sont capable, quel âge ils peuvent avoir, car les vendeurs mettent tout en usage pour les tromper sur cet article. On sçait par exemple que la barbe ne commence à pousser aux Negres qu'à vingt-quatre ans ou environ, ils rasent de très-près ceux à qui elle a poussé, & quand le rasoir ne peut plus en rien tirer, ils passent dessus la peau une pierre ponce, qui rend le cuir uni & doux comme s'il n'y avoit jamais eu de poil, la vûë ni le toucher ni peuvent rien con-

Attention des Portugais sur le choix des captifs.

noître, les plus habiles Barbiers y seroient trompés. Que font les Portugais? ils passent leur langue sur les endroits où le poil a pû croître, & ils distinguent par cet attouchement, ce qui auroit échappé aux yeux, à la main, & peut-être au microscope.

Avantages  
qu'il y a d'a-  
voir de jeu-  
nes esclaves.

Or il est certain que quoique des enfans de dix à quinze ans ne soient pas capables d'un grand travail en arrivant à l'Amérique, on a au moins l'avantage de les élever comme on veut, on leur fait prendre tel pli & telles alleures qui conviennent à leurs maîtres, ils apprennent plus aisément la langue du país & les coutumes, ils sont plus susceptibles des principes de la Religion, ils oublient plus aisément leur país natal & les vices qui y regnent, ils s'affectionnent à leurs maîtres, sont moins sujets à aller marrons, c'est-à-dire, à s'enfuir que les Negres plus âgés, ils apprennent aisément le service des maisons & des métiers, & ne prennent pas fantaisie; ce qui porte souvent les grands à se desesperer.

Il est vrai que pour se charger de ces sortes de Negres, il faut être déjà en état de faire rouler son habitation par d'autres qui soient plus capables de travailler, ils ne conviennent donc pas à des personnes qui ont un pressant besoin

EN  
de gen-  
noit bi-  
se passe  
esperer  
nes Ne-  
d'en ac-  
cemen-  
étant  
mieux  
âgés. C  
a une in-  
de quir  
me de  
vaincre  
ce que  
meriq  
Les  
chargé  
cargail  
assez s'  
pendar  
pelle le  
& de le  
tie leu  
tent, c  
chagri  
des &  
des tar  
faire m  
les aut  
diverti

de gens. Cependant un colon qui connoît bien ses intérêts & qui est en état de se passer du gros travail, qu'il ne peut espérer de quelques années de ces jeunes Negres, ne peut mieux faire que d'en acheter, & de les dresser tout doucement au travail auquel il les destine, étant très-sûr qu'il en sera infiniment mieux servi que de ceux qui seront plus âgés. Outre que dans une habitation il y a une infinité de travaux, où un enfant de quinze ans en fait autant qu'un homme de trente. Ceux qui voudront se convaincre de cette vérité, n'ont qu'à lire ce que j'ai écrit des manufactures de l'Amérique dans mon voyage des Isles.

Les Capitaines & les Commis qui sont chargés de conduire à l'Amérique des cargaisons de Negres, ne sçauroient assez s'étudier à les traiter humainement pendant la traversée, c'est ainsi qu'on appelle le trajet de l'Afrique en Amérique, & de leur faire oublier au moins en partie leur pays & leurs parens qu'ils quittent, ce qui les accable souvent d'un chagrin si noir, qu'ils en tombent malades & qu'ils meurent. Ils doivent avoir des tambours & d'autres instrumens, les faire monter sur le pont les uns après les autres, afin qu'ils dansent & qu'ils se divertissent; mais sans oublier qu'il faut

se defier d'eux, & ne leur donner de la liberté qu'autant qu'il est nécessaire pour leur santé, sans courir les risques d'une revolte qu'il seroit difficile de reprimer, & dont les suites seroient funestes à eux-mêmes, & ensuite aux Negres mêmes.

Outre le desespoir auquel les captifs s'abandonnent souvent, & sur tout quand ils sont longtems en rade & fermés entre les ponts d'un Vaisseau : ils sont encore sujets à plusieurs maladies. Les plus ordinaires sont la verette ou petite verolle & les vers cutanés, c'est-à-dire qui viennent entre cuir & chair.

Maladies des  
Negres-

La petite verolle  
ou verette.

La verette se manifeste par un dégoût de tout aliment accompagné de fièvre violente, grand mal de tête avec envie de vomir. Comme ces pauvres gens sont enchaînés deux à deux par un pied & si pressés dans les entreponts, qu'ils sont les uns sur les autres, si on ne separe pas promptement les malades d'avec les sains, le mal se répand bientôt par tout le Vaisseau, & la mort en emporte la plus grande partie. Les Negocians en cette sorte de marchandise qui entendent leurs interet doivent avoir un endroit separe pour servir d'infirmierie, où ils fassent conduire ceux qu'ils voyent attaqués de ce mal, & sur le

cha  
des  
vir  
qu'  
qu'  
fort  
cou  
ner  
ptif  
men  
un g  
pou  
pou  
qui  
jour  
les p  
don  
frote  
Su  
ces p  
chés  
galle  
chale  
jusq  
muer  
malin  
ou to  
évite  
fait u  
de gre  
ner d

champ leur fassent prendre un gros & demi de bonne Theriaque dans du bon vin, ou même dans de l'eau de vie; ce qu'on doit continuer tous les jours jusqu'à ce que la verolle soit tout à fait sortie. Ils doivent aussi les nourrir beaucoup mieux qu'à l'ordinaire, leur donner de la soupe, & leur faire boire leur prise chaude. Dès que la verolle commence à secher, il faut les purger avec un gros & demi de poudre Cornachine, pour éviter les dépôts que la maladie pourroit faire sur quelque nombre, ce qui estropieroit les malades. Quelques jours après cette purgation violente, on les purge plus doucement, & on leur donne de l'huile de Palme, dont il se frottent eux-mêmes.

Sur tout il ne faut pas oublier que ces pauvres gens étant tous nus & couchés sur les planches du Vaisseau, les gales de la verolle s'y attachent par la chaleur, & ils s'écorchent depuis la tête jusqu'aux pieds pour peu qu'ils se remuent, d'où il leur vient des ulcères si malins, qu'ils sont presque incurables, ou toujours très-difficile à guerir. Pour éviter cet inconvenient, on doit avoir fait une bonne provision de morceaux de grosse toile vieille, & leur en donner de quoi s'envelopper, car enfin ce

font des créatures humaines, cette raison seule doit porter les Capitaines & leurs Officiers, à les traiter comme ils voudroient être traités eux-mêmes; mais si cette raison ne fait pas assez d'impression sur leurs esprits & sur leurs cœurs, qu'ils se souviennent au moins que ce sont des marchandises précieuses que leurs commettans leur confient, dont ils sont obligés d'avoir un soin encore plus particulier, que des bales de marchandises seches, des ancres d'eau de vie & des quartes de bouges dont leurs vaisseaux ont été chargés, dont ils doivent répondre, & dont la perte est sur leur compte quand elle arrive par leur faute.

*Vers cutanés.* Les vers cutanés est la seconde maladie dangereuse, à laquelle les blancs & les noirs sont sujets quand ils ont fait quelque séjour en Guinée.

On en attribüe la cause aux eaux croupissantes & de mauvaise qualité qu'on y boit. Peut-être a-t'elle d'autres causes que l'habileté des esculapes qu'on envoie en ce País-là n'a pû encore découvrir.

Cette maladie des plus douloureuses & qui peut avoir de plus fâcheuses suites, se manifeste par une tumeur pour l'ordinaire de la grosseur d'une noisette, qui

qui vient aux endroits charnus, comme aux cuisses, au gras des jambes & des bras, à l'estomach, aux fesses.

La tumeur est accompagnée d'une douleur très-vive, avec une grosse fièvre, un grand mal de tête, & une insomnie très fâcheuse.

Dès qu'on s'apperçoit de ces symptômes, il faut mettre sur la tumeur une emplâtre émolliante pour la faire meurir & pour déterminer le ver à percer le cuir en cet endroit. On leve l'emplâtre au bout de 24. heures; si en levant l'emplâtre on apperçoit quelque chose de blanc de la grosseur d'un gros fil ou d'une corde de violon, c'est la tête du ver; on la doit prendre doucement, l'attacher autour d'un bourdonnet de charpie & la tirer en la roulant jusqu'à ce qu'on sente de la résistance; dès qu'on s'en apperçoit, il faut cesser de rouler, appliquer le bourdonnet sur le trou, & le couvrir de la même emplâtre ou d'une semblable, & n'y point toucher de 24. heures. On recommence alors la même operation & on la continuë tous les jours jusqu'à ce qu'on ait tiré le ver tout entier.

Cette cure est longue, car on a tiré de ces vers qui avoient jusqu'à six aulnes de longueur, & toujours d'une éga-

Traitement  
de cette ma-  
ladie.

le grosseur, c'est-à-dire, comme une corde de violon. Si on est assez habile ou assez heureux pour le tirer ainsi peu à peu & tout entier, il est aisé d'achever la guérison, il n'y a qu'à laver la playe avec de l'eau de vie, & mettre dessus une emplâtre de diapalme ou d'onguent brun, avec du précipité.

Mais si par malheur, par précipitation ou par maladresse on vient à rompre le ver avant qu'il soit tout à fait sorti, la partie qui en est restée entre la peau & la chair s'y corrompt, & on ne peut empêcher la gangrène qu'elle ne manque pas d'y causer qu'en suivant le ver par des ouvertures douloureuses, souvent dangereuses & très-difficiles à guérir. Bien des gens des deux couleurs en sont morts avec d'étranges douleurs, après avoir souffert les opérations les plus douloureuses de la chirurgie.

*Nécessité  
d'avoir de  
bons remèdes  
& d'habiles  
Chirurgiens.*

On en a vû en qui ces vers ne se sont manifestés qu'un an après avoir quitté la Guinée, on prétend qu'ils sont alors plus difficiles à guérir; c'est sur quoi on me dispensera de porter mon jugement, mais on me permettra d'inferer de cette maladie & des autres, auxquelles les Nègres sont sujets comme tous les autres hommes, qu'on ne peut avoir trop d'attention pour pourvoir les vaisseaux Nè-

griens de bons & d'habiles Chirugiens & des meilleurs remedes.

Ceux qui ont soin des armemens sont en cela très-blamables, quand, par une économie mal entendüe, ils ne mettent sur un vaisseau, qui, avec un équipage de plus de cinquante homme, se trouve chargé de cinq ou six cens Negres, qu'un Chirurgien si peu habile pour l'ordinaire qu'il ne seroit qu'un médiocre garçon barbier dans une boutique de Ville; mais il a une bonne recommandation, il se donne à bon marché, en voilà plus qu'il n'en faut pour le faire mettre sur le rolle de l'équipage en qualité de Chirurgien major. Deux Chirugiens des meilleurs & des plus expérimentés trouveroient encore plus d'ouvrage qu'ils n'en pourroient faire, quand même nous supposerions qu'ils jouïroient d'une parfaite santé pendant toute la campagne.

Un autre défaut qui est aussi ordinaire dans les armemens des Compagnies qu'il est préjudiciable à leurs intérêts, c'est le peu de remedes qu'elles mettent dans leurs vaisseaux & leur mauvaise qualité. Je sçais qu'elles ne laissent pas de faire des dépenses considérables pour cela, mais je suis persuadé que ceux qu'elles employent pour en

faire le choix, manquent de connoissance ou de bonne volonté; & de-là vient, que les coffres de leurs Chirurgiens sont mal pourvûs, & n'ont que des médicamens suranés & des restes de boutiques, plus propres à faire du mal qu'à guerir ceux pour lesquels on les emploie.

Deux causes  
de la mortalité  
des captifs.

Cependant, la vie des équipages & des captifs est entre les mains de ces ignorans & exposée à ces remedes, qui méritent plutôt le nom de poisons. Voilà une des causes des mortalités qui arrivent dans le transport des captifs.

La seconde est la mauvaise qualité des vivres qu'on embarque en Europe pour eux.

On se persuade que les grosses fèves sont une nourriture suffisante & excellente pour les Negres, & on se trompe. Les grosses fèves sont bonnes, je l'avouë, pour ceux qui y sont accoutumés, mais les Negres n'y sont pas faits. Ils s'en rebutent bien-tôt, & comment ne s'en rebüteroient-ils pas ? n'ayant pour tout aliment qu'une petite quantité de ces fèves cuites à l'eau & au sel, qu'on leur donne deux fois par jour. On sçait ou l'on doit sçavoir que cette nourriture est très-pesante par elle-même, & qu'étant cuite comme on vient de le dire,

V. 104  
II 52.  
55

elle est extrêmement indigeste & dégouttante. Ne vaudroit-il pas bien mieux diversifier un peu ces vils alimens?

Le sentiment du Chevalier des M.<sup>\*\*\*</sup> qui une expérience de plusieurs voyages avec des cargaisons de Negres, a appris les dommages que la Compagnie reçoit de cette économie; son sentiment, dis-je, seroit de ne prendre de ces feves que le tiers de ce qu'il faut pour le tiers de la nourriture des Negres, de prendre un autre tiers en ris, & le troisième en pois du país. On pourroit prendre le ris & les pois au cap Mesurado, où ces legumes sont à très bon marché; on pourroit même, au lieu de pois, prendre du mahis, que l'on feroit accommoder dans le vaisseau par les Negresses, & diversifier ainsi la nourriture des captifs. Si la Compagnie vouloit faire la dépense seulement de six barils de lard, & de deux ou trois cent livres d'huile de palme pour joindre au sel dont on assaisonne ces legumes, on peut s'assurer que ses cargaisons d'esclaves arriveroient bien plus entieres qu'elles ne sont aux Isles de l'Amerique, & que ce surcroit de dépense, si peu considerable en lui-même, seroit abondamment récompensé par le bon état où ses esclaves se trouveroient quand on les exposeroit en vente.

Suites fa-  
cheuses de la  
mauvaise  
nourriture.

La mauvaise nourriture produit le chagrin dans les esclaves qui sont embarqués & les revoltent ou la mort, & souvent ces deux choses. Il faut pour les éviter bien nourrir les captifs, & les traiter le plus humainement qu'il est possible, sans cependant cesser d'être toujours sur ses gardes de jour & de nuit; la nuit surtout, parce que c'est ordinairement ce tems là qu'ils prennent pour se soulever quand ils en ont formé le dessein.

Il faut en gagner quelqu'uns de ceux qu'on remarque les plus indifferens pour leur liberté, observant que les autres n'ayent aucune connoissance du bien qu'on leur fait, de crainte d'exciter leur jalousie, & que se défiant d'eux ils ne cachent leurs projets, & qu'on en puisse être averti.

Il faut tous les soirs fermer les caillottes avec des barres de fer, & ne laisser qu'un écoutillon ouvert, pour que les Negres qui sont enchaînés d'eux à deux puissent y passer & monter sur le pont quand ils en ont besoin pour quelque nécessité, & n'en laisser monter que deux ou trois couples à la fois, & quand ceux-là sont descendus en laisser monter d'autres.

Pendant le jour, on les peut laisser

mon  
oblig  
les  
vant  
passer  
que  
on n'  
Si  
entre  
ou d'  
de cr  
vent  
mauv  
trouv  
leurs  
ce. L  
tente  
chois  
forme  
paix.  
ler av  
garde  
seroit  
l'appa  
verle  
sent,  
qui en  
sont p  
ne pe  
pourt  
l'équi

monter sur le pont, il faut même les y obliger afin de leur faire prendre l'air, les faire laver & les divertir, observant pourtant qu'ils ne doivent jamais passer du grand mats à l'arrière, à moins que ce ne soient des convalescens dont on n'ait rien à craindre.

Si pendant la nuit on entend du bruit entre les ponts, il ne faut pas s'alarmer ou du moins donner lieu aux Negres de croire qu'on craint leur revolte. Souvent ces bruits n'ont d'autre cause que la mauvaise humeur de quelqu'un, qui se trouvant trop pressés à leur gré battent leurs camarades pour se faire faire place. Dans ces occasions, il faut se contenter d'envoyer les Negres qu'on a choisi pour commander les autres, s'informer du fait & mettre le calme & la paix. L'Officier de garde doit leur parler avec douceur, & surtout se bien garder de leur faire voir des armes, ce seroit augmenter le tumulte au lieu de l'appaiser. Dans ces occasions, ils se renversent les uns sur les autres, se blessent, & souvent il y en a d'étouffés, ce qui est fort facile, vû la situation où ils sont pressés les uns contre les autres à ne pouvoir presque pas se remuer. Il est pourtant de la prudence que ceux de l'équipage qui sont de quart ayent leurs

Avis aux Capitaines des vaisseaux Negriers,

armes toutes prêtes, afin que s'ils ven-  
lent forcer les caillebotis & faire du  
desordre, on soit en état de les reprî-  
mer: car dans ces occasions, il ne faut  
pas les marchander, & il vaut mieux en  
écharper quelqu'uns que de se laisser  
égorger, comme il arriveroit infailli-  
blement s'ils se rendoient maîtres du  
vaisseau.

C'est principalement à la vûe de la  
terre, soit que l'on soit encore aux cô-  
tes de Guinée, soit que l'on soit en  
vûe des Isles, qu'on doit craindre les re-  
voltes, parce que les Negres ont l'idée  
frappée qu'on ne les conduit aux Isles  
que pour les manger. Ils le croient d'au-  
tant plus aisément, qu'il y en a parmi  
eux beaucoup d'antropophages, & des  
païs entiers où l'on tient boucherie ou-  
verte de chaire humaine; surquoy il faut  
observer de ne permettre jamais aux  
Chirurgiens d'ouvrir & dissequer aucun  
de ceux qui viennent à mourir. Ces  
sortes d'operations bonnes en elles-mê-  
mes & souvent très-necessaires, ne peu-  
vent être si secretes qu'elles ne viennent  
à la connoissance des Negres, & il n'en  
faut pas davantage pour fortifier leurs  
préjugés, & pour les obliger à tout ris-  
quer pour se délivrer de la prétendue  
cruauté qu'ils croient qu'on doit exer-  
cer sur eux.

Les Negres  
nous pren-  
nent pour  
des antropo-  
phages.

On prétend que ce sont des Européens, jaloux de notre commerce, qui ont répandu ces faux bruits, dont il est bien difficile de faire revenir les Negres. Il est donc d'une consequence infinie de ne rien faire qui puisse fortifier la mauvaise opinion qu'ils ont de nous; il faut dans les occasions les assurer qu'on ne les mène aux Isles que pour nous aider à faire valoir les terres; qu'ils y seront plus heureux que dans leur pays, qu'on leur enseignera à connoître le vrai Dieu, & qu'étant faits Chrétiens par le Baptême, ils jouiront des mêmes avantages que leurs maîtres. Quand ces discours sont accompagnés de traitemens humains, surtout quand ils sont malades, on ne peut croire les bons effets qu'ils produisent, & combien ils contribuent à conserver la santé des captifs.

Dès qu'on est à la vûe des terres de l'Amerique, il faut avoir soin de leur faire raser la tête & la barbe, leur faire donner de l'huile de palme pour se frotter, augmenter leur nourriture & leur boisson, les faire danser & chanter, les caresser & mettre tout en œuvre pour les tenir dans la joye, & leur promettre qu'on ne les mettra qu'entre les mains de gens qui les traiteront bien. Comme il n'est pas possible quand on

a été quelque tems à la rade de Juda de faire la traversée de l'Amérique, sans être obligé de relâcher en quelque endroit pour faire de l'eau, du bois, & prendre des vivres & des rafraichissemens, parce que ceux qu'on doit avoir fait au cap Mesurade, sont pour l'ordinaire consommés, & qu'il ne faut pas compter sur ceux de Juda pour les raisons que nous avons dites ci-dessus; l'endroit le plus propre pour relâcher & pour trouver tout ce dont on a besoin, est l'Isle du Prince: Elle appartient à la Couronne de Portugal; l'eau y est excellente & se fait aisément, le bois y est commun, le ris, les pois, les poules, les moutons & les cabrittes sont à bon marché; les vaisseaux y sont dans une sûreté entière, & dans quelque situation que soient les affaires en Europe, on y est bien venu, parce que c'est l'unique commerce que les Insulaires puissent faire, & le seul débouchement qu'ils ayent pour leurs denrées. Les Capitaines doivent avoir soin de faire écouler toute l'eau qu'ils ont prise à Juda, parce qu'elle est faumatre, & qu'elle engendre des vers & le scorbut, au lieu que celle de l'Isle du Prince est très-saine & se conserve très-bien & très-long tems. Nous donnerons dans la suite la route de Juda à

cette  
crip  
Le  
que  
Juda  
me c  
desc  
tant  
le ma  
Bres  
escla  
ses d  
quelc  
peut  
merc  
Nord  
porte  
en ve  
que l  
vent  
Je  
merce  
les d  
Offici  
pagni  
pos, E  
tent F  
Le  
cela d  
propo  
sent.

cette Isle, dont nous ferons aussi la description.

Le commerce des esclaves est l'unique ou presque l'unique qu'on fasse à Juda. Le païs ne produit point d'or comme cette côte riche dont on a donné la description ci-devant; il y en a pourtant, mais il vient du Bresil, c'est la seule marchandise que les Portugais du Bresil y apportent pour la traite des esclaves. Ils n'ont point de marchandises d'Europe comme nous, si ce n'est quelques Indiennes & des Epiceries; on peut pourtant se persuader que le commerce que les Negres de Juda font au Nord & au Nord-Est de leur païs y apporte de l'or, vû la quantité que l'on y en voit qui est assez considerable pour que les Européens en enlevent assez souvent d'assez grosses parties.

Je crois qu'on peut regarder ce commerce de l'or, comme les parties casuelles des Directeurs & des principaux Officiers, dont ils ne font part à la Compagnie qu'autant qu'ils le jugent à propos, pour lui persuader qu'ils ne profitent pas tous seuls.

Le Chevalier des M.\*\*\* avoit sur cela des lumieres dont il n'a pas jugé à propos d'instruire le public jusqu'à présent. Ce que j'en puis dire, c'est qu'il

m'a assuré plus d'une fois que ce commerce étoit si considérable & si lucratif, que ceux qui voudroient l'entreprendre avec lui y trouveroient cent francs de profit pour un sol de déboursé. C'est beaucoup, s'il ne se trompe point dans son calcul, voilà la pierre Philosophale trouvée, il est inutile de tant souffler & de l'aller chercher autre part.

Pour ce qui est de l'ivoire, on en trouve peu & très-rarement à Juda, le país est trop découvert pour y attirer les Elephans; quoiqu'ils aiment les terres cultivées, parce qu'ils trouvent aisément & abondamment de quoi paître, il leur faut des Forêts pour se mettre à l'ombre & à couvert des poursuites des hommes. Cela leur manque absolument dans le Royaume de Juda, qui est dépeuplé d'arbres & où on ne trouve des Forêts que sur les frontieres du côté du Nord & du Nord Est. Les Negres qui vont traiter dans les terres apportent quelques dents que l'on employe presque toutes dans le país à faire des trompettes, des flutes & d'autres instrumens.

Dents de cheval marin, & leur usage.

On y trouve quelques petites dents de chevaux marins blanches & saines à la vérité, mais petites, encore est-il incertain si on trouve de ces animaux dans les rivieres de Jaquia & d'Eufrate, qui

ne se jettent pas directement dans la mer, mais dans la riviere de Volta. C'est au cap Mesurade qu'on trouve les belles dents de cheval marin, les plus blanches & les plus nettes.

Les Operateurs pour les dents les preferent aux plus belles dents d'Elephant, non seulement pour la blancheur, mais aussi pour la dureté, & parce qu'elles jaunissent bien moins que l'ivoire: deux qualités absolument necessaire pour les dents postiches.

Après avoir parlé des maladies des Negres, il me semble qu'il est juste de dire un mot de celles auxquelles les blancs sont sujets, soit que les emplois qu'ils ont au service de la Compagnie les attachent au pais, soit qu'ils n'y fassent que passer comme Officiers ou Employés dans les vaisseaux qui y font la traite des esclaves. On pourra me dire que cette digression ne convient guerres au titre de ce Chapitre, j'en conviens, mais j'aime mieux faire une faute en la mettant ici, que de l'obmettre tout-à-fait.

Les vers cutanés attaquent les blancs comme les Negres, on prétend même que la cure est plus difficile, plus douloureuse & plus longue. Il y a des blancs en qui ces vers ne se sont manifestés qu'un an ou quinze mois après leur re-

maladies qui  
attaquent les  
blancs à la  
côte de Juda.

tour en Europe ; on doit les traiter comme nous avons marqué ci dessus, il n'y a point de maniere plus expeditive & plus sûre, toutes celles que les Esculapes d'Europe voudroient mettre en usage sont sujettes à de grands inconveniens. Que ceux qui sont attaqués de cette maladie ne se livrent pas indistinctement à des gens, dont l'experience qu'ils seroient sur eux leur couteroit cher & peut être la vie.

Ces vers ne sont pas les seuls maux qui attaquent les blancs dans ce pais mal sain, & à bord des vaisseaux qui y sont la traire.

Corruption  
de l'air à la  
côte de Juda.

Pourra-t on douter que l'air n'y soit très mauvais ? On peut dire même pestiferé, quand on sçaura que très souvent un peu avant que le Soleil soit levé, on voit le serain ou la rosée, dont les ponts du vaisseau sont couverts, se changer en insectes très delicats comme des lezards, des crapaux & des serpens. Il est vrai que la chaleur du Soleil les dissipe en peu de momens, & que la vûë ne les aperçoit plus dès que les ponts sont secs : mais ces insectes n'auront ils pas fait des impressions infiniment dangereuses sur les corps de ceux qui ont passé la nuit endormis sur les ponts pour jouir de la fraicheur mortelle qu'ils y auront gou-

tée. V  
que l'o  
en fau  
cela ?  
mais c  
tre les  
couvr  
de qu  
de ser  
point  
Pais m  
legum  
le trav  
Les N  
tent te  
blancs  
ble qu  
boüill  
ardent  
homm  
fister  
C'e  
prés f  
confen  
Ou  
toujou  
mitant  
qui m  
ceux c  
sujet a  
ause a

tée. Voilà une des causes des maladies que l'on contracte dans ce mauvais país, en faut-il davantage? Quel remede à cela? Comment s'en préserver? Ne jamais dormir au serain, se renfermer entre les ponts où sont les gaillards, se bien couvrir la tête & la poitrine, s'abstenir de quelque débauche que ce puisse être, de femmes, de vin, d'eau de vie, ne point se charger l'estomac des fruits du País ni d'une trop grande quantité de legumes, éviter autant qu'il est possible le travail rude étant exposé au Soleil. Les Negres y sont faits, ils en supportent toute l'ardeur la tête nuë; mais les blancs ont bien-tôt la tête en feu, il semble que leur cervelle est dans une fusion bouillante, d'où il survient des fièvres ardentes avec des transports furieux: les hommes les plus forts ont peine à y résister trois jours.

C'est aux Capitaines à veiller de bien près sur leurs équipages, s'il veulent les conserver.

Outre les fièvres chaudes qui sont toujours malignes, & les fièvres intermittentes qui sont difficiles à guerir, & qui mettent en peu de tems aux abois ceux qui en sont attaqués; on est fort sujet aux dissenteries, on en attribue la cause aux fruits & aux eaux. Je crois

Autres maladies de la côte de Juda,

que l'eau de vie y a plus de part que le reste.

Ces sortes de fièvres se font sentir vivement dans les mois de Juin, Juillet & Août, elles se manifestent par de grandes douleurs de tête & de reins, envie de vomir, émoragie par le nez, soif ardente & insupportable, & une seche-resse de langue qui la rend toute noire.

Je ne fais pas profession de medecine, on s'en doit être apperçû dans ce que j'ai écrit jusqu'à présent; on dit même que je n'aime ni les remedes ni ceux qui les ordonnent; le Chevalier des M.\*\*\* n'est pas plus Medecin que moi, & pense encore moins favorablement que moi des Medecins ignorans & téméraires; cependant la longue pratique qu'il a eu des maladies du país que je décris après lui, lui a donné des connoissances assez sûres des remedes dont on s'est servi avec succès pour en guerir ceux dont la derniere heure n'étoit point encore frappée. Voici donc de quelle maniere il les a vû traiter.

Remedes ordinaïres pour ces maladies.

On commence d'abord par vüider les premieres voyes avec une infusion de sené & la collature de six grains de tartre stibié & une once de sirop de rose.

Aprés l'operation du remede, on doit user de fréquens lavemens rafraichissans

qu'il  
soit u  
Dai  
pied p  
qui ne  
le trois  
quelq  
ou de  
La  
coctio  
quelle  
& qua  
qu'il  
doit p  
le siro  
doit p  
On  
comm  
Ma  
malad  
les Ev  
l'anné  
des fi  
l'usage  
la cau  
de fox  
sans é  
souve  
liqueu  
La  
ser, c

qu'il faut réitérer jusqu'à ce que le feu soit un peu calmé.

Dans l'intervalle, il faut saigner du pied pour éviter le transport & le délire, qui ne manquent gueres d'arriver dans le troisieme jour, on est même obligé quelquefois d'appliquer les vesicatoires ou des ventouses.

La boisson ordinaire doit être une decoction d'orge & de reglisse, dans laquelle on doit ajoûter le nitre purifié, & quand tous les accidens sont passés ou qu'il n'y a plus lieu de les craindre, on doit purger le malade avec la manne & le sirop de rose en deux verres, que l'on doit prendre d'une heure à l'autre.

On traite les fièvres intermitantes comme en Europe.

Mais la plus fâcheuse de toutes les maladies, est la dysenterie; elle attaque les Européens dans toutes les saisons de l'année, d'ordinaire elle est une suite des fièvres intermitantes, c'est encore l'usage immodéré des fruits du païs qui la cause, quelquefois l'eau de riviere & de fontaine que l'on boit, par excès & sans discretion, mais c'est encore plus souvent la débauche d'eau de vie & de liqueurs fortes qui la produit.

La premiere chose à quoi il faut penser, c'est d'évacuer l'humeur peccante

qui cause la dysenterie, & le faire sans perdre de tems, de crainte qu'elle ne prenne tellement le dessus, qu'elle ne devienne tout à fait pernicieuse.

Pour cet effet, il faut purger le malade de trois jours en trois jours avec la rhubarbe prise en substance, en bol ou dans du bouillon, & réitérer la purgation jusqu'à ce qu'on s'aperçoive que l'humeur peccante est beaucoup diminuée : alors on doit ajouter à la teinture de rhubarbe six gros de catholicon fin, & ne pas oublier de donner tous les jours deux lavemens aglutatifs & astringens.

*Histoire & propriété du Sinarouba.*

On se sert avec un succès étonnant de la racine de simarouba. C'est ainsi que les Sauvages, & à leur imitation les François habitans à Cayenne, appellent le bois que nous connoissons aux Isles du vent, sous celui de bois amer. On ne connoissoit d'autre propriété de ce bois quand j'étois dans ces Isles, que celle de n'être pas du goût des poux de bois ou formis blanches, son amertume les empêchoit de s'y attacher comme ils s'attachent à tous ceux qui sont doux ; c'étoit pour cela & pour sa legereté, qu'on l'employoit à faire des lattes ou les planches à cloüer l'ardoise. Les Sauvages de Cayenne ont trouvé qu'il étoit

bon à  
dysente  
Un fre  
Cayenn  
de leur  
avoit fa  
dont il  
nant pa  
maux.  
on a co  
étonno  
ce bois  
peccua  
cent p  
point à  
est à c  
cuana,  
jusqu'à  
leur pr  
fait gâ  
quelles  
ont déj  
de le d  
turelle  
en ont  
ment m  
bien pl  
pas d'a  
aisé, in  
au bille  
au cath

bon à guerir les cours de ventre, les  
 dissenteries & même les flux de sang.  
 Un frere Jesuite en avoit envoyé de  
 Cayenne au frere du Soleil, Apoticaire  
 de leur College à Paris, & ce Religieux  
 avoit fait un mistere de cette drogue,  
 dont il se servoit avec un succès éton-  
 nant pour la guerison de ces sortes de  
 maux. Le mistere s'est à la fin dévoilé,  
 on a connu la source des guerisons qui  
 étonnoient tout le monde, & comme  
 ce bois n'est ni si rare ni si cher que l'I-  
 pecacuana, qu'on en peut avoir de re-  
 cent plusieurs fois l'année, qu'il n'est  
 point à beaucoup près si dégoutant, il  
 est à croire qu'il fera tomber l'ipecacu-  
 ana, & qu'on s'en servira avec succès,  
 jusqu'à ce que les Medecins, suivant  
 leur pratique invariable, l'ayent tout-à-  
 fait gâté par les differentes saulces aus-  
 quelles ils le mettront. On dit qu'ils  
 ont déjà assez bien réussi, & qu'au lieu  
 de le donner de la maniere simple & na-  
 turelle dont les sauvages s'en servent, ils  
 en ont fait des extraits qui sont infini-  
 ment moins bons, & dont la réussite est  
 bien plus sujette à caution. Il n'en faut  
 pas d'avantage pour mettre ce remede  
 aisé, infaillible, prompt & à bon marché,  
 au billon, & en revenir à la rhubarbe,  
 au catholicon, au sené, à la manne, &

autres remèdes dégoutans, chers, longs dans leur operation & très-peu sûrs, mais approuvés dans la Faculté & propres pour contenter l'avarice de ceux qui les vendent & de ceux qui les ordonnent.

Description  
du Simarou-  
ba.

Le Simarouba ou bois amer est un assez grand arbre, j'en ai trouvé de plus de deux pieds de diamètre; son écorce est brune, hachée & fort épaisse; sa feuille est longue & pointuë; d'un verd pâle, assez douce & peu épaisse; le bois est d'un jaune clair qui se décharge, en séchant & devient presque blanc, il est filasseux & léger, son écorce est couverte d'une peau grise & fort mince. Il faut observer quand on scie ce bois de se tenir toujours au vent, c'est-à-dire, qu'il faut se mettre dans une situation que le vent ne puisse vous jeter la poussière au visage. Sans cette précaution, la poussière qui entre dans le nez & dans la bouche, y fait le même effet que si on avoit pris ou maché de la rhubarbe en guise de tabac.

Ce bois ne vaut rien à brûler, non plus que le cedre que les Sauvages appellent Acajou, non qu'il ne produise pas un feu vif, mais parce qu'il communique son amertume aux viandes qu'on y fait cuire, soit qu'elles soient dans une marmite, à la broche ou sur le gril.

EN

C'est

tre, qu'

la dissen

tre &amp; on

impalpa

vingt gra

études

dans un p

Le ma

l'ordir

demain

rons de p

avec la

ou lit le

ble. Il a

romir ce

on peut c

entiere g

ité de

premiere

heures a

deux pr

manger. e

&amp; leger

cre, obse

cide ou

ner de b

faut qu'i

&amp; de che

senterie

tece qua

C'est la racine & la peau qui la cou-  
 vre, qu'on employe pour la guerison de  
 la dysenterie, on les rape l'une & l'autre  
 & on les reduit en poudre presque  
 impalpable, & on en met le poids de  
 vingt grains en infusion sur des cendres  
 chaudes pendant dix à douze heures  
 dans un petit verre d'eau.

Usage &  
 préparation  
 du SIALIUM  
 62.

Le malade ayant été saigné & purgé  
 à l'ordinaire, on lui fait prendre le len-  
 demain matin l'infusion dont nous ve-  
 nons de parler toute entiere, c'est-à-dire,  
 avec la poudre, & on le fait demeurer  
 au lit le plus chaudement qu'il est possi-  
 ble. Il arrive quelquefois qu'elle le fait  
 vomir comme l'ipécacuana, & pour lors  
 on peut compter sur une très prompte &  
 entiere guerison. On met la même quan-  
 tité de poudre en infusion comme la  
 première, qu'on lui fait prendre douze  
 heures après, & dans l'intervalle des  
 deux prises, on lui donne deux fois à  
 manger du potage & des viandes roties  
 & legeres, & dans une quantité medio-  
 cre, observant de ne lui rien donner d'a-  
 cide ou de haut goût; on peut lui don-  
 ner de bon vin rouge bien trempé, il  
 faut qu'il s'abstienne de fruit, de salade  
 & de choses indigestes; il faut que la dis-  
 senterie soit bien opiniâtre & bien invé-  
 tée quand elle tient contre six prises.

de ce remede ; il n'est point dégoûtant, son amertume ne cause point de nausées, ni de soulèvement de cœur, & pourvu qu'on le prenne comme on vient de le marquer, & qu'on s'abstienne de changer les bonnes qualités, on peut répondre qu'il produira toujours les mêmes bons effets.

---

## CHAPITRE VII.

### *De la Religion du Royaume de Juda.*

**O**N feroit assurément un très grand tort aux Negres de Juda, si on les accusoit de n'avoir point de Religion ; ils en ont, non pas une, mais plusieurs, & quoiqu'elle ne soient que des superstitions ridicules & sans fondement, ils y sont attachés & s'acquittent des devoirs de leurs cultes avec une exactitude, qui devoit faire rougir ceux qui, étant éclairés des lumieres de l'Evangile & connoissant le seul & vrai Dieu, vivent comme s'il n'y en avoit point ou qu'il ne meritât aucun culte.

Ils pratiquent la Circoncision sans être Juifs ni Mahometans, il est vrai qu'ils n'y font pas grande façon ; ils s'en font bien qu'ils la fassent avec les ceremo-

EN  
 nies que  
 regal, &  
 l'Afrique  
 les & le  
 qui en a  
 moins le  
 blissement  
 article,  
 & leurs  
 leurs an  
 pratiqué  
 & instru  
 après en  
 leur man  
 Quand i  
 frir l'op  
 le Chiru  
 tation pe  
 air chez  
 ses geno  
 prépuce  
 il le lui  
 dant que  
 lave d'ea  
 cesse de  
 me & to  
 sur la pla  
 est guerri  
 La C  
 pourroit  
 quelque e

nies que les Negres Mahometans du Senegal, & de quelques autres endroits de l'Afrique la pratiquent. Les plus habiles & les plus spirituels ne sçavent point qui en a établi l'usage chez eux, encore moins le tems & les raisons de cet établissement. Quand on les presse sur cet article, ils répondent que leurs peres & leurs grands peres l'ont vû pratiquer à leurs ancêtres, & que puisqu'ils l'ont pratiqué, ils la doivent aussi pratiquer, & instruire leurs enfans à la pratiquer après eux. Rien n'est plus simple que leur maniere de circoncir leurs enfans. Quand ils les jugent assez forts pour souffrir l'operation, ils les conduisent chez le Chirurgien Negre le plus en réputation pour cela, ou bien ils le font venir chez eux. Le pere prend l'enfant sur ses genoux, l'operateur lui prend le prépuce & l'ayant bien dégagé du gland, il le lui coupe & le laisse seigner pendant quelques momens, après quoi il le lave d'eau fraiche, jusqu'à ce que le sang cesse de couler. Voilà toute la ceremonie & tout le remede qu'on applique sur la playe ; en deux ou trois jours elle est guerie.

La circoncision est en usage à Judas

De quelle maniere ils la pratiquent.

La Circoncision qu'ils pratiquent pourroit faire soupçonner qu'ils ont eu quelque connoissance de la Religion des

Juifs. J'en donnerai encore quelques conjectures dans la suite, mais il paroît que le Mahometisme ne s'est point étendu de ces côtés-là : il y seroit encore à présent, s'il y avoit été autrefois, peut-être y seroit-il aussi défiguré qu'il l'est au Senegal, mais on en verroit encore des traces, au lieu qu'on ne trouve rien qui puisse nous faire soupçonner qu'il y ait jamais été.

Les Grands de Juda les plus spirituels ont quelque idée confuse de l'existence & de l'unité d'un Dieu, ils le placent dans le ciel, ils disent qu'il recompense les bons & punit les méchans, que c'est lui qui fait gronder le tonnerre, que les blancs qui le connoissent & qui le servent, sont plus heureux qu'eux qui servent le diable, qui est naturellement mauvais & qui ne fait que du mal, & cependant ils ne peuvent se résoudre de se faire instruire, craignant, disent-ils, que s'ils s'écartoient de la Religion du pais, le peuple ne les assommât & ne brûlât leurs maisons. On voit par là combien il y a d'esperance pour les Missionnaires d'y faire jamais aucun fruits.

Les quatre principales Divinités du Pais, sont :

quelques  
paroit  
éren-  
rore à  
peut-  
l'est  
re des  
n qui  
y ait

tuels  
tence  
acent  
oense  
c'est  
e les  
e ser-  
i ser-  
ment  
l, &  
ardre  
sent-  
gion  
ât &  
par  
e les  
acun

s du

Le

*Agoye dieu des Conscils**Echelle d'un Pied*

Le serpent qui tient le premier rang.  
 Les arbres qui occupent le second.  
 La mer qui n'a que le troisième.  
 Et Agoye qui est au quatrième.

Les quatre  
 Divinités de  
 Juda.

Cette dernière Divinité est le Dieu  
 des conseils, on la consulte avant de rien  
 entreprendre; rien ne se fait qu'après  
 qu'elle a donné son avis & qu'on a payé  
 le Marabou qui est son interprète.

Cette Divinité est un vilain petit  
 magot de terre noire, qui ressemble plu-  
 tôt à une grenouille ou à un monstre  
 informe, qu'à toute autre chose; il est  
 assis ou accroupi sur une espèce de pied  
 d'estal de terre rouge, sur lequel il y a  
 un morceau de drap rouge brodé de  
 Bouges; il a autour du col une bande  
 d'écarlatte d'un doigt de largeur d'où  
 pendent quatre poudres; sa tête est cou-  
 ronnée de lézards & de serpents avec des  
 plumes rouges, du milieu desquelles  
 sort un fer de sague qui enfle un plus  
 grand lézard, qui a sous lui un croissant  
 d'argent. Voilà sa figure au naturel.

Agoya. Dieu  
 des Conseils.

Ce magot est sur une table dans la  
 case du grand Sacrificateur. On met de-  
 vant lui trois moitiés de calabasses ou  
 des gamelles de bois, dans une desquel-  
 les il y a quinze ou vingt petites boules  
 de terre.

Ceux qui le vont consulter s'adressent

Manière de  
consulter  
Agoye.

au Marabou, lui disent le sujet qui les amene, lui présente ce qu'ils veulent donner à Agoye, & le prix de sa consultation. Si le Marabou est content, il prend les gamelles, & après quelques fingeries, que le consultant regarde avec respect, il jette les boulettes au hazard d'une gamelle dans l'autre, jusqu'à ce que le nombre impair se trouve dans toutes les trois. On recommence le manège un certain nombre de fois, & si le nombre impair arrive, il n'en faut pas davantage, l'oracle a prononcé: on entreprend hardiment l'affaire pour laquelle on a consulté, on est sûr du succès, & quoi qu'il arrive très-souvent le contraire, les Negres sont si entêtés de cette folle confiance, qu'ils se persuadent toujours qu'il n'y a point de faute du côté de leur Dieu, mais toujours de leur; ils croient qu'ils se sont mal expliqués, ou qu'ils ont laissé passer le moment heureux, & sont toujours disposés à se laisser tromper une autre fois & à faire de nouvelles offrandes.

Les femmes sont les meilleurs pratiques de ce Dieu, leur esprit foible & superstitieux y est encore plus porté que celui des hommes; de sorte que le Marabou de ce Dieu a toujours beaucoup d'occupation, & fait un profit conside-

table  
que d  
ronn  
autan  
No  
vinité  
est ag  
empê  
quem  
te le  
cle qu  
bord  
dont  
& on  
le plu  
avec  
perdu  
appari  
porte  
Il n  
fava  
nités  
d'ordi  
à eux  
me de  
petit,  
on se  
fant u  
vent l  
est gue  
lade se

table avec son magot, dont le corps n'a que dix-huit pouces de hauteur, la couronne un pied, & le pied d'estal environ autant.

Nous avons dit que la mer est la Divinité du troisième ordre; lorsqu'elle est agitée extraordinairement & qu'elle empêche le débarquement ou l'embarquement des marchandises, on consulte le grand Sacrificateur, & selon l'oracle qu'il prononce, on égorge sur ce bord de la mer un bœuf ou un mouton, dont on fait couler le sang dans l'eau, & on jette un anneau d'or dans les flots le plus avant qu'il est possible de le faire avec la main. L'anneau & le sang sont perdus, les corps des bêtes immolées appartiennent au Sacrificateur, qui les porte chez lui & en fait son profit.

Sacrifice pour appaiser la mer.

Il n'en coûte pas tant pour se rendre favorables les arbres qui sont les Divinités de la seconde espèce. Ce sont d'ordinaire les malades qui ont recours à eux; leur pouvoir, comme tout homme de bons sens voit sans peine, est bien petit, ou plutôt n'est rien du tout, mais on se guérit l'imagination en leur faisant un sacrifice, & comme elle est souvent le siège de la maladie, dès qu'elle est guérie, il est inmanquable que le malade se porte mieux. On ne sacrifie aux

Sacrifice aux arbres.

arbres que des pains de mil, de mahis ou de ris; le Marabou les met au pied de l'arbre auquel le malade a devotion, & les y laisse quelque tems, après quoi il les emporte, à moins que le malade ne s'accommode avec lui pour les y abandonner jusqu'à ce que les chiens, les cochons ou les oiseaux s'en soient emparés.

Ce n'est que pour  
les malades.

Au reste rien ne marque mieux la barbarie de ces peuples, que l'abandonnement où ils laissent les personnes qui leur doivent être les plus chères quand elles sont malades. C'est un usage établi parmi eux de ne leur pas donner le moindre secours, les femmes abandonnent leur mari, les enfans leur pere, à moins qu'ils n'ayent des esclaves pour se faire servir ou de quoi payer ceux dont ils exigent quelque service. Cela, dis-je, est tellement d'usage parmi eux qu'ils ne s'en formalisent pas. Le hazard, leur forte complexion, ou les simples que l'on emploie ne les a pas plutôt guéris, qu'ils vivent de la même maniere avec ceux qui les avoient abandonnés, comme s'ils en eussent été secourus avec la plus tendre affection.

Médecins  
Negres.

Il ne faut pas oublier qu'il y a des Médecins & Chirurgiens Negres, qui, sans avoir fait leurs cours ni endossé la robe

EN  
de Rab  
cures d  
feroient  
sent de  
sucs, le  
cures i  
mittere  
de pen  
les emp  
ont un  
de man  
reconn  
avoit li  
ces Me  
vir qu  
soit de  
s fait p  
ugeux  
ter; il  
de rien  
leurs c  
fins, a  
solemn  
qu'ils  
La p  
Serpent  
tems or  
lui rem  
très s  
vinité  
Ceux.

de Rabelais, ne laissent pas de faire des cures dont nos Esculapes d'Europe se feroient un honneur infini. Ils connoissent des simples admirables, dont les sucs, les feuilles ou les écorces font des cures incroyables, mais ils en font un mystere que rien au monde n'est capable de penetrer. Ils ne se font pas prier pour les employer pour les blancs, mais ils ont un soin extrême de les défigurer, de maniere, qu'il est impossible de les reconnoître. Le Chevalier des M.\*\*\* avoit lié une étroite amitié avec un de ces Medecins, dans la pensée de découvrir quelqu'un de ses secrets; il lui faisoit des présens, il le faisoit boire, il lui a fait plusieurs fois des offres très avantageuses, sans en avoir jamais pu rien tirer; ils se laisseroient plutôt tuer que de rien découvrir. Les peres laissent leurs connoissances à l'aîné de leurs enfans, après en avoir exigé un serment solennel sur ce qu'ils ont de plus sacré, qu'ils ne le déclareront jamais.

La principale Divinité du païs est le Serpent, quoiqu'on ne sçache dans quel tems on a commencé à le connoître, à lui rendre un culte; on sçait seulement très sûrement que cette prétendüe Divinité vient du Royaume d'Ardes. Ceux de Juda étant prêt à donner ba-

Origine du  
culte du Ser-  
pent.

taille à ceux d'Ardres, un gros Serpent sortit de l'armée ennemie, & vint se rendre à celle de Judà. Mais il parut si doux que bien loin de mordre comme les autres animaux de son espece, il flattoit & caressoit tout le monde; le grand Sacrificateur se hazarda de le prendre & de l'élever en l'air pour le faire voir à toute l'armée, qui, étonnée de ce prodige, se prosterna devant cet animal débonnaire, & donna sur les ennemis avec tant de courage, qu'ils les défirent à plate couture. Ils n'eurent garde de manquer d'attribuer leur victoire à ce Serpent, ils l'emportèrent avec respect, lui bâtirent une maison, lui porterent de quoi vivre, & en peu de tems ce nouveau Dieu éclipsa tous les autres, même les Fetiches qui étoient les premiers & les plus anciens Dieux du païs. Son culte augmenta à mesure qu'on s'imaginait qu'on en recevoit des graces & des faveurs. Les trois autres Divinités avoient leurs districts réglés; on n'avoit pas recours à la mer, par exemple, pour guerir les maladies, ni aux arbres pour obtenir une bonne pêche, ni pour sçavoir les événemens bons ou mauvais des affaires que l'on projettoit; mais le Serpent préside à tout, à la guerre, au commerce, à l'agriculture, aux maladies,

la stérilité des femmes, aux récoltes de  
 ris, de mil & des autres fruits de la terre.  
 Aussi ne le laissa t-on pas long tems dans  
 la premiere maison qu'on lui avoit bâ-  
 tie, on lui en édifia une très spacieuse  
 avec plusieurs cours, de grands loge-  
 mens bien entretenus. Ceux du Roi  
 manqueroient plutôt de couverture &  
 d'entretien que ceux du Serpent. On y  
 mit des meubles de consequence, on lui  
 donna un grand Sacrificateur & un or-  
 dre entier de Marabous pour le servir;  
 on fit plus, on crut qu'il falloit que  
 des femmes lui fussent dédiées, & en  
 effet, on choisit les plus belles filles pour  
 les lui consacrer, & on en choisit encore  
 tous les ans, afin qu'il ne manque pas de  
 servantes.

Ce qu'il y a de particulier, c'est que  
 les Negres les plus raisonnables disent  
 fort sérieusement, que le Serpent qu'ils  
 reverent aujourd'hui est réellement le  
 même qui vint trouver leurs ancêtres,  
 & qui leur fit remporter cette victoire  
 célèbre qui les délivra de l'oppression  
 du Roi d'Ardres.

La posterité de ce Serpent bien-fai-  
 sant & débonnaire s'est extrêmement  
 multipliée, & n'a point dégénéré des  
 bonnes qualités de son pere. Ils ne font de  
 mal à personne, ils sont caressans, se

Caractere d'un  
 Serpent de-  
 bonnaire.

laissent prendre, on les met dans son sein, autour de son col, dans son lit, ils n'ont de la colere & des dents que contre ces mauvais Serpens venimeux qui repairent sur les arbres, qui cherchent toujours à mal faire, & dont les morsures sont toujours très dangereuses. Dès qu'ils les rencontrent, ils les attaquent, les étouffent ou les avalent, & semblent se faire un devoir d'en délivrer les hommes.

Ce n'est pas seulement aux Negres qu'ils sont doux & débonnaires, ils le sont aussi aux blancs, qui les prennent, les mettent à leur col, leur ouvrent la gueule, en font tout ce qu'ils veulent, sans qu'il en soit jamais arrivé le moindre accident.

Distinction  
des deux es-  
pèces de Ser-  
pens.

Au reste, il n'y a pas à craindre de s'y méprendre, les Serpens venimeux sont tous noirs, longs de deux brasses ou environ, & d'un pouce & demi de diamètre; ils sont méchans, vont toujours la tête levée & la gueule ouverte, se jettent avec fureur sur ce qu'ils rencontrent; ils ont la tête plate & deux grands crocs recourbés vers le palais. Je ne doute point que ce ne soient de véritables viperes, de la même espèce que celles que l'on trouve à la Martinique, à Sainte Aloufie & Begnia.

Le  
Yordi  
& de  
gueul  
jamb  
Divin  
qu'il  
donn  
prod  
il fau  
ples e  
juge a  
Sacrif  
trer  
Roi m  
lorsqu  
trois  
Ce  
& for  
fort d  
langu  
un dan  
taque  
pas ur  
est me  
belle,  
on voi  
le ble  
bleme  
Ces  
hazarc

Le Serpent révérend n'est pas si long pour l'ordinaire, il n'a au plus qu'une brasse & demie, ou sept pieds & demi de longueur, mais il est de la grosseur de la jambe. Je ne parle pas ici du père de ces Divinitez. S'il est encore en vie, & qu'il ait toujours cru depuis qu'il s'est donné à ces peuples, il doit être d'une prodigieuse longueur & grosseur; mais il faut s'en rapporter à ce que ces peuples en disent, & en croire ce que l'on juge à propos; car il n'y a que le grand Sacrificateur qui ait le privilège d'entrer dans ses appartemens secrets, le Roi même ne le voit qu'une seule fois, lorsqu'il lui va présenter ses offrandes, trois mois après son couronnement.

Ces serpens ont la tête presque ronde & fort grosse, les yeux bien ouverts & fort doux, ils n'ont point de crocs, leur langue est assez courte, pointuë comme un dard, & à moins qu'il ne s'agisse d'attaquer un Serpent venimeux, elle n'a pas un mouvement fort vif, leur queue est menuë & pointuë; la peau est très-belle, le fond est un blanc sale, sur lequel on voit des marques ondées, où le jaune, le bleu & le brun sont mêlés fort agréablement.

Ces Serpens sont fort patiens, si par hazard on marche sur eux, ils se retirent

Figure du  
Serpent révé-  
ré.



doucement & ne se jettent jamais sur les personnes; aussi personne ne leur fait mal. Si un Negre ou un blanc en avoit maltraité ou tué un, il n'en faudroit pas davantage pour exciter un soulèvement general; si c'étoit un Negre, il seroit assommé sur le champ, ou brûlé; ses femmes, ses enfans & tous ses biens seroient confisqués; & si c'étoit un blanc & qu'on pût le sauver de la premiere fureur de la populace, il en couteroit beaucoup à la Nation.

Histoire d'un  
Portugais.

L'histoire d'un Portugais sur ce sujet est toute recente. Un curieux voulut faire voir ce Serpent au Bresil, son bâtiment étoit prêt à mettre à la voile, il prit un de ces serpens, le mit doucement & secretement dans une caisse, & s'embarqua avec sa caisse dans un canot de barre qui le devoit conduire à sa chaloupe qui l'attendoit au-delà des brisans, & le porter à son bord. La mer étoit telle qu'on la pouvoit souhaiter, cependant le canot fit gribou, c'est-à-dire, qu'il tourna, & le Portugais fut noyé. Les Canottiers ayant remis leur canot & repris la caisse revinrent à terre, & ne manquerent pas de la rompre pour voler les effets qu'ils y croyoient trouver. Mais quel fut leur étonnement, quand au lieu de marchandises ils y trouverent



*Couronnement du Roy de Juda a la Coste de Guinée au Mois d'Avril 1725.*

- |  |                                     |  |  |
|--|-------------------------------------|--|--|
| 1. Cour du Serail ou Sobor fait la Cerimonie | 7. Directeur Hollandois             | le Couronnement                        | 20. Gardes du Roy                                |
| 2. Le Roy                                    | 8. Directeur Portugais              | 14. Suite du Grand du Royaume d'Andres | 19. Cases du Serail et son pavillon              |
| 3. Grand du Pays tenant un Parasol           | 9. Naino du Roy                     | 15. Porte de la place du Serail        | 22. Domestiques des Nations                      |
| 4. Femme du Roy                              | 10. Grand du Pays qui étente le Roy | 4. Canoniers du Roy                    | 23. Case pour un Serpent prêt à faire son poison |
| 5. Acteur ou un directeur fran               | 11. Grande du Pays                  | 16. Marche Journaliere                 | 24. Le serpent                                   |
| 6. Directeur Anglois                         | 12. Tambours et trompette           | 17. Le Peuple                          |  |
|  | 13. Grand d'Andres qui fait         | 18. Salle d'entree                     |  |

E  
leur  
mens  
appri  
le Po  
on ne  
parce  
requi  
les M  
sur le  
magat  
rent f  
tres E  
nes du  
rités ;  
présen  
le res  
Il  
ture l  
ger à  
qu'ils  
qu'ils  
d'Eur  
tirent  
des é  
Roya  
tres lie  
tirer d  
échang  
des In  
Pou  
merce

leur Dieu ! Les cris ou plutôt les hurlemens qu'ils poufferent eurent bien tôt appris à tout le monde le Sacrilege que le Portugais avoit commis, mais comme on ne pouvoit pas s'en vanger sur lui, parce qu'il ne paroissoit plus & que les requins l'avoient peut être déjà dévoré, les Marabous & le peuple se jetterent sur les autres Portugais, pillerent leurs magasins, massacrerent ceux qui ne purent se sauver & se cacher chez les autres Européens, & on eut toutes les peines du monde à appaiser ces devots irrités; encore fallut-il du tems & des présens considerables avant qu'on pût se résoudre à les souffrir dans le pais.

Il semble qu'après une pareille aventure les Portugais ne devoient plus songer à revenir à Juda, où le commerce qu'ils font leur doit être à charge, puisqu'ils ne changent aucune marchandise d'Europe, mais seulement l'or qu'ils tirent de leurs mines. Ils ont d'ailleurs des établissemens puissans dans les Royaumes de Benin, de Congo & autres lieux de cette côte, d'où ils peuvent tirer des esclaves tant qu'il leur plaît en échange des marchandises d'Europe & des Indes.

Pourquoi donc s'obstiner à un commerce aussi desavantageux que celui

qu'ils font à Juda, où ils sont exposés aux avanies qu'ils reçoivent tous les jours des naturels du pais, & aux visites que les Hollandois prétendent être en droit de faire de leurs bâtimens, & à des confiscations quand ils y trouvent d'autres effets que de l'or, ou quand ils ont manqué à payer les droits qu'ils leur ont imposés? Il y a long-tems que les Portugais reclament contre ces voleurs; les memoires que j'attendois sur cette affaire ne m'étant pas venus assez tôt, ne peuvent être inserés dans cet endroit qui est leur lieu naturel. Je les placerai à la fin du troisiéme volume, afin que le Public n'en soit pas privé. Quelle est donc la raison qui les oblige à venir acheter des esclaves à Juda? Les voici: C'est que les Negres des Royaumes de Benin, de Congo & autres des environs ne valent absolument rien pour le travail. Ils sont lâches, & aiment mieux se laisser mourir de faim ou de chagrin, ou perir sous les coups, dont les Portugais ne leur sont point avarés, que de travailler; au lieu que les esclaves que l'on tire de Juda sont très laborieux, durs au travail, plus dociles & moins sujets à se desesperer.

L'autre fait que je vais rapporter est tout-à-fait surprenant. Un Anglois non-

Pourquoi les Portugais achètent les esclaves à Juda.

vellen  
de ces  
noissan  
quenc  
tua &  
chamll  
& per  
n'y av  
que ce  
cris ef  
peupl  
foncer  
heure  
Dire  
de ce c  
me dé  
pas qu  
recteur  
compte  
ce peu  
une fo  
Il offr  
l'on ac  
eût tu  
entrât  
en fair  
toujou  
entrer  
sent c  
Serper  
terror

vellement débarqué, ayant trouvé un  
 de ces Serpens sur son lit, & n'en con-  
 noissant point le bon naturel ni la conse-  
 quence qu'il y avoit de le maltraiter, le  
 tua & le jeta dans un coin auprès de la  
 chambre qu'il occupoit. C'étoit la nuit  
 & personne ne l'avoit vû, cependant il  
 n'y avoit point un demi quart d'heure  
 que cela étoit arrivé, qu'on entendit des  
 cris effroyables autour du comptoir. Le  
 peuple attrouppé se mettoit en état d'en-  
 foncer la porte, en criant qu'un mal-  
 heureux impie avoit tué leur Dieu. Le  
 Directeur s'étant levé se douta aussi-tôt  
 de ce que se pouvoit être. Le jeune hom-  
 me déclara ce qu'il avoit fait, ne croyant  
 pas que cela tirât à conséquence. Le Di-  
 recteur le fit promptement sauver dans le  
 comptoir des François, & alla parler à  
 ce peuple mutiné pendant que l'on fit  
 une fosse où l'on enterra ce Dieu mort.  
 Il offrit de faire justice du blanc que  
 l'on accusoit, si on pouvoit justifier qu'il  
 eût tué le Serpent, & consentit qu'il  
 entrât trois ou quatre Marabous pour  
 en faire la recherche; le peuple étant  
 toujours demeuré dehors, les Marabous  
 entrèrent, & comme si eux-même euf-  
 sent creusé la fosse où l'on avoit mis le  
 Serpent, ils y allerent tout droit, le dé-  
 terrerent, & auroient fait un vacarme

Autre histoire  
 re d'un An-  
 glois.

épouvantable si on ne les avoit gagnés à force de presens. On tira la négociation en longueur, afin d'avoir le tems d'avertir le Capitaine Protecteur de la Nation & le Roi. Le Prince, persuadé par les raisons & par les presens des Anglois, fit battre le Gongon, & publier qu'il se reservoit la connoissance & la punition du crime, & en consequence, que le peuple eût à se retirer dans ses cases. Il obéit, & quand tout fut tranquille, les Marabouts emporterent avec respect le Serpent, & l'allerent enterrer avec les ceremonies usitées en pareil cas.

Si on les en veut croire, le Serpent qui vint les trouver dans le moment de la bataille qu'ils livrèrent aux Ardrenois vit encore, & c'est celui qu'ils reverent dans le Palais qu'ils lui ont bâti. Il est de la prudence des Européens, à qui ils debent ce conte, de ne les pas contrarier. On peut croire que celui d'apresent est de la race de ce premier, aussi bien que tous ceux qui courent dans le Pais auxquels on ne rend pas tant d'honneur qu'à leur chef, mais que l'on ne laisse pas de reverer, de caresser, de loger & de nourrir. On s'estime même heureux quand quelqu'un de ces animaux veut honorer une maison de sa présence & y prendre gîte. On lui donne du lait, & si c'est

En  
une fem  
s'empr  
où elle  
& où o  
enfants  
grands  
subsista  
leur av  
En c  
femelle  
case &  
assez h  
leur re  
qu'ils e  
pensés  
manqu  
Tot  
peuple  
tems,  
être co  
point le  
res de  
détruis  
ne son  
qu'ils  
noirs n  
& sans  
tuent &  
font au  
le nom  
à ces ar

une femelle qui veuille faire ses petits, on s'empresse de lui faire une petite case où elle se retire pour faire ses couches, & où on a soin de la nourrir elle & ses enfans, jusqu'à ce qu'ils soient assez grands pour pourvoir eux-mêmes à leur subsistance; alors on détruit la case qu'on leur avoit faite.

Soin qu'on a  
des bons Serpens.

En quelque endroit qu'on trouve une femelle dans ce besoin, on lui bâtit une case & on la nourrit; & ceux qui sont assez heureux pour trouver occasion de leur rendre ce service ne doutent point qu'ils en seront magnifiquement récompensés, & que toutes leurs affaires ne manqueront pas de réussir à leur gré.

Tout le monde sçait que les serpens peuplent beaucoup & qu'ils vivent longtemps, la terre par conséquent en devoit être couverte, car ils ne se mangent point les uns les autres comme les vipères de l'Amérique, & les habitans ne les détruisent pas. D'où vient donc qu'ils ne sont point en aussi grand nombre qu'ils le devroient être? Les serpens noirs ne leur donnent point de quartier, & sans respect pour leur divinité, ils les tuent & les mangent; les cochons en font autant, & voilà ce qui en diminue le nombre, mais aussi il en coûte la vie à ces animaux quand ils sont pris sur le

Les cochons  
qui tuent les  
bons Serpens  
sont punis de  
mort & con-  
fisqués.

fait ; rien ne peut les mettre à couvert de la mort, on n'a aucun respect pour ceux à qui ils appartiennent, fussent ils au Roi ou aux Princes, ils sont tués sur le champ & leur chair appartient à ceux qui les ont tués, tout comme si leurs maîtres étoient les derniers du peuple.

Outre ces exécutions qui se font sans distinction de tems pendant toute l'année quand le cas y échet, il y a un tems où ceux qui ont des cochons sont obligés de les tenir enfermés s'ils se veulent épargner le chagrin de se les voir tuer sans profiter de leur chair, c'est celui où les mîls sont environ à un pied hors de terre. Ces animaux entrent dans les champs, les fouillent, brisent les tuyaux & détruisent toute la recolte. C'est encore dans ce même tems que les Serpens reverés sont ordinairement leurs petits, & c'est dans les terres cultivées qu'ils ont accoutumé de se retirer. Les cochons font deux grands maux dans ces occasions, ils brisent le mil, foulent aux pieds & devorent les Serpens, il n'en faut pas davantage pour meriter la mort; aussi le Roi ne manque pas d'envoyer ses valets de tous côtés, qui exterminent sans misericorde tous les cochons qu'ils trouvent dehors, & en vendent les corps à leur profit. On peut croire qu'un Prin-

ce au  
manq  
occas  
teurs  
la récc  
On  
nier R  
chon  
tez ;  
manie  
ses pla  
pathet  
& les  
suivre  
rèt de  
ses Et  
L'ex  
massac  
non-se  
rent da  
de ceuz  
pares &  
loit être  
allerent  
crimin  
punir  
païsa a  
le zele  
Prince  
chons  
plus sa

ce aussi absolu que le Roi de Juda, ne manque pas d'être bien obéi dans une occasion comme celle-là, où les exécuteurs de ses ordres trouvent sur le champ la récompense de leurs peines.

On dit que pendant le regne du dernier Roi, le grand Marabou vit un cochon qui mangeoit une de leurs Divinités; son zele s'enflamma d'une étrange maniere à ce spectacle, il courut en faire ses plaintes au Roi, & lui remontra si pathetiquement l'énormité de ce crime & les consequences qui s'en pourroient suivre, que ce Prince prononça un Arrêt de mort contre tous les cochons de ses Etats.

L'exécution suivit aussi-tôt; on fit un massacre effroyable de tous les cochons, non-seulement de ceux qui se trouvoient dans les ruës & à la campagne, mais de ceux qui étoient renfermés dans les parcs & dans les maisons. La race en alloit être éteinte, lorsque les peuples allerent représenter au Roi que pour un criminel il n'étoit pas de sa justice de punir une infinité d'innocens. On appaisa aussi le grand Marabou, il calma le zele du Roi qu'il avoit enflammé. Le Prince fit cesser le massacre, & les cochons qui resterent eurent ordre d'être plus sages & plus respectueux à l'en-

droit des Divinitez du païs.

J'ai déjà remarqué que les Arbres, la Mer & Agoye, aussi-bien que les Fetiches, étoient des Divinitez dont le pouvoir étoit renfermé dans des bornes assez étroites; aussi les offrandes qu'on leur fait sont elles assez peu considerables. A tous Seigneurs tous honneurs, c'est un proverbe qui a lieu en Guinée comme dans le reste du monde, parce qu'on en reconnoît la justice également par tout.

Le Serpent est à Juda une Divinité d'un ordre excellent & superieur à toutes les autres, il se mêle de tout, on a recours à lui pour les conseils, pour les maladies, pour les pluyes, pour le beaux tems, pour la guerre, pour le commerce, pour les recoltes, pour les mariages. Aussi les offrandes qu'on lui fait aussi-bien que les sacrifices ne sont pas bornés à des bœufs & à des beliers, ni à des pains de mil, des fruits ou quelque anneau d'or. Le grand Sacrificateur preferit souvent une quantité considerable de marchandises précieuses, des barils de bouges, de poudre, d'eau de vie, des hecatombes de bœufs, de moutons, de volaillés; quelquefois même des Sacrifices d'hommes & de filles qu'on égorge à son honneur. Cela dépend de la fantaisie de ce Sacrificateur, des be-

soins où il se trouve, de son avarice, car tout cela tourne à profit, le Serpent se contente de quelques volailles ou de quelques moutons, il n'a que faire des créatures humaines ni des marchandises, celles que l'on étale dans ses appartements n'y demeurent qu'autant de tems qu'il en faut au grand Sacrificateur pour les faire enlever, sans que les insensés qui les ont offertes s'en aperçoivent : ce qui lui est d'autant plus aisé qu'il n'est permis à personne de s'approcher de ce repaire qu'en compagnie des Marabous, & après en avoir obtenu & acheté la permission,

Tel est l'aveuglement de ce pauvre peuple d'autant plus à plaindre qu'il n'en veut pas sortir, & qu'il semble plus aimer la dure servitude où le démon & ses ministres le retiennent, que la liberté des enfans de Dieu, que les Ministres de l'Evangile lui ont offert tant de fois, sans avoir jamais pû faire ouvrir les yeux à pas un d'eux.

Le culte du grand Serpent est confié à une famille, dont le grand Sacrificateur, qui est un des grands de l'Etat, est le chef. Tous les autres Marabous dépendent de lui, reçoivent ses ordres, & lui obéissent.

Outre les hommes & les femmes de

cette famille, on enleve tous les ans un certain nombre de jeunes filles pour les consacrer au Serpent, c'est pour l'ordinaire quand le mil commence à sortir de terre, que les anciennes prêtresses font leurs recrues. Elles sortent des maisons qu'elles occupent à quelque distance de Xavier sur les huit heures du soir armées de bons bâtons, elles viennent dans la ville comme des furies, elles se separent en bandes de vingt ou trente, courans dans tous les quartiers, crians comme des possédées, *Nigo Bodiname*, c'est-à-dire, *prend, attrape*, & elles enlèvent toutes les petites filles qu'elles trouvent hors des maisons depuis l'âge de huit ans jusqu'à douze. Il ne faut pas craindre qu'on les en empêche, on se mettroit en danger d'être assommé par ces furies qui dans ces occasions sont soutenuës par des troupes de Marabous qui les suivent. Il est vrai qu'elles n'entrent point dans les maisons ni dans les cours; elles ne forcent ni les portes ni les murailles, mais elles prennent tout ce qui se trouve dehors, & aussi-tôt elles conduisent ces enfans hors de la ville dans les maisons où elles demeurent, & où il y a des endroits pour renfermer, instruire & marquer ces petites créatures. Elles ont pourtant la politesse d'avertir les parens

Comment on  
enleve les fil-  
les qu'on veut  
consacrer au  
Serpent.

afin qu'ils ne soient point en peine de leurs enfans ; & comme les parens se font souvent une honneur d'avoir de leurs enfans consacrés au Serpent, ils les mettent à la porte de leurs maisons, afin qu'elles soient enlevées & consacrées à ce prétendu Dieu.

Elles courent ainsi par tout le Royaume, leurs courses durent pour l'ordinaire 15. nuits, à moins qu'elles n'ayent plutôt rempli le nombre de celles qu'on veut consacrer au Serpent cette année là. Quand elles ne sont pas assez heureuses pour le remplir dans ce terme, elles continuent leurs courses jusqu'à ce qu'il le soit.

Lorsque ces enfans sont renfermés dans ces maisons, elles les traitent avec douceur pendant quelques jours, leur enseignent les danses & les chansons qu'elles doivent sçavoir pour honorer le Serpent, & puis elles les marquent. Cela se fait en leur déchiquetant tout le corps avec de petites pointes de fer, qui leurs font des incisions qui représentent des fleurs, des animaux, & surtout des serpens. On peut croire que cela ne se fait pas sans douleur & sans que ces enfans répandent beaucoup de larmes & de sang, & qu'ils n'ayent la fièvre, mais ces cruelles mégeres n'ont aucune com-

Comment on  
marque les  
enfans,

passion de leurs cris & de leurs douleurs; elles y ont passé, il faut que les autres y passent, & comme personne n'ose approcher de ce lieu, il n'y a point de secours à esperer ni à attendre.

Il est vrai qu'elles ont des remèdes infailibles pour guerir promptement ces playes sans que les cicatrices s'éfacent jamais; ces enfans paroissent alors vêtus d'un satin noir moucheté qui fait un assez bel effet, & qui est une parure qui marque qu'ils sont consacrés au Serpent, ce qui leur attire le respect de tout le monde & leur donne de grands privileges, surtout de faire enrager leurs maris quand il s'en trouve d'assez fols pour se charger de ces sortes de femmes, car elles sont fieres au dernier point; elles sont insolentes, paresseuses, elles n'obéissent que quand il leur plaît, ne font que ce qu'elles veulent & regardent leurs maris plutôt comme leurs esclaves que comme leurs maîtres, qui n'osent leur commander quoique ce soit, les reprendre ni les menacer, encore moins les corriger; s'il l'avoient fait, ils pourroient s'attendre de voir fondre sur eux une nuée de ces mégeres, qui le bâton à la main, leur apprendroient à n'y plus retourner, & ils seroient heureux s'ils ne leur en coutoit pas la vie.

On n'a dans tous les tems qu'un seul exemple d'un homme qui ait eu assez de résolution & de bonheur pour corriger sa femme sans en avoir été puni. Cet homme avoit une femme de ce caractère, il en avoit souffert une infinité d'incartades, & avoit été près d'être assommé plusieurs fois par les compagnes de sa mégere; il s'avisa un jour de la conduire, sous un prétexte specieux, dans un comptoir d'Européens. Dès qu'elle y fut entrée, il fit fermer la porte & proposa de la leur vendre; le marché fut bien-tôt conclu, parce qu'il convint de la donner pour le premier prix qu'on lui en offroit. Elle avoit d'abord témoigné de la fermeté, croyant que ce n'étoit qu'un jeu pour lui faire peur, mais quand elle vit que les Commis l'empoignèrent & que le marqueur s'approcha avec la marque toute rouge & le papier huilé pour l'estemper, son courage l'abandonna, la peur la prit, elle s'échappa des mains de ceux qui la tenoient, se jeta aux pieds de son mari, les embrassa, les arrosa de ses larmes, & lui promit de lui être à l'avenir si obéissante & si respectueuse, qu'il n'auroit jamais le moindre sujet de se plaindre. Le mari fut long-tems inexorable, la femme s'adressoit aux Commis, & les prioit d'ine

Histoire d'un  
Negre qui a-  
voit épousé  
une femme  
consacrée au  
Serpent.

recéder pour elle; elle prenoit le Serpent à témoin de la sincerité de ses promesses, elle jura à la fin de ne jamais parler à personne de ce qui se passoit, & fit les plus grands sermens qu'on peut exiger dans le païs. A la fin le Directeur qui étoit ami du mari, & qui étoit convenu de cette scene avec lui, parla en sa faveur, & s'offrit d'être caution pour cette pauvre femme. Le mari se laissa enfin toucher, pardonna le passé, & reçût le Directeur pour la caution de sa femme. Il la ramena donc bien contrite à sa maison, & eut lieu dans la suite d'être content de sa conduite; mais cet exemple est unique, Je reviens à ces jeunes filles que l'on a consacrées au grand Serpent.

Après qu'elles sont parfaitement guerries & qu'on leur a enseigné les danses & les chansons, qui font une partie du culte qu'elles doivent rendre au Serpent, on leur dit que c'est cette Divinité elle-même qui les a touchées & marquées; & quoi qu'elles soient persuadées du contraire, il faut qu'elles le croient ou fassent semblant de le croire. On leur dit encore que si elles disent jamais ce qui s'est passé pendant qu'elles ont été dans cette maison, le Serpent les ira enlever, & les fera brûler toutes vi-

vés. C  
vie, &  
autre  
en est  
d'une  
on les  
ment  
nature  
On  
leurs  
nuit c  
la por  
paren  
venir  
la ma  
sach  
se fo  
croir  
d'alle  
l'hon  
mises  
quée  
Qu  
tresse  
dépe  
maise  
fence  
& to  
à vou  
Suiff  
table

ves.

Comme tous les Negres aiment la vie, & que ceux de Juda plus que tous les autres ne craignent rien tant que la mort, on est sûr que la crainte de la mort, & d'une mort aussi cruelle que celle dont on les a menacé, leur fermera entièrement la bouche, malgré la démangeaison naturelle que ce sexe a de parler.

On les ramene alors à la maison de leurs parens, on prend pour cela une nuit obscure, on les met sur le seuil de la porte, & on leur dit d'appeler leurs parens. Ceux-ci ne manquent pas de les venir recevoir, de les introduire dans la maison, de les caresser, & quoi qu'ils sçachent parfaitement comme les choses se sont passées, ils font semblant de croire ce que leurs enfans leur disent, & d'aller remercier le Serpent d'avoir fait l'honneur à leurs filles de les avoir admises à son service & de les avoir marquées à son coin.

Quelques jours après les vieilles Prêtresses viennent demander aux parens la dépense que leurs enfans ont fait dans la maison où elles ont été pendant leur absence. Elles la taxent comme il leur plaît & toujours fort haut; il ne faut pas penser à vouloir en rien rabattre. Les hôtes de Suisse & d'Allemagne ne sont pas si inexorables, on double la somme ou on la

triple, & il la faut payer. Le plus sûr & le plus court est de payer promptement & de bonne grace.

Quand ces Prêtresses ont amassé tout ce qu'elles ont jugé à propos d'exiger pour la nourriture & instruction de ces jeunes filles, elles en font une part pour le grand Sacrificateur, une autre pour les Marabous, & partagent le reste entr'elles avec la fidelité & l'égalité que l'on admiroit autrefois dans les flibustiers de l'Amérique.

Ces filles demeurent chez leurs parens, elles se rendent de tems en tems à la maison où elles ont été consacrées, & y repetent les danses & les chansons qu'elles y ont apprises, & quand elles sont en âge d'être mariées, ce qui est pour l'ordinaire à quatorze ou quinze ans, on fait la ceremonie de leur mariage avec le Serpent. Les parens qui se tiennent infiniment honorés de cette alliance, donnent à leurs filles les pagnés les plus belles & tous les ajustemens qu'ils peuvent selon leurs moyens. On les conduit en ceremonie à la maison du grand Serpent, & quand la nuit est venue, on les descend deux ou trois à la fois dans une fosse qui a des souterrains à droite & à gauche, où l'on dit qu'il se trouve deux ou trois Serpens, comme

Mariage du  
Serpent avec  
les filles con-  
sacrées.

Pro  
qu'e  
& c  
dan  
men  
dista  
dre  
passé  
lors  
du g  
Serp  
pabl  
en e  
sorte  
les y  
jour  
ture  
jour  
mar  
& pe  
gées  
jouif  
aux c  
pent  
leur  
coup  
l'ord  
pauv  
de les  
les la  
leur a

Procureurs du grand Serpent; pendant qu'elles y sont, les vieilles Prêtresses & celles qui doivent aussi être mariées, dansent & chantent au son des instrumens autour de cette fosse, mais à une distance à ne pouvoir ni voir ni entendre ce qui se passe. Quand elles y ont passé une heure, on les en retire, & pour lors elles sont regardées comme femmes du grand Serpent. On dit qu'outre les Serpens, il y a d'autres animaux plus capables du mariage que ces reptiles; & en effet, il y a bien de ces filles qui ne sortent pas de ce trou aussi vierges qu'elles y étoient entrées, & qui mettent au jour au bout du terme marqué par la nature, autre chose que des serpens. Le jour étant venu, on reconduit ces filles mariées en cérémonie chez leurs parens, & pour lors elles sont tout-à-fait agréées au corps des Prêtresses, elles jouissent de leurs privilèges, participent aux offrandes qu'on fait à leur mari Serpent, & si elles en trouvent un autre de leur espèce, elles ne se font pas beaucoup presser pour le prendre, & pour l'ordinaire elles le font enrager, car ce pauvre mari est obligé de les respecter, de les servir, de leur parler à genoux, de les laisser vivre à leur fantaisie, & de leur abandonner tout ce qui est dans la

maison; on appelle ces femmes des *Beta*. Malgré cela, il est rare qu'elles n'en trouvent pas, surtout quand elles sont belles, car les belles personnes sont estimées partout, & sans être des *Beta*, elle n'usent que trop souvent du pouvoir de ces Prêtresses. Combien y a-t-il de maris en Europe qui gémissent sous la tyrannie des *Beta* qu'ils ont fait la folie d'épouser? Quand elles ne sont pas assez heureuses pour cela, elles vendent leurs faveurs à qui les veut acheter.

Le grand Sacrificateur est le Chef d'une nombreuse famille divisée en plusieurs branches, dont tous les mâles ont le privilège d'être du corps des Marabous. Il est aisé de les connoître par les cicatrices dont ils ont le corps tout couvert; on les leur fait avec la pointe d'un couteau quand ils sont jeunes, ou avec de petits ferremens comme ceux dont on se sert pour marquer les petites filles. Ils ne sont point distingués des autres Negres par leurs habillemens: ce qu'ils ont de plus, c'est de pouvoir s'habiller comme les Grands quand ils en ont le moyen.

Revenus des  
Marabous.

Le grand Sacrificateur & les Marabous n'ont point de bien affectés à leurs emplois, ils trafiquent comme les autres; ils sont riches quand ils ont du bonheur

& de l'adresse dans leur negocié, quand le nombre de leurs femmes, de leurs enfans & de leurs esclaves les mettent en état de faire valoir beaucoup de terres, d'élever grand nombre de bestiaux, de porter beaucoup de marchandises dans les marchés qui se tiennent dans & dehors le Royaume, & d'en amener beaucoup de captifs, sur la vente desquels ils font un profit considerable. Mais leur revenu le plus clair & le plus grand, consiste dans l'industrie qu'ils ont d'abuser de la crédulité & de la simplicité du peuple auquel ils font croire tout ce qu'ils veulent & dont ils extorquent, par une infinité de fourberies, des présens, des offrandes, des Sacrifices pour le grand Serpent & pour les autres Divinités qui n'en peuvent faire aucun usage, & qui tournent ainsi au profit de ces fourbes. Les choses vont quelquefois si loin, que les familles sont quelquefois entièrement ruinées pour assouvir l'avarice de ces malheureux.

Les gens sages & les Grands, qui se piquent plus que les gens du commun d'être des esprits forts, ou pour parler plus juste, d'avoir peu ou point de religion, sont persuadés que leurs Marabous sont des trompeurs & des fripons, & l'avouent même aux blancs qui sont de

leurs amis, mais ils sont obligés d'agir comme s'ils étoient véritablement dans les sentimens du vulgaire, de crainte de passer pour des impies, & que les Marabouts n'excitent quelque tumulte contre eux, dans lequel ils coureroient risque d'être assommés ou brûlés.

Il n'y a gueres de peuple plus superstitieux que celui de Juda, c'est une suite naturelle de son ignorance. Quelque pauvre que soit un pere de famille, il est rare qu'il laisse passer un jour sans faire des sacrifices ou des offrandes à ces Dieux que nous avons marqués ci-devant, qui sont les Dieux de toute la Nation, & à ceux qui sont particuliers à chaque famille & à chaque individu qui la compose. Ces Divinités du bas étage sont les Fetiches, ils en ont de toutes les espèces & de toutes les figures; les plus extravagantes sont les plus respectables. Ce sont pour l'ordinaire des petits marmousets de terre rouge ou noire de cinq ou six pouces de hauteur, ils les mettent à la tête & à la queue de leurs champs, aux portes de leurs maisons, dans leurs chambres, dans leurs cours, dans leurs parcs à cochons, dans leurs pouliers; le diable à ce qu'ils croient, feroit des dégats éfroyables par tout, s'il n'étoit arrêté par ces Divini-

Dieux du bas  
étage appel-  
lés Fetiches.

vez; ce sont pour eux des gardiens, des  
sauve-gardes, à qui ils se croient rede-  
vables du bien qu'ils ont, & d'être à cou-  
vert des malheurs qu'ils craignent. Les  
Marabouts les entretiennent soigneuse-  
ment dans ces folles idées, parce qu'ils  
profitent seuls des offrandes & des sacri-  
fices qu'ils leur font faire à ces mar-  
mousets.

On peut dire que si les Marabouts de  
la côte du Senegal sont adroits à voler  
le bien des Negres Mahometans par le  
moyen de leurs *Grigis*, ceux de Guinée,  
& surtout de Juda, ne leur cèdent en-  
rien pour dépouiller ceux-ci par le  
culte des Fetiches & des autres Divini-  
tés du pais.

La plus grande cérémonie qui se fait  
à l'honneur du Serpent, est la procession  
solemnelle après le Couronnement du  
Roi. C'est la mere du Roi qui y préside.  
Trois mois après il s'en fait une autre où  
le Roi assiste en personne. Outre ces  
deux processions, qui ne se font qu'une  
fois pendant chaque regne, il s'en fait  
une chaque année, où le Grand'Maître  
de la Maison du Roi préside par son or-  
dre, à moins qu'il n'arrive quelque ca-  
lamité publique, comme des sécheresses  
ou des pluyes extraordinaires, des pestes  
ou autres maladies qui emportent beau-

Procession à  
l'honneur du  
grand Ser-  
pent

coup de monde, il faut que le grand Serpent se contente du culte journalier que les Marabous & les Beta lui rendent, qui consiste en des chansons & des danses que l'on fait en son honneur en lui portant sa nourriture avec les présents & les offrandes du peuple.

Ce bon animal, qui n'a que la plus petite partie des vivres & des offrandes qu'on lui porte, vit en repos dans sa maison, & laisse vivre les autres dans leurs. Comme le Doge de Genes, il est toujours chez lui, on est toujours sûr de l'y trouver, avec cette différence toute fois que ce Prince sort quelquefois de son Palais en vertu d'un decret du Senat & accompagné de la Seigneurie, au lieu que le pauvre Dieu serpent est entièrement privé de ce privilege. Aussi dit-on qu'il est fort gros, & on n'en doit point douter puisqu'il est si sédentaire. Je m'étonne que parmi ses Officiers il n'y ait point de Medecin qui l'oblige à faire un peu plus d'exercice.

Le Chevalier des M.<sup>\*\*\*</sup> s'étant trouvé à la procession que l'on fait à l'honneur du Serpent après le couronnement du Roi, je la vais rapporter telle qu'il la laissée dans ses memoires & en donner l'estampe telle qu'il la dessinée avec beaucoup de soin. Elle se fit le 16. Avril

La Case, la Maison, le Palais, le Temple du grand Serpent, car tous ces noms sont synonymes pour les bâtimens où loge ce Dieu bête, sont à une demie lieuë ou environ à l'Ouest de la ville de Xavier. Le chemin qui y conduit est sans contredit le plus grand du Royaume, quoi qu'il s'en faille beaucoup qu'il soit aussi large que nos grands chemins de France. S'il étoit pavé de grandes pierres à jointis incertains, je croirois qu'il a été copié sur les restes de ces anciens chemins Romains qu'on voit encore en Italie, qui sont droits, tirés à la ligne & fort étroits; ce qui marque que les voitures dont on se servoit autrefois étoient fort étroites. Tel est le chemin qui conduit de Xavier à la maison du Serpent. Il seroit inutile qu'il fut plus large, il suffit qu'il y puisse passer cinq ou six hommes de front; & à l'égard des voitures, elles demandent encore moins de largeur. On ne se sert ni de chariots, ni de carosses, les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas aller à pied, se font porter dans un hamac sur la tête de deux Negres. Ces voitures n'embarassent gueres les chemins; nous en parlerons dans la suite.

On a soin de faire sçavoir dans tout le Royaume le jour que ces processions se doivent faire, les peuples y rendent

Marche de Procession.

en foule, & rempliroient tellement les chemins qu'il seroit impossible d'y passer si on n'avoit pas soin de les faire ranger. Pour cet effet, un nombre de chasse-coquins avec de grandes baguettes à la main marchent à la tête, ils frappent aussi impitoyablement que des Suisses ou des Archers de ville sur ceux qui ne se rangent pas assez vite, pour les contenir dans le respect & empêcher qu'ils ne troublent la ceremonie. On oblige les curieux & les spectateurs à s'asseoir sur leurs talons, & à demeurer dans le silence & le recueillement.

Chasse-coquins.

Mousquetaires.

Quarante Mousquetaires le fusil sur l'épaule, ayant leur Capitaine à la tête, marchent ensuite quatre à quatre.

Trompettes.

À une distance raisonnable marche le Trompette major, suivi de vingt Trompettes sonnans de leur mieux.

Tambours.

Après les Trompettes viennent vingt Tambours précédés du Tambour major, ils battent de toutes leurs forces; ils faut être fait à ce bruit pour n'en être pas étourdi.

Flutes.

Les Flutes suivent les Tambours, ils sont aussi au nombre de vingt, & sont précédés de leur Chef. Tous ces instrumens sont de la musique de la Chambre du Roi, & se font entendre tantôt les uns après les autres, & tantôt tous ensemble.

Chambre du Roi.

Procession Au grand Serpent pour le Couronnement du Roy de Juda fait le 15 Avril 1725.



- |  |   |  |   |   |                        |
|--|---|--|---|---|------------------------|
| A. Rade des Vais. reaux                        | G. 40 Mousquetaires                                 | N. 20 Trompettes                                     | T. Maître des Ceremonies                            | 2. Trois Valets Portant la Chaise de la Mere du Roy | 7. Grand Sacrificateur |
| B. Tent de Vais. reaux sur le bord de la Costa | H. 20 Trompettes                                    | O. 40 Mousquetaires                                  | V. 40 Mousquetaires                                 | 3. Trois Nains du Roy                               | 8. 40 Mousquetaires    |
| D. Masquée du Grand Serpent                    | I. 20 Tambours                                      | P. 20 Tambours                                       | X. 20 Tambours                                      | 4. La Mere du Roy                                   |                        |
| E. Le peuple asse                              | K. 20 Flutes  | Q. 20 Flutes   | Y. 20 Trompettes                                    | 5. 3 Dames du Palais                                |                        |
| F. Six chaires Cocquins avec leurs Baiguottes  | L. 12 Femmes du Roy Portant des présents au Serpent | R. 12 Femmes du Roy Portant des Vœux pour le Serpent | Z. 20 Flutes  | 6. Musique du Serail par des Femmes                 |                        |
|  | M. Premier Valet de Chambre du Roy                  | S. 3 Nains du Roy                                    |   |   |                        |
|  | R.  |  | 1. 12 Femmes du Roy Portant les présents de sa mere |   |                        |

Ro  
che  
cha  
au  
de  
&  
L  
suis  
Gra  
man  
nuë  
A  
mar  
C  
l'épa  
suis  
A  
ving  
Flut  
à trè  
D  
deux  
siém  
gran  
vres  
A  
du R  
tuës  
que  
qui lo

On voit ensuite douze femmes du Roi de la troisième classe; elles marchent gravement deux à deux, & sont chargées des présents que le Roi envoie au Serpent. Ce sont des Bouges, de l'eau de vie, des pièces de toille, d'Indiennes & de soye.

Femmes du Roi portant les présents.

Le premier Valet de chambre du Roi suit ces femmes, il est vêtu comme les Grands, ses pagnes traînés à terre, il marche seul la canne à la main & la tête nue.

Valet de chambre du Roi.

Après lui viennent vingt Trompettes marchant trois de front & sonnant.

Trompettes.

Quarante Mousquetaires le fusil sur l'épaule, marchant à quatre de front, suivent les Trompettes.

Mousquetaires.

Après les Mousquetaires viennent vingt Tambours, & après eux vingt Flutes; les uns & les autres vont trois à trois.

Tambours & Flutes.

Douze femmes du Roi suivent ces deux troupes, elles sont aussi de la troisième classe, & portent sur leurs têtes de grandes corbeilles de jonc rempli de vivres que le Roi envoie au Serpent.

Femmes du Roi portant les vivres.

Après ces femmes viennent trois nains du Roi, ces petites créatures sont vêtues comme les Grands, on affecte même que leurs pagnes traînent beaucoup, ce qui les fait paroître encore plus petits.

Nains du Roi.

Maître des  
Cérémonies.

Le grand Maître des cérémonies paroît après les Nains, il est vêtu comme les Grands, il a des pagnes magnifiques traînantes à terre, il a la tête nuë & une canne à la main.

Autres mous-  
quetaires,  
Trompettes,  
Tambours &  
Flutes.

Il est suivi de quarante Mousquetaires, de vingt Tambours, vingt Trompettes & vingt Flutes; ces trois troupes marchent comme les précédentes & font grand bruit.

Présens de la  
mere du Roi.

Douze femmes du troisième rang les suivent & portent les présens que la mere du Roi fait au Serpent.

Son fauteuil.

On voit ensuite trois valets de la mere du Roi qui portent son fauteuil; celui qui marche le premier a le dossier du fauteuil attaché à ses épaules, & les deux qui suivent soutiennent les pieds.

La Princeſſe  
sa personne.

Trois autres Nains du Roi, habillés comme les premiers, suivent le fauteuil & précédent de quelques pas la Princeſſe mere du Roi, qui marche seule, une canne à la main; elle est magnifiquement habillée, ses pagnes traînent à terre, elle a la tête couverte d'un chapeau de jonc très-bien travaillé.

sa suite.

Elle est suivie de trois des premières Dames du Palais superbement vêtues, mais nuë tête.

Musiciennes.

Après ces Dames, les femmes Musiciennes du Palais viennent en trois corps

comme la musique des hommes, c'est-à-dire, des Tambours; des Trompettes & des Flutes.

Le grand Sacrificateur les suit après quelque distance, il est nuë tête, une canne à la main, habillé comme les Grands & très-magnifiquement, c'est lui qui ferme la marche, n'y ayant derrière lui qu'une compagnie de quarante Mousquetaires & quelques Chassecoquins pour empêcher la foule du peuple qui pourroit troubler l'ordre de la marche de la procession.

Le grand Sacrificateur

Le Chevalier des M.\*\*\* qui se donna la peine de compter ceux & celles qui assistèrent à cette cérémonie comme acteurs, y trouva deux cens soixante & six hommes, & cent soixante & seize femmes, ce qui fait en tout quatre cens quarante-deux personnes, qui, marchant assez éloignés les uns des autres, occupoient un grand espace, ce qui faisoit qu'il étoit facile de les compter.

A mesure que différentes troupes arrivoient au Palais du Serpent sans entrer dans la cour, elles se prosternoient le visage contre terre devant la porte, battoient des mains, se jettoient de la poussière sur la tête, & pouffoient des cris de joie que l'on auroit pu prendre pour des hurlemens affreux,

Les Musiciens & Musiennes rangés des deux côtés faisoient un bruit effroyable, & les Mousquetaires faisoient des décharges continuelles, pendant que les femmes, chargées des présens du Roi & de sa mere, rangées en haye dans la premiere cour, attendoient que la Princesse y fût entrée & qu'elle eût mis entre les mains du grand Sacrificateur les présens du Roi & les siens. Elle étoit aidée dans cette fonction par le premier Valet de chambre, le Maître des cérémonies & les trois Dames du Palais, qui furent les seules personnes qui eurent l'honneur d'entrer dans l'enclos du Palais du Serpent.

Je ne trouve point dans mes Memoires que cette Princesse vit le Serpent. J'ai de bonnes raisons pour croire qu'elle ne fut point admise à son audience, elle salua avec respect le pas de la porte de son appartement, & en demeura là; & comment auroit-elle pû prétendre d'avoir plus de privilege que son fils, lui qui n'entre pas même dans la premiere Salle, & qui fait ses complimens au Serpent par le canal du grand Sacrificateur, qui lui sert d'interprete, & qui lui rapporte en secret les réponses vrayes ou fausses que le Serpent daigne faire aux demandes que le Prince lui fait faire.

Après la reception des présens, la procession reprit le chemin de la Ville, dans le même ordre, avec la même gravité & le même silence qu'on étoit venu. Chose étonnante que dans une cérémonie où il y avoit cent soixante & seize femmes, qui ne sont pas plus muettes dans ce pays là que dans le reste du monde, on n'entendit d'elles que le bruit qu'elles faisoient avec leurs instrumens. Je compte que ce que je viens de dire à l'honneur du sexe babillard, fera paix avec celles qui se sont plaint de ce que j'avois parlé d'elles avec trop de sincérité.

Dans la procession où le Roi se trouve trois mois après son couronnement, il occupe le poste que sa mere a occupé dans celle ci. Il n'y a aucune difference, excepté qu'il est suivi par les cinq premiers Princes de son Etat, & que tous les présens sont à lui; ils lui appartiennent aussi tous dans toutes les autres processions. Le Grand qui y préside en son nom n'est suivi que de deux Capitaines. A tous Seigneurs tous honneurs. Tout le reste se passe comme nous l'avons marqué ci-devant.

Il se fait encore tous les ans une procession à l'Eufrate. C'est la principale rivière du pays qu'on regarde comme

Procession à  
la Rivière.

une Divinité. Mais comme elle est moindre que le grand Serpent, qui est sans contredit la première & la plus considérable; aussi le culte qu'on rend à cette rivière est bien moindre. Quarante Mousquetaires font à la tête, & sont suivis de dix-huit femmes du troisième ordre du Palais qui portent les présens du Roi. Le grand Maître des cérémonies qui y préside de la part du Roi vient seul après les femmes, il est accompagné de sa musique divisée en trois corps, & composée de vingt Tambours, vingt Trompettes & vingt Flutes. Le grand Sacrificateur, accompagné des Marabouts, se trouve sur le bord de la rivière, il reçoit les présens que le Roi fait au Fleuve, il jette dedans, avec les cérémonies superstitieuses usitées en pareil cas, la part qui convient à cette Divinité, c'est-à-dire, quelques poignées de ris, de mahis & de mil, & garde le reste & ce qui ne peut convenir qu'aux Ministres de ce Dieu, dont en qualité de Chef il a la meilleure part.

La procession qu'on fait à la mer, est à peu près la même chose que celle de la rivière; l'anneau d'or qu'on y jette est des plus minces.

Pour ce qui est des Arbres & d'Agoye, on ne fait point de processions à leurs

honn  
honn  
leurs  
rabo  
tier  
nitez  
trop  
ches

Mau

O  
ses c  
mœu  
ce R  
suite  
être  
disco

J'  
Juda  
& de  
ne pe  
ve é  
mag  
les se  
ne se  
ou le

honneur. Ceux qui en ont besoin les honorent en leur particulier, ou mettent leurs offrandes entre les mains des Marabous, qui savent trop bien leur métier pour surcharger de biens ces Divinités, qui deviendroient d'un abord trop difficile si elles devenoient trop riches.

### CHAPITRE VIII.

#### *Mœurs & Coutumes du Royaume de Juda.*

ON a vû, par ce que j'ai dit dans les Chapitres précédens, bien des choses qui marquent une bonne partie des mœurs & des coutumes des peuples de ce Royaume. Je vais rapporter tout de suite ce qui m'a échappé ou qui n'a pû être placé commodément dans le fil du discours.

J'ai dit en passant que les Negres de Juda étoient ignorans, je le repete ici, & dois ajoûter qu'ils le sont plus qu'on ne peut se l'imaginer : en voici une preuve évidente. Ils ignorent absolument la maniere de compter les années, les mois, les semaines ; les plus habiles parmi eux, ne savent pas quel âge ils ont. Quand on leur demande quel âge ont leurs en-

*Ignorance  
des Negres  
de Juda.*

fans, ils répondent, il est né quand un tel Directeur est arrivé de France, ou quand il est parti pour y retourner. Si on veut sçavoir dans quel tems de l'année, ils disent, c'est dans le tems qu'on sème ou qu'on recueille le ris ou le mahis. Après une réponse si instructive, c'est aux Curieux à chercher dans quelle année le Directeur est arrivé ou s'en est retourné, & dans quel mois on sème ou recueille le ris ou le mahis. Voilà les époques sur lesquelles roule toute leur cronologie, il ne leur en faut pas demander davantage. Ils connoissent pourtant parfaitement bien le cours des lunaisons, dans quel tems ils doivent faire leurs labours & leurs semailles. Ils sçavent encore que de quatre jours l'un, c'est un jour de marché.

Marchés de  
Juda,

Ce marché se tient dans différentes places de la ville de Xavier. Il s'en tient encore un de sept en sept jours dans la Province d'Aploga. Ce marché est célèbre, on y voit pour l'ordinaire cinq ou six mille marchands.

On auroit de la peine à trouver en Europe des marchés mieux réglés & mieux polices, il ne s'y passe aucun desordre; les Marchands differens & les différentes marchandises sont séparés les uns des autres, chacun à son quartier

marqué & sous peine de confiscation il n'est pas permis aux Marchands de s'établir dans un autre quartier que celui qui lui est marqué; les acheteurs marchandent tant qu'il leur plaît, mais il faut que ce soit sans bruit, sans fraude, sans supercherie. Pour contenir tout dans le devoir, le Roi entretient un Juge de police, qui accompagné de quatre valets armés, rode sans cesse dans tous les quartiers du marché, entend les plaintes des vendeurs & des acheteurs, prononce sommairement & souverainement sur leurs differens, & fait arrêter & vendre sur le champ pour esclaves, ceux qui sont surpris en volant ou en troublant la paix & la tranquillité des Marchands.

Juge de police.

Outre cet Officier, il y a un Grand du Royaume nommé *Conagongla*, qui est, comme je l'ai dit ci-devant, visiteur des Monnoyes ou des Bouges. Elles doivent être enfilées jusqu'au nombre de quarante pour faire une Tocque. Il visite exactement toutes les cordes, & s'il s'en trouve auxquelles il manque seulement une Bouge, il la confisque sur le champ au profit du Roi & au sien.

Les femmes du Roi de la troisième classe ont un quartier séparé, elles y vendent plusieurs sortes de marchandises,

marchandes  
de pinniers  
de juncs

& sur tout des panniens de jonc très fins & tout-à-fait bien travaillés. On peut toucher les marchandises, mais sous peine de la vie ou de la liberté, il est défendu de toucher les Marchandes.

**Gargotiers.** Les environs des marchés sont bordés de petites baraques occupées par des Gargotiers, qui donnent à manger pour de l'argent à ceux qui s'adressent à eux, mais ils ne peuvent vendre autre chose que de la viande, soit bœuf, cabrites, cochons ou chiens.

Que la chair de chien ne fasse mal au cœur à personne, elle n'est pas seulement en usage chez les Negres; elle l'est chez nos Sauvages de l'Amérique Septentrionale. Un chien gras roté ou bouilli, est la meilleure pièce d'un repas. Aussi quand les Sauvages veulent avertir ceux qu'ils ont invité qu'il est temps de se mettre à table, ils disent simplement le chien est cuit. C'est pour cela que l'on voit dans les marchés de la côte de Guinée un grand nombre de chien gras attachés deux à deux, que ceux qui s'appliquent à ce négoce y amènent pour les tables des gens délicats. Mais si l'exemple des Sauvages & des Negres ne suffit pas pour persuader à nos Européens délicats que la chair de chien est délicate, succulente & de

On mange  
des chiens en  
Afrique, en  
Asie & en  
Amérique.

bien goût, peut être que l'exemple des Chinois fera ce que l'exemple des Nègres & des Américains n'aura pu faire. Or nous voyons dans les meilleurs relations que nous avons de ce vaste Empire, que ces peuples si polis, si délicats, si sensuels, regardent la chair de chien comme un des meilleurs mets qu'on puisse servir sur une table délicate. Et pourquoi ne pas manger du chien, puisqu'on mange avec plaisir du cochon domestique, animal le plus sale qu'il y ait au monde, qui à cause de sa saleté & des ordures de toute espèce dont il se nourrit, étoit interdit aux Juifs par la Loi de Dieu? On regarde comme des morceaux dignes de la bouche des Rois & des Princes, le sanglier, le dedans des beccasses, & mille autres choses de cette nature, contre lesquelles l'usage seul empêche le cœur de se soulever. Les plus grands Seigneurs Tartares ne font-ils pas tuer des chevaux, des poulains, des ânes pour régaler leurs amis? Un peu d'exercice formeroit l'habitude de manger des chiens & des chats. Et si les Médecins ordonnent des bouillons de chair de vipère, & des vipères même en guise d'anguille, ne peut-on pas espérer qu'on trouvera dans la suite quelques secours pour la santé dans la

chair des chiens. Qui en introduira l'usage? Un homme qui se laisseroit mourir de faim pendant qu'il pourroit se nourrir de chiens, ne meritoit pas de vivre.

J'ai vû plusieurs fois étant à l'Amérique, nos Negres Aradas & autres, acheter des chiens quand ils vouloient régaler leurs amis. J'ai vû des chiens entiers rotis, j'en ai vû qui étoient bouillis dont l'odeur étoit très bonne. J'ai eu envie d'en goûter, & je ne serois pas demeuré sur mon appetit, si je n'avois appréhendé qu'on ne m'eût appelé mangeur de chien, comme les Negres qui n'en mangent point ne manquent pas d'appeller ceux qui en mangent.

Quoi qu'il en soit, car mon dessein n'est pas d'introduire l'usage de manger des chiens, ce sont des animaux fideles, dociles, dont on tire de grands services. Ces chaircuitiers Negres ne peuvent vendre que de la viande, & comme la viande seule ne suffit pas pour faire un repas, il y a d'autres baraques à côté de celles ci où des femmes vendent du pain; elles en ont de ris, de mil, de mahis, de couscous, & d'autres où l'on vend du pito. J'ai dit ci-devant que c'étoit une espece de biere d'assez bon goût, rafraichissante, qui n'en yvre point.

On vend du vin de palme dans d'autres, & de l'eau de vie dans d'autres.

Ceux qui veulent faire un repas, commencent par payer d'avance la viande, le pain, & la liqueur qu'ils veulent avoir; on ne connoît pas le credit en ce pais là, le quart d'heure de Rabelais n'y fait jamais de querelle; on paye avant d'avoir la marchandise, & quand on l'a, on va la manger on l'on juge à propos.

Ces marchés sont très-bien fournis, on y trouve des hommes à acheter, des femmes, des enfans, des bœufs, des moutons, des cabrites, des chiens, des poules de plusieurs especes, des singes & autres animaux; des Toilles d'Europe de toutes façons, des Indiennes, des soiries, des épiceries, des porcelaines, de l'or en poudre & en lingots, des médailles ou bijoux d'or, d'argent, de cuivre, de fer & d'ivoire, en un mot, de toutes sortes de marchandises d'Europe, d'Afrique & d'Asie; du fer en barre & travaillé, & le tout à très bon compte; ce qui est surprenant, vû que les Marchands achètent ces marchandises de la deuxième & troisième main, & qu'ils les vont troquer souvent à trois & quatre cens lieues de chez eux. Les bouges ou l'or au poids, sont les monnoyes

Richesses des  
marchés.

tourantes; comme il ne s'y fait aucun crédit, les Marchands n'ont point de livres.

Ce sont les hommes qui vendent les esclaves; tout le reste est entre les mains des femmes, soit pour vendre, soit pour acheter. Nos Marchandes du Palais pourroient encore aller à l'école de ces Marchandes Noires, il n'y en a point au monde qui sçachent, comme elles, surfaire & vanter leurs marchandises; elles font d'une attention merveilleuse sur les payemens, aussi les hommes s'en rapportent-ils entierement à leur habileté, à leur sçavoir faire, & ils ont raison.

maniere de  
lever les  
droits du  
Roi.

Les droits que le Roi perçoit sur ce qui se vend & s'achete, font une partie très considerable de son revenu. Je ne trouve pas qu'il les donne à forfait à des Fermiers, il est persuadé que ces gens tyranniferoient son peuple pour faire bons les deniers de leur Ferme & pour s'enrichir par son moyen, & que cela nuiroit infiniment au commerce de ses sujets, & le pourroit peut-être ruiner tout-à fait, comme nous ne le remarquons que trop dans bien des endroits. Il a des Officiers qui reçoivent ses droits & qui les portent dans ses coffres sans autres frais que leurs appointemens

mens. Je ne prétens pourtant pas assurer que leur fidélité soit à toute épreuve. Ils sont hommes, ils aiment le bien passionnément, ils sont fripons par nature. La peine suit le crime sans remission dès qu'il est connu, la moindre est la confiscation du corps du coupable, de toute sa famille & de tous ses biens; on vend le Receveur, ses femmes, ses enfans & ses effets, le tout au profit du Prince, qui par ce châtiment politique remplit ses coffres, se dédommage avantageusement du tort qu'on lui a fait, & contient ses Officiers dans leur devoir. Cette maxime n'est point du tout barbare, elle marque au contraire une conduite sage, éclairée & digne d'être mise en pratique.

Lorsqu'un pere de famille, qui a plusieurs enfans mâles, vient à mourir, c'est l'ainé qui hérite des qualités & des dignités dont le pere a joui; il hérite encore des femmes de son pere, & s'en sert comme de celles qu'il peut avoir épousées; il n'y a que sa propre mere & la mere de son pere qui soient exemptes de cette loi. N'en déplaise à ceux qui l'ont introduite, elle me paroît des plus barbares, mais elle est reçüe & pratiquée dans le pais, il n'y a que le Christianisme qui la puisse abroger. Elle se

Loi de Juda  
touchant les  
succellions

pratique parmi les Grands comme parmi le peuple, il n'y a qu'une chose à quoi il ne sont pas obligés, c'est de ne point abattre ni brûler la maison où le pere de famille est mort, & qu'il ne leur est pas permis de faire mourir ni de sacrifier aucun de leurs esclaves & des femmes du défunt, comme on le fait à la mort du Roi. Il faudroit pour le faire, avoir une permission du Roi, qui a des raisons pour ne l'accorder jamais, ou tout au plus très rarement.

En quel consisté le deuil.

Ce qu'ils observent inviolablement à la mort de leurs peres, c'est d'être douze Lunes entieres sans habiter la maison du défunt, & de s'abstenir pendant le même tems de jouir de ses femmes. Pendant ce tems ils vont loger autre part, ils quittent les habillemens qu'ils ont accoûtumé de porter, & ne se couvrent que de pagnes d'herbes sans aucuns bijoux, c'est à dire, qu'ils ne portent ni bagues, ni colliers, ni bracelets. C'est là leur deuil, il n'est permis à qui que ce soit de donner atteinte à cette Loi, ou en diminuant le tems du deuil, ou en le distinguant en grand & petit deuil, comme on fait en bien des endroits de l'Europe, où il semble qu'on s'ennuye bien plus vite qu'on ne faisoit autrefois de pleurer la mort de ses pro-

ches parens, ou d'en donner des marques à l'exterieur, à moins qu'on ne veuille croire qu'il y a dans notre conduite moderne plus de bonne foi, & qu'on a jugé qu'il ne falloit plus tromper le monde par ces apparences, & qu'il étoit à propos de faire connoître qu'on est bien plutôt consolé qu'on ne l'étoit dans ces tems où le grand deuil duroit une année entiere & le petit autant.

Les grands Seigneurs font enterrer leurs peres dans une galerie que l'on bâtit exprès, le corps mort est au milieu; on met sur la fosse le bouclier, l'arc & les flèches, & le sabre du défunt, & on les environne de ses Fetiches & de quantité d'autres de la famille. Plus le nombre est grand, plus le mausolé est digne de respect. Quoï qu'ils se servent tous de fusils & de pistolets, on ne voit point qu'ils en mettent sur les sepultures, peut-être qu'ils regardent ces armes comme étrangères & nouvelles à la Nation, au lieu que les autres étant très anciennes dans le país, leur font plus d'honneur, & marque davantage la bravoure des défunts.

Quoï qu'il soit très vrai que le commerce du país se fasse ordinairement sans crédit, il y a cependant des occasions où il s'en fait. Il y a dans ce

mausolés des  
Grands,

Privileges  
des créan-  
ciers.

païs d'aussi mauvais payeurs qu'ailleurs.

Les Princes ont tâché d'apporter remède à ce mal, en permettant au créancier de prendre son débiteur & de le vendre, & même ses femmes & ses enfans, si ses femmes & sa personne ne fussent pour faire la somme dont il est redevable. Cette Loi, toute dure qu'elle paroisse, est très ancienne; elle étoit en usage chez les Juifs & chez bien d'autres Nations, & si on s'avisoit de la mettre en vigueur en Europe, elle tiendrait dans le devoir bien des gens qui empruntent, quoi qu'ils sçachent fort bien qu'ils n'auront jamais le moyen de payer.

Mais en voici une autre sur la même matière qui me paroît plus favorable pour les créanciers, perionne n'en est exempt, pas même le Roi ni les Grands. Si après avoir demandé jusqu'à trois fois en présence de témoins sa dette à une personne que l'on ne peut arrêter ni vendre, soit à cause de sa qualité, de ses charges ou de sa puissance, elle néglige ou refuse de payer, le creancier est en droit d'arrêter le premier esclave qu'il trouve sous sa main, sans s'embarasser à qui il appartient, fut-il au Roi, & à plus forte raison à quelque autre que ce puisse être, excepté s'il appartient aux blancs qui ne

Loi en fa-  
veur des  
créanciers.

reg. liv. 7

chap. 13

212

font point sujets à cette Loi. Il suffit qu'il ait assez de force pour l'arrêter & le conduire chez lui, après avoir dit tout haut & en présence de témoins, j'arrête cet esclave à la cabesche, c'est-à-dire, à la tête, ou sur le compte d'un tel qui me doit telle somme. Alors celui qui l'esclave appartient est obligé de payer la somme s'il veut retirer son esclave, & cela, dans les vingt-quatre heures, à faute de quoi celui qui l'a arrêté le peut vendre en paiement de sa dette, si le prix de l'esclave est suffisant. Alors le maître de l'esclave devient créancier de celui à la cabesche duquel l'esclave a été saisi. Pour l'ordinaire les créanciers bien appris ne saisissent des esclaves que de personnes puissantes, étant bien surs qu'ils auront bien-tôt leurs recours & se feront aisément payer de celui pour lequel ils ont été obligés de payer. Si le prix d'un esclave ne suffit pas, il est permis au créancier d'en saisir autant qu'il lui en faut pour remplir sa dette entière.

Cette coutume passée en Loi dans le Royaume de Juda, a du bon & du mauvais, & expose souvent les personnes riches & puissantes à payer les dettes d'autrui.

La peine du Talion est fort en usage:

dans ce païs ; œil pour œil , dent pour dent ; il semble qu'ils ayent emprunté cette Loi des Juifs. Les meurtriers sont punis de mort ; il arrive très rarement que le Roi , à force de sollicitations , commuë leur peine en celle du banissement perpetuel hors de l'état , c'est-à-dire , à être vendus aux Blancs , qui les transportent en Amerique , d'où il n'est pas encore arrivé qu'il soit revenu personne. La peine des criminels s'étend sur tous leurs biens , qui de droit sont confisqués au profit du Roi , & comme leurs femmes & leurs enfans en font partie , & souvent la plus considerable , ces pauvres gens se trouvent punis pour un crime auquel ils n'ont point de part.

Punition des voleurs.

Si on faisoit mourir les voleurs , il y a long-tems que le païs n'auroit plus d'habitans , car tout le monde s'en mêle , & on est fort expert dans l'art de voler , de cacher le vol , & de se sauver. Ce que j'ai dit dans les Chapitres précédens , doit avoir convaincu de ces verités. On ne laisse pas cependant de châtier les voleurs quand ils sont assez bêtes pour se laisser prendre. La peine ordinaire qu'on leur inflige est l'esclavage.

Peines des Incendiaires.

A l'égard des incendiaires , ils sont brûlés vifs , comme ceux qui ont attenté à l'honneur du Roi en abusant de ses

femmes. Heureux quand on leur tourne le visage en bas afin que la fumée les étouffe plutôt.

Il ne faut pas s'imaginer que les Negres de Juda aient une application si forte pour leur commerce ou pour la culture de leurs terres, qu'ils ne donnent aucun moment à leur plaisir; un des plus grands qu'ils puissent prendre est le jeu. On sçait & convient que si on donnoit au jeu seulement le tems qui est nécessaire pour délasser l'esprit, il n'y auroit rien de criminel ni de reprehensible dans le jeu; mais c'est souvent l'avarice qui engage les joüeurs à perdre leur tems à cet exercice. Les Chinois, qui sont sans contredit les plus avares de tous les hommes, sont aussi, à ce qu'on dit, les plus grands joüeurs, leur passion se tourne en fureur quand la fortune ne leur est pas favorable. Après qu'ils ont perdu tous leurs biens, ils joüent leurs femmes & leurs enfans, & si le malheur continuë de les poursuivre, ils se pendent. Il semble que des gens qu'on s'eforce de nous donner pour des modeles de prudence, devroient se pendre avant d'engager dans le dernier des malheurs, les personnes qui leur doivent être les plus chers.

Les Negres de Juda aiment le jeu à la

Passion des  
Negres pour  
le jeu.

fureur, c'est-à-dire, autant que des Chinois, mais ils n'en viennent jamais à l'extrême fureur de se pendre. Ils jouent leurs biens, leurs femmes & leurs enfans, & quand cela est perdu, ils se jouent eux-mêmes & deviennent la proie de leurs compatriotes, qui ont soin de les vendre sur le champ aux Européens.

Loi du Roi  
désintéressé  
contre les  
joueurs.

Ces desordres avoient obligé le dernier Roi de Juda à défendre les jeux de hazard, sous peine, à ceux qui étoient surpris en jouant, d'être vendus sur le champ aux Européens. Comme il étoit fort absolu & assez puissant pour ne rien craindre des Grands de son Etat, il faisoit exécuter à toute rigueur ses Ordonnances, & entre autres celle-ci.

Son fils & son successeur qui est un jeune Prince peu affermi sur un Trône où on l'a placé au préjudice de son aîné, veut bien ignorer par politique que ses sujets jouent aux jeux de hazard, que son père avoit défendus. Mais son bon naturel & les marques qu'il donne d'être un jour un grand Prince, font espérer qu'il renouvellera cette Loi si sage, & si propre à empêcher la ruine de ses sujets, dès qu'il n'aura plus rien à craindre de ses Grands & de son frere.

Il y a parmi eux des jeux purement

de hazard, & d'autres qui sont d'exer- Jeux de ha-  
zard.  
 cice. Il n'y a point d'esprit dans les pre-  
 miers, ils sont au nombre de trois.

Le premier se nomme *Attropé*, c'est-  
 à-dire, à six bouges.

Ils s'assemblent douze ou quinze au- Attropé,  
manière de  
jouer.  
 tour d'une natte étendue sur la terre; ils  
 sont assis sur leurs derriere, chacun ten-  
 nant dans sa main trois bouges, qu'ils  
 ont soin de marquer d'une marque par-  
 ticuliere qui fasse reconnoître à qui el-  
 les appartiennent. Ils conviennent ensui-  
 te du prix du jeu qui n'est jamais au-  
 dessus de cinq gallines de bouges, ce  
 qui revient à quatre francs monnoye  
 de France.

Le prix du jeu étant convenu & posé  
 sur la natte, un des joueurs prend les  
 trois bouges de son voisin & les remue  
 dans sa main avec les siennes, comme  
 on fait en Europe quand on joue aux  
 dez sans cornet. Il les jette toutes six  
 sur la natte, s'il se trouve une ou trois  
 des siennes renversées sur le côté oppo-  
 sé à celles de son adversaire, il gagne le  
 coup, s'il n'y en a qu'une, il perd. Si il  
 n'y en a que deux, le coup est nul, il  
 faut recommencer & doubler la mise.  
 Si le second coup est encore nul, il faut  
 recommencer & doubler ce qui est au  
 jeu, jusqu'à ce qu'un des deux joueurs

ait gagné. Le gagnant prend le dez ou plutôt les bouges, & jouë contre tous les jouëurs l'un après l'autre, s'il a toujours le bonheur de gagner. Mais s'il perd il faut qu'il le quitte & qu'il attende que la ronde soit faite pour le reprendre.

Il est permis aux spectateurs de parier tant qu'il leur plaît; les pertes & les gains qui se font dans ces paris, sont souvent bien plus considerables que les mises des jouëurs, & on s'y ruine également.

Second jeu  
de hazard.

Le second jeu, dont je ne trouve point le nom dans mes Memoires, se jouë seulement à quatre bouges; on observe les mêmes regles que dans le précédent. La difference qu'il y a, est qu'il faut qu'il y ait deux bouges tournées d'un côté & deux de l'autre pour gagner; quand cela ne se trouve pas, la partie est remise, on recommence après avoir doublé la mise. Celui qui tient le dez gagne dès qu'il s'en trouve deux d'un côté, & deux d'un côté opposé, sans qu'il soit nécessaire que ce soient les siens ou ceux de son adversaire. On parie à ce jeu, il est plus facile & moins embarrassant que le premier. Je m'étonne que les Directeurs des Compagnies n'ayent pas introduit chez ces peuples l'u-

sage des cornets, ce seroit une nouvelle espèce de marchandise qu'on debiteroit à ces-joueurs, qui seroit qu'il y auroit moins de supercheries à craindre dans ces jeux.

Le troisième, dont j'ignore aussi le nom, se jouë avec des pierres ou cailloux ronds, ou avec des graines de palmier de la grosseur & de la figure d'un œuf de pigeon que chaque jouëur reconnoît à une marque qu'il y fait. Ils s'assemblent autour d'une natte ronde au nombre de trois, de six, de neuf ou de douze, ils conviennent du prix du jeu que chaque jouëur met devant lui. Trois jouëurs entrent en lice en même tems, & font piroüetter leurs balles sur la natte à peu près comme les enfans en Europe quand ils jouient au Toton. Si une des balles en piroüettant jette les deux autres hors de la natte, celui à qui elle appartient gagne ce que les deux autres jouëurs ont mis au jeu, si elle n'en jette qu'une, il ne gagne que l'enjeu de celui à qui elle appartenoit; si aucune n'est jettée dehors, on recommence en doublant la mise. Celui qui jette deux balles dehors conserve le dez, & jouë contre deux autres jusqu'à ce qu'il ait perdu. Il y a de l'adresse & du hazard dans ce jeu; il n'y a pas davantage de silence dans les Ridotti de Venise,

Troisième-jeu  
de hazard.

c'est tout dire, & on se ruine également dans tous ces lieux.

Jeu d'exercice.

Il y a un autre jeu qui n'est point défendu, il est purement d'adresse & très propre pour exercer ceux qui se servent de l'arc & des flèches, aussi ne s'y sert-on que de ces choses.

On plante un piquet à 40. ou 50. pas de la borne où les tireurs sont arrêtés; on met au haut du piquet une boule de bois mol, d'un pouce ou un pouce & demi de diamètre, & on fait des paris à qui touchera ou emportera la balle, en deux, trois, cinq ou sept coups, & pas plus. Celui qui manque à toucher dans le nombre de coups dont est convenu, perd ce qu'il a mis au jeu, qui n'est jamais moins que quatre ou cinq écus d'or en bouges.

Les spectateurs parient souvent beaucoup plus que les joueurs, & les uns & les autres y perdent aussi souvent tous leurs biens & ensuite leur liberté. C'est pour cela que le Roi dernier mort les avoit défendu si rigoureusement. Voilà tous les jeux. Au défaut d'autre occupation, ils s'assemblent sous des arbres ou dans un caldé, & y passent les journées entières à causer, à fumer & à boire, tantôt du vin de palme & tantôt de l'eau de vie.

J'ai remarqué au commencement de

ce Chapitre que les Negres de Juda sont si ignorans qu'ils ne savent pas seulement leur âge ni celui de leurs enfans. Il faut dire à présent à leurs loüanges qu'il y a peu de gens qui savent aussi bien qu'eux leur negoce, qui le fassent avec plus d'habileté & de finesse, qui y voyent plus clair, qui savent mieux se prévaloir du tems & des occasions. Sans sçavoir les regles de l'arithmetique, ils savent supputer dans leur tête le prix de leurs marchandises, & ils le font pour le moins aussi vite qu'un habile arithmeticien le pourroit faire avec la plume ou les jettons, & il ne faut pas craindre qu'ils se trompent ni qu'ils oublient la moindre chose, non plus que dans les commissions dont on les charge.

Je ne connois point de país où les mariages se fassent à si peu de frais & avec si peu de ceremonie qu'à Juda. On n'y connoît ni contrat, ni dot, ni presens de part ni d'autre. Les Negres de la côte occidentale sont riches quand ils ont bien des filles à marier, sur-tout quand elles sont belles & qu'on est moralement assuré qu'elles ont été sages. Les peres les vendent chèrement & pour une fille qui sort de leur maison, ils y voyent entrer des troupeaux de bœufs, de chameaux,

mariages de  
Negres de Jus  
da.

de moutons, des chevaux, souvent des esclaves, & toujours une bonne quantité de marchandises. Il est vrai que si la fille ne se trouve pas vierge, celui qui l'a achetée est en droit de la renvoyer, & le pere de la fille obligé de rendre le prix qu'il en avoit reçu. Cette coûtume oblige les parens de veiller sur leurs filles.

Rien de semblable ne se pratique à Juda. Comme les femmes n'y sont pas pour l'ordinaire fort fécondes, une fille qui a donné des marques de fécondité avant d'avoir été recherchée en mariage, est plus estimée qu'une autre qu'on prend au hazard, mais aussi ses parens ne retirent rien de celui qui s'en veut bien charger. Voici de quelle maniere se font ces mariages.

Quand un homme se sent de l'inclination pour une fille, ou parce qu'elle est belle, ou parce qu'il est assuré qu'elle lui donnera des enfans, il va sans ceremonie la demander au pere de la fille. Il est très-rare que les peres fassent la moindre difficulté de consentir à la demande qu'on leur fait, c'est autant de debarassé. Si la fille est en état d'être mariée, son pere & ses parens la conduisent chez l'époux qui lui donne dès qu'elle entre, une pagné neuve, qui est souvent la premiere qu'elle ait portée de sa vie, car

elle n'apporte rien que son corps; & si elle a gagné quelque chose, elle le laisse à la maison de ses parens. L'Époux fait tuer un mouton qu'il mange avec les parens de sa femme & en envoie un morceau à sa femme; la coutume ne permet pas aux femmes de manger avec leurs maris. Une couple de pots d'eau de vie se boit dans ce repas, après quoi les parens de la fille se retirent, & l'époux demeure avec sa nouvelle épouse.

Lorsque la fille accordée n'est pas en âge d'être mariée, le futur époux la laisse dans la maison de ses parens sans lui rien donner, & sans que cela empêche les parens de la donner à un autre, s'il se presente quelqu'un qui soit plus de leur goût que celui à qui ils l'avoient promise.

Si dans la suite la femme abandonne son mari, car elle est toujours maîtresse de le faire, son pere & ses parens sont obligés de rendre au mari les frais qu'il a fait pour le repas modique, dont je viens de parler. Mais si le mari repudie sa femme, ce qui se fait sans autre cérémonie que de la mettre hors de sa maison, il faut qu'il paye aux parens de sa femme le double de ce qu'il a dépensé pour le festin des noces. Cette loi est commode pour les maris qui sont las de

Peine pour ceux qui repudient leurs femmes.

leurs femmes. Si elle étoit reçûë dans d'autres païs, on ne verroit pas tant de mariages discordans.

Il y a parmi ces Negres de la prudence à ne pas faire plus de frais qu'ils en font pour leurs mariages, autrement ils n'y pourroient pas suffire, ou bien il faudroit qu'ils se retranchassent beaucoup, & qu'au lieu de trois ou quatre cent femmes que les Grands ont pour l'ordinaire, ils n'en eussent qu'une ou deux douzaines, ce qui ne laisseroit pas de leur être à charge, & peut être même de les ruiner.

Le Roi en a jusqu'à deux mille & plus, ou pour parler plus juste, autant qu'il en veut. J'ai remarqué qu'il n'y a pas de presse à jouir de cet honneur. Outre que les filles de ce païs n'aiment pas à vivre comme des Religieuses, elles sçavent que pour la moindre faute ou souvent par caprice, le Roi en envoie deux ou trois douzaines au marché, & les y fait vendre à son profit sans que leur nombre diminuë, parce que les Grands sont obligés de lui en fournir tant qu'il en veut. Cela seroit à charge aux Grands s'il leur en coutoit quelque chose, mais ils ont le pouvoir d'enlever les filles qu'ils jugent propres aux plaisirs du Roi, & souvent ils tirent des parens de ces fil-

Traitement  
que le Roi  
fait à ses fem-  
mes,

les de  
qu'elle

Si

filles e

son ma

être ob

on la

enfants

riage a

& les fi

Les M

prunté

comm

firmité

ne rig

obligé

de la m

parens

te infir

comm

cela du

ou fill

a une c

ceinte-

te de

soin d'

les bien

la maif

On p

que leur

mais o

les des présens pour les relâcher avant qu'elles ayent été conduites au Serail.

Si un esclave a envie d'épouser une fille esclave d'un autre particulier que son maître, il li demande au maître sans être obligé d'en parler au pere de la fille, on la lui accorde sur le champ : mais les enfans mâles qui proviennent de ce mariage appartiennent au maître de la fille, & les filles au maître de l'époux.

Mariage des esclaves.

Les Negres de Juda semblent avoir emprunté des Juifs la loi qui sépare de tout commerce les femmes qui ont leurs infirmités ordinaires. On est sur cela d'une rigueur extraordinaire. Elles sont obligées sous peine de la vie de se retirer de la maison de leurs maris ou de leurs parens, dès qu'elles s'aperçoivent de cette infirmité, elles ne peuvent avoir aucun commerce avec personne pendant que cela dure. Selon le nombre des femmes ou filles qui sont dans une famille, il y a une ou plusieurs cases au bout de l'enceinte où elles demeurent sous la conduite de quelques vieilles femmes qui ont soin d'elles, qui les servent, qui ont soin de les bien laver avant qu'elles rentrent dans la maison & dans le commerce du monde.

Loi de rigueur contre les femmes.

On peut dire à la louange des femmes, que leur grand nombre n'incommode jamais ou presque jamais les maris, pour-

Occupation  
des femmes.

vû que ce ne soient pas des *Beta* ; car ce sont elles qui font valoir les terres, c'est-à-dire qui les labourent, qui les sement, qui font les récoltes, qui vont aux marchés vendre & acheter ; en un mot qui ont soin de nourrir leurs maris & de fournir à toute leur dépense de bouche qui n'est pas petite, car les hommes aiment la bonne chère, le plaisir & le repos. Tout ce qu'ils gagnent par leur commerce d'esclaves ou par leur industrie, s'employe uniquement à leurs habits & à ceux de leur famille, ils ne songent tout au plus qu'à cela ; il faut que les femmes pourvoyent à tout le reste. Aussi sont elles sans cesse occupées, & il est difficile de concevoir comment elles peuvent supporter tant de travaux sans y succomber.

C'est cette vie laborieuse des femmes mariées qui engage bien des filles dans la débauche & dans le libertinage. Comme elles sont maîtresses d'elles mêmes, elles se retirent des maisons de leurs pères, vivent en leur particulier, trafiquent pour leur compte & s'abandonnent à qui fait leur condition meilleure, étant sûres que leur honneur n'en reçoit pas la moindre flétrissure, & qu'elles trouveront toujours des maris quand elles jugeront à propos de se soumettre aux

EN  
dures  
elles se  
fans.

Ce q  
gres de  
laire pa  
que je  
comme  
gent pas  
rité de  
'écrit  
cher si  
dont n  
avoir ti  
aux pr

En p  
respect  
se, & la  
qu'elle

autres n  
blies dan  
da étoit  
table :

ayant in  
main su  
pé, le E  
champ,

aux prie  
que le  
trouver la  
Notre

dures loix du mariage, sur-tout quand elles sont belles & qu'elles ont eu des enfans.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent des Negres de Juda n'est pas fort propre à les faire passer pour des gens bien polis. Ce que je vais rapporter prouvera clair comme le jour, que les Chinois ne portent pas plus loin la longueur & la severité de leur ceremonial. Les Negres dont j'écris l'histoire, l'auroient-ils été chercher si loin aussi bien que les coutumes dont nous avons parlé qu'ils semblent avoir tiré de la loi des Hebreux? Venons aux preuves.

En premier lieu toute la nation a un respect profond pour la nation François, & la traite avec une politesse infinie qu'elle n'a pas à beaucoup près pour les autres nations Européenes qui sont établies dans le pais. Le dernier Roi de Juda étoit là-dessus d'une severité inexorable: un de ses principaux Officiers ayant insulté un François, & levé la main sur lui, sans cependant l'avoir frappé, le Roi lui fit couper le col sur le champ, sans s'être jamais voulu rendre aux prieres & aux instances les plus vives que le Directeur François lui fit, pour sauver la vie à ce malheureux.

Notre nation est donc sûre d'être traitée

Respect  
qu'on a à Ju-  
da pour les  
François.

\* Histoire sur  
ce sujet.

tée avec une distinction particuliere dans ce païs.

En second lieu je dois rendre aux Negres de Juda la justice, qu'ils sont entre eux d'une politesse qu'on ne remarque point dans les nations qui se piquent le plus de politesse. En voicy des exemples.

*Audience des Grands à un particulier.*

Lorsqu'un Negre en va visiter un autre qui est d'une condition superieure à la sienne, il ne manque jamais de l'envoyer avertir auparavant, & de lui faire demander audience, & le moment qu'il la lui voudra accorder. L'ayant obtenuë, il sort de chez lui acompagné de tous ses domestiques & de ses instrumens s'il est d'un rang à en pouvoir avoir. Toute la troupe marche gravement & en bon ordre; le maître vient le dernier, porté dans un hamac sur la tête de deux serviteurs. Il met pied à terre à quelques pas de la maison de celui à qui il va rendre visite, & s'avance ainsi jusqu'à la premiere porte; il y trouve les domestiques du maître de la maison. Il fait aussitôt cesser le son de ses instrumens, & se prosterne par terre avec tous ses gens. Les domestiques qui viennent le recevoir en font autant, & après quelques ceremonies à qui se levera le premier, il entre dans la premiere cour où il laisse ses gens & ne prend avec lui qu'un petit nombre

des principaux de sa suite. Etant conduit & accompagné des domestiques de la maison, il entre dans la salle d'audience, où le maître de la maison assis dans un fauteuil ou sur une natte l'attend sans se remuer, ni lui faire le moindre signe de tête. Là celui qui fait la visite se met à genoux, baise la terre, frappe des mains & souhaite au maître de la maison une longue vie, accompagnée de toutes sortes de prosperités. Il recommence cette ceremonie jusqu'à trois fois, après quoi le maître de la maison sans changer de situation lui dit de se lever, & le fait asseoir vis à-vis de lui sur un fauteuil ou sur une natte, comme lui-même est assis. Le maître de la maison commence la conversation, & quand il juge à propos de la finir, il fait signe à ses gens d'apporter des liqueurs & d'en presenter à celui qui lui rend visite. C'est le signal de la retraite comme le parfum l'est chez les Turcs. Alors celui qui a rendu la visite se met à genoux, baise la terre trois fois, bat des mains, fait de nouveaux souhaits & se retire. Les domestiques de la maison l'accompagnent jusqu'où ils l'ont été recevoir, & le prient de se mettre dans son hamac; mais si n'a garde de le faire, il faut que les deux troupes se prosternent encore une

fois, après quoi celui qui a fait la visite se met dans son hamac, ses instrumens se font entendre, & il s'en retourne dans le même ordre qu'il étoit venu.

Dira-t-on après cela que les Negres de Juda sont impolis? Les Chinois sont ils plus civilisés? Font ils plus de ceremonies?

Ceremonial  
entre les per-  
sonnes d'éga-  
le qualité.

Si ce même particulier rencontre dans le chemin une personne plus distinguée que lui, son train s'arrête d'abord, il descend de son hamac, se met à genoux, baise la terre, bat des mains & ne se relève point que celui qui passe ne lui dise de continuer sa route.

Si les personnes qui se rencontrent sont de condition égale, ils s'arrêtent en même tems, descendent de leurs hamacs s'ils en ont, se mettent à genoux, se complimentent, & après s'être fait des civilités de part & d'autre, ils partent en même tems & continuent leur chemin.

Ces ceremonies se réiterent à chaque fois que les mêmes personnes se rencontrent, & quand cela arriveroit vingt fois dans la même journée, la coutume ne permet pas qu'on en obmette la moindre partie.

Cela paroît incommode à des gens qui comme nous sont toujours pressés & qui n'aiment pas la contrainte; mais ces peu-

les y  
peines

On  
les int  
ce cer  
ils com  
ner &  
humil  
& jusq  
c'est a  
core m  
ricur  
autre  
de les  
à sa v  
bruit &

Les c  
genou  
moins  
& en  
exiger  
obligé  
du paï

Los  
ces de  
mende

Ce  
enfants

qu'ils  
respe  
leurs p

102

les y font faits & s'exposeroient à des peines s'ils vouloient s'en dispenser.

On voit bien sans que je l'edise, que les inferieurs sont encore plus obligés à ce ceremonial que les égaux, aussi sont ils contraints de s'arrêter, de se prosterner & de demeurer dans cette posture humiliante tant qu'il plaît au supérieur, & jusqu'à ce qu'il dise d'un ton grave: c'est assez, pour suivez votre chemin, encore ne se levent ils que quand le supérieur est passé. Si ils en agissoient d'une autre maniere, le supérieur est en droit de les châtier par une amende qu'il regle à sa volonté, & qu'il faut payer sans bruit & sans retardement, crainte de pis.

Les enfans ne parlent à leurs peres qu'à genoux & les femmes à leurs maris, à moins qu'elles ne soient *Beta*, auquel cas & en vertu de leur consécration, elles exigent de leurs maris ce qu'elles sont obligées de lui rendre par les sages loix du pais.

Los aînés exigent les mêmes déferences de leurs cadets, le tout sous peine d'amende qu'ils reglent à leur volonté.

Ce qui me déplait dans la conduite des enfans, c'est que je ne trouve point qu'ils ayent pour leurs meres les mêmes respects à proportion qu'ils ont pour leurs peres, Quand même ils les regarde-

Respects des  
inferieurs  
pour leurs  
superieurs.

Des enfans  
pour leurs  
peres.

Des cadets  
pour leurs  
aînés.

roient comme des esclaves que leurs pères peuvent vendre quand il leur plaît, cela les devoit-il dispenser de ce que le droit naturel exige d'eux dans tous les païs du monde ?

Politesse des femmes.

Les femmes pratiquent entre elles les mêmes civilités que nous venons de voir que les hommes ont les uns pour les autres, & comme ce sexe est naturellement très-poli, on peut dire sans craindre de se tromper qu'elles surpassent les hommes dans le ceremonial. Je voudrois bien pouvoir dire que les hommes sont du moins aussi polis à l'égard des femmes qu'ils le sont en Europe ; mais il faut dire les choses comme elles sont & avoüer à la honte de mon sexe qu'ils n'ont aucune bonne maniere pour les femmes en Juda.

Maison du Capitaine Affou.

J'ai parlé assez amplement des maisons de la ville de Xavier ; j'ai dit qu'elles n'ont qu'un étage, qu'elles ne sont que de terre battuë. & sont toutes couvertes de pailles. Il faut en exempter celle du Capitaine Affou, ami & protecteur de la nation Françoisë ; lui seul après le Roi a une maison à deux étages, & du canon devant sa porte. Cette prérogative lui a été accordée en reconnoissance des services importans qu'il a rendu à l'Etat, & par le credit que les Directeurs François

ES  
çois o  
Rois d

La r  
noisse  
des re  
moins  
vender  
c'est un  
ple au  
ment,  
de reco  
qui leu  
& leur

Il est  
mais il  
entre e

Ils  
leurs e

me ils  
leur se

devoir  
litique  
quiete-

de ma  
a rendu  
d'une d

santes,  
gmente

Ils ve  
claves,  
en peuv  
T.

çois ont de tems immemorial auprès des Rois de Juda.

La plupart des Européens qui ne connoissent les Royaumes d'Afrique que par des relations peu véritables & encore moins censées, croient que les Negres vendent leurs enfans. C'est une fable, c'est une fausseté; il n'y a point de peuple au monde qui les aime plus tendrement, qui les chérisse & témoigne plus de reconnoissance à ceux qui les caressent, qui leur donnent des marques de bonté & leur font quelque présent.

Il est vrai qu'ils vendent leurs femmes, mais ils mettent une différence infinie entre elles & leurs enfans.

Ils regardent les premières comme leurs esclaves, ou peu moins, & comme ils en peuvent avoir autant que bon leur semble, ils les retiennent dans leur devoir par la crainte de ce châtement politique, qui pour le prix d'une femme inquiète, turbulante, paresseuse, sterile, de mauvaise humeur ou qu'une maladie a rendu laide, leur en fait trouver plus d'une douzaine de jeunes, belles, obéissantes, laborieuses & très-propres à augmenter leur bien & leur famille.

Ils vendent aussi les enfans de leurs esclaves, ils font partie de leurs biens, ils en peuvent donc disposer; mais pour

Les Negres  
ne vendent  
point leurs  
enfans-

leurs propres enfans, quand même ils les auroient eu de leurs esclaves, ils les regardent comme libres, & ne mettent aucune difference entre eux & ceux qu'ils ont eu de leurs femmes legitimes, si tant est qu'on puisse donner ce nom aux femmes des Negres de Juda. Voici encore un article qui augmente la conformité des loix de Juda avec celles des Hebreux.

Ces regles sont generales pour tout le monde depuis le Roi, jusqu'au dernier de ses sujets.

Richesses du Roi de Juda.

Les revenus du Roi sont d'autant plus considerables que ses dépenses le sont peu. Tous les vivres qui se consomment dans sa maison viennent de ses terres, dont la culture ne lui coute rien. Il lui est libre de prendre les droits qu'il leve en grand nombre dans les marchés, ou en argent ou en espee. Il n'y a point de Vaifseau Européen dont il ne tire au moins la valeur de vingt esclaves, sans compter les presens & les emprunts qu'il fait le plus souvent qu'il lui est possible, & sont toujours perdus pour ceux qui ont la simplicité de lui en faire.

Les confiscations de corps & de bien qui sont ses parties casuelles, produisent encore des sommes très-considerables.

Le droit qu'il leve sur toutes les mar

chane  
ses E  
lui qu  
son fu  
Roi  
seuler  
Offic  
est à  
qui le  
peuve  
l'ordi  
femme  
l'hon  
font  
lées.

Le  
bourc  
homm  
son E  
& arm  
mes se  
même  
tant q  
les le b  
dre &

Ces  
nues à  
de Ju  
braves  
Mais i  
s'imag

chandises qui entrent & qui sortent de ses Etats, est d'un revenu assuré, & celui qui se leve tous les jours sur le poisson suffiroit & au-delà, pour rendre un Roi Negre très-riche, s'il en recevoit seulement la quatrième partie, mais les Officiers qui le levent & le Grand qui est à leur tête, sont de maîtres fripons qui le volent tant qu'ils veulent ou qu'ils peuvent. Le produit de ce droit est pour l'ordinaire employé à l'entretien des femmes du Serail, dont celles qui ont l'honneur d'approcher de sa personne, sont toujours magnifiquement habillées.

Le Roi de Juda peut aisément & sans *Leurs forces,* bourse délier, mettre deux cent mille hommes sur pied. Ce sont les Grands de son Etat qui sont obligés d'en assembler & armer chacun un nombre, & ces mêmes soldats sont obligés de pourvoir eux-mêmes à leur nourriture. Je crois pourtant qu'il y a des occasions dans lesquelles le Roi fournit à ses troupes de la poudre & des balles.

Ces troupes si nombreuses & entretenues à si bon marché, rendroient le Roi de Juda formidable, si ses gens étoient braves & ne craignoient pas tant la mort. Mais ils la craignent plusqu'on ne peut s'imaginer. Ils craignent encore l'escla-

vage, qui est souvent le but qu'ont les Rois Negres dans les guerres qu'ils entreprennent contre leurs voisins. Ils aiment mieux dix esclaves, que cent de leurs ennemis couchés sur le carreau. Ceux qui sçavent un peu la guerre, ont pitié quand ils voyent la disposition de leurs troupes dans le moment d'une bataille; ils n'y gardent aucun ordre, de sorte que deux mille Européens viendroient aisément à bout de deux cent mille Negres. Ils ne conduisent point d'artillerie dans leurs expéditions, outre qu'ils n'ont ni chevaux ni chameaux pour la traîner, ils n'entreprennent jamais de sieges, ils s'exposeroient à la perdre s'ils en mennoient en campagne. Je ne sçais pourquoy ces Negres craignent si fort la mort dans leurs païs, après les avoir vû si braves & si déterminés en Amerique, où ils affrontoient les plus grands perils d'une maniere qui auroit fait honneur à des Césars. On peut dire pour excuser leur lacheté chez-eux, qu'ils craignent d'être pris & vendus comme esclaves sans distinction de rang & de qualité, car on ne sçait dans ce païs-là, ce que c'est que de faire des échanges, ou de payer des ransons, on n'y pense seulement pas; je ne trouve pas même dans leur langue des termes qui signifient ces choses; or l'es-

E  
clavag  
la mo  
grand  
le pla  
les au  
victoi  
à un p  
guerre  
pour c  
dire: c  
paix;  
oppo  
Voï  
Chaqu  
avec l  
sans r  
trouve  
nemis  
Quand  
la guer  
pour s  
retirer  
d'être  
traite,  
comme  
té, & la  
Quand  
es a te  
voit lui  
desespè  
l'aut va

clavage leur paroît plus insupportable que la mort, quoique la mort soit le plus grand de tous les maux. Ils aiment la vie, le plaisir & le repos; quelque gloire que les autres hommes s'imaginent dans la victoire, ils ne veulent point l'acheter à un prix si haut. Ils font pourtant la guerre, ils la font même si souvent & pour des raisons si frivoles, qu'on peut dire qu'ils ne sont presque jamais en paix; accordez qui voudra deux choses si opposées.

Voici leur maniere de combattre. Chaque Grand conduit tous ses sujets avec lui; ils en font de gros pelotons sans rang & sans ordre; quand ils se trouvent plus nombreux que leurs ennemis, ils tachent de les envelopper. Quand ils se trouvent à peu près égaux, la guerre est bientôt finie, chacun craint pour sa peau, & quand ils peuvent se retirer chacun de son côté, sans crainte d'être poursuivis & défaits dans leur retraite, on voit les deux armées se retirer comme de concert chacune de son côté, & la partie est remise à une autre fois. Quand cela ne se peut & que le hazard les a tellement postés que la retraite seroit suivie d'une défaite entière, alors le desespoir leur tient lieu de bravoure, il faut vaincre, ou mourir, ou être esclaves,

il faut combattre. Ils s'excitent d'abord par des cris, par des injures & des menaces, les coups de fusil suivent, les tambours & les trompettes font un bruit épouvantable, dans un moment le Ciel est obscurci par les flèches, ils s'échauffent ainsi & s'avancent les uns contre les autres, & dès qu'ils sont à portée, ils lancent leurs javelots & leurs dardilles, en se couvrant de leurs grands boucliers, de manière qu'à peine apperçoit on le haut de leurs têtes, l'affaire s'engage ainsi insensiblement, les cris augmentent & enfin ils en viennent aux sabres & aux couteaux, & c'est alors que la ferocité & la fureur paroissent dans toute leur étendue, personne ne pense à demander quartier, qu'en se livrant, pour ainsi dire, pieds & mains liés entre les mains de son vainqueur. Cette loi est trop dure, ils sont échauffés, ils ne songent qu'au massacre, & il s'en fait quelquefois de terribles. A la fin le parti le plus foible prend la fuite, jette ses armes pour se sauver plus aisément. Il est poursuivi vivement par les vainqueurs qui lient & garottent avec les cordes qu'ils ont apportées ceux dont ils peuvent se rendre maîtres; ils font des esclaves tant qu'ils peuvent. Voilà le but de leurs guerres.

Les vainqueurs ne trouvant plus de

captif  
de bat  
qui et  
tions  
rite p  
s'en cl  
mes de  
la tête  
des tro  
leur.

Le  
rail av  
ciers &  
Trône  
bonne  
compe  
claves  
cun s'e  
porte  
vendre  
esclave

Il es  
rens de  
les ach  
maîtres  
bitant  
d'un es  
cheter,  
donner  
les laisse

Au r

captifs à faire, reviennent sur le champ de bataille, ils depouillent les morts, ce qui est bientôt fait, car dans ces occasions ils sont tous nus, excepté une petite pagne qui couvre leur nudité, ils s'en chargent pourtant, ainsi que des armes des morts, après leur avoir coupé la tête qu'ils emportent chez eux comme des trophées & des marques de leur valeur.

Le Roi qui est demeuré dans son Sérail avec ses femmes, attend ses Officiers & ses troupes victorieuses sur son Trône, il les reçoit avec bonté, leur donne des éloges, leur distribue des récompenses & prend le dixième des esclaves qui ont été faits. Après quoi chacun s'en retourne chez soi & attache à la porte les têtes qu'il a apportées, & va vendre promptement aux Européens les esclaves qu'il a amenés.

Il est arrivé quelquefois que les parents des esclaves ont fait proposer de les acheter, mais ceux qui étoient les maîtres les mettoient à un prix si exorbitant, que tous les biens de la famille d'un esclave ne suffisant pas pour les racheter, ils ont été contraints de les abandonner à leur mauvaise fortune, & de les laisser vendre.

Au reste la fuite n'est pas chez ces

La fuite n'est pas un deshonneur chez les Negres.

peuples un deshonneur; ce sont pour l'ordinaire les Grands & les Chefs qui en donnent l'exemple aux autres, qui ne manquent pas de les imiter. Leur conduite est suffisamment justifiée, pourvu qu'ils échappent à la poursuite de leurs ennemis, & qu'ils regagnent leurs maisons. On s'embarasse peu qu'ils aient perdu leurs boucliers, & qu'ils aient jetté leurs armes pour fuir plus aisément & avec moins d'embaras, le point principal est d'avoir sauvé leur vie & leur liberté, cet avantage leur suffit, car ils ne font point consister leur gloire à se faire tuer ou estropier.

Les Negres de Juda ont un très-grand avantage sur leurs voisins; c'est d'avoir des armes à feu bien plus qu'eux. Ils savent fort bien s'en servir, & s'ils étoient mieux disciplinés & mieux conduits, il est certain qu'ils seroient bientôt maîtres de tous les païs qui environnent le leur.

Les fusils dont ils se servent leur viennent des Européens, qui trafiquent chez eux, aussi bien que la poudre & les balles. On ne scauroit assez blamer l'imprudence des Européens qui leur vendent ces armes, qu'ils ont souvent tournées contre eux, & dont ils se serviront quelque jour pour les détruire entierement. On peut

peut  
cela se  
gres  
plus d  
dans le  
pillage  
cre qu  
que le  
aux F  
couven  
volont  
plaisir  
arrêter  
popula  
les Ne  
chasser  
vent r  
& les M  
les seco  
te voy  
L'eau &  
chiffem  
sont en  
vent le  
se mett  
soin les  
on prer  
ni honn  
casion  
moindr  
les Eu  
Tox

peut dire qu'il y auroit longtems que  
 cela seroit arrivé si la politique des Ne-  
 gres ne leur avoit fait voir qu'ils tirent  
 plus d'avantage de la demeure des blancs  
 dans leur país, qu'ils n'en tireroient du  
 pillage de leurs Comptoirs & du massa-  
 cre qu'ils en pouroient faire. Car de dire  
 que les Européens doivent leur sûreté  
 aux Forts qu'ils ont qui les mettent à  
 couvert des insultes & de la mauvaise  
 volonté des Negres, c'est se tromper à  
 plaisir. Ces Forts ne sont bons que pour  
 arrêter un coup de main, une émeute  
 populaire, ils deviendront inutiles quand  
 les Negres se seront déterminés à les  
 chasser ou à les exterminer. Ils ne peu-  
 vent recevoir du secours que par mer,  
 & les Negres étant maîtres de la Barre,  
 les secours qui leur viendroient par ce-  
 te voye leur deviendroient inutiles.  
 L'eau & le bois, les vivres & les rafraí-  
 chissemens dont ils ont sans cesse besoin,  
 sont entre les mains des Negres qui peu-  
 vent les leur couper, & les obliger de  
 se mettre à leur discretion dès que le be-  
 soin les pressera; & quelle confiance peut-  
 on prendre dans des barbares qui n'ont  
 ni honneur ni foi, & qui dans une oc-  
 casion semblable ne se feroient pas la  
 moindre peine d'y manquer? Je sçais que  
 les Européens sont braves, qu'ils sça-

vent faire la guerre. Je veux même que ce soient autant de Césars, mais leur nombre est si petit, que quand tout ce qu'il y a de François, d'Anglois, de Portugais & de Hollandois se joindroient ensemble, je ne sçais s'ils feroient cent hommes; & que feront cent hommes contre une multitude qui prendra la fuite dès qu'elle se verra un peu pressée, & qui est sûre de les vaincre par la famine & par des embuscades qu'elle leur dressera, & où ils ne manqueront pas de tomber dès qu'ils s'éloigneront un peu de leurs Forts?

Il n'en est pas de même des Européens établis à la Mine, à Acra, à Cap Corse & autres lieux de la côte. Outre que leurs Forteresses sont infiniment meilleures, ils sont maîtres de la rade, & ils ne dependent point des Negres pour débarquer & embarquer ce qui leur vient du dehors. Voilà de quoi faire penser les Directeurs des Compagnies. Il reste à voir quelles mesures ils prendront pour y apporter du remede.

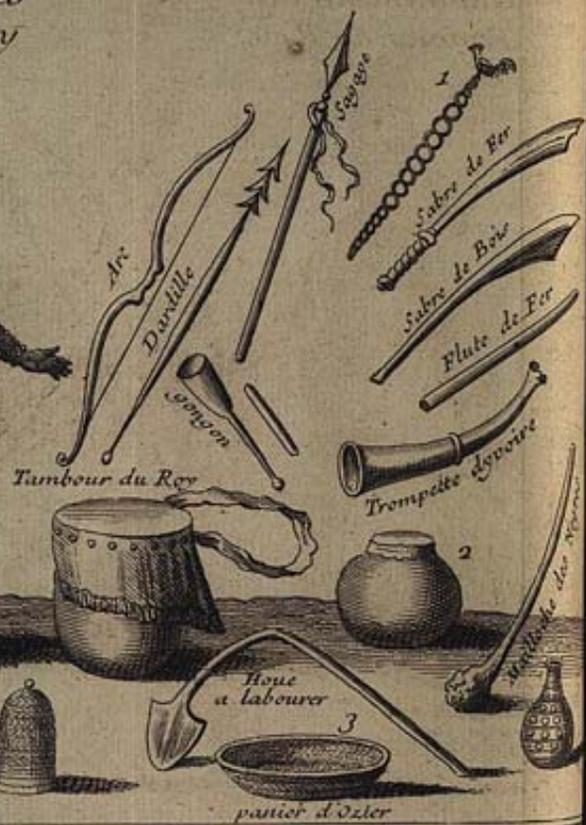
Armes des  
Negres.

Les fusils qu'on leur porte d'Europe ne sont pas des meilleurs, en cela les Negocians marquent quelque étincelle de prudence. Les ouvriers Negres sçavent fort bien les racommoder, tremper les batteries & brazer les canons, cela



Habillement des  
grands

Habillement des  
Femmes du Roy



- 1 Instrument fait en Nèze rempli d'innocence de Cuivre au bout du quel est un Coq de Cuivre servant a la musique du Roy
- 2 Cruche de terre Couverte de peau servant de tambour pour les Femmes du Roy
- 3 Panier d'ozier rempli de Coquilles qui sert a la musique du Roy.

Bonnet  
de  
paille

Boue  
a labourer

pastier d'ozier

fait qu'ils n'en consomment pas tant qu'il seroit à desirer. Il s'en servent très-bien, ils tirent juste. Je le repète, il ne leur manque <sup>Leurs Fusils</sup> que du courage & d'être bien conduits.

Outre les fusils qui sont une partie de leurs armes offensives; ils portent tous des boucliers de quatre pieds au moins de hauteur, & de près de deux pieds de large. Quelqu'uns en ont de peau de Bœuf ou de cuir de d'Elephant; mais <sup>Leurs boucliers</sup> ils les trouvent trop pesans, il y en a peu à Juda qui s'en servent; ils en ont de même grandeur qui sont faits de jonc, si bien travaillés & si serrés que les flèches ni les dardilles ne les peuvent percer.

Leurs arcs sont grands & forts; ils ont communément cinq pieds de hauteur. Il les font d'un bois roide & dur; il n'en manque pas dans les Forêts qui <sup>Arcs & Flèches</sup> sont au bord de l'Eufrate. L'on n'a pas <sup>chet.</sup> pour les arbres de ces Forêts le même respect que pour ceux qui sont entre cette riviere & le bord de la mer. Leur grand nombre a empêché qu'on ne les prit pour des divinités.

Les flèches sont de roseaux, la pointe qui y est entée & fortement attachée, est de fer qu'ils forgent eux-mêmes, ou de bois dur dont on augmente la dureté en les mettant dans les cendres rouges après que les arpillons sont faits.

Sabres de  
fer ou d'a-  
cier.

Les Européens leurs portent des sabres, les uns droits, les autres courbes & plus larges vers le bout qu'à la poignée qui pour l'ordinaire n'a point de garde; ils sont grands & pesans, ce qui marque que ceux qui s'en servent sont très-forts, ils ont au moins trois pieds de lames, leur taillandiers en font aussi qui sont tranchans & plus pesans que ceux qui leur viennent d'Europe.

Sabres de  
bois.

Les Negres qui n'ont pas le moyen d'avoir des sabres de fer ou d'acier en ont de bois dur, de la forme à peu près de ceux de fer, mais plus épais & plus pesans; ils ne coupent point, mais ils donnent des coups qui cassent la tête & rompent les bras.

Mailloches  
de bois.

Outre les sabres de bois souvent en leur place ils ont des mailloches de bois dur & pesant, dont l'extrémité est garnie d'une boule prise dans le même bois de trois à quatre pouces de diamètre qui porte de furieux coups. Quelqu'un garnissent la boule de cioux à têtes rondes ou pointues; c'est une espèce de massue ou de casse-tête, à peu près comme ceux dont se servent les Sauvages du Canadas & de la Louïisiane.

Dardilles.

Leurs dardilles ont quatre pieds ou environ de longueur; la hampe est plus grosse dans son milieu qu'à ses extrémi-

tés.  
rene  
qu  
qui  
gue  
retir  
don  
peu  
pas e  
tum  
vage  
poiss  
quel  
de la  
païs.  
Le  
dille  
poin  
tons  
bois  
tes d  
trent  
rare c  
quan  
tre q  
point  
d'un  
sagua  
les.  
Les  
les ar

tés. Cela augmente la force du coup & rend la conduite plus juste ; la pointe est quelquefois de fer avec des arpillons qui rendent la blessure plus difficile à guerir à cause de la peine que l'on a à la retirer de la playe qu'elle a faite. Celles dont la pointe n'est que de bois, sont à peu près de même figure. Je ne trouve pas que les Negres de Juda aient la coutume de les empoisonner comme les Sauvages de l'Amérique ont coutume d'empoisonner leurs flèches aussi bien que quelques Negres de la côte Occidentale, de la côte d'Or & de quelques autres pays.

Leur saguayes ne different des dardilles que par leur longueur & par la pointe qui est comme nos fers d'esponsions, soit que la pointe soit de fer ou de bois durci. Ils se servent de ces deux sortes d'armes avec beaucoup d'adresse. De trente pas ils donnent dans un écu, il est rare qu'ils manquent leur coup, sur tout quand ils n'ont rien à craindre de ce contre quoi ils tirent. Chaque soldat qui n'a point de fusil est chargé d'un bouclier, d'un sabre ou d'une mailloche, d'une saguaye & de trois ou quatre dardilles.

Les tambours dont ils se servent dans les armées, sont les mêmes qu'ils em-

Instrumens  
de guerre &  
de musique.

ployent dans leur musique; si tant est qu'on puisse donner le nom de musique ou de simphonie au charivari qu'ils font avec leurs instrumens.

Ces tambours ne sont qu'un arbre creusé, ouvert par un bout & formé du même bois par l'autre en portion de cercle comme nos tambours. On choisit pour cela du bois léger; on ne leur donne que douze à treize pouces de diamètre, & environ vingt-deux pouces de longueur. On couvre l'extrémité ouverte avec une peau de chevre ou de mouton bien ratissée & on la serre sur la caisse avec des cordes de jonc que l'on bande avec des chevilles de bois. La caisse est environnée d'un tablier court à peu près comme nos timbales avec une bande de toile de coton qui l'attache au col du tambour. Ils ne se servent que d'une baguette de bois dur avec une petite tête en guise de boule. Celui qui bat tient la baguette de la main droite & bat encore avec la gauche, tantôt avec les doigts & tantôt avec la paulme de la main. Le son de ces instrumens est lourd & pesant. Ils aiment beaucoup nos caisses d'Europe, mais ils ne peuvent s'affujettir à se servir de deux baguettes comme nous faisons.

Tambours.

Timbales de  
bois.

Le Roi de Juda a dans la musique de sa chambre des timbales; elles ne disse-

tent  
donn  
seu  
mêm  
plus  
de m  
ne q  
tamb  
plane  
Le  
re &  
d'Ele  
gueu  
plût  
dont  
deur  
doit  
près  
Il  
ces s  
minu  
la der  
veut  
& il f  
ayent  
longu  
tes pre  
roillen  
qu'un  
faut i  
bruits

tent des tambours dont nous venons de donner la description que par leur grosseur. Elles sont de même matière, de même forme, mais elles sont une fois plus grosses & plus longues. On les bat de même; chaque Timbalier n'en a qu'une qu'il ne porte point au col comme les tambours, mais qui est suspendue au plancher avec des cordes.

Les Trompettes dont on sert à la guerre & dans les concerts, sont de dents d'Elephant; il y en a de plusieurs longueurs & de differens diametres; ce sont plutôt des cornets. Les cornes de bœuf dont se servent nos vachers & nos gardes de cochons, rendent un son qui doit être aussi agréable à peu de chose près que ces sortes de Trompettes.

Trompettes  
d'Ivoire.

Il y a pourtant bien du travail dans ces sortes d'instrumens, car il faut diminuer à force de raper, l'épaisseur de la dent pour la reduire à celle qu'on lui veut laisser, ce qui est un travail long, & il faut que ceux qui les embouchent ayent la poitrine forte. Les différentes longueurs & épaisseurs de ces Trompettes produisent differens sons, qui me paroissent plus propres à faire un charivari qu'une harmonie un peu tolerable. Aussi faut il être accoutumé à ces sortes de bruits pour n'en être pas étourdi.

Flutes de fer.

Leurs Flutes, autres instrumens qui entrent dans leur musique sont de fer. Ce sont des cones de différentes longueurs & largeurs faits de lames de fer minces & brazées, n'ayant qu'un seul trou dans toute leur longueur, sur lequel ils appuyent un doigt; elles ne doivent les differens tons qu'elles produisent qu'à leurs differens calibres. Elles sont limées proprement & rendent un son éclatant qui n'est suportable que quand on l'entend de loin, car de près il écorche les oreilles les moins delicates, Il n'y a que les Negres qui le puissent supporter.

Panier d'osier.

Voici un autre instrument servant à la musique du Roi & des Grands, dont mes memoires ne m'apprennent pas le nom. C'est un panier d'osier fait comme une grosse bouteille ronde de six à huit pouces de diametre, d'environ dix pouces de hauteur sans compter le goulet qui en a cinq & qui sert à le tenir. Ce panier est rempli de coquilles, je crois que ce sont des bouges. Celui ou celle qui en jouë tient le goulet de la main gauche & agite les coquilles qu'il renferme avec cadence & mesure, & frappe dessus de tems en tems avec la main droite. On donne à nos petits enfans en France de petits Tambours à manche, dans

lesquels  
muent  
agréable  
parches  
ces pa

Et  
nonp  
cilinc  
de di  
bâton  
tes; r  
ment  
mité  
musie  
l'autr  
& de  
autre

Vo  
ou es  
est un  
d'un p  
une o  
dée d

Or  
chem  
la ban  
fait es

Il n  
de ce  
terre-  
strum

lesquelles il y a des pierretes qu'ils remuent & dont le bruit doit être plus agréable, parce qu'ils sont couverts de parchemin, que celui que produisent ces paniers de jonc.

En voici un second dont je ne sçais pas non plus le nom; il est de fer. C'est un cylindre creux d'un pouce ou environ de diametre roulé en spirale autour d'un bâton; les deux extrémités sont ouvertes; un des bouts du bâton a pour ornement un Coq de cuivre; l'autre extrémité sert de manche pour le tenir. Le musicien ou la musicienne embouche l'autre ouverture, & produit des tons & des sons qui s'accordent à ceux des autres instrumens.

Voici le troisième. C'est un Tambour ou espece de Tambour, dont la caisse est un pot de terre fait comme une boule d'un pied ou environ de diametre, avec une ouverture d'environ six pouces bordée d'un ourlet d'un pouce de hauteur.

On couvre cette hauteur avec un parchemin ou une peau bien ratissée, & on la bande avec un cercle d'osier que l'on fait entrer de force autour du bourlet.

Il n'y a que les femmes qui se servent de cet instrument. Etant accroupies à terre ou sur une natte, elles mettent l'instrument devant elles, & frappent des-

Tambour de terre.

Fus avec une baguette de bois dur à tête ronde qu'elles tiennent de la main droite ; elles frappent de la main gauche, ou plutôt des doigts de cette main sur la peau, & tirent de cet instrument un son qui ne doit pas être plus agréable que ceux des autres instrumens que nous venons de décrire.

Il est surprenant que les Européens établis à Juda, & particulièrement les François qui y ont introduit le luxe de leurs meubles & l'abondance & la délicatesse de la table, n'ayent pas encore fait passer chez ces peuples leur musique & leur simphonie. Rien n'est plus aisé : car ces peuples ont du goût, & il ne faudroit pas beaucoup de tems pour les persuader d'abandonner leurs concerts barbares qui déchirent les oreilles les plus dures, & leur faire aimer nos instrumens & notre musique.

Je ne connois pas de país au monde où les Grands soient plus maîtres que dans cet Etat. Ce que j'ai dit ci-devant marque assez, qu'excepté le cérémonial, les Seigneurs sont autant que le Roi. Une des choses qui le prouvent plus clairement, c'est la liberté qu'ils ont de venger leurs injures particulieres, non par les duels, comme cela s'est pratiqué en bien des país, mais par des guerres ou-

Liberté des  
Grands.

vertes où l'on voit des batailles, des pillages, des incendies & des enlevemens de captifs. Le Roi tout maître qu'il paroît être, n'a d'autre remède à y apporter que de les exhorter à la paix, par l'entremise des Directeurs des nations Européennes.

Il y a quelquefois employé ses femmes du troisiéme ordre, qui au nombre de deux ou trois mille ont été ravager les terres de celui qui ne vouloit pas accepter les conditions raisonnables que le Roi proposoit aux parties opposées. Le respect qu'on avoit pour ces femmes qu'on n'ose toucher seulement du bout du doigt, obligeoit les mutins à faire la paix, & ils aimoient mieux consentir à un accommodement, que de se voir ruinés par ces furies ou de s'exposer à la vengeance que toute la nation se seroit trouvé obligée de tirer d'eux, s'ils avoient donné atteinte à une loi qui passe pour fondamentale dans l'Etat, qui est de ne jamais toucher aux femmes du Roi pour quelque raison que ce puisse être. Cette liberté des Grands a pensé ruiner plus d'une fois cet Etat. Ses forces le rendent respectable à tous ses voisins, mais il est fort à craindre que ces mêmes forces agissant sur elles-mêmes dans ces guerres intestines, ne le renver-

sont à la fin. Ce qui vient d'arriver en est une preuve. Nous pourrons peut-être donner une relation du malheureux Etat où il est à présent dans la suite de cette histoire.

Les Grands aussi bien que le Roi ont leurs prisons où ils enferment les criminels & les captifs que l'on y veut mettre. Il est vrai qu'ils s'en font payer le geolage, mais aussi ils en sont responsables, & si un captif se sauve de quelque maniere que ce puisse être, ils sont obligés de le payer à son maître.

Arbres de  
Juda,

J'ennuierois le public si je repetois ici ce que j'ai dit dans d'autres endroits touchant les arbres qui sont à Juda, parce que ce sont les mêmes que j'ai décrit dans la relation de la côte Occidentale d'Afrique, & dans celle des Isles de l'Amérique; on voit des Palmiers dont on tire du vin, d'autres qui portent des Dattes d'autant meilleures que le terrain où ils sont plantés est maigre & sablonneux. Il y a des Lataniers, des Cocotiers, des Citronniers, des Orangers qui sont couverts de fleurs & de fruits en toutes les saisons de l'année & qui sont excellens. Il y a aussi des Bananiers de plusieurs especes, & les Figuiers d'Europe qu'on y a plantés réussissent à merveille.

Les  
gers au  
très-gr  
court à  
mirabl  
emplo  
beaute  
en aya  
la fit r  
si parfa  
ble de  
chât,  
la fines  
Cet  
veut b  
peut é  
chapea  
ne gran  
& très  
faire u  
craind  
que &  
arbres  
cultiv  
produ  
bon m  
avance  
a le co  
Nor  
legum  
d'Afr

Les Polons que nous appellons Fromagers aux Isles de l'Amerique, y sont en très grand nombre & portent un duvet court à la verité, mais d'une finesse admirable, qui étant bien cardé peut être employé à des ouvrages qui sont d'une beauté exquise. Un Directeur Anglois en ayant fait faire une piece de drap, il la fit teindre en écarlatte, ce qui réussit si parfaitement, qu'il auroit été impossible de trouver une étoffe qui en approchât, soit pour la couleur, soit pour la finesse, soit pour la beauté & la force.

Cet objet n'est pas si petit qu'on se le veut bien imaginer, puisque ce coton peut être employé dans la fabrique des chapeaux & des étoffes qui seroient d'une grande beauté, extrêmement legeres & très-chaudes. Si on prenoit le parti de faire usage de ce coton, il ne faut pas craindre que la matiere manque, l'Afrique & l'Amerique en sont pleines, les arbres qui le portent ne content rien à cultiver, ils chargent extrêmement leur production, par consequent il doit être à bon marché, & on peut repondre par avance de la réussite de l'entreprise si on a le courage de la faire.

Nous avons en Amerique quantité de legumes, dont les semences sent venues d'Afrique. J'en ai parlé dans mon voya-

Coton de  
Polon ou de  
Fromager.

ge des Isles auquel le Lecteur pourra avoir recours. Mais voici une espece de pois dont je n'ai eu connoissance que par le Journal du Chevalier des M. \*\*\* il en avoit apporté de quoi faire part à tous les curieux, mais le different qu'il a eu à son retour de Cayenne avec la Compagnie, lui a ôté le moyen de pouvoir disposer à tems de ces semences.

Pois mer-  
veilleux.

Ces pois forment de petits arbrisseaux semblables à ceux qui portent le Piment ou Poivre rouge. Ils ne passent pas dix-huit à vingt pouces de hauteur, leur bois, leur écorce, leurs branches, leurs feuilles sont si semblables aux Pimentiers, qu'il n'y a personne qui ne s'y trompe. Ils ne fleurissent point & l'on voit en cela la sagesse de la nature qui ne fait rien d'inutile, & qui en seroit elle faisoit produire à une plante des fleurs qui ne seroient suivies d'aucuns fruits. Ces arbrisseaux en portent pourtant & en assez grande quantité, mais ces fruits ou plutôt ces pois sont renfermés dans une bourse ou membrane presque aussi forte qu'un parchemin, qui est placée sous la tige & entre les racines qui soutiennent & qui fournissent la nourriture à l'arbrisseau. On trouve dans cette poche cent vingt & jusqu'à cent cinquante pois verts, tendres, faciles à

*Pois de Juda.*



cuire  
qui m  
rop  
celle

Qu  
nir,  
che c  
en t  
mang  
mier  
sches  
terre  
Quar  
meur  
briffe

Or  
& on  
main  
plu sic  
on av

ques  
Je  
lier c  
dont  
& qu  
Il av  
qui so  
nos pe  
avalé  
peut n  
plus a

cuire & à digerer, d'un très-bon goût, qui ne différent en rien de nos pois d'Europe, & dont on fait des purées excellentes.

Quand les feuilles commencent à jaunir, on arrache l'arbrisseau avec la poche qui y est jointe & on l'ouvre pour en tirer ces pois. Lorsqu'on les veut manger très-tendres, & comme les premiers pois verts que les gens delicats achètent si cher en France, on les tire de terre avant que les feuilles jaunissent. Quand on les veut plus formés & plus meurs, il n'y a qu'à attendre que l'arbrisseau soit tout à fait sec.

On sème ces pois à la fin des pluyes, & on les peut cueillir au bout de six semaines. Je crois qu'on en pourroit faire plusieurs récoltes dans les païs chauds si on avoit soin de les arroser pendant quelques jours après qu'on les a mis en terre.

Je trouve dans le Journal du Chevalier des M.\*\*\* un petit fruit rouge, dont il ne donne ni le nom ni la figure, & qu'il croit pouvoir croître en France. Il avoit apporté des pepins de ce fruit qui sont assez semblables aux pepins de nos poires. Ce fruit étant maché sans être avalé, a la propriété d'adoucir ce qu'on peut mettre après lui dans la bouche de plus aigre & de plus amer. J'ai peine à

pardonner à Monsieur des M.\*\*\* la negligence qu'il a eu de ne nous pas mieux instruire sur ce fruit, dont l'usage seroit admirable & extrêmement recherché par ceux qui ont tant de peine à prendre les remedes amers & desagréables que les Medecins ordonnent, contre lesquels la nature se revolte, sans que la raison puisse y apporter du remede. Les pepins ont été perdus avec quantité d'autres choses qu'il avoit amassées, dont la perte n'est pas aisée à reparer.

Qualité du terrain & maniere de le travailler.

La terre de tout ce Royaume est rouge & très fertile. Il n'en faut point d'autres preuves que les trois récoltes que l'on fait dans le même champ. Les terres du Roi se labourent & se sement par corvées, & avant que qui que ce soit ose travailler les siennes. Il donne le signal de ce travail par trois coups de canon qu'il fait tirer au coucher du Soleil. Il n'en faut pas davantage pour avertir les Grands d'assembler les peuples de leur Jurisdiction, & d'être le lendemain au point du jour devant la porte du Palais du Roi. La moitié de ces gens est en armes comme dans un jour de bataille avec leurs Tambours, leurs Trompettes & leurs Flutes. L'autre moitié a des hoües, seul instrument qu'ils emploient à la culture de la terre. Le fer de ces hoües

hoües est large comme la main; ce sont eux mêmes qui le forgent des barres. qu'on leur apporte d'Europe. Il est mince, & il a une douille, dans laquelle on fait entrer le manche qui n'est pas droit comme par tout ailleurs, mais courbé à l'équerre. Cet instrument tout bizarre qu'il paroît est commode, parce que celui qui s'en sert, n'est point obligé de se courber en travaillant.

Après que les gens armés & les travailleurs ont chanté & dansé quelque tems devant le Palais pendant que leurs Chefs reçoivent les ordres du Roi par la bouche de son premier Valet de chambre, ils partent & courent comme des cerfs aux lieux qui leurs sont marqués, & pendant que ceux qui sont armés chantent & dansent au bruit de leurs instrumens qui sont toujours avec leur Chef à la tête de l'ouvrage, les travailleurs font merveille. Ils imitent par leurs mouvemens & leurs chants ceux qui dansent, & suivent la cadence des instrumens. On diroit que tous ces gens ne sont que des chanteurs & des danseurs, & cependant ils travaillent avec une vitesse, une force & une propreté qu'on ne trouve point ailleurs. Ils coupent toutes les terres en sillons relevés, ceux des terres du Roi ont leurs sillons bien plus élevés que cel-

les des particuliers. On sème ou l'on plante deux jours après que le labourage est achevé.

Lorsque la nuit approche on quitte le travail, & on vient en chantant & en dansant devant le Palais, où l'on se délasse en dansant pendant que les Grands qui ont présidé au travail rendent compte de l'Etat des terres au premier Valet de chambre du Roi; après quoi chacun s'en retourne souper & coucher chez soi.

Il ne faut pas s'imaginer que ceux qui sont éloignés de six ou sept lieues de la ville où le Roi fait sa résidence viennent tous à Xavier; il n'y a que ceux qui en sont à deux ou trois lieues. Le Roi a des terres dans les Provinces éloignées aussi bien qu'aux environs de sa Capitale. La culture de ces terres là est commise aux soins des Gouverneurs de ces Provinces, & les peuples de leur Jurisdiction les cultivent avec les mêmes cérémonies que celles que nous venons de rapporter.

Il faut avoüer que ces peuples aiment bien passionnément le chant & la danse, puisqu'elles leur servent à se délasser après des journées entières de travail. J'ai remarqué cela en Amerique où nos Negres après six jours entiers des rudes

travaux  
que les  
de la m  
tres n  
chez e  
trois l  
où l'on  
On  
gence  
sy m  
mais a  
tout d  
dix m  
dressé  
jour p  
Les  
Roya  
poisso  
c'est c  
neglig  
leurs v  
car le p  
leger e  
à bon a  
On  
codille  
sons, d  
Lamer  
Negre  
te qu'  
champ

travaux des lucreries qu'ils ne finissent que le Samedi à minuit, passent le reste de la nuit à danser, & quand leurs maîtres ne veulent pas souffrir qu'on danse chez eux, ils font guayement deux ou trois lieues pour trouver une habitation où l'on permette leurs danses.

On ne peut assez admirer leur diligence dans le travail, il est vrai qu'ils s'y mettent le moins qu'ils peuvent, mais aussi quand ils y sont une fois, c'est tout de bon & on est étonné de trouver dix mille arpens de terres labourées & dressées en sillons que l'on avoit vû le jour précédent en friche.

Les deux rivières qui traversent le Royaume de Juda sont extrêmement poissonneuses, & le poisson excellent; c'est ce qui fait que les naturels du pais negligent la pêche de la mer plus que leurs voisins qui n'ont pas cet avantage, car le passage de la Barre est pour eux un léger obstacle; ils donnent leur poisson à bon marché.

On trouve dans leur Eufrate des Crocodilles qui detruisent beaucoup de poissons, des Vaches marines, autrement des Lamentins & des Chevaux marins. Les Negres n'aiment point ces derniers, parce qu'ils font de grands degats dans leur champs. Comme ils ont des armes à feu

Les deux rivières de Juda sont poissonneuses.

Diverses especes de poissons.

dont ils sçavent fort bien se servir, ils en en diminuent le nombre, leur chair est un regale pour eux, & ils tirent de l'argent de leurs dents. Ces trois raisons suffisent pour les engager à leur faire une guerre rude & continuelle.

On trouve encore dans ces deux rivières une très grande quantité de Chevettes, d'Ecrevisses, de Homars, de Poupars & d'autres poissons à l'écaille. On y pêche des Anguilles très grosses & très-grasses, des Muges, des Surmulets, des poissons blancs qui approchent de nos Brochets & mêmes des Soles, des Rayes & des Anges. On voit assez que ces poissons y viennent de la mer; c'est aussi à leurs embouchures qu'on les trouve, & dans les fosses qui en sont peu éloignées, ou l'eau est salée ou du moins saumâtre. On prétend que ces poissons de mer pris en ces endroits sont meilleurs que quand on les prend dans la mer; c'est peut-être le mélange de l'eau douce avec celle de la mer qui leur donne cette délicatesse.

oiseaux sauvages & domestiques.

Les oiseaux de toute espece n'y sont pas moins abondans que les poissons. Je ne parle point ici des volailles domestiques, je crois en avoir parlé autre part. Je parle des sauvages, comme sont les Perdrix rouges, les Faisans, les Grives, les Tourterelles, les Poules pintades,

les Ca  
les O  
oiseau  
des C  
endro  
roit p  
ce pa  
nomb  
que le  
appre  
aux g  
s'acro  
ment  
à des  
de co  
penda  
paque  
quand  
Elles  
des Po  
que g  
point  
tité; i  
entrer  
c'est o  
ment  
L'o  
dens l  
la desc  
que C  
rouge

les Canards, les Cercelles, les Becasses, les Ortolans & les Ramiers. Tous ces oiseaux sont excellens. Si on mangeoit des Chauve Souris comme en quelques endroits des Indes Orientales, il n'y auroit pas danger de mourir de faim dans ce pays là; car elles y sont en si grand nombre que le Ciel en est couvert dès que le Soleil est couché. Lorsque le jour approche, elles s'attachent à la cime & aux grosses branches des arbres; elles s'acrochent les unes aux autres & forment des amas qui ressemblent de loin à des effeins d'abeilles ou à des regimes de cocos. C'est un plaisir de tirer dessus pendant le jour afin de faire tomber le paquet, & voir l'embaras où elles sont quand la lumiere leur frappe les yeux. Elles sont pour l'ordinaire de la grosseur des Poules communes. Les Negres quoique gens de grand appetit n'en mangent point, c'est ce qui en augmente la quantité; ils les ont même en horreur. Elles entrent fort souvent dans les maisons, c'est où les Negres les prennent plus aisément & les tuent.

L'oiseau le plus singulier qu'il y ait dans le pays, c'est celui dont j'ai donné la description dans ma relation de l'Afrique Occidentale sous le nom d'Oiseau rouge, ou bleu, ou jaune, ou noir.

Chauves-  
Souris.

Remarque  
sur les Oi-  
seaux bleus  
ou rouges.

Monsieur Brué en a fait voir à Paris au retour de son dernier voyage, mais une circonstance qui lui a échappée, peut-être parce qu'elle ne se rencontre pas dans ceux du Senegal comme on la voit constamment dans ceux de Juda, c'est qu'ils changent de couleur à chaque muë; de sorte que ceux qui étoient noirs cette année, deviennent bleus ou rouges l'année suivante, ils seront jaunes l'année d'après & ensuite verts, mais ils ne sortent point de ces cinq couleurs qui sont toujourns très-vives, & ils ne sont jamais panachés. Après cet exemple qui vient de la sage nature, on ne peut pas taxer d'inconstance les personnes qui aiment le changement dans les couleurs de leurs habits. Quand même elles ne porteroient pas les mêmes couleurs autant de tems que ces oiseaux, elles ont le pouvoir de changer plus souvent leur plumage, & par une suite qui me paroît raisonnable, la couleur de leur plumage est d'être panachée, ce que la nature n'a pas accordé à ces oiseaux. Le país en est tout plein, ce qui ne les rend pas plus faciles à élever & transporter.

On y voit aussi un très grand nombre de Peroquets; ils sont tous gris avec quelques plumes rouges à la tête, au bout des ailes & à la queue, ils s'apivoisent

aisément & apprennent facilement à parler. Le sexe babillard est très propre à les instruire.

C'est aussi le país des Singes. On en voit de plusieurs especes & aussi méchans les uns que les autres. Il y en a aux environs de Jaquin qui sont très-jolis, ils sont dociles, ils retiennent les leçons qu'on leur donne & apprennent une infinité de choses, bien entendu pourtant qu'il faut que le fouet soit toujours present, & qu'on le leur fasse sentir à la moindre faute qu'ils commettent, car leur naturel leger les porte sans cesse à mal faire, & ne peut être reprimé que par le châtiment.

Singes de  
Juda & de  
Jaquin.

Les Bœufs sont petits, il est difficile d'en rendre une raison qui satisfasse entièrement, car ils ne travaillent point du tout & leur paturage est excellent, ceux du Niger au contraire sont grands, on s'en sert pour porter des hommes & de très-pesans fardeaux, & des marchandises, sans que cela les empêche de devenir très-grands & très-forts. Les uns & les autres ont la chair tendre, grasse, succulante. Les Veaux & les Cabrits sont très-bons, & les moutons n'y valent rien, ils sentent la laine grasse & le suif, En un mot, c'est un país ou les Negres sont bonne chere depuis que les Blancs

Bœufs des  
nègres.

leur ont appris l'art de la cuisine, & où les Blancs peuvent tenir des tables délicates & bien garnies à bon marché. Il ne leur peut manquer que du vin & de la farine de froment. Il est vrai cependant que les Lievres, Lapins & Perdrix n'ont pas le fumet qu'on y trouve en Europe. On ne voit dans le Royaume ni Chevaux, ni Chameaux, ni Anes, ni Mulets, ni aucune autre bête de selle ou de charge. Tout le monde va à pied, & tous les fardeaux se portent sur la tête quand ils n'excedent pas ce qui peut faire la charge d'un homme, ou attachés à un ou deux leviers portés sur la tête ou sur les épaules, de deux ou plusieurs hommes selon la grandeur & sa pesanteur. Généralement parlant tous ceux qui n'ont point d'esclaves vont à pied, & portent ou font porter en payant, les fardeaux qu'ils veulent transporter.

Hamacs dont on se sert à Juda,

Les Européens, les Grands & les gens riches se font porter dans des hamacs sur la tête de leurs esclaves. Les plus beaux hamacs viennent du Brésil, ils sont de coton, les uns sont travaillés à plein comme une forte piece de toille, les autres sont à jour comme un réseau; la longueur ordinaire des uns & des autres est de sept pieds sur dix, douze ou qua-

torze

torze  
tagé e  
de pe  
ou de  
ont ch  
gueux  
piece  
boucl  
s'atta  
de qu  
même  
la lon  
fasse  
mette  
te, la p  
long d  
& sui  
que c  
corps  
hauts  
sture i  
du ha  
coins  
fait o  
de niv  
matel  
oreille  
élevée  
Voya  
où le  
pour

torze de largeur. Chaque bout est par-  
tagé en 50. ou 60. parties enfilées dans  
de petites cordes de soye, ou de pitte,  
ou de coton qu'on appelle rubans qui  
ont chacune environ trois pieds de lon-  
gueur. Tous les rubans d'un bout de la  
piece s'unissent ensemble pour faire une  
boucle, ou l'on passe une corde qui  
s'attache à un roseau ou bambouc long  
de quinze à seize pieds; on attache de  
même l'autre extrémité, de maniere que  
la longueur du hamac & de ses rubans  
fassent un arc de cercle. Les deux porteurs  
mettent les bouts du bambouc sur leur tête,  
la personne s'assied ou se couche de son  
long dans le hamac, non pas en droite ligne  
& suivant la longueur du hamac, parce  
que dans cette situation elle auroit le  
corps plié en deux, & les pieds aussi  
hauts que la tête, ce qui seroit une po-  
siture incommode, mais sur la diagonale  
du hamac, c'est-à-dire la tête à un des  
coins & les pieds au coin opposé; ce qui  
fait que le corps est posé presque aussi  
de niveau que si on étoit couché sur un  
matelas. Les gens delicats mettent un  
oreiller sous leur tête pour la tenir plus  
élevée. J'ai parlé des hamacs dans mon  
Voyage des Isles, tome second page 39.  
où le Lecteur trouvera tout ce qu'il  
pourra desirer sur cette matiere.

Description  
du hamac.

Les hamacs qui viennent du Bresil sont de diverses couleurs, fort bien travaillés avec des crepines & des franges de même matiere qui pendent aux côtés & qui font un ornement qui n'est pas à mépriser.

On se sert communément d'un parasol pour se garantir des ardeurs du Soleil, que celui qui est dans le hamac tient à la main & qu'il oppose au soleil.

Quand on voyage la nuit & qu'on veut éviter la pluye ou le serain qui est fort dangereux en ce país là, on étend une toile ordinaire ou une toile cirée sur le bambouc, & tout en dormant on ne laisse pas de faire du chemin d'une maniere infiniment plus douce que dans une Litiere.

Les Directeurs Européens & quelques Grands ont des hamacs sur le modele des serpentins dont on se sert au Bresil, & dont M. Frezier Ingenieur ordinaire du Roi nous a donné la figure dans son excellente Relation de son voyage à la mer du Sud, imprimée à Paris en 1716, où le Lecteur trouvera abondamment de quoi se satisfaire; rien au monde n'étant ni mieux écrit ni plus détaillé, ni plus fidele, ni plus propre à contenter les curieux, même les plus difficiles & les plus critiques. Je dois dire ici à la louan-

ge de  
très  
Mini  
a mis  
tions  
tes de  
quell  
ména  
répon  
sion &  
de ce  
Pere  
il ser  
que v  
L'Ou  
Paris  
Je  
Le  
& à J  
le Pa  
des C  
Dure  
qu'er  
Impe  
du H  
largeu  
ches  
gers,  
loye  
tudeat  
té que

ge de cet Auteur qu'ayant été attaqué très mal à propos par le Pere Fueillée Minime, dans une Preface critique qu'il a mise à la tête du Journal de ses observations Phisiques & Botaniques sur les côtes de l'Amérique Meridionale, dans laquelle ce bon Religieux ne garde aucun ménagement, ce sçavant Ingenieur y a répondu avec tant de netteté, de précision & de modestie, qu'en se défendant de ce dont on l'accuse, il donne à ce Pere des leçons d'une moderation dont il seroit à souhaiter qu'on trouvât quelque vestige dans la Preface de ce Pere. L'Ouvrage de M. Frezier est imprimé à Paris chez Ravenel en 1727.

Je reviens au Hamac ou Serpentin.

Le Serpentin dont on se sert au Bresil & à Juda qu'il ne faut pas confondre avec le Palanquin qui est en usage dans les Indes Orientales, comme a fait le sieur Duret, ne differe du Hamac ordinaire qu'en ce qu'il est couvert d'un dais en Imperiale ovale qui a toute la longueur du Hamac & environ quatre pieds de largeur. On le fait de carton ou de planches très minces d'un bois des plus légers, & on le couvre d'une étoffe de soye ou d'une fine toile cirée avec des rideaux de Taffetas que l'on tire du côté que le Soleil donne. C'est dans cette

*Description  
du Serpentin*

voiture que les Directeurs Européens font leurs voyages.

Marche des  
Directeurs  
Européens.

Lors qu'ils sortent de la ville ou pour aller à la promenade ou en quelques lieux plus éloignés, ils sont toujours accompagnés & escortés par le Capitaine Negre protecteur de leur nation, qui est porté dans un Hamac après celui où est le Directeur. Le Pavillon de la nation est porté tout déployé à la tête de toute la troupe qui est toujours composée des troupes du Capitaine Negre au nombre de cent, cent cinquante ou deux cent, avec des Tambours & des Trompettes, Ceux qui sont armés ne cessent de faire des décharges de leurs fusils. Les autres battent la caisse & sonnent leurs Trompettes, & tous dansent ou chantent pendant tout le chemin.

Prérogative  
du Directeur  
Français.

Sur quoi il faut remarquer que le Pavillon de France précède tous les autres, & que si les Directeurs des autres nations rencontrent celui de France, ils lui cèdent le pas & la main. C'est une prérogative dont nos Directeurs sont en possession de tout tems, & dont les Nègres qui nous sont attachés sont pour le moins aussi jaloux que nous mêmes. Quand on leur en demande la raison, & qu'on l'a voulu sçavoir des Rois mêmes, ils ont tous répondu uniformément que

les Rois de Juda étoient les enfans des François, qu'ils leur devoient tout le commerce & toute la richesse de leur Etat, & qu'ils ne pouvoient leur faire assez d'honneur, ni leur marquer assez leur reconnoissance.

Le Chevalier des M.\*\*\* a remarqué dans les differens voyages qu'il a fait en Juda, que les Negres étoient assez disposés à recevoir la foi malgré l'ignorance où ils vivent, leur insensibilité pour les choses qui ne tombent pas sous les sens, & le libertinage au sujet des femmes.

Il assure que malgré la veneration si marquée qu'ils ont pour le grand Serpent & pour sa très-nombreuse Famille; ils reconnoissent un être supreme, Créateur de toutes choses, infiniment plus grand & plus puissant que le Serpent. Ils disent qu'il habite dans le Ciel, d'où il gouverne tout l'univers, qu'il est tout-puissant & infiniment bon & juste. Ils ont recours à lui dans les grandes calamitez publiques, ou pour obtenir la santé de quelque personne considerable; il est vrai pourtant que ce n'est qu'après qu'ils ont inutilement invoqué le Serpent, & ont tout mis en œuvre pour en obtenir ce dont ils ont besoin. Ils s'adressent alors au grand Dieu; ils le prient, ils passent

Réponse du  
Roi de Juda  
sur la préro-  
gative des  
François.

Sentimens  
des Negres  
touchant  
Dieu.

les jours entiers & les nuits à chanter & à danser à son honneur, & après luy avoir sacrifié toutes sortes d'animaux, ils luy immolent enfin des hommes & des jeunes enfans des deux sexes. On se souvient encore que le Capitaine Affou qui vit encore aujourd'huy offrit au Dieu du Ciel un sacrifice d'hommes & d'enfans pour obtenir la santé à son pere.

Ces dispositions parurent excellentes aux François qui s'établirent dans ce Royaume en 1666 & 1667. Ils crurent qu'ils pouvoient y faire connoître le vray Dieu, & y introduire la Religion. M. du Cassé qui est mort Lieutenant Générale des Armées navales du Roi, y conduisit deux Peres Capucins sur le Vaisseau la Tempeste, en 1667, qui apprirent si parfaitement la langue du païs, en moins de rien, qu'ils prêchoient sans interprète, & qu'ils travailleroient avec tant du succès à convertir ces peuples, que le Roi qu'ils avoient convaincu de l'extravagance de ses superstitions, étoit prêt de recevoir le Baptême, ce qui auroit été suivi de la conversion de tout son peuple, lorsque d'autres Européens établis au même Royaume, & d'une Religion bien opposée à la notre, crurent que la perte

Mission des  
Capucins.

Opposition  
de la part des  
Européens  
hérétiques.

de le  
qu'il  
& le  
Cath  
Ils  
tant  
excit  
excell  
mani  
Roi  
dema  
duit  
leva  
le Pa  
Capu  
les e  
intim  
gnan  
prom  
la R  
penf  
sans  
Ces  
la pa  
Un  
ques  
fut c  
fut e  
cont  
abane  
de ce

de leur commerce étoit infailible, & qu'ils seroient chassés du pais, si le Roi & le peuple embrassoient la Religion Catholique.

Ils cabalèrent donc si bien, & firent tant de presens aux Marabous, qu'ils exciterent une sedition contre ces deux excellens Prédicateurs de la verité, de maniere que la veille du jour que le Roi devoit recevoir le Baptême, qu'il demandoit avec instance, le peuple séduit par ces indignes Chrétiens se souleva, mit le feu à la Chapelle, assiégea le Palais du Roi & auroit immolé les Capucins à leur fureur, si le Roi ne les eut sauvés dans son Palais. Ce Prince intimidé par cette revolte, & craignant de perdre son Etat & sa vie, promit aux Marabous de demeurer dans la Religion de ses ancêtres, de ne plus penser à se faire baptiser & de renvoyer sans délai ces deux Missionnaires.

Ces malheureuses conditions rémirent la paix dans l'Etat.

Un des deux Capucins mourut quelques jours après, les uns disent que ce fût de chagrin, les autres assurent qu'il fût empoisonné. Son compagnon fût contraint de s'embarquer, & ainsi fût abandonné l'ouvrage de la conversion de ces peuples.

Revolte  
contre le Roi  
& contre les  
Capucins.

Mission des  
Jacobins sans  
fruit.

La Compagnie Françoisse de 1664, voulut faire une seconde tentative & montrer que la gloire de Dieu lui étoit pour le moins aussi chere que son commerce. Elle chercha d'autres Missionnaires & elle en trouva aisément. Deux Jacobins se présentèrent en 1670. Elle les fit passer dans ses vaisseaux, après les avoir pourvûs abondamment de tout ce qui leur étoit nécessaire pour leurs fonctions & pour leur subsistance. Comme ils avoient appris la langue du Païs avant de partir d'Europe & dans la traversée; ils se trouverent en état de prêcher, presqu'en arrivant; mais les mêmes Européens que la charité m'empêche de nommer, pour ne les pas rendre odieux à toute la terre, recommencerent à caballer contre eux, & y réussirent si bien, qu'ils ne purent jamais avoir audience particuliere du Roi, ni des Grands, ni être écoulez, quand ils se mettoient en devoir de parler en public. Ils moururent dans le Païs empoisonnez comme le Capucin.

Cette tentative a été la dernière qu'on a faite pour introduire la foi dans ce Païs malheureux. La déroutte de la Compagnie de 1664, qui finit en 1674, & les divers changemens qui sont arrivez dans celles qui lui ont succédé, a fait

oubli  
tent  
Aun  
men  
qui  
cous  
Com  
dem  
sonn  
les b  
elle  
fera  
l'Id  
fanc  
man  
man  
ront  
loia  
pris  
sur  
les p

O  
parle  
bre

oublier ce pieux dessein. On s'est contenté d'entretenir jusqu'à présent un Aumônier, pour administrer les Sacrements aux employez de la Compagnie qui souvent ont été privez de ce secours. Ne peut-on pas esperer que la Compagnie d'àprésent si riche, si prudemment conduite, régie par des personnes de piété, ouvrira les yeux sur les besoins spirituels de ces peuples dont elle tire de si grands avantages, & qu'elle fera de nouveaux efforts pour en bannir l'Idolâtrie & y introduire la connoissance & le culte du vray Dieu? Si elle manquoit de lumiere sur ce sujet, elle ne manquera pas de gens qui lui en pourront communiquer. C'est une des plus loüables & des plus chrétiennes entreprises qu'elle puisse former pour attirer sur elle les graces & les faveurs de Dieu les plus essentielles.

---

## CHAPITRE IX.

### *D'un Peuple appelé Malais.*

ON ne sçait pas au juste d'où sont originaires les peuples dont je vais parler, quoiqu'il y ait un grand nombre d'années qu'ils trafiquent au Roy-

*Des malais.*

aume d'Ardres. Pas un Negre de ce Païs n'a eu la curiosité ou le courage d'aller avec eux pour les mieux connoître.

Ce fût en 1704, qu'il en parût pour la premiere fois à Juda. Ils n'étoient que deux, grands, bien faits, de bonne mine; l'un étoit blanc, c'est-à-dire bazanné, l'autre étoit noir. L'un & l'autre sçavoient écrire, & écrivoient exactement tout ce qu'ils voyoient, & sur tout le prix des marchandises dont ils s'informoient exactement, aussi bien que des mœurs & des coûtumes des peuples. Cette curiosité & cette exactitude à tout remarquer & à tout écrire, leur fut funeste. On les mit en prison après avoir renvoyé l'Interprète qu'ils avoient pris à Jaquin, & les serviteurs qu'ils avoient amenez du même endroit, parce qu'on ne voulut pas déplaire au Roi d'Ardres dont ils étoient sujets.

Histoire de  
deux Malais.

Mais pour les Malais qu'on prit pour des espions envoyez par leur Roi dans le dessein de venir conquerir le Païs, après qu'ils en auroient bien reconnu la situation & les forces; on s'en défit sans bruit & on n'en a plus entendu parler.

Les Negres de Juda qui vont trafiquer hors de leur Païs; ont eu depuis ce tems-là des occasions de connoître

tes p  
& da  
Est.  
nêtes  
merc  
confi  
amér  
char  
difes  
Les b  
ont c  
aum  
bien  
leur  
leur  
soler  
Ces  
à Xa  
valie  
marc  
Mém  
Ce  
fort  
d'esc  
de b  
indu  
n'en  
m'en  
bien  
meta  
les M

tes peuples dans le Royaume d'Ardres & dans les Païs qui sont situés au Nord-Est. Ils ont reconnu que c'étoient d'honnêtes gens, paisibles, de bon commerce, avec lesquels il y a des profits considérables à faire, attendu qu'ils amènent avec eux de bons esclaves, chargez de diverses sortes de marchandises d'un débit avantageux dans le Païs. Les bonnes relations qu'ils en ont faites, ont obligé le Roi & les Grands du Royaume à les faire assurer qu'ils seroient bien reçûs à Juda, qu'ils y feroient leur commerce en toute sureté; ce qu'on leur a confirmé par les sermens les plus solennels, au nom du grand Serpent. Ces assurances en ont attiré quelqu'uns à Xavier, & c'est à Jaquin que le Chevalier de M\*\*\*. en a vû, & qu'il a marqué dans son Journal & dans ses Mémoires ce que j'en vais rapporter.

Ces peuples parlent Arabe & écrivent fort bien en cette langue. Ils sont pleins d'esprit, habiles dans le commerce & de bonne foi. Ils sont braves, curieux, industrieux. Pour leur Relegion, je n'en puis rien dire; mes mémoires ne m'en instruisent pas assez; il y a pourtant bien de l'apparence qu'ils sont Mahometans. Ils ne vont point à pied comme les Negres de Juda, ils ont des chevaux

Langue &  
manière des  
Malais,

de la taille & de la force des Chevaux de carosse dont on se sert en France ; ils n'ont pas l'usage de les férer , & cela seroit inutile , car ces animaux ont tous la corne très-noire & très-dure , quoiqu'ils soient de differens poils.

Ils employent trois Lunes, c'est-à-dire, quatre vingt-dix jours à venir de leur País à Ardres : à compter ces journées à dix lieües par jour, ce seroit neuf cens lieües, mais comme on ne fait guerres de si longues marches sans se réposer au moins de trois jours l'un, & que ces marchands conduisent avec eux des esclaves très-chargez de vivres & de marchandises ; je crois qu'on peut compter qu'ils ne sont éloignez d'Ardres que d'environ six cens lieües.

Autre réflexion. Ils ont des toiles de coton, des mousselines, des Indiennes de Perse & des Indes. Ils ne les tirent pas des Européens qu'ils ne connoissent seulement pas ; il faut donc qu'ils les tirent des Indiens ou des Arabes ; ils sont par conséquent des environs de la Mer rouge & des frontieres de l'Étiopie. Les Sçavans corrigeront ma conjecture, comme il le jugeront à propos. Ces gens sont vêtus de longues robes amples & plissées, qui leur tombent jusqu'aux talons, avec des manches lon-

Conjecture  
sur le lieu de  
de leur patrie

Leurs ha-  
billemens,

gues  
aux  
puce  
ché  
tête  
robe  
bleu  
d'au  
des c  
& fo  
mém  
le fo  
bout  
les p  
pieds  
ceint  
mou-  
dans  
leur  
dellu  
leurs  
quan  
la têt  
me d  
est lo  
croy-  
dans  
teau  
un fa  
gveu  
est fa

gutes & larges, rien ne ressemble mieux aux coules de nos Bénédictins : un capuchon assez large & pointu est attaché à cette robe ; ils s'en couvrent la tête quand ils le jugent à propos. Ces robes sont de laine ou de toile de coton, bleues ou blanches ; ils ne portent point d'autres couleurs. Ils ont sous cette robe des chemises blanches de toile de coton & sous ces chemises des calçons de la même toile & de la même couleur, dont le fond va plus d'à demie jambes & les bouts jusqu'à sur leurs pieds, comme les portent les Levantins. Ils ont à leurs pieds des sandales de cuir. Ils ont des ceintures assez larges de toile, ou de mouffeline, de grands mouchoirs pendans à leurs ceintures, & des sacs qui leur servent de poches sur leur sein au dessus de leurs ceintures. Ils retroussent leurs robes à l'aide de ces ceintures, quand ils sont à cheval. Ils portent tous la tête rasée, mais ils ont un soin extrême de nourrir leur barbe, & plus elle est longue & bien fournie, plus ils s'en croient honorez. Ils n'ont pour armes dans leurs voyages, qu'un grand couteau à guaine passé dans leur ceinture & un sabre de trois pieds & demi de longueur y compris la poignée. Ce sabre est fait comme nos battoirs de longue

Leurs armes  
& portraits  
de leurs sabres,

paume. ; la palette est tranchante des deux côtez, le manche est plat & la poignée ronde. Ils tirent ce fer de leur Païs, le fabriquent & le trempent eux mêmes ; ce fer est si doux, & la trempe qu'ils lui donnent est telle qu'ils roulent comme un carton le manche autour de la palette & le portent sous leur bras gauche comme un livre. Cette arme seroit inutile, s'ils frapôient du plat, elle plieroit, mais en frappant du tailant, le manche qui ne plie pas sur sa largeur, mais seulement sur son épaisseur, demeure roide & porte de terribles coups.

Leurs fusils  
& poudre.

On en voit à Ardres qui ont des fusils ; ils les font dans leurs Païs, ils sont plus courts que les nôtres, ce sont à proprement parler des mousquetons de gros calibre qui portent des balles de huit à la livre. Leur poudre est inférieure à la notre, cependant ils ne se mettent guerre en peine d'en acheter, peut-être ont-ils éprouvé que leurs fusils ne pouvoient résister à son effort. Il est étonnant que des gens si sages n'ayent pas compris qu'il n'y avoit qu'à en diminuer la quantité, pour la proportionner à la force de leurs armes.

Ceux qui ont vû leurs fusils, disent qu'ils sont fort justes, & que la culasse

& la  
notr  
cater  
Le  
taux  
vre,  
Le  
très-  
neuz  
dex c  
desPl  
table  
rende  
boug  
Aussi  
pas  
Je  
valies  
dans  
d'une  
neaux  
tron d  
produ  
toit  
pas eu  
perte  
mais à  
répar  
imple  
d'en a  
trouv

& la batterie font à peu près comme les autres, quoique travaillez moins délicatement.

Leur País reoferme quantité de métaux, comme or, argent, plomb, cuivre, étain & fer.

Leur cuivre rouge est d'une espece très-particuliere. Ils en font des anneaux assez larges, qu'ils portent à l'index de la main droite. Ces anneaux sont des Phosphores qui étant exposez sur une table ou à terre, dans un lieu obscur, rendent autant de lumiere que deux bougies allumées en pourroient rendre. Aussi assurent-ils, qu'ils ne se servent pas d'autre lumiere pendant la nuit.

Je raporte ce fait sur la foi du Chevalier des M\*\*\*, qui le marque ainsi dans son Journal, & qui m'a assuré plus d'une fois avoir acheté un de ces anneaux, qui ne lui avoit couté qu'environ deux écus en marchandises, & qui produisoit cet effet merveilleux. Il'auroit fait voir en Europe, s'il n'avoit pas eu le malheur de le perdre. Cette perte est assurément très-considérable; mais il sera facile à la Compagnie de la réparer. Elle n'a qu'à ordonner aux employez qu'elle a à Juda & à Jaquin, d'en acheter quelques uns, quand ils se trouvent de ces Malais dans ces deux

Anneaux  
servans de  
Phosphores,

endroits ; ou s'ils ne veulent se priver d'une chose qui leur est si nécessaire , les engager à en apporter quelques uns & leur en donner un prix si raisonnable , qu'ils y trouvent du profit. On pourroit même les obliger à apporter de ce cuivre , & sçavoir d'eux s'ils y apportent quelque préparation.

On dit que ceux qui ont entrepris de changer le fer en cuivre, avoient dit qu'ils travailloient à la recherche d'un Phosphore, & que leur travail étoit assez avancé. Supposé qu'ils n'y employent pas d'autre matiere ; voila de quoi les encourager & leur faire concevoir de grandes esperances de réussir. Supposé qu'ils ayent pris une autre voye , ce que je raporte ici, leur ouvrira un chemin auquel ils n'avoient peut-être pas pensé. Rien ne seroit plus beau & plus commode ; tout le monde s'en serviroit & on ne seroit point exposé aux incendies , qui n'arrivent souvent que par la negligence de ceux qui s'endorment & qui laissent leur chandelle allumée. On iroit dans les fonds de calle des Vaisseaux, dans les soutes aux poudres, dans les magasins, sans rien craindre , & la dépenle d'un de ces anneaux dont la vertu ne s'affoiblit point, seroit un épargne considérable qui doit exciter tous les

Les curieux à chercher ce secret.

Ces peuples ne se vendent pas les uns les autres. Les esclaves dont ils se servent dans leurs païs & ceux qu'ils conduisent à Ardres & à Juda, sont des étrangers qu'ils achètent sur leur route & aux environs de leur païs. On estime beaucoup ces esclaves, ils sont forts & de bonne volonté ; ils les conduisent toujours chargés de marchandises comme ivoire, toiles de coton fabriquées dans leurs païs & aux Indes.

Ils ne prennent en échange que de l'eau de vie en ancras de vingt-cinq pots & des bouges. Depuis quelques années ils prennent aussi quelques curiosités d'Europe. Ils sont habiles dans le commerce, examinent beaucoup ce qu'on leur présente, & ne sont pas faciles à se laisser tromper, du reste pleins de droiture & de bonne foi.

On ne sçait pas au juste, de quelle Religion ils sont, on prétend avoir découvert qu'ils sont circoncis. Cette marque ne peut pas décider sur la Religion qu'ils professent, s'ils sont Juifs ou Mahometans ou Idolâtres, parce que la circoncision se pratique presque dans toute l'Afrique. On voit des esclaves qui viennent du centre de ce vaste païs qui sont circoncis, sans avoir aucune

teinture du Judaïsme, ni du Mahometisme.

Ce qui pourroit faire penser, qu'ils sont Juifs, c'est qu'ils ne mangent pas de toutes sortes de viandes, ils choisissent les animaux terrestres qu'ils veulent manger, les tuent eux-mêmes & les accommodent; mais ce choix de viandes & leur délicatesse à ne se servir que de celles qu'ils ont accommodées eux-mêmes, est en usage parmi les Mahometans. D'ailleurs ils boivent tout de l'eau de vie & même des liqueurs & du vin, ce qui ne convient point aux Mahometans rigides.

Ils parlent le pur Arabe, prient Dieu plusieurs fois le jour, ils n'ont ni fêtes ni gris gris, & ne se lavent point avant de faire leur priere. Ils lisent & écrivent fort bien leur langue.

On a remarqué à Juda & à Jaquin, qu'ils témoignent plus d'amitié & plus d'inclination pour les François, que pour les autres Européens qu'ils voyent dans ces Villes. Cela auroit dû inviter les Directeurs de notre commerce à envoyer quelques-uns de leurs Commis avec eux, afin de menager un établissement de commerce avec eux, qui ne peut être que très-avantageux à la Compagnie. Il faudroit pour réussir dans

cette entraprise, que celui ou ceux qu'on enverroit à cette découverte, sçussent la langue Arabe, qu'ils sçussent prendre les hauteurs & mesurer la distance des lieux où ils passeroient, & sur tout que ce fussent des gens sages, de bonnes mœurs, d'une santé forte & vigoureuse, & que l'esperance d'une récompense proportionnée à la grandeur du travail & aux risques qu'il y a dans un si long voiage, les excitat à l'entreprendre & à faire avec la dernière exactitude toutes les remarques nécessaires pour connoître le país des Malais, & s'il se pouvoit, de leurs voisins.

Le Chevalier des M\*\*\*. a de bonnes raisons pour croire que ces peuples sont voisins de la Mer rouge, ou des côtes orientales d'Afrique; & il m'a assuré plusieurs fois, que s'il eut pû quitter le Vaisseau qu'il commandoit, il auroit accompagné ces marchands Malais dans leur voyage.

---

## CHAPITRE X.

### *Du Royaume d'Ardres.*

**L**E Royaume d'Ardres étoit autrefois bien plus puissant qu'il ne l'est

à présent. Il s'étendoit jusqu'à la Riviere de Volta, le long de la côte, avant que ceux de Popo & de Juda se fussent soustraits de son obéissance. Ils ne laisse pas d'être encore aujourd'hui très-considérable & d'une grande étenduë, puisqu'il renferme ses États du côté du Nord, & qu'il va jusqu'à la Riviere de Benin.

Villes du  
Royaume  
d'Ardres.

Les Européens qui commercent dans cet Etat, n'y connoissent que deux Villes, Offra qui est à cinq lieües ou environ du bord de la Mer, & à sept lieües à l'Est de Xavier & Ardres; Arda ou Assen qui est la Capitale à sept lieües au Nord-Est d'Offra. Bien des gens confondent Jaquin avec Offra, & ils n'ont pas tout-à-fait tort; car ces deux lieux sont très-voisins, & la Ville d'Offra s'étant extrêmement augmentée depuis cinquante à soixante ans, elles se sont trouvées unies & ne faire qu'une Ville, que les Européens nomment indifferemment Offra ou Jaquin, & plus communément Jaquin qu'Offra. C'est dans cette Ville que demeure le Viceroy du Royaume & où les Européens qui trafiquent ordinairement dans le pais, ont leurs comptoirs & leurs magazins. Mais les Rois d'Ardres n'ont pas voulu permettre à aucune des Nations Européennes de bâtir des forts, de

crainte qu'ils ne se rendissent maîtres du Païs , & n'y fissent ce que les Hollandois établis à la Mine , ont fait dans ce païs là , qu'ils se sont rendus tributaire.

Ce n'est que depuis quelques années, que le Roi d'Ardres jaloux des richesses que le commerce répand dans le Royaume de Juda , a permis aux seuls François de bâtir un Fort au bord de la Mer dans un lieu dont il leur a fait present, esperant attirer chez lui par cette distinction le commerce qu'il font à Juda. La Compagnie n'a pas encore jugé à propos de songer à faire cette dépense. Elle n'entretient pas même à Jaquin un comptoir considérable , soit qu'elle se soit bornée au commerce qu'elle fait à Juda, soit que le mauvais air de la côte d'Ardres lui ait fait appréhender de perdre beaucoup de commis sur cette côte extrêmement mal saine ; ce qui l'obligeoit à des dépenses qui excéderoient peut être le profit qu'elle y pouvoit faire.

La côte du Royaume d'Ardres est toute Est & Oüest. Elle est plate & entièrement découverte ; lorsqu'on en approche en venant de Juda , on la reconnoit à une pointe & à trois mottes de terre peu éloignées l'une de l'autre.

Dès qu'on les a dépassés, on trouve une anse assez grande, qui est le mouillage des Vaisseaux. Pour peu que le tems soit mauvais, que la mer soit grosse, ou que le vent vienne du large, la barre est difficile à passer; elle l'est pourtant moins que celle de Juda. Les Chaloupes y passent quand la mer est haute, mais ils n'osent pas s'y risquer quand elle est basse, parce qu'il y a peu d'eau. C'est ce qui oblige de se servir des Canots du pais, dont le fond est plat. On en trouve à loüer tant qu'on veut, les Negres qui les conduisent sont à peu près aussi habiles & aussi voleurs que ceux de Juda; mais ils n'ont pas la même commodité de voler, parce que la barre n'a qu'une lame à craindre & que les Chaloupes peuvent décharger les marchandises dans les Canots, sans les perdre de veüe jusqu'à terre.

Mouillage  
des Vaisseaux

Dans la belle saison, c'est-à-dire, hors le tems des pluyes, les Vaisseaux peuvent mouiller en toute sureté à trois quarts de lieües de terre, à six & sept brasses d'eau sur un fond de sable net de bonne tenuë. Mais dans la mauvaise saison qui est le tems des pluyes, ils sont obligés de demeurer à une lieüe & demie de terre, sur huit à dix brasses d'eau, même fond & d'également bonne tenuë.

La mer est pour l'ordinaire si grosse dans cette saison, que le débarquement est presque impossible, de sorte qu'on est souvent huit & dix jours, sans pouvoir aller à terre ou en revenir. La meilleure saison qu'on puisse choisir pour traiter sur cette côte, est pendant le mois de Decembre, Janvier, Fevrier, Mars, Avril & Mai. Pendant ces six mois l'air est plus pur & moins mal sain que pendant le reste de l'année, où il est tellement corrompu, que c'est un espece de miracle quand les blancs n'y meurent pas, ou qu'ils ne contractent point de longues & dangereuses maladies.

On trouve sur le bord de la mer un Village de peu de cases, habité par des pêcheurs & des canottiers. On s'en sert aussi pour porter des marchandises à Jaquin ou Offra, de même que pour porter les hommes dans des hamacs, comme à Juda.

Ce petit Village appelé Praya, a un Gouverneur ou Fidalque, c'est-à-dire, noble ou gentilhomme, que le Roi d'Arbres y établit, pour administrer la justice, & faire exécuter ses ordres. Le nom de Fidalque ou Fidalgo est Portugais, marque que les Portugais ont eu des établissemens dans cet Etat, comme

ils sont encore dans les Royaumes de Benin, d'Angola & de Congo, qui sont très-considérables & situés à l'Est ou au Sud de celui d'Ardres. La langue Portugaise corrompuë s'y est conservée jusqu'à présent, & produit un jargon ou langue franque que presque tout le peuple entend, & parle de sorte que ceux qui sçavent le Portugais, n'ont pas besoin d'interprète dans cet Etat.

Les mœurs, les coutumes & la Religion de ces peuples sont presque les mêmes de ceux de Juda, excepté qu'ils n'adorent pas le serpent. Au contraire ils cherchent les serpens doux & polis, les tuent & les mangent.

Après cela, il ne faut pas s'étonner, si ces serpens se sont retirés & se sont donnés à ceux de Juda, chez lesquels ils ont trouvé non seulement de l'humanité; mais qui les ont pris pour leurs divinités & leurs chefs, pour leur Dieu principal. Dira-on après cela que ces serpens sont des bêtes? N'admira-t-on pas leur prudence? Que pourroit faire davantage l'homme le plus sage & le plus au fait de ses intérêts?

Je crois faire plaisir au public en lui rapportant ici en abrégé la relation du voyage que les François y firent en 1670, pour y établir le commerce des esclaves

dont  
soin  
men  
Par  
deta  
de te  
les p  
La  
étab  
beso  
fit é  
Grac  
étoie  
& de  
sieur  
de la  
man  
toit  
sieur  
man  
proj  
dres.  
Com  
lles.  
mé C  
qui y  
pend  
land  
Com  
quell  
Ce

dont la Compagnie de 1664 avoit besoin pour faire valoir les Isles de l'Amérique que le Roi lui avoit cedées. Par ce moyen, nous entrerons dans un detail plus ample & plus circonstancié de tout ce qui regarde ce Royaume & les peuples qui l'habitent.

La Compagnie des Indes Occidentales établie en 1664, considerant donc le besoin qu'elle avoit d'esclaves Negres, fit équiper deux Vaisseaux au Havre de Grace, la Justice & la Concorde, ils étoient de deux cens cinquante tonneaux & de trente deux pieces de canon. Le sieur d'Elbée, Commissaire ordinaire de la Marine de Roi, fut nommé Commandant de ces deux Navires. Il montoit la Justice, & avoit sur son bord le sieur du Bourg, qui devoit être Commandant du Fort & du Comptoir qu'on projettoit d'établir sur la côte d'Ardres. Dans le nombre de Commis que la Compagnie envoyoit à Ardres & aux Isles, il se trouva un Hollandois nommé Carlot, qui connoissoit le pais, & qui y avoit fait d'assez bonnes habitudes, pendant qu'il étoit au service des Hollandois pour pouvoir être utile à la Compagnie Françoisse, au service de laquelle il étoit entré.

Ces Vaisseaux mirent à la voile le

premier Novembre 1669. Le détail de leur voyage est inutile ici. Ils rangerent toute la côte d'Afrique depuis le Cap Blanc, mirent à terre en differens endroits, & mouillerent enfin à la rade d'Ardres le 4. Janvier 1670.

Le lendemain le sieur Carlot vint mettre à terre & se fit porter à Offra. Il avoit appris à Praya par le Fidalque que les Hollandois avertis du dessein des François, faisoient sous main tous leurs efforts pour les traverser & pour ruiner entierement leur entreprise. Ce Fidalque ne manqua pas selon les ordres qu'il en a de son Souverain, d'envoyer un Courier à Ardres donner avis à la Cour de l'arrivée des Vaisseaux François. Le sieur Carlot y en dépêcha un autre avec des lettres pour ses anciens amis.

Il fut reçu parfaitement bien par le Viceroy d'Offra, & revint à bord donner avis au sieur d'Elbée de ce qu'il avoit appris dans ce petit voyage.

Le second Commis des Hollandois ne laissa pas de venir à bord de la justice de complimenter le sieur d'Elbée, & de lui faire un present de viandes fraiches. On reçût avec civilité son compliment & son present, on le fit bien boire, on lui fit d'autres presens, & quoi qu'on fût convaincu de ses mauvaises inten-

tions  
telle  
ami.

Le  
fit pe  
leme  
Angl  
de le  
pas p  
en fo  
eût é

O  
cevo  
sieur  
qu'il  
lettre  
lesqu  
de le  
jeune

à bo  
verre  
peup  
étern  
pose  
pouv  
comr

O  
que  
au ne  
beau  
gnifie

tions, on le traita avec autant de politesse qu'on auroit traité un véritable ami.

Le sieur du Bourg mit à terre & se fit porter à Offra. Il fut reçu fort civilement du Viceroy, & le Commis des Anglois lui ceda une maison, & eut soin de le pourvoir de vivres, car il n'étoit pas permis aux naturels du pais de lui en fournir jusqu'à ce que le commerce eût été ouvert par un ordre du Roi.

On fut cependant trois jours sans recevoir aucune nouvelle de la Cour. Le sieur Carlof en fut d'autant plus surpris qu'il esperoit une prompte réponse aux lettres qu'il avoit écrites au Roi, dans lesquelles il le supplioit de se souvenir de leur ancienne amitié, & que dans leur jeunesse ils avoient bû ensemble bouche à bouche, c'est-à-dire dans le même verre & en même tems, ce qui chez ces peuples est comme un gage d'une amitié éternelle qu'on ne peut violer sans s'exposer à mourir aussitôt, les Dieux ne pouvant souffrir en vie un homme qui a commis une pareille lacheté.

On débarqua cependant les presens que la Compagnie envoyoit au Roi, au nombre desquels il y avoit un très-beau Carosse doré avec des harnois magnifiques pour les chevaux. On voit par

Le Commis  
des Anglois  
loge le sieur  
du Bourg à  
Offra

là que l'usage de ces voitures étoit connu à Ardres, & que les Portugais l'y avoient introduit.

La coutume de cette Cour est de faire attendre assez longtems les étrangers avant de répondre à leurs Lettres. En faveur de l'ancienne amitié on abregea beaucoup ce tems. Le Sous-Capitaine du Roi arriva à Offra le 16. de Janvier, c'est-à-dire dix jours après la datte des Lettres. Il vint trouver le sieur Carlot dans le logis du sieur du Bourg de la part du Roi, & lui dit que ce Prince étoit ravi qu'il se trouvât encore de ses anciens amis en vie qui fussent dignes de le voir, & qu'il auroit cet honneur incessamment, & que pour lui donner une marque qu'il se souvenoit de leur ancienne amitié, il ne vouloit point recevoir par avance ses presens comme il les recevoit des autres nations; qu'il étoit très-disposé à favoriser les François, & à leur accorder les mêmes privilèges qu'il accorde aux autres nations & même plus, & qu'il avoit commandé au Prince son fils & au grand Capitaine du commerce, de se transporter au plutôt à Offra pour le recevoir & le conduire à sa Cour.

Ces nouvelles qu'on affecta de rendre publiques, mortifierent beaucoup les Hollandois.

Réponse  
obligeante du  
Roi.

D  
du R  
ronis  
pitai  
acco  
luer  
prop  
parla  
Le  
du g  
dit v  
comp  
le P  
le R  
sem  
voul  
bord  
dema  
Offra  
min  
Ce  
liber  
nécess  
étoie  
qui e  
ci n'a  
de la  
ce qu  
Le  
au be  
ser u

Deux jours après, le Prince fils aîné du Roi & héritier présomptif de la Couronne, arriva à Offra avec le grand Capitaine du commerce. Le sieur du Bourg accompagné du sieur Carlot le fut saluer; la visite se passa en civilité réciproques, & comme il étoit tard on ne parla point d'affaires.

Le lendemain le Prince accompagné du grand Capitaine du commerce, rendit visite au sieur du Bourg: après des complimens réciproques & très-polis, le Prince lui dit qu'il étoit envoyé par le Roi son pere pour le conduire à Assém ou Ardres, mais qu'auparavant il vouloit le régaler & boire avec lui au bord de la mer, & que ce seroit le lendemain, après quoi ils repasseroient à Offra, & prendroient ensemble le chemin d'Assém.

Cette visite produisit aux François la liberté d'acheter tout ce qui leur étoit nécessaire, non seulement pour ceux qui étoient à terre, mais encore pour ceux qui étoient à bord. Il est vrai que ceux-ci n'avoient manqué de rien, les Negres de la côte leur ayant porté la nuit tout ce qui leur étoit nécessaire.

Le 20. Janvier le Prince se fit porter au bord de la mer, où il avoit fait dresser une grande tente; il étoit suivi du

Le Prince  
traite les  
François.

grand Capitaine du commerce, des  
sieurs du Bourg & Carlos, du Commis  
des Anglois & du Sous-Commis des  
Hollandois.

Cérémonie  
de la recep-  
tion.

Il y arriva sur les neuf heures du ma-  
tin; sitôt qu'il parut le sieur d'Elbée  
qui étoit resté à bord le fit saluer à qua-  
tre distances de douze pieces de canon  
selon la coûtume du païs, après quoi il  
s'embarqua dans la chaloupe & vint à  
terre. Dès qu'il fut prêt d'y aborder,  
des gens envoyés par le Prince l'en-  
leverent & le porterent à terre, d'au-  
tres enleverent la chaloupe avec l'é-  
quipage qui étoit dedans, & la porte-  
rent à plus de vingt brasses du rivage  
avec autant de force que d'adresse. C'é-  
toient tous grands hommes noirs, nuds  
à l'exception des parties naturelles qui  
étoient couvertes de morceaux de toilles  
de cotton.

Après qu'il eut avancé quelques pas,  
un Officier lui dit en Portugais de de-  
meurer où il étoit, il obéit & tout le  
peuple qui s'étoit avancé pour le voir,  
se retira par respect, il ne demeura avec  
lui que ses gens & l'Officier Negre.

Presque aussitôt on vit venir une trou-  
pe de Negres qui porroient des bâtons  
pliés en S au bout desquels il y avoit de  
petits étendards ils en jouïoient & fai-

soient  
se. A  
leur  
par l  
juste  
Ils ét  
des in  
petite  
poier  
un c  
des T  
de C  
dans  
fant  
ques-  
cits n  
des  
plusi  
sons  
mufi  
mufi  
l'acce  
mon  
Ils  
le fi  
deva  
L  
paru  
après  
sur l  
rées,

soient mille tours avec beaucoup d'adresse. Après eux venoient des Tambours, leurs caisses étoient peintes, pointues par les deux bouts, ils battoient fort juste & faisoient une cadence agréable. Ils étoient suivis d'autres qui portoient des instrumens de fer poli en forme de petites cloches, sur lesquels ils frappoient avec des baguettes, & faisoient un carillon qui s'accordoit avec le son des Tambours. Une assez grosse troupe de Comédiens venoit ensuite, les uns dansoient, les autres chantoient en faisant cent postures divertissantes. Quelques-uns faisoient des contes & des recits réjouissans, & avec eux il y avoit des Trompettes de cuivre & d'ivoire de plusieurs grandeurs, dont les differens sons s'accordoient avec le reste de la musique. Tous ces gens composent la musique de la chambre du Prince, & l'accompagnent quand il sort en cérémonie.

Marche de la  
Maison du  
Prince.

Ils passerent tous en bon ordre devant le sieur d'Elbée, & firent des fanfares devant lui.

Les Officiers de la Maison du Prince partirent ensuite à quelque distance, après eux les Gardes qui avoient le fusil sur l'épaule & des sabres à poignées dorées, après lesquels vint le grand Ecuyer,

marchoit seul habillé magnifiquement, le chapeau sur la tête, & portant le sabre du Prince sur son épaule comme on porte l'épée de l'Etat devant le Doge de Gennes.

Le Prince venoit ensuite, on portoit sur sa tête un grand parasol; il s'appuyoit en marchant avec beaucoup de gravité sur les bras de deux Officiers. Le grand Capitaine de Cavalerie étoit à sa droite, & le grand Capitaine du commerce à sa gauche. Il étoit suivi de plusieurs personnes qui sont comme les Nobles ou les Grands du pais, derriere lesquels il y avoit plus de dix mille Negres.

Lorsque le Prince fut à dix pas du sieur d'Elbée il s'arrêta, & l'Officier qui étoit demeuré auprès de lui, lui dit qu'il étoit tems d'avancer. Il le fit aussitôt, il salua le Prince avec une profonde reverence à la Françoisise; le Prince lui presenta la main, & d'Elbée lui donna la sienne que le Prince serra modérément, le regardant fixement sans lui rien dire. D'Elbée fut un moment sans rien dire pour lui marquer plus de respect, il lui fit son compliment en Portugais, que le Prince se fit expliquer par grandeur; car il entendoit & parloit parfaitement la langue Portugaise. Il se servit aussi du même interprète pour

Audience du  
sieur d'Elbée.

dire au sieur d'Elbée, qu'il étoit bien aise de son arrivée, qu'il le favoriseroit de tout son pouvoir auprès du Roi son pere, & qu'il le remercioit des offres qu'il lui faisoit. Après cela il le prit par la main & le fit marcher à son côté & sous son parasol. Il voulut voir la Chaloupe dans laquelle il avoit mis à terre; il l'examina avec attention & fit prendre le pavillon qui y étoit, qu'il envoya planter devant la tente, où il conduisit le sieur d'Elbée. Il y avoit devant la tente une compagnie de cent Mousquetaires dont les mousquets étoient fort propres. Ils avoient des sabres & des gibecieres. Ces honneurs penserent désespérer le Commis Hollandois qui les trouvoit d'autant plus extraordinaires & excessifs, qu'on'avoit jamais rien fait qui en approchât pour sa Nation. La conversation fut toujours par interprête, elle fût très-polie, & l'esprit du Prince y brilla autant que sa vivacité, quoiqu'il gardât toujours beaucoup de gravité. Cela lui convenoit parfaitement. Il étoit d'une grande taille, il avoit de l'embompoint autant qu'il lui en falloit sans être incommodé; il étoit beau, ses yeux étoient vifs, ses dents paroissent être d'ivoire, il avoit le sourire charmant, & la grandeur qui paroissoit

dans tout son extérieur, étoit mêlée d'un air de bonté, qui le faisoit aimer en même tems qu'elle lui attiroit du respect & de la vénération. L'heure du repas étant arrivée, on étendit au milieu de la tente des nattes très-fines & très-propres; on mit autour des nattes des carreaux de damas, le Prince s'y assit & fit placer à sa droite le sieur d'Elbée & à sa gauche le sieur du Bourg, Il y fit mettre le sieur Carlot & le Commis Anglois. On servit quantité de viandes bouillies & roties, comme bœuf, sanglier, cabrits, poulets & autres volailles, & on méla les services de ragouts faits à l'huile de palme. Il faut être accoutumé à ces ragouts pour les trouver bons. Il n'y avoit point d'autre vaisselle que des coüis, c'est-à-dire des moitiés de callebasses peintes d'un vernis si brillant, qu'il semble de la plus belle écaille de tortuë.

Il y eut pendant tout le repas deux Officiers qui éventerent le Prince avec des évantails de cuir de senteur. On remarqua que tous les Officiers qui servoient le Prince, ne le faisoient qu'à genoux & avec un extrême respect.

Il y avoit à côté du Prince, & un peu derrière lui trois personnes qu'il faisoit approcher, & à qui il mettoit

des r  
la bo  
c'éto  
honn  
sonn  
adrc  
& p  
il n'  
more  
mem  
on p  
ces  
vage  
Loui  
enve  
neur  
le p  
s'il é  
bert  
réme  
ger  
me  
gran  
Prin  
favo  
bouc  
des  
des  
côt  
mer  
coup

des morceaux de viande & de pain dans la bouche. On dit au sieur d'Elbée que c'étoient ses favoris. C'étoit en effet un honneur très-particulier pour ces personnes ; mais il faut être extrêmement adroit pour profiter de cet honneur , & pour ne pas s'en rendre indigne ; car il n'est pas permis de toucher à ces morceaux avec la main , & il est extrêmement défendu de les laisser tomber , on perdrait absolument ses bonnes grâces dans un de ces deux cas. Les Sauvages de la nouvelle France & de la Louisiane pratiquent la même chose envers ceux à qui ils veulent faire honneur. Le maître de la maison leur met le premier morceau à la bouche ; mais s'il étoit trop gros , il leur laisse la liberté de le couper , ce n'est qu'une cérémonie par laquelle il les invite à manger. La coutume du Royaume d'Ardres me paroît incommode & sujette à de grands inconveniens , à moins que le Prince n'ait assez d'attention pour ses favoris , pour ne leur pas remplir la bouche excessivement , & que les viandes qu'il y met ne soient pas assez chaudes pour les brûler. Chaque païs a ses coutumes , il faut par politesse les estimer ; les François ont besoin de beaucoup d'instructions sur cet Article.

Favoris du  
Prince.

On ne boit point pendant qu'il y a des viandes sur la table. Autre incommodité pour les François & qui seroit insupportable à bien d'autres nations qui boivent bien plus qu'ils ne mangent.

Le repas ne laissa pas d'être long, le Prince faisoit à merveille les honneurs de la table, la conversation ne languit point, le Prince y fit voir beaucoup de brillant, & on le trouva bien mieux instruit de sa situation & des affaires de l'Europe, qu'on ne pouvoit se l'imaginer. Il faisoit des questions au sieur d'Elbée sur bien des choses qui marquoient sa pénétration & la délicatesse de son esprit.

A la fin, le dernier service étant levé, on apporta dans des vases de cristal de l'eau dont le Prince & à son exemple, les conviez se laverent, & on leur présenta de nouvelles serviettes de toile très-fines & pliées fort proprement, après quoi on apporta le vin de palme, du vin de Canarie & de Portugal, du vin François & des liqueurs. Il ne faut pas s'imaginer qu'on fit ladébauche avec tous ces vins, on bût modérément; & quoique le Prince invita souvent les conviez à boire, il étoit bien éloigné de la mauvaise coûtume de certaines gens qui forcent leurs conviez de boire à l'excès.

Le plus grand signe d'amitié qu'on

peut donner à une personne, est de boire bouche à bouche dans un même verre. Le Prince fit cet honneur plusieurs fois au sieur d'Elbée. On n'en pouvoit pas attendre davantage ; car c'est une espèce de serment d'une amitié éternelle qu'on promet à celui avec qui on boit ainsi bouche à bouche. Ce qui m'embarasse, c'est de sçavoir comment on peut boire bouche à bouche dans un même verre, car cela me paroît impossible, supposé que les verres dont on se sert dans ce pays-là, soient faits comme les nôtres, & à moins qu'ils ne soient comme certains verres que j'ai vû en Italie qui ont huit à dix pouces de diamètre, & pas plus d'un pouce de profondeur, je ne conçois pas, comment ils y peuvent réussir.

Cérémonie  
de boire bou-  
che à bouche.

Pendant que le Prince étoit à table, on en servit d'autres hors de sa tente sous des feuillées où il donna à manger à toute sa Cour & ensuite à tous ses soldats & à l'équipage de la Chaloupe Françoisise, & on distribua des vivres à tout le peuple qui s'étoit assemblé pour voir la cérémonie.

Le sieur d'Elbée étant hors de table, fit selon la coutume jeter au peuple plusieurs poignées de bouges, c'est la monnoye du pays, comme à Juda ; il en fut remercié par de grands cris de

joye. Après cela le commerce fut ouvert, & il fut libre aux François & aux Sujets du Roi de negocier ensemble comme il le jugeroient à propos.

Le Prince paroissoit avoir trente à trente-cinq ans, il n'avoit sur lui que deux pagnes trainantes à terre, l'une de satin, l'autre de taffetas, avec une grosse écharpe de taffetas passée en baudrier, le reste du corps étoit nud. Il avoit sur la tête un chapeau à l'Européenne, garni de plumes rouges & blanches & des escarpins rouges aux pieds.

Le sieur d'Elbée prit congé de lui sur le soir, le Prince lui fit de nouvelles honnêtetés, l'assura qu'il auroit toujours pour lui & pour sa nation toute l'estime imaginable, & qu'il la protegeroit dans toutes les occasions qui se présenteroient. Il eut encore la politesse de ne point vouloir partir qu'on ne l'eut mit à flot dans sa Chaloupe, & il fallut que

Le sieur d'El-  
bée retourna  
son Vaisseau.

le sieur d'Elbée reçût cette honnêteté. On poussa la Chaloupe au bord de la mer, on y remit le pavillon, on l'y fit rentrer avec tout son équipage, & aussi-tôt un nombre de puissans Negres l'enleverent sur leurs épaules & ensuite sur leurs têtes & la mirent au delà des grosses Lames.

Le sieur d'Elbée salua encore le Prince,

fit crier plusieurs fois vive le Roi, à ses gens, & son Vaisseau, suivant les ordres qu'il en avoit donné, salua le Prince de quatre decharges de douze coups de canon.

Cependant le Prince se plaçadans son hamac qui étoit porté par deux forts Negres, les sieurs du Bourg & Carlos le suivirent dans des hamacs, & eurent comme le Prince des parasols que l'on portoit sur leurs têtes. Le Prince étoit accompagné de ses gardes, de sa musique & d'un très grand nombre de peuple.

Ils arriverent assez tard à Offra. Le lendemain 21 Janvier, le sieur du Bourg reçût une visite du Prince qui étoit accompagné des deux grands Capitaines. Il l'invita de venir avec lui à Assém; des affaires l'ayant retenu à Offra, il ne pût partir que le 24. Il fit fournir des hamacs aux sieurs du Bourg & Carlos, & comme ils étoient en sa compagnie, ils eurent l'avantage de voyager de jour & de voir le pais, ce qui n'est permis à aucun étranger. Le Prince leur donna un repas long & magnifique au grand Foro, Bourg considérable, à moitié chemin d'Offra à Assém, & comme on ne partit qu'assez tard, il étoit nuit quand ils arriverent à Assém. On les conduisit au Palais du

Roi dans l'appartement qu'il avoit destiné pour les François, où il lui envoya à souper.

Cependant le sieur d'Elbée fit décharger les marchandises de traite qui furent portées à Offra par des Negres qui les venoient charger au bord de la mer à qui on payoit vingt bouges par voyage; c'est peu, mais aussi leurs charges ne sont pas pesantes, puisqu'ils ne sont obligés que de porter deux barres de fer ou la pesanteur, c'est ce qu'il appellent Tonge. On sçait que la barre de fer n'a que neuf pieds de longueur, sur deux pouces de large & un quart de pouce d'épaisseur.

D'Offra on fit transporter à Assém les marchandises qu'on devoit présenter au Roi, & celles qu'on devoit traiter avec les Grands,

Le 27 du même mois, le sieur du Bourg eut audience du Roi. Il y parut comme Ambassadeur, & en cette qualité, il fut introduit par le Prince, le grand Marabou & les deux grands Capitaines du commerce & de la cavalerie. Le Roi le fit asseoir sur un lit de coton qui étoit à côté du fauteuil, sur lequel il étoit assis. Il fit son compliment en Portugais. Quoique le Roi parlât & entendit en perfection cette langue,

Audience du  
du Roi d'Ar-  
des au sieur  
du Bourg.

gue, il se fit tout expliquer par ses deux intreprètes, Matteo & Francisco qui étoient à genoux à ses pieds. La charge d'interprète du Roi est considérable; mais il faut que ceux qui l'exercent, prennent bien garde à ne pas dire une chose pour une autre, la moindre méprise ou le plus petit mensonge leur couteroit la tête sur le champ, & leurs femmes & enfans deviendroient esclaves du Roi.

Après que le Roi eut répondu obligamment au compliment du sieur du Bourg; celui-ci lui présenta le carosse & les autres présens que la Compagnie lui envoyoit, après quoi il lui demanda permission de bâtir une loge à Offra, avec promesse que la Compagnie enverroit régulièrement quatre Vaisseaux toutes les années, pour faire le commerce dans ses Etats.

Le Roi lui répondit, qu'à l'égard du commerce, les Hollandois envoyoit à ses côtes plus de Vaisseaux qu'on n'y en pouvoit charger, que l'année dernière il en étoit parti sans charge, qu'il y en avoit actuellement six en rade & quatre au Château de la Mine qui n'attendoient que l'avis de leurs Commis, pour y venir, & qu'ainsi il ne manquoit ni de Vaisseaux ni de marchan-

Reponse du  
Roi.

dites ; que les Hollandois lui avoient fait des offres très-avantageuses pour contracter une alliance plus étroite avec lui & avoir seuls le commerce dans ses terres , ce qu'il auroit dû avoir , fait , ayant remarqué que les Anglois sembloient avoir négligé son commerce , & que les François qui y étoient venus dans les tems passés , n'avoient pas été plus exacts à tenir leurs promesses , ce qu'on ne pouvoit pas reprocher aux Hollandois ; que malgré cela , les grandes choses qu'il avoit entendu dire du Roi de France & de l'attention d'un de ses Ministres pour le commerce , lui avoit fait naître le desir de mériter l'estime d'un si grand Monarque en traitant favorablement ses sujets , que pour cet effet il avoit donné ordre à son grand Capitaine de commerce , de faire bâtir une loge pour les François à Offra , de les protéger en toutes choses & de favoriser leur commerce de tout son pouvoir.

On apporta les coffres ou étoient les marchandises les plus précieuses. Le Roi choisit celles qui lui plurent , & le sieur du Bourg le laissa maître d'y mettre le prix tel qu'il jugeroit à propos. Cette politesse lui fut très-agréable , & lui fit concevoir beaucoup d'estime de la nation

Frar  
bé m  
sieu  
escla  
quo  
res.  
tom  
aim  
mar  
le g  
C  
Roi  
L  
cent  
bou  
dui  
Le  
con  
du  
qu'  
L  
la l  
la C  
& c  
log  
veu  
Ro  
Aff  
ticu  
Vai  
pre

Françoise. Le sieur du Bourg étant tombé malade laissa le soin du commerce au sieur Carlot; celui-ci poussa le prix des esclaves jusqu'à dix-huit barres la piece, quoiqu'il n'eut jamais passé douze barres. C'étoit une politique afin de faire tomber le commerce des Hollandois, qui aimèrent mieux ne plus traiter que de manquer à faire sur leurs marchandises le gain qu'ils avoient coûtume d'y faire.

On envoya des presens à la mere du Roi & à la Reine.

Le sieur Carlot traita environ trois cens esclaves du Prince du grand Marabou & des grands Capitaines, & il conduisit les esclaves à bord des Vaisseaux. Le Sous-Capitaine du commerce y en conduisit soixante & quinze de la part du Roi pour le prix des marchandises qu'il avoit prises.

Le huitième Février on publia par tout la liberté du commerce d'esclaves que la Compagnie avoit obtenuë du Roi, & comme elle se trouva établie dans la loge qu'il lui avoit fait bâtir, les Receveurs du Roi firent payer les droits du Roi à Offra comme on les avoit payés à Assen. Il n'y eut que pour la traite particuliere du Roi qu'on n'exigea rien. Le Vaisseau la Justice se trouva chargé le premier Mars, & il auroit été en état

de faire route s'il n'avoit fallu faire celle du Vaisseau la Concorde.

Voyage du  
sieur d'Elbée  
à la Cour.

Le sieur d'Elbée crut que pour l'avancer il étoit à propos de faire un voyage à la Cour; il se fit accompagner du sieur Carlos & du sieur Mariage, & de ses domestiques. Le Viceroi d'Offra leur fournit des Hamacs & des porteurs, mais comme ils n'étoient pas en la compagnie du Prince, ils ne purent faire leur route que la nuit, suivant la regle qui s'observe avec tous les étrangers à qui on cache autant qu'il est possible la vue du pais.

Cependant comme la Lune étoit fort claire & le tems serain, il ne laissa pas de voir le pais autant qu'il en étoit besoin, pour pouvoir remarquer qu'il étoit plat & uni, & que toutes les terres étoient parfaitement bien cultivées, & remplies de quantité de Bourgs & de Villages.

Le Capitaine des étrangers qui le conduisoit & qui étoit porté dans un Hamac à la tête de la troupe, observa de ne les faire passer au travers d'aucun Bourg. Il s'en detournoit exprés & en passoit à quelque distance.

On arriva avant le jour à Assém. Le sieur d'Elbée remarqua qu'il avoit passé quatre grandes portes, & que les mu-

raillies de la ville quoique seulement de terre, étoient fort épaisses & assez hautes. Cette terre est rouge & fait un corps aussi ferme & aussi uni, que le plâtre quoiqu'il ne paroisse point qu'on y mêle de la chaux. Les portes ne sont point vis-à-vis les unes des autres. Chaque muraille étoit accompagnée d'un fossé large & profond: mais au lieu que nos fossés sont au dehors des murailles, ceux-ci étoient en dedans: on les passoit sur des ponts de bois assez legers qui dans un besoin pouvoient être rompus ou démontés en peu de momens; les pieds droits des portes étoient de gros poteaux de bois bien assemblés, au-dessus de chaque porte étoit une chambre pour le portier, & des deux côtés en dedans des galeries qui servoient de corps de garde, où il y avoit des soldats armés de fusils & de sabres, qui prenoient les armes & se mettoient en haye quand le sieur d'Elbée & sa troupe passoit. Il y avoit de larges bornes entre les fossés & les murailles qui servoient de chemin pour arriver à un autre pont & à une autre porte. Les murailles étoient construites de la terre qu'on avoit tiré des fossés. Les ventaux étoient couverts dehors & dedans de plusieurs cuirs de bœuf, les uns sur les autres, attachés avec des

Murailles  
d'Assam.

clouds, ce qui suffit en ce païs pour résister aux coups de hache dont on pourroit se servir pour les rompre ou pour les enfoncer. Le sieur d'Ébée qui n'avoit pu remarquer ces circonstances en entrant, tant à cause qu'il ne faisoit pas assez clair que parce que ces personnes marchaient très-vite, les remarqua ensuite à son aise en se promenant dedans & dehors la ville avec les Officiers que le Roi lui avoit donné pour l'accompagner.

Il fut porté au Palais à l'appartement destiné aux François, où le Roi lui envoya sur le champ quantité de viandes bouillies & rotées, du pain de plusieurs especes, & des boissons de plusieurs sortes. Le Prince, le grand Marabou & les Grands en lui envoyerent aussi, desorte qu'il se trouva avoir des vivres plus qu'il n'en falloit pour deux cent personnes s'il les avoit eu avec lui.

Tous les Grands ne manquerent pas de lui rendre visite dès qu'il fut jour. Le Prince l'envoya complimenter & s'excuser de ce qu'il ne venoit pas en personne, parce qu'il ne sortoit pas de son Palais à cause de la mort d'un de ses enfans qu'il aimoit tendrement; il étoit renfermé chez lui & ne voyoit personne, ce qui est la marque de leur plus grand deuil.

Le Roi ne rend visite à personne, mais Audience du Roi par une distinction toute particulière il donna audience au sieur d'Elbée le même jour dès qu'il eut dîné, il y fut conduit par les deux grands Capitaines du Commerce & de Cavalerie qui marchoient à ses côtés.

Le Roi étoit dans un de ses jardins assis sur un fauteuil de damas sous une galerie.

Ce Prince qu'on nomme Tozifon Son portrait. paroïssoit avoir soixante & dix ans, il étoit d'une très grande taille & gros à proportion. Il avoit les yeux bien fendus & très-vifs; sa physionomie marquoit de la grandeur, de la pénétration, du jugement, de la sagesse, il avoit du brillant dans l'esprit; on en reconnut la vivacité par les reparties qu'il fit au sieur d'Elbée dans la longue audience qu'il lui donna. Habillement du Roi Il étoit vêtu de deux pagnes en manière de juppons à la Persienne, l'une sur l'autre, celle de dessous étoit de taffetas, & celle de dessus de satin piqué, une grosse écharpe de taffetas lui servoit de baudrier; le reste du corps étoit nud. Il avoit sur la tête une manière de coëffe de nuit de toile fine garnie de dentelle, & par dessus une couronne de bois noir & luisant comme de l'ébène qui rendoit une très-bonne odeur. Il tenoit à la

main un petit fouet dont le manche de bois noir étoit fort chargé d'ornemens, & la corde, de soye ou de pite.

Le sieur d'Elbée s'étant approché de lui après lui avoir fait trois profondes réverences, le Roi lui presenta la main, & le sieur d'Elbée lui ayant présenté la sienne, le Roi la prit & lui fit claquer trois fois le doigt index en le tirant. C'est chez ces peuples la marque d'une amitié très-étroite.

Il fit ensuite apporter des nattes & des careaux, & fit asseoir le sieur d'Elbée & ses deux Officiers. Les domestiques demeurèrent hors de la galerie.

Après les complimens ordinaires & les offres de tout ce qui étoit au pouvoir du sieur d'Elbée, il supplia le Roi de lui permettre de faire bâtir une loge à la Françoisse, attendu que celle qu'on avoit bâti étoit trop petite, & qu'elle manquoit de plusieurs commoditez. Il le supplia ensuite de donner ses ordres pour la sûreté du Directeur & des Commis qu'il laissoit à Offra. Le Roi lui répondit qu'il prenoit ces Officiers sous sa protection, & qu'il auroit un soin tout particulier qu'ils fussent contens & dans une entière sûreté; qu'il alloit donner ses ordres afin que les debiteurs s'aquitassent en 24. heures de leurs obligations

Réponse du  
Roi.

tio  
re  
qu  
do  
gra  
d'e  
qu  
vo  
la  
lui  
rie  
l'an  
tre  
for  
dre  
tes  
cha  
com  
un  
toit  
& p  
II  
me  
d'h  
la  
seu  
& te  
en a  
L  
voy  
fay

tions ſachant le préjudice qu'un long retardement apporteroit aux Vaiſſeaux; qu'à l'égard de la loge d'Offra, il alloit donner ordre à ſon fils & à ſes deux grands Capitaines de ſ'y transporter, d'en faire augmenter les bâtimens tant qu'il ſeroit néceſſaire, mais qu'il ne pouvoit pas lui permettre d'en bâtir une à la maniere d'Europe. Vous en feriez une, lui dit le Roi, dans laquelle vous placeriez d'abord deux petites pieces de canon; l'année prochaine vous y en metriez quatre, & en peu de tems votre loge ſe transformeroit en une forterefſe qui vous rendroit maîtres de mes États, & dont toutes mes forces ne pourroient pas vous chaffer. Il accompagna ce diſcours de comparaiſons juſtes & ſpirituelles, avec un air doux & enjoué qui ne permettoit pas d'être mortifié du refus honnête & politique qu'il faisoit.

Il ajouta qu'il s'étonnoit que le Royaume de France étant ſi vaſte & ſi rempli d'habiles ouvriers & de choſes rares, la Compagnie n'avoit chargé ſes Vaiſſeaux que des marchandises ordinaires, & telles que les Anglois & les Hollandois en apportoient tous les jours.

D'Elbée répondit que ce premier voyage n'étant pour ainſi dire qu'un eſſay du commerce que la Compagnie

vouloit établir dans ses Etats, elle n'avoit chargé ses Vaisseaux que de ce qu'elle sçavoit que les Anglois & Hollandois chargeoient les leurs; mais qu'à l'avenir elle lui enverroit tout ce qu'il y avoit de plus beau & de plus rare, & il supplia le Roi de vouloir bien lui dire ce qu'il souhaitoit en particulier. Le Roi lui demanda une épée d'argent à la Françoisé & un coutelas, deux grands miroirs, des toilles & des dentelles des plus fines, des foulliers & des pantoufles de velours & d'écarlatte, des gants de senteur, des bas de soye & autres choses que le sieur d'Elbée promit de lui apporter ou de lui envoyer par les premiers Vaisseaux qui partiroient après qu'il seroit de retour en France.

Le sieur d'Elbée fit present au Roi d'un fusil de chasse, & d'une paire de pistolets garnies d'argent, le Roi reçût ce present fort agréablement. Il invita le sieur d'Elbée d'aller voir le Prince son fils aîné, & lui dit qu'en sa consideration ce Prince le recevrait quoiqu'il fût en deuil. Il donna encore sa main au sieur d'Elbée, & le congédia avec des marques d'estime qu'il n'avoit jamais donné à aucun Européen.

Respect  
qu'on a pour  
le Roi.

Ce Prince est tellement respecté de tous les sujets, qu'à l'exception de son

fils & du grand Marabou, personne ne paroît devant lui que le visage prosterne contre terre, sans oser lever les yeux pour le regarder, que quand il est obligé de lui répondre; alors il leve un peu la tête & le regarde, & se remet dans la même posture sitôt qu'il a achevé de parler, comme on le vît pratiquer par les deux grands Capitaines du Commerce & de la Cavallerie, qui étoient présents à cette audience.

Le seul Prince & le grand Marabou parlent au Roi debout, le regardent & ont leurs entrées libres de jour & de nuit dans le Palais & dans l'appartement du Roi, où ils entrent sans être appelés.

Par une grace particuliere on fit voir au sieur d'Elbée le Palais du Roi & ses Jardins, il n'y eut que les appartemens des femmes où il n'entra pas.

Ce Palais est vaste; il est composé de plusieurs grandes cours toutes environnées de portiques, au-dessus desquels sont des appartemens, les fenêtres ne sont pas fort grandes, la chaleur du climat ne le permet pas. Il y avoit dans quelques chambres de grands Tapis de Turquie qui couvroient les planchers, dans d'autres il n'y avoit que des nattes, un seul fauteuil dans chaque chambre, & nombre de careaux couverts d'étoffe

Palais & Jardins du Roi,

de loye, il y avoit des tables, des paravents, des coffres & des cabinets de la Chine, & de très-belles porcelaines, point de vitres aux fenêtres, mais seulement des chassis garnis de toile blanche, & des rideaux de taffetas.

Les Jardins étoient spacieux, ils consistoient en de longues allées tirées au cordeau, formées par des arbres de différentes especes fort touffus pour donner de l'ombre & du frais. Il y avoit en quelques endroits des compartemens bordés de Thim, & remplis de fleurs, entre lesquels on remarqua des Lis ou especes de Lis de trois couleurs, dont les feuilles étoient plus longues & moins épaisses que celles d'Europe, & d'une odeur plus agréable & moins forte.

Le sieur d'Elbée & sa Compagnie fut conduit chez le Prince par le grand Capitaine de Cavalerie. Il étoit à la tête d'environ cent Cavaliers qui avoient des mousquetons & des sabres, leurs chevaux étoient grands & forts, mais mal embouehés, les selles rases & petites, les étriers à la Portugaise. Les Cavaliers n'avoient qu'une pague, un bonnet pointu comme nos Dragons, & des botines de cuir qui leur venoient à mi-jambe avec de grands éperons à une seule pointe. Le sieur d'Elbée & sa suite

Viste du  
sieur d'Elbée  
au Prince  
d'Andres.

étoient dans des Hamacs; on portoit sur sa tête un parasol.

Le Prince ne demouroit pas dans la Ville Royale, mais dans un Bourg qui en est à une petite lieüe. Comme la Ville d'Assem n'a qu'une porte, il falut faire le tour d'une partie de ses murailles, pour prendre le chemin du Bourg du Prince. La moitié de la Ville est environnée de la Riviere d'Eufrate qui lui sert de fossé. La muraille qui l'enferme de ce côté-là est simple & n'a pas tant de hauteur ni d'épaisseur que les autres. Elle est d'une grande enceinte, & cela ne peut pas être autrement, parce que chaque famille occupe un assez grande terrain. Ce qu'elle a de plus qu'à Xavier, c'est que les bâtimens sont mieux alignés & forment des ruës, où l'on ne trouve point de trous ni d'immondices, & quoiqu'on voye très-peu de femmes dans les ruës, elles ne laissent pas d'être couvertes de peuples.

Le Prince reçût le sieur d'Elbée avec beaucoup de politesse, il se dispensa en sa faveur de la coûtume du pais; qui ne permet pas aux personnes de son rang, de se laisser voir, lorsqu'elles sont dans leur grand deuil comme le Prince y étoit alors.

La salle où il donna audience au sieur

d'Elbée, étoit grande & couverte de tapis de Turquie. Il y étoit assis sur une natte. Il en fit donner de semblables au sieur d'Elbée & à ses deux Officiers. Après une demie heure de conversation, dans laquelle il promit toute sa protection & son attention à la nation Française, il fit apporter des liqueurs, il but bouche à bouche avec le sieur d'Elbée; on présenta à boire aux autres, après quoi on se leva: on prit congé du Prince & on retourna à la Ville de la même manière qu'on en étoit venu; on alla descendre chez le grand Marabou qui avoit prié le sieur d'Elbée à souper. Il fût reçu chez ce premier Ministre avec toute la politesse imaginable. Le plancher de la salle où l'on mangea, étoit couvert d'un grand tapis de Turquie, sur lequel il y avoit des nattes fines & fort propres qui servoient de nappes. Les conviez avoient devant eux des assiettes de fayance, avec de grandes serviettes qui en valoient deux des nôtres. On servit quantité de viandes bouillies & roties, des ragoûts à la mode du païs, plusieurs sortes de vins & de liqueurs. Le grand Marabou n'oublia rien pour bien traiter ses conviez. Comme il sçavoit qu'ils n'étoient pas accoutumés à s'asseoir à terre, il avoit

Le grand Marabou donne à souper au sieur d'Elbée.

fait apporter des carreaux de satin & de taffetas, afin qu'ils s'en servissent pour se mettre plus à leur aise.

Il joignit la musique & la simphonie à la bonne chere. Elle commença vers le milieu du repas. On entendit des voix comme des voix d'enfans, accompagnées du son de petites clochettes qui sembloient venir de loin, & que le sieur d'Elbée écoutoit avec attention, parce qu'il y remarquoit de la methode. Le Marabou qui parloit très-bien Portugais, lui demanda ce qu'il pensoit de ces voix. Ce sont des voix d'enfans, lui repondit le sieur d'Elbée, ils chantent avec justesse & s'accordent parfaitement avec leurs instrumens. Ce sont mes femmes, lui dit le Marabou, qui vous donnent ce petit divertissement. Ce n'est pas la coûtume de les faire voir à personne; mais pour vous montrer l'estime que je fais de vous & vous traiter à la Françoisé, je vous les ferai voir si vous le voulés. D'Elbée lui en remarqua sa reconnoissance, & quand le repas fut fini, le Marabou le conduisit avec sa compagnie dans une gallerie haute qui avoit une fenêtré qui donnoit dans la salle, où on avoit mangé. Ces femmes y étoient au nombre de soixante & dix à quatre-vingt. Elles

Musique pendant le souper.

Femmes du  
grand mara-  
bou, leur mo-  
destie.

n'avoient que des jupes ou pagnes de taffetas qui les couvroient depuis la ceinture en bas, & laissoient le reste du corps à nud, quelques unes d'elles avoient des écharpes de taffetas en bandoullieres. Elles étoient assises sur des nattes au fond & aux côtés de la gallerie, les unes auprès des autres & assez pressées. L'arrivée du Marabou & des François ne leur causa du moins autant qu'on pût le reconnoître, ni émotion, ni curiosité. Elles continuerent leur chant & leur simphonie, en frappant avec des petites baguettes sur des clochettes de fer & de métal qu'elles tenoient de la main gauche, qui étoient comme des cylindres de différentes longueurs & grosseurs. Il sembloit qu'elles n'avoient rien apperçû d'extraordinaire dans leur appartement. Leur modestie dans une occasion si peu commune, ne peut être que très-loüable. Ne pourroit-on pas soupçonner que le Marabou qui se vançoit d'avoir un commerce ouvert avec le Diable, s'en étoit servi pour empêcher ses femmes de voir les François, & que ne les voyant point, elles n'avoient eu garde de jeter les yeux sur eux. En effet la figure du Diable étoit à un coin de cette gallerie, elle étoit de la grandeur d'un enfant de

quatre ans & toute blanche. D'Elbée s'étant informé quelle figure c'étoit, le Marabou lui dit que c'étoit la figure du Diable, mais le Diable n'est pas blanc, lui repliqua d'Elbée, vous vous trompés repondit le Marabou, en le faisant noir, il est très blanc, & j'en suis assuré pour l'avoir vû & lui avoir parlé plusieurs fois. Il y a plus de six mois qu'il m'a averti du dessein qu'on avoit en France, d'ouvrir un commerce avec cet Etat. Vous lui avez obligation, car c'est sur cet avis que nous avons laissé languir le commerce des autres Européens, afin que vous trouvaissiez plus aisément des esclaves, pour charger vos deux Vaisseaux. D'Elbée crut ce qu'il jugea à propos de croire, & par politesse il ne voulut point contester sur ce que le Marabou avançoit; mais il se garda bien de faire des remerciemens au Diable. On convient que le Diable peut être informé des choses passées, & qu'il peut les faire sçavoir quand Dieu le lui permet; mais on ne convient pas qu'il penetre dans le futur, si ce n'est par des conjectures que son grand âge lui doivent avoir acquises.

Le grand Marabou étoit un homme d'environ quarante ans, grand & bien

Le Diable est  
blanc chez les  
Negres.

Portrait du  
grand Mara-  
bon.

fait, d'une physionomie agréable & spirituelle. Il porte les mêmes habits que les principaux Officiers du Roi, c'est-à-dire, deux grandes pagnes d'étoffe de soye, l'une sur l'autre; une large écharpe en baudrier, des calçons assez longs de toile de coton, des sandales ou des especes d'escarpins de maroquin de couleur, un bonnet ou un chapeau à l'Européenne, un grand couteau à manche doré, passé dans sa ceinture & une canne à la main qu'il quitta quand il entra dans l'appartement du Roi dont il est le premier Ministre, non seulement pour ce qui regarde la Religion, mais aussi pour tout le gouvernement de l'Etat. Il a seul de tous les Officiers du Roi le privilège d'entrer dans son appartement interieur de jour, & de lui parler face à face sans se prosterner.

Ce Ministre fit toutes les honnêtetés imaginables au sieur d'Elbée, le conduisit jusques dehors son Palais, & n'y voulut point rentrer, qu'il ne le vit dans le hamac dans lequel il fût porté la même nuit à Offra, avec le même cortège qui l'avoit accompagné en venant à Assem.

Les Etats d'Ardres ne sont pas considérables à la côte de la mer, depuis que les Royaumes de Juda & de Popo

s'en font soustraits. Ils n'ont guerre que vingt à vingt-cinq lieues de côte ; mais ils l'ont d'une grande étendue dans les terres ; puisque comme nous avons dit, ils n'ont pour bornes de l'Est à l'Ouest, que les rivières de Volta & de Benin qui sont éloignées l'une de l'autre de plus de cent lieues : Son étendue vers le Nord & le Nord-Est est encore plus considérable. On dit cependant qu'il ne peut mettre sur pied que quarante à cinquante mille hommes, ce qui seroit peu en comparaison des deux cens mille hommes que le Roi de Juda met sur pied. Sur quoi il faut remarquer que les troupes du Roi d'Ardres ne sont pas des milices comme celles de Juda, mais des troupes réglées & entretenues, à qui il ne manque que de bons Officiers & des armes à feu, pour mettre bien-tôt à la raison le Roi de Juda & les autres qui se sont soustraits de son obéissance.

Le commerce de cet Etat n'est que d'esclaves & de vivres. Il en peut sortir pour l'ordinaire trois mille chaque année.

Ces esclaves sont de plusieurs sortes.

Les uns sont des prisonniers de guerre, les autres sont des contributions des Royaumes voisins qui relevent de celui

Grandeur  
des Etats  
d'Ardres.

Commerce  
du pais, dif-  
ference des  
esclaves.

d'Ardres. Il y en a qui sont condamnés à être vendus pour esclaves, pour avoir contrevenu aux loix du païs. Il y en a qui sont esclaves de naissance; tels sont les enfans de tous ceux qui sont esclaves, de quelque maniere qu'ils le soient. Il y en a enfin qui ne pouvant payer leurs dettes, sont vendus au profit de leurs créanciers.

Ceux qui ont désobéi aux Ordres du Roi, sont irrémisiblement condamnés à la mort, & leurs femmes & leurs parens, jusqu'à un certain degré, deviennent esclaves du Roi qui les vend à qui il lui plaît & quand bon lui semble.

Le Roi a le choix de toutes les marchandises, soit pour le payement de ses droits, soit pour les esclaves qu'il fait vendre. On se loüe fort de lui, car il paye régulièrement, & ne fait point d'emprunt, comme tous les autres Rois du païs.

Après le Roi, le Prince héritier présomptif de la Couronne, & après lui, le grand Marabou & les grands Capitaines ont le choix des marchandises & la vente de leurs esclaves.

Après ceux ci, tout le monde a droit d'acheter & de vendre & tous au même prix, les marchandises & les esclaves sont taxés, il n'y a là dessus presque jamais

Droits du  
Roi.

de  
elle  
m  
L  
éga  
de  
à r  
fon  
Va  
C  
la  
que  
esc  
on  
L  
Au  
des  
gn  
che  
M  
gue  
bie  
écr  
ran  
cor  
e  
qu  
cor  
pel  
n'e  
de

de contestations, & quand il en arrive, elles sont vidées promptement & sommairement par le Roi.

Les Vaisseaux grands & petits payent également ce qui est taxé à la valeur de cinquante esclaves par Vaisseau qui à raison de dix-huit barres par esclaves font la quantité de neuf cens barres par Vaisseau.

Outre ces droits, on paye au Prince la valeur de deux esclaves pour l'eau que l'on fait pour le Vaisseau, & quatre esclaves pour le bois; si on n'en fait point, on n'est pas obligé de payer.

Les peuples ne sçavent ni lire ni écrire. Au lieu de cela, ils ont des petites cordes nouées dont les nœuds ont leur signification. Ces nœuds sont en usage chez plusieurs Sauvages de l'Amérique.

Ignorance  
du peuple.

Mais les Grands sçavent tous la langue Portugaise, la lisent & l'écrivent bien. Ils n'ont point de caractères pour écrire leur langue; & comme l'Alcoran n'a pas pénétré chez eux, ils ne connoissent point la langue Arabe.

Quant à leur Religion, si tant est qu'on puisse honorer de ce titre un amas confus de superstitions ridicules, on peut dire sans leur faire injustice, qu'ils n'en ont aucune, puisque n'y ayant point de Religion sans culte, & ces peuples

Religion  
de l'Etat.

n'ayant aucun culte, il s'en suit que ces peuples n'ont aucune Religion. Ils n'ont aucun Temple ni aucun endroit qui leur en puisse tenir lieu. Ils ne font aucunes prières, ils ne connoissent point les sacrifices. Les sentimens qu'ils ont d'un être supérieur, sont si confus, qu'ils ne s'en expliquent qu'avec une obscurité qui fait compassion. Ils ne craignent que les accidens qui peuvent les rendre malheureux dans cette vie, sans aucune idée de l'autre vie.

— education  
du Roi.

Le Roi qui a passé sa jeunesse à l'Isle Saint Thomé dépendante des Portugais où il a reçu les teintures de la Religion Chrétienne, dans un Convent où il a été élevé, ne paroît point du tout attaché aux folles superstitions de ses peuples; il y a même de grandes esperances qu'il y renonceroit entierement, & qu'il recevroit le Baptême sans la considération, ou plutôt sans la crainte qu'il a du grand Marabou dont la puissance & l'autorité sont assez grandes pour le renverser du Trône, s'il entreprenoit d'introduire une nouvelle Religion dans l'Etat.

C'est ce grand Marabou qui donne à chaque famille les Fétiches qu'elle doit honorer, si elle veut se garantir des malheurs inséparables de la vie présente.

Les Fétiches du Roi & de l'Etat sont de certains gros oiseaux noirs presque semblables à nos Corbeaux d'Europe. Les Jardins du Palais en sont pleins, on les y nourrit assez bien, quoiqu'il s'en faille du tout au tout qu'on ait pour eux le même respect & la même attention qu'on a pour les bons Serpens à Juda. On est seulement persuadé que si on en tuoit quelqu'un, il arriveroit quelque grand malheur au Roi & à l'Etat.

Fétiches du  
Roi & de l'Etat.

Les particuliers ont pour Fétiches, les uns une montagne, les autres un arbre, quelques uns une pierre, un morceau de bois, un rocher ou autre chose semblable inanimée, qu'ils regardent avec quelque sorte de respect, mais sans lui offrir ni prières ni sacrifices. Telle Religion est assez commode, comme on le voit, & n'est point du tout chargée de cérémonies.

Il n'y en a qu'une en tout cet Etat, dont on ne sçait pas assez bien le but & les raisons pour en pouvoir instruire le public; c'est que le grand Marabou a dans chaque Ville une maison où il envoie tour à tour les femmes des gens libres pour y apprendre quelques exercices qu'on pourroit soupçonner être des exercices de Religion, s'il y en avoit

Maisons de  
d'inf.

dans le païs. Elles y demeurent cinq ou six mois & y sont instruites par des vieilles qui leur enseignent une sorte de danse & de chant. Elles les font entrer par bandes, les unes après les autres de jour & de nuit dans une salle destinée à cet usage, & après leur avoir attaché des petits fers & des plaques de cuivre aux jambes & aux pieds, afin qu'en dansant elles fassent un plus grand bruit, elles les font danser & chanter de toutes leurs forces. Cette danse est un tré-pignement de pieds, avec une agitation & un mouvement de corps qui est très-fatigant & très-difficile à supporter. Elles l'accompagnent d'un chant mêlé de cris qui paroissent des hurlemens en cadence. Elles continuent ce violent exercice, jusqu'à ce qu'elles tombent en foiblesse & à l'instant les vieilles maîtresses substituent une autre bande d'écolières à celles qui sont hors d'haleine, qui recommencent la même danse, le même chant & les mêmes cris avec une très-grande incommodité de ceux qui ont le malheur de se trouver voisins de ces maisons de bruit.

Le sieur d'Elbée se trouva logé dans le voisinage d'une de ces maisons de danses qui l'empêchoient de reposer ni jour ni nuit. Il s'en plaint amèrement  
dans

dans la relation qu'il nous a donné de son voyage.

Il trouva à Assém des Negres qui étoient chrétiens qui lui vinrent demander des chapelets & s'informer s'il ne feroit pas dire la Messe dans son appartement. Ils souhaitoient avec passion de l'entendre, mais il ne pût les satisfaire, parce qu'il n'avoit pas amené avec lui son Aumonier. Il y a apparence que ces Negres avoient été baptisés par les Portugais, dans le tems qu'ils étoient établis dans le Royaume. Ils s'en étoient alors retirés ou en avoient été chassés; car on y en trouva aucun, & je ne trouve point dans mes memoires en quel tems ils avoient cessé d'y faire commerce, ni pour quelle raison ils avoient quitté le pais. Je conjecture qu'étant établis comme ils sont encore aujourd'hui dans le Royaume de Benin & dans les autres Etats voisins, en descendant vers le Sud, le Roi d'Ardres les chassa de chez lui, pendant quelque guerre qu'il eut avec le Roi de Benin, dans laquelle les Portugais prirent trop ouvertement le parti de ce dernier Roi, ce qui a porté un grand préjudice à la Religion Chrétienne qui auroit pu devenir florissante dans cet Etat.

Tous les Officiers de la maison du

Chrétiens  
Negres à Assém.

Officiers du  
Roi appelez  
Capitaines.

Roi portent le nom de Capitaines avec le surnom de leur Office. Ainsi on appelle son Maître d'Hôtel Capitaine de table, son Pourvoyeur Capitaine viande, son Echançon Capitaine vin, & ainsi des autres.

Comment le  
Roi boit.

Personne ne voit manger le Roi : & quand il boit, un Officier fait un signal avec deux petites baguettes de fer, afin que tous ceux qui sont hors de la salle se jettent par terre ou qu'ils se tournent pour ne pas voir le Roi. C'est un crime digne de mort de voir boire le Roi, même par inadvertance. L'Officier qui lui présente le verre, tourne le corps & la tête & le lui présente par derrière. On dit que c'est pour empêcher les sortilèges qu'on pouroit faire contre le Roi dans ce moment. Quelle folie ! Quelle superstition ! Un jeune enfant que le Roi aimoit, s'étant endormi auprès de lui, & s'étant éveillé au bruit des baguettes, eut le malheur de regarder le Roi pendant qu'il buvoit, le grand Marabou ordonna qu'il seroit tué sur le champ, & qu'on repandroit quelques gouttes de son sang sur la chair & sur les habits du Roi, pour empêcher l'effet des malefices qui auroient pû suivre cette action toute innocente qu'elle pût être, & cela fut exécuté.

Enfant mis  
à mort pour  
avoir regardé  
le Roi pen-  
dant qu'il  
buvoit.

Ces peuples sont bien éloignés de la coutume qu'ont les Anglois de regarder fixement ceux qui boivent à leur santé, jusqu'à ce qu'ils ayent achevé de boire.

Le Roi est toujours servi à genoux, & ce respect s'étend jusques sur les viandes qu'on porte à sa table ou qu'on en dessert. Ceux qui se trouvent sur le chemin des Officiers qui les portent, se prosternent la face contre terre, & n'osent se relever, que quand ils ne peuvent plus voir les plats. On pouroit servir les viandes à plats couverts, comme on fait dans quelques Cours d'Europe, & on éviteroit ce cérémonial si incommode & si dangereux pour ceux qui se trouvent au Palais; car il n'y a point de quartier pour ceux qui regardent les viandes du Roi, leur curiosité est punie par la perte de leur tête & par l'esclavage de toute leur famille.

Les marchandises les plus propres pour la traite d'esclaves qu'on fait à Ardres

Marchandises de traite

sont les grosses Margriettes, les gros Pendans d'oreille de cristal, les Coutelas larges & dorés, les Taffetas de couleur, les Etoffes de soye rayées & mouchetées, les Toilles fines, les Dentelles, les Mouchoirs fins à glands, les Barres de fer, les Bouges, les Cloches de cuivre en forme de cylindre, d'autres en pirami-

de, du Corail long, des Bassins de cuivre de plusieurs grandeurs, des Fusils, de l'eau de vie, de grands Paraffols, des Miroirs dorés, du Taffetas & autres Etoffes de soye de la Chine, de l'Or & de l'Argent en poudre, des Ecus d'Hollande & d'Angleterre. Il y a beaucoup à gagner sur cette dernière marchandise, on a un esclave de choix pour dix de ces écus.

Ordonnance  
pour empê-  
cher l'adul-  
tere,

Voici une coûtume de cet Etat dont on portera tel jugement qu'on voudra. Si une femme mariée s'abandonne à quelque homme esclave, si le maître de l'homme est plus grand Seigneur que celui de la femme, la femme devient son esclave, si au contraire le mari de la femme est le plus élevé en dignité, l'homme qui a commis la faute devient son esclave.

Différents ha-  
bits des hom-  
mes.

Tous les hommes de condition sont couverts de deux juppons de Taffetas ou autres étoffes de soye, ils ont des écharpes de soye en forme de baudriers, la plupart ont la tête & les pieds nus. Ils peuvent cependant porter des bonnets ou des chapeaux, & des sandales ou demies bottines de cuir, excepté dans le Palais du Roi.

Les hommes du commun sont couverts depuis la ceinture jusqu'aux genoux

d'une piece de serge qui fait deux tours, & dont les bouts se croisent sur le nombril.

Les pauvres & ceux qui gagnent leur vie par leur travail, n'ont qu'un petit morceau de toille de coton ou d'herbe qui couvre leur nudité, & ont la tête & les pieds nus.

Les femmes de condition ou riches, Habits des  
femmes. portent des juppons & des écharpes comme les hommes, & comme elles ne sortent guere de leurs maisons où leurs maris les tiennent referrées à l'exemple des Portugais, elles n'ont pour l'ordinaire rien sur la tête ni aux pieds.

Les pauvres femmes ont des pagnes assez courtes, & la tête & les pieds nus.

La carguaison du navire la Justice qui étoit commandé par le sieur d'Elbée, se trouvant complete, le bois, l'eau & les vivres pour six cent esclaves qu'il avoit à bord & qui commençoient à s'ennuier beaucoup, on resolut qu'il partirait sans attendre l'autre Vaisseau nommé la Concorde, qui n'avoit pas encore sa charge complete. Il mit donc à la voile le 13. Mars 1670. & prit la route de l'Isle de saint Thomé, où il vouloit encore faire du bois, de l'eau & des vivres, car on n'en sçauroit trop avoir pour tant de monde, & pour un voyage aussi

long qu'est celui de la rade d'Ardres à la Martinique.

Mais avant de finir ce chapitre, il y a une remarque à faire qui me paroît trop de consequence pour n'en pas informer le Lecteur.

Nous avons remarqué que le Roi & les grands Seigneurs, & generalement tous ceux qui le peuvent ont plusieurs femmes. Le Roi en a un très grand nombre; cependant il n'y a que la premiere, c'est-à-dire celle qui lui a donné le premier enfant mâle, qui ait le titre de Reine. Cette qualité lui donne une très-grande autorité auprès du Roi, & sur toutes les autres femmes, & il ne faut pas douter qu'elle ne la fasse valoir, principalement sur toutes les autres femmes, qu'elle regarde bien moins comme ses compagnes, que comme ses esclaves. Elle porte cela si loin, que selon ses besoins, ou son bon ou mauvais plaisir, elle les vend pour esclaves sans consulter sur cela le Roi son époux; & le Prince qui sçait que c'est un droit attaché à la qualité de Reine, nes'y oppose pas, ou ne fait pas semblant de le sçavoir quand cela arrive.

Cela arriva effectivement pendant que le sieur d'Elbée étoit en traite. Le Roi refusa à la Reine quelques marchandises

ou bijoux dont elle avoit envie ; elle ne laissa pas de se les faire apporter, & quand ce vint au payement, elle envoya au Comptoir des François huit des femmes du Roi, qu'on marqua sur le champ & qu'on fit embarquer.

Ces pauvres Princeffes ressentirent vivement un traitement si dur, elles seroient mortes de douleur & de desespoir, si le sieur d'Elbée n'étoit un peu entré dans leur peine, ne les eût distinguées des autres, ne les eût logées & traitées avec une distinction qui leur fit oublier en partie le triste état où elles étoient reduites. Il fit plus, il leur donna le commandement de toutes les autres femmes esclaves, il ne les appelloit jamais que Reines, il leur donna de belles pagnes, & fit si bien qu'elles arriverent en bonne santé à la Martinique.

---

## CHAPITRE XI.

*Difficultez qui arriverent entre les François  
& les Hollandois.*

LES Hollandois avoient regardé avec une extrême jalousie le commerce que les François s'ouvroient dans le Royaume d'Ardres ; la maniere dont le

Roi les avoit reçûs, & ce qu'il avoit fait en leur faveur, leur faisoit craindre que leur commerce ne souffrît une grande diminution, & même qu'il ne le détruisît entierement. Ils avoient caballé autant qu'ils avoient pû en secret sans oser éclater, parce que les deux Navires François qui étoient en rade les tenoient en respect: mais un de ces Navires ayant mis à la voile, & celui qui restoit ayant perdu son Capitaine le sieur Jamain, dont ils connoissoient la valeur & l'expérience, & ayant été renforcés de deux Navires de leur nation, ils crurent qu'ils pouvoient sans trop risquer faire un affront à celui qui étoit en rade, & aux Employés de la Compagnie qui étoient à Offra, & qui avoient un magasin à Praya sur le bord de la mer. Ils prirent pour pretexte que les François avoient un pavillon devant leur magasin à Praya, ce qui ne devoit être permis qu'à leur nation.

Sur cela leur premier Commis accompagné des Capitaines de leurs Vaisseaux & d'autres gens, vinrent pour ôter le pavillon de France, qui par la situation des magasins des deux nations se trouva à la droite du leur.

Le sieur Mariage principal Commis du Directeur du Comptoir s'étant trouvé par hazard à Offra avec quelqu'uns de

de ses Officiers, & ceux qui descendirent en diligence du Vaisseau au signal qu'on leur en fit, empêcha cette violence, & le Fidalque ou Commandant du village y étant accouru, empêcha les voyes de fait qui alloient commencer, & remontra aux uns & aux autres qu'ils offensoient le Roi son maître, qui ne souffriroit jamais qu'on eût de pareilles disputes sur ses terres, qui l'obligeroient à chasser les aggresseurs. La fermeté du Fidalque ralentit la fougue des Hollandois, & les obligea de suivre son conseil & de s'en remettre au jugement du Roi.

Les deux parties dépêchèrent en Cour, & reçurent ordre de s'y rendre avec défense de rien innover, ni au sujet du pavillon ni du commerce.

Cette affaire embarassoit beaucoup le Roi & son Conseil, & les deux principaux Commis étoient arrivé à Assem-avant que le Roi se fût déterminé sur le parti qu'il devoit prendre.

Il arriva encore un autre incident qui pensa ensanglanter la scene. Quand il fut question d'aller à l'audienee, le Commis Hollandois prétendoit le pas & la droite sur le sieur Mariage. Celui ci se contenta de dire, que si le Hollandois se mettoit en devoir de le précéder, il

Contestation  
pour le pas  
à l'audience.

lui passeroit son épée au travers du corps. Le Prince fils aîné du Roi prévint ce qui alloit arriver en présentant sa main droite au François, & sa gauche au Hollandois, & les conduisit ainsi de front à l'audience du Roi son pere, qui imitant l'expedient que son fils avoit trouvé, fit placer le François sur une natte à sa droite, & le Hollandois à sa gauche, après quoi il leur donna le champ libre pour déduire leurs raisons. Le Hollandois après un assez long discours se retrancha sur l'ancienneté de l'établissement de son commerce dans le Royaume, mais il ne pû nier que les Etats generaux ses maîtres deferoient l'honneur du pavillon aux Vaisseaux François. Le sieur Mariage répondit vivement à tout ce que le Hollandois avoit avancé, & rabaiſſa d'une terrible maniere l'orgueil du Hollandois, & le fit souvenir d'où venoit leur Republique, & à qui elle avoit l'obligation de la liberté dont elle jouïſſoit. Les discours s'ajgrifſoient de part & d'autre, & ils auroient à la fin oublié la presence du Roi, lorsque ce Prince leur imposa silence & leur dit : C'est à vos maîtres à regler les préſſeances & l'avantage des pavillons. J'aurois mauvaise grace, ignorant comme je suis de leur puissance, de le vouloir faire, ainsi c'est à

Deſſion ſa-  
ſſe du Roi.

eux que vous devez vous adresser pour ce sujet: cependant quoique l'avantage de l'ancienneté de l'établissement des Hollandois dans mes terres leur y dût faire avoir toute sorte de préférence, & qu'il semble qu'un nouveau venu ne doit pas les contester à celui qui en est en possession depuis longtems, néanmoins les grandes choses que j'ai apprises de la puissance & de la personne du Roi de France, aussi bien que de la grandeur de ses Etats, me font résoudre à ôter plutôt ce qui semble appartenir de droit au Commis des Hollandois, que de me mettre au hazard de rien faire qui puisse blesser tant soit peu la dignité d'un si grand Monarque; ainsi je vous défend aux uns & aux autres de mettre des pavillons, ni de vous rien demander les uns aux autres jusqu'à la décision de vos maîtres. Et parce que je suis bien aise d'être informé amplement de la grandeur du Roi de France, & de le faire assurer de mes services, je nomme pour mon Ambassadeur auprès de lui, mon Interprète Royal Matteo Lopés; & s'adressant au sieur Mariage, il partira dans votre Vaisseau, j'espère que vous en aurez soin, & que vous le conduirés au plutôt à la Cour de votre Monarque, & cependant je desire que vous vous em-

brassiez en ma presence, que vous mangiez ensemble, & que vous viviez en bons amis.

Les deux Officiers trouverent cette décision trop équitable pour ne s'y pas conformer. Ils s'embrasserent sur le champ & furent traités dans un des appartemens du Palais par le Prince fils du Roi, avec toute la magnificence possible. Le Roi leur envoya de sa table & du vin de sa bouche, & leur auroit tenu compagnie si le cérémonial du país l'avoit pu permettre.

Il donna encore une audience fort longue au sieur Mariage, dans laquelle il n'y eut que le Prince & l'Ambassadeur nommé qui furent presens, & comme le Vaisseau étoit presque en état de mettre à la voile, Mattheo Lopés n'eut que peu de jours pour se preparer à un si long voyage.

Les presens dont le Roi son maître le chargea pour le Roi de France, étoient plus considerables par leur nouveauté, que par leur nombre & leur richesse. Ils consistoient en deux Coutelats à jour fabriqués dans le país, deux Saguayes très-bien travaillées, une Veste & un Tapis de fil d'écorce d'arbre, dont la finesse & les ornemens étoient fort recherchés & de bon goût.

On voit par les noms de l'Ambassadeur qui sont Portugais, le credit que ces peuples avoient eu dans le Royaume d'Ardes, où ils avoient introduit leur langue, leurs coûtumes & où il y a apparence qu'ils avoient fait fleurir la Religion Chrétienne.

Le Vaisseau la Concorde mit à la voile chargé de près de six cent esclaves. On y reçût avec respect l'Ambassadeur, & on l'y traita avec la distinction que demandoit son caractère & son mérite personnel. Il étoit fort âgé & il étoit aisé de s'en convaincre, puisque sa barbe & ses cheveux étoient tous blancs, ce qui n'arrive aux Negres que dans une extrême vieillesse. Il étoit cependant bien droit, vigoureux, ferme, marchoit bien, il avoit les yeux fort vifs, l'air grand, la physionomie agréable & spirituelle; il étoit fort poli, s'expliquoit en bons termes dans la langue Portugaise qu'il parloit en perfection. Sa charge d'Interprète Royal lui donnoit le rang & la fonction de Secrétaire d'Etat. Il avoit appris les principes de la Religion Chrétienne, mais il n'avoit pas été baptisé. Les cérémonies de notre Religion ne lui étoient point nouvelles, il assistoit à la Messe qui se disoit dans le Vaisseau avec pieté, & sçavoit les prieres ordinaires

Portrait de  
Mattheo Lopez  
Ambassadeur d'Ar-  
des.

en Portugais, il touchoit de bien près au bonheur des Chrétiens, & promettoit de se faire baptiser dès que le Roi son maître auroit des Missionnaires dans son païs. C'étoit un homme sage, il parloit peu & interrogeoit beaucoup, & écrivoit exactement tout ce qu'il voyoit & entendoit dire. On apprit de lui même qu'il avoit été plusieurs fois en Ambassade aux Royaumes de Benin & de Oyco, & il paroissoit fort instruit des mœurs & des coutumes de tous les Etats voisins du Royaume d'Ardres.

Il n'avoit mené avec lui que trois de ses femmes, & trois de ses plus jeunes fils avec sept ou huit domestiques. Lui & tous ses gens étoient assez bien pourvus d'habits, mais c'étoient des habits propres au climat qu'ils habitoient, & tous peu propres pour celui où ils alloient.

Le voyage de la rade d'Ardres à la Martinique fut assez long, on n'y arriva que le treize de Septembre, on eut cependant le bonheur de perdre très-peu d'esclaves dans la route & d'y conduire l'Ambassadeur & sa suite en parfaite santé.

Il fut reçu avec beaucoup d'honneur par M. de Baas Lieutenant general, Commandant pour le Roi, & pour la

Compagnie aux Isles & terre ferme de l'Amerique, & par le sieur Pelissier Directeur general de la Compagnie, qui faisoit les fonctions d'Intendant, qui logea & defraya l'Ambassadeur, & sa suite avec toute la magnificence possible, & comme l'hiver approchoit & que les habits de l'Ambassadeur & de sa suite ne convenoient pas au pais où il devoit aller, il leur en fit faire à la Françoisé, & les pourvût abondamment de tout ce qui leur étoit nécessaire pour leur voyage. Il jugea à propos pour la même raison de ne pas attendre que le Vaisseau la Concorde qui les avoit apporté fût en état de prendre la route de France, ce la auroit retardé leur depart, & leur auroit fait passer à la mer la saison la plus froide de l'hiver, il destina pour leur passage le Vaisseau de la Compagnie nommé la Bergere, commandé par le Capitaine Reauville, où ils s'embarquerent le 27. Septembre 1670. & mirent à la voile le lendemain. Le Vaisseau quoique bon voilier eut le tems si contraire, qu'il fut soixante & quatre jours en route, & ne mouilla à la rade de Dieppe que le 3 de Decembre.

L'Ambassadeur fut reçu avec honneur par le Gouverneur de la ville; un des Directeurs de la Compagnie qui s'y

trouva, le logea & le defraya, & pendant qu'il se reposoit & se remettoit des fatigues d'un si long voyage, le Directeur eut soin de donner avis de son arrivée à la Cour, qui lui ordonna de le faire partir pour Paris.

---

## CHAPITRE XII.

*Abregé de ce qui se passa en France à l'occasion de l'Ambassade du Roi d'Ardes.*

L'Ambassadeur entre à Paris,

**L**Es Directeurs de la Compagnie ayant été avertis de l'arrivée de l'Ambassadeur, firent meubler l'Hôtel de Luines pour l'y recevoir, & quand ils eurent avis qu'il approchoit de Paris, ils deputerent deux de leurs membres qui furent le recevoir à saint Denis avec deux carosses à six chevaux. Il entra ainsi à Paris le 13. Decembre, & fut descendre à l'Hôtel de Luines, où la Compagnie l'envoya complimenter.

Le Roi ayant été averti de son arrivée, lui envoya un de ses Gentilshommes avec ordre de demeurer auprès de lui, & de l'accompagner par tout où il voudroit aller, & la Compagnie lui donna de ses Officiers, & deux de ses carosses, & le fit traiter avec magnificence.

On lui fit sçavoir que le Roi viendrait à Paris, & qu'il lui donneroit audience dans son Palais des Tuilleries, le dix-neuf du même mois à dix heures du matin.

Ce fut en cette occasion qu'on remarqua la politesse & la solidité de l'esprit de l'Ambassadeur. Il dit au sieur d'Elbéc que la Compagnie avoit mis auprès de lui. N'ai-je pas fait une faute d'être sorti hier? Je ne devois rien voir avant d'avoir vû le Roi, puisque c'est le but de mon voyage & le terme de mes souhaits. Qu'on ne me parle donc plus de sortir jusqu'à ce que jaye vû ce grand Monarque.

Les Directeurs en corps lui rendirent visite, & celui d'entre eux qui portoit la parole, ne manqua pas de l'entretenir de la grandeur du Roi, de sa puissance, des forces de ses Etats, de ses richesses & des grandes qualitez qui brilloient dans sa personne Royale. Il lui dit ensuite qu'il lui seroit facile de juger de l'état d'une Compagnie qui avoit la protection d'un si grand Prince, & l'attention de ses Ministres, & de connoître la distance infinie qu'il y a entre elle & les Hollandois qui trafiquent à Ardres.

Comme celui qui portoit la parole par-

Les Direc-  
teurs rendent  
visite à l'Amba-  
assadeur.

loit Portugais, que l'Ambassadeur par-  
loit très-bien, il ne fut pas besoin d'in-  
terprète. L'Ambassadeur répondit que  
ce qu'il avoit vû depuis qu'il étoit en  
France, l'avoit convaincu de ce que la  
France étoit en elle même, que sans  
avoir vû les autres Royaumes de l'Eu-  
rope, il étoit persuadé qu'aucun d'eux  
n'en approchoit, qu'il connoissoit ce  
que valloit la Compagnie par la manie-  
re surprenante dont elle le traitoit, qu'il  
n'en falloit pas tant pour découvrir la  
fausseté de ce que les Hollandois avoient  
avancé contre sa grandeur. Mais il faut  
que j'aye l'honneur de voir le Roi, dit-il,  
& de l'assurer que le Royaume d'Ardres  
est tout entier à lui, & que ses rades &  
son commerce est à la Compagnie.

Un des Directeurs lui ayant deman-  
dé en Portugais comment il se portoit,  
il lui dit: ma santé n'étoit pas fort bonne,  
elle est meilleure depuis que je vois  
Messieurs de la Compagnie, & lorsque  
j'aurois vû le Roi elle sera parfaite.

La Compagnie fit faire des habits fort  
riches pour lui, pour ses enfans & pour  
ses femmes. Il dit lorsqu'on les lui pre-  
senta de sa part: je vois bien que la  
France veut faire éclater sa richesse en  
ornant de la sorte des gens qui n'ont que  
la pauvreté en partage.

Le jour de l'audience étant venu, M. de Berlise Introduceur des Ambassadeurs vint à l'Hôtel de Luines avec les Carosses du Roi & de la Reine, pour conduire l'Ambassadeur à l'audience de Sa Majesté. Il monta dans le Carosse du Roi, & ses enfans dans celui de la Reine. Il entra ainsi dans la Cour du Château des Tuilleries. Les Compagnies Françaises & Suisses qui étoient de garde, formoient deux bataillons dans la place devant le Palais. Les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi en formoient deux autres dans la Cour. L'Ambassadeur admira la bonne mine de ces troupes, leurs riches habits, leurs armes & leur bel ordre.

Audience de  
l'Ambassa-  
deur d'Ar-  
dres.

On le conduisit dans une des Salles de l'appartement bas, où en attendant le moment de l'audience, on lui fit voir des raretés & des richesses immenses que l'on avoit rangé avec ordre sur de grandes tables. Il les regarda avec attention, & comme on lui demandoit ce qu'il en pensoit; je pense, dit-il, que je vais voir le Roi qui est toute autre chose.

Au bout de trois quarts d'heure M. de Berlise le vint avertir qu'il étoit tems de monter. Il trouva l'escalier bordé des Archers de la Prevôté de l'Hôtel, ayant

à leur tête le Marquis de Sourchès, Grand Prévôt de France superbement vêtu. Les Cent Suisses de la garde occupoient le haut de l'escalier jusqu'à l'entrée de la salle des Gardes. Il fût reçu à la porte par le Marquis de Rochefort Capitaine des Gardes du Corps de quartier, accompagné des premiers Officiers, & fût conduit par ce Marquis au milieu de deux hayes des Gardes de sa Majesté jusqu'à la premiere antichambre qu'il passa au milieu de personnes de qualité qui la remplissoient aussi bien que la galerie, en si grand nombre, qu'on avoit peine à lui ouvrir un passage pour pouvoir voir le Roi qui étoit au bout assis sur son Tronc élevé sur une estrade de quelques marches.

Sa Majesté brilloit par sa bonne mine & par le nombre prodigieux de diamans dont son habit étoit couvert. Il avoit à sa droite M. le Dauphin & M. le Duc d'Orleans à sa gauche. Les Princes du Sang étoient au dessous de ces deux premiers Princes & les Ducs & Pairs après eux, ce qui faisoit un grand demi cercle des plus brillans autour de la personne du Roi.

L'Ambassadeur étant arrivé vers le milieu de la galerie, fit une profonde révérence. Il en fit une seconde quand

il eut avancé quelques pas & une troisième quand il fût au pied des degrés. On le fit monter sur l'Estrade, & là il se prosterna aux pieds du Roi. Ses enfans qui avoient fait les mêmes révérences se prosternerent à ses côtés & un peu derrière lui.

Il commença son compliment en levant un peu la tête, & parla en Portugais; il dit au Roi que le Roi d'Ardres son maître ayant appris les grandes choses que la renommée publioit par tout de sa Majesté, l'avoit envoyé pour l'assurer qu'il mettoit toute sa gloire à acquérir les bonnes grâces de sa Majesté, lui présenter ses États & tout ce qui étoit en son pouvoir, tant pour son service que pour ses sujets. Le Roi le fit lever, & voyant que l'Ambassadeur qui paroissoit étonné, tenoit un papier à la main, il demanda ce que c'étoit. Le sieur d'Elbée qui servoit d'Interprète à l'Ambassadeur, répondit que se doutant bien que l'auguste présence de sa Majesté pouvoit déranger le discours qu'il s'étoit proposé de lui faire, il l'avoit mis par écrit le jour précédent & l'avoit chargé de le traduire en François pour le lire à sa Majesté, si elle l'avoit agréable.

Le Roi l'agréa & commanda au sieur

d'Elbée de le lire tout haut , le voici.

Compliment  
par écrit de  
l'Ambassa-  
deur,

Sire, le Roi d'Ardres & d'Alguemy mon maître m'a commandé de venir de sa part près de Votre Majesté pour son Ambassadeur, afin de lui offrir tout ce qui depend de ses Royaumes & sa protection pour tous les Navires qu'elle aura agréable d'y envoyer ; vous assurant, Sire, que ses Terres & ses Ports, le commerce & tout ce qui en depend sont entierement à Votre Majesté & à ses sujets.

Et pour faire connoitre à Votre Majesté qu'il veut meriter, entretenir & conserver l'amitié qu'il vous demande, il m'a ordonné de lui dire que dorénavant Messieurs de sa Compagnie établie depuis un an à Offra, ne payeront plus que vingt-quatre captifs de coutume, au lieu des quatre-vingt que l'on paye à present qui est le moins qui se soit payé au tems que les Portugais se sont venu établir dans ses terres & qu'ils en sont sortis, aussi bien que les Espagnols, Danois, Saedois & Anglois, à cause des Hollandois qui ont fait depuis quelques années tout le commerce de son país ; mais il m'a chargé d'assurer Votre Majesté de sa protection conueux en faveur de vos sujets, & de tenir sur cela exactement la parole qu'il lui donne.

Comme aussi que lorsqu'il y aura de vos Navires ou de ceux de Messieurs de la Compagnie en rade, & qu'il s'y trouvera des Vaisseaux Hollandois pour commercer, que les vôtres seront préférés, & chargeront avant que les Hollandois commencent.

J'ai de plus ordre de dire à Votre Majesté qu'il y a une difficulté pour le pavillon sur le bord de la mer, entre vos Sujets établis dans les terres du Roi mon maître, & les Commis des Hollandois qui vouloient avoir la droite & le pas; mais que comme le Roi mon maître a connu la difference qu'il y a entre un grand Roi comme vous & un autre Prince, il a fait mettre à sa droite le Commis votre sujet, & l'a logé dans son Palais, celui des Hollandois n'ayant eu que la gauche, & ayant été logé après son audience chez le Prince son fils; & sur ce sujet il m'a expressément chargé de savoir de Votre Majesté la déférence que les Hollandois doivent avoir pour son pavillon & pour ses Sujets, afin de les obliger de la rendre dans toute l'étendue de ses terres, & d'exécuter ce qu'elle trouvera bon sur ce sujet & sur tout autre où il la pouroit servir.

Entre les choses dont le Roi mon maître m'a chargé pour Votre Majesté, une

des plus expresse est la demande que je lui dois faire de sa part, pour ce qu'il lui plaise envoyer deux Religieux Prêtres pour travailler dans son païs à l'instruction d'un grand nombre de ses sujets qui ont quelque teinture du Christianisme, & qui desirent avec passion de se perfectionner dans la connoissance de la Religion & de la pouvoir exercer dans ses païs.

Il m'a aussi ordonné d'offrir à Votre Majesté mes deux fils qui sont ici présents, & de la supplier de les avoir agréables, ce que j'estimerai un des plus grands bonheurs qui me puisse arriver par l'avantage qu'ils recevront de rester auprès d'un si grand Monarque, & de joindre à cette offre celle de deux bons coutelas, deux Saguayes, une veste & un tapis qu'il supplie Votre Majesté d'agréer, & d'être persuadé que si son païs produisoit quelque chose de plus rare, & qu'il crût lui pouvoir plaire, il auroit la dernière joye de le lui envoyer, puisqu'il ne desire rien avec tant de passion que de vous persuader, Sire, que ses terres sont les vôtres, qu'il est entièrement à Votre Majesté.

Ce discours fût écouté avec attention, il plût au Roi qui y repondit avec cet air de bonté & de majesté que l'on admire

miré dans routes ses actions. Il dit à l'Ambassadeur qu'il étoit fort obligé au Roi d'Ardes son maître de ses civilités & de ses offres, ainsi que de l'envoy qu'il avoit fait de sa personne auprès de lui, qu'il acceptoit l'offre qu'il lui faisoit de ses deux fils qui resteroient auprès de lui tant qu'il demeureroit à Paris, & desquels il feroit prendre soin sitôt qu'il seroit parti; que pour ce qui regarde le commerce, il en traiteroit avec la Compagnie des Indes Occidentales.

Reponse du  
Roi,

Après cette reponse, Monsieur de Berlise ayant fait signe à l'Ambassadeur qu'il pouvoit se retirer, il se prosterna de nouveau avec ses enfans aux pieds du Roi, & s'étant relevé, il fit une profonde révérence à sa Majesté, & se retira sans tourner le dos qu'après qu'il eut fait sa troisième révérence assez près de la porte de la gallerie. Il sortit du Palais dans le même ordre qu'il y étoit entré & fût conduit par le sieur de Berlise dans le carosse de sa Majesté à l'Hôtel de Luines.

Le lendemain vingtième Decembre, le sieur de Berlise le vint prendre sur les deux heures après midi dans les carosses du Roi & de la Reine & le conduisit à l'audience de la Reine. Il passa

Audience  
que la Reine  
donna à  
l'Ambassa-  
deur d'Ar-  
des.

l'escalier de son appartement au milieu des Cent-Suisses du Roi qui y étoient en haye. Il fût reçu à l'entrée de la salle par l'Officier qui commandoit la garde de la Reine qui l'attendoit dans sa chambre environnée des Princesses & des Dames de sa Cour parées de pierreries autant que le deüil pouvoit le permettre.

L'Ambassadeur fit trois profondes réverences, & quand il fut à quatre pas de la Reine, il se prosterna comme il avoit fait devant le Roi avec ses trois fils & ses trois femmes, & tous sept par un battement de mains réitéré plusieurs fois, donnerent des marques de leur vénération pour cette auguste Princesse, après quoi l'Ambassadeur demeurant à genoux fit son compliment en Portugais dans lequel on remarqua beaucoup d'esprit & de politesse. La Reine le fit relever malgré la résistance qu'il y apporta, & lui répondit en Espagnol d'une maniere très-gracieuse. Il se prosterna de nouveau & sortit de l'audience sans tourner le dos, après avoir fait trois profondes réverences; ses enfans & ses femmes firent la même chose, & donnoient à tous momens des marques de l'étonnement où ils étoient. La foule du monde étoit si grande, que ce ne fût pas sans beau-

coup de peine qu'ils pûrent arriver aux carosses dans lesquels ils étoient venus.

Il fût conduit au vieux Louvre à l'appartement de M. le Dauphin. Il y fût reçu par le Duc de Montausier qui le presenta à ce jeune Prince. Il fit les mêmes cérémonies qu'il avoit fait pour le Roi & pour la Reine, & fit un compliment dans lequel il n'oublia pas le bonheur qu'avoit le Duc de Montausier d'avoir été choisi pour conduire le premier Prince du monde. Il dit ensuite que le Prince d'Ardres l'avoit chargé d'assurer Monsieur le Dauphin de ses respects, & de lui demander ses bonnes grâces, & qu'il mettroit tout en usage pour meriter son amitié. Il presenta ensuite quelques armes que le Prince d'Ardres envoyoit à M. le Dauphin.

Audience  
de M. le Dau-  
phin.

Monsieur repondit à ces compliments avec beaucoup de grace & de Majesté, & le chargea d'assurer le Prince d'Ardres de toute son amitié.

Après cette reponse, l'Ambassadeur se retira avec les cérémonies ordinaires & fut reconduit chez lui comme le jour précédent.

Il rendit visite aux premiers Ministres du Roi & aux plus Grands Seigneurs de la Cour. Il reçut aussi quan-

tité de visites & toutes les honnêtetez imaginables. Les Comédiens du Roi lui donnerent la représentation du Festin de Pierre ; ce spectacle qui lui étoit très-nouveau le charma. Il souhaita d'assister au Service Divin. On le lui fit entendre dans plusieurs Eglises, & on fut très-content de l'attention qu'il y fit paroître & du soin qu'il avoit de se faire instruire des raisons des cérémonies qu'il y voyoit observer.

Festin que  
la Compagnie  
donne à  
l'Ambassadeur,

Messieurs de la Compagnie le régalerent à Ramboüillet. Ils le vinrent prendre chez lui avec sept carosses à six chevaux. On lui fit entendre un concert des Hautbois du Roi qui le divertirent beaucoup, qu'il trouva infiniment au-dessus de la musique & des instrumens de son pays. Il disoit agréablement qu'on le prendroit pour un menteur quand il raconteroit ce qu'il avoit vû en France, tant ce qu'il diroit surpassant la portée de leurs esprits.

Il y avoit quatre tables de douze couverts chacune dans la salle où il mangea. Elles furent servies en même tems & également avec une magnificence & une délicatesse extraordinaire. Il étoit à la premiere avec le Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, & quelques uns des Directeurs ; ses enfans &

d'autres Directeurs occupoient la seconde. Ses trois femmes & des Dames de qualité étoient à la troisième. Un Directeur faisoit les honneurs de la quatrième aux personnes de condition qui en avoient été priées. Les Hautbois jouèrent pendant le repas. On admira l'esprit, la politesse & la frugalité de l'Ambassadeur. On le divertit après le repas de l'exercice & des tours qu'on fit faire à des Singes, & on le conduisit ensuite à Vincennes dont il admira les appartemens, la richesse & le bon gout des meubles. Ce qui l'obligea de dire que quand on avoit vû une petite partie de la France, il ne falloit plus souhaiter de voir le reste de l'Univers.

On le ramena chez lui aux flambeaux. Il vit les jours suivans les Maisons Royales & les plus belles maisons qui sont aux environs de Paris.

Il eut une audience de M. de Lionne Secrétaire d'État ayant le département des affaires étrangères, dont le public ne sera pas fâché que je lui fasse le détail.

Ce Ministre le vint recevoir au milieu du superbe escalier de l'Hôtel magnifique qu'il venoit de faire bâtir, & le conduisit par ses riches appartemens dans son grand cabinet. Ils s'assirent

Audience de  
Monsieur de  
Lionne Secrétaire  
d'État.

l'un & l'autre dans des fauteuils proche la cheminée, étant environnés d'un grand nombre de personnes de distinction qui avoient souhaité être présens à cette audience.

L'Ambassadeur lui dit en Portugais qu'étant venu de la part du Roi d'Ardres son maître pour offrir au Roi de France ses services & ses Royaumes, il avoit cru qu'il étoit de son devoir de le venir prier de sa part de contribuer de tout son pouvoir à entretenir la bonne correspondance qui alloit s'établir entre eux par le moyen des fréquentes navigations que la Compagnie des Indes Occidentales entreprendroit dans ses Etat; ce qu'il faisoit avec d'autant plus de joye qu'il étoit persuadé de son mérite particulier & du zèle qu'il avoit pour la gloire du Roi de France son maître.

Monsieur de Lionne lui repondit en Espagnol que ce seroit avec joye qu'il emploiroit ses soins aux choses qui concernoient le service du Roi d'Ardres & à maintenir la mutuelle intelligence entre les deux Monarques. Il lui demanda dans la suite de la conversation, ce qu'il lui sembloit du Roi, de la Reine & de M. le Dauphin. L'Ambassadeur repondit que la personne du Roi étoit

remplie d'éclat & de Majesté, que pour  
 la Reine il n'avoit point de termes pour  
 expliquer ce qu'il en pensoit, que M.  
 le Dauphin paroïssoit plutôt un Ange  
 qu'une créature humaine. Sur ce que  
 M. de Lionne lui demanda s'il y avoit  
 des Ports dans les Etats de son maître,  
 s'ils étoient d'une grande étenduë & s'il  
 avoit souvent guerre avec ses voisins,  
 il dit que dans le Royaume d'Ardres au-  
 si bien que dans toute la Guinée, il n'y  
 avoit aucuns Ports, mais seulement des  
 rades où les Vaisseaux pouvoient mouil-  
 ler sur un fond net & de bonne tenuë,  
 que comme il arrivoit rarement des  
 tempêtes sur les côtes, ils ne souffroient  
 pas beaucoup d'incommodités de ce dé-  
 faut, mais seulement de ce que la mer  
 brisoit avec beaucoup de violence à la  
 côte. Que les Etats de son maître n'é-  
 toient pas d'une grande étenduë sur le  
 bord de la mer, mais qu'ils s'étendoient  
 beaucoup dans les terres, de maniere  
 qu'on pouvoit marcher une demie lune  
 sur les terres. Que le Roi son maître,  
 avoit des voisins puissans avec lesquels  
 il étoit souvent en guerre, & que quand  
 cela arrivoit, il marchoit à la tête de  
 son armée composée d'Infanterie & de  
 Cavalerie qui étoit nombreuse, bien ar-  
 mée & bien aguerie.

Monsieur de Lionne ayant demandé un des Directeurs qui étoit présent, s'il étoit à propos de lui faire quelques propositions pour les interêts de la Compagnie, celui-ci répondit qu'il alloit traiter avec l'Ambassadeur de leurs affaires dans la maison de la Compagnie.

L'Ambassadeur prit congé de M. de Lionne, & quelques instances qu'il put faire à ce Ministre, il ne put l'empêcher de l'accompagner jusqu'à son carrosse, sans qu'il voulut se retirer que quand il l'y vit placé.

Il fut conduit à l'Hôtel de la Compagnie, où tous les Directeurs le reçurent à la descente du carrosse, & le conduisirent à la salle où ils tenoient leurs assemblées.

Visite de  
l'Ambassa-  
deur aux Di-  
recteurs de la  
Compagnie.

L'Ambassadeur leur dit qu'il y avoit long tems qu'il attendoit le moment de leur rendre cette visite pour les remercier de toutes les faveurs qu'il avoit reçues & qu'il recevoit tous les jours de la Compagnie; qu'il leur en seroit éternellement obligé, & qu'ils pouvoient s'assurer qu'ils avoient acquis en sa personne un serviteur fidele & zélé.

Les Directeurs répondirent de leur mieux à cette civilité, & le remercièrent de la prompte expedition que le Roi d'Ardes avoit procuré à leurs Na-

EN GUINE'E ET A CAYENNE. 359  
vires la Justice & la Concorde, de ce qu'il  
avoit agréé l'établissement de leurs maî-  
tres, & de ce qu'il avoit accordé une lo-  
ge pour eux & pour leurs marchand-  
ses.

L'Ambassadeur leur ayant dit qu'il é-  
toit là pour écouter ce qu'ils jugeroient  
à propos de proposer, & y répondre au  
nom du Roi son maître autant que ses  
instructions le lui pouvoient permettre,  
un des Directeurs prenant la parole  
lui demanda pour tous :

1°. Que les vaisseaux de la Compa-  
gnie allant traiter à Ardres fussent pre-  
férés à tous ceux des autres Nations.

2°. Qu'ils ne payassent que 24. esclaves  
de coûtume au lieu des quatre-vingt  
que l'on avoit fait payer aux derniers  
vaisseaux, & que cette coûtume fût ré-  
duite pour les François sur l'ancien pied  
& comme il se pratiquoit dans le temps  
des Portugais.

3°. Qu'il plût au Roi d'obliger ceux  
qui avoient emprunté de la Compagnie  
de la satisfaire sans retardement.

4°. Que ses Commis ne fussent point  
obligés de faire des credits à aucun Sei-  
gneur du Royaume, s'ils ne le connois-  
sent en état de bien payer.

5°. Qu'il fût permis à la Compagnie  
de faire couvrir de tuilles sa loge & ses

magasins au lieu de paille qui les expo-  
soit trop au feu.

Et enfin que le Roi eût agreable de  
prendre sous sa protection la Compagnie, ses Commis & ses marchandises.

Que moyennant ces articles la Compagnie s'engageoit de tenir ses magasins fournis de marchandises, en sorte qu'il y en auroit toujours pour plus de 500. captifs en reserve, ce qui serviroit au Roi comme de gage & d'assurance de l'envoi continuel que la Compagnie s'obligeoit de faire de ses vaisseaux dans les Ports, & encore de ne faire commerce qu'avec ce seul Prince.

L'Ambassadeur qui avoit écouté attentivement toutes ces propositions répondit à la premiere, que si la Compagnie ne vouloit faire commerce des esclaves qu'avec son Maître seul, il l'assûroit qu'elle auroit la préférence, & que ses vaisseaux seroient chargés avant tous ceux qui pourroient se trouver en rade.

A la seconde il dit que c'étoit une chose qu'il avoit promise au Roi, & qu'elle seroit fidelement executée.

A la troisiéme, qu'elle étoit de Justice, & que les Capitaines de la Compagnie se devoient assûrer, puisqu'ils avoient vû que le Roi d'Ardres en avoit usé de cette sorte à l'égard de ceux qui

s'étoient trouvés redevables aux navires la Justice & la Concorde.

A la quatrième, qu'elle étoit trop raisonnable pour être refusée.

Et que pour la cinquième, il emploieroit ses Offices auprès du Roi son maître pour l'obtenir ; mais que n'étant pas assuré de ses intentions, il ne pouvoit donner de parole.

Sur ce qu'un des Directeurs lui fit quelque autre demande, il repartit: Messieurs, je ne puis répondre sur cela des volontés du Roi mon Maître ; mais je puis vous assurer que je n'aurai de bouche que pour vous.

Ainsi finit la Négociation ; on fit un Acte double, écrit en François & en Portugais, qui fut signé de part & d'autre. L'Ambassadeur en garda un, & la Compagnie un autre.

L'Ambassadeur fit présent à la Compagnie d'un Tapis de la fabrique de son País fait d'écorce d'arbre filée, & les Directeurs lui firent présent d'un grand Miroir garni de cuivre doré, dont il parut très-content. Après quelque entretien il prit congé de ces Messieurs qui le vinrent conduire en Corps jusqu'à son Carosse.

Tout le reste de son séjour à Paris fut employé en visites qu'il fit ou qu'il re-

cut, dans toutes lesquelles on lui fit tout le bon accueil qu'il pouvoit esperer. Plusieurs personnes de qualité lui firent des presens ; les Dames en firent à ses femmes qui apprirent en peu de tems la difference infinie qu'il y a entre les Européennes & elles, & qui témoignoiert qu'elles auroient accepté de tout leur cœur le sort des deux enfans de leur mari qui devoient rester en France.

Il se trouva un jour de Fête aux Cordeliers ; le General de cet Ordre, qui étoit alors à Paris, le reçut à la tête de sa nombreuse Communauté, & lui fit voir tout le Couvent ; ils eurent ensemble un long entretien, dans lequel le General lui demanda ce qu'il pensoit du Royaume de France : c'est un excellent País, répondit l'Ambassadeur ; on n'y voit que de belles choses & des richesses, Et de Paris? lui dit le Pere; C'est une Ville grande, belle riche & bien peuplée, dit l'Ambassadeur. Mais qu'admirez davantage de tout ce que vous avez vû? Le Roi, repartit l'Ambassadeur ; il est au dessus de tout ce qu'on peut voir. Je n'ai point de termes pour expliquer ce que j'en pense,

L'on travailloit cependant en diligence à équiper deux navires au Havre de Grace pour reporter l'Ambassadeur en

son País, & l'on y apportoit toute la diligence possible, afin de passer vite à Ardres dans la bonne saison.

Il eut son Audience de congé avec les mêmes cérémonies qu'il avoit eu la première; il s'étoit si bien accoûtumé à nos manieres, qu'il ne parut point-du-tout gêné, ni dans ses habits, ni dans ses discours. Celui qu'il fit au Roi plût infiniment. Ce Monarque incomparable y répondit avec cette bonté & cette majesté qui lui étoit naturelle. La Reine & M. le Dauphin en firent de même.

L'Ambassadeur partit de Paris vers le milieu de Janvier 1671. pour se rendre au Havre. Le Roi le fit deffrayer & recevoir partout avec magnificence. Lorsqu'on lui porta les présents que le Roi envoyoit à son Maître & à lui en particulier, il les regarda avec étonnement, tant leur nombre, leur richesse, & leur bon goût le fraperent. Il dit ensuite comme s'il fût revenu d'un profond évanouissement: il n'y a qu'un Roi au monde, il faut que tous ceux qui prennent ce titre flechissent les genoux devant celui de France. Mon Maître ne croira jamais ce que je lui dirai, il doutera de ce qu'il verra.

Telle fut l'Ambassade de Matten Lopés; la Compagnie en auroit tiré de

grands avantages si elle avoit duré plus long tems : mais elle fut supprimée quatre ans après , & les Isles & toutes ses concessions réunies au domaine du Roi.

La Compagnie du Senegal qui avoit aussi le commerce de la Guinée , ne suivit pas cet établissement de commerce , & elle eut des raisons pour s'établir à Juda. C'est la regle ordinaire que notre Nation suit dans ses établissemens , elle commence bien , & ne demeure gueres dans le même systeme.

Fin du Tome second.